



Les bibliothèques militaires (1870-1945)

Marie Fridrick

► To cite this version:

Marie Fridrick. Les bibliothèques militaires (1870-1945). Sciences de l'Homme et Société. 2019. hal-02143724v2

HAL Id: hal-02143724

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02143724v2>

Submitted on 17 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

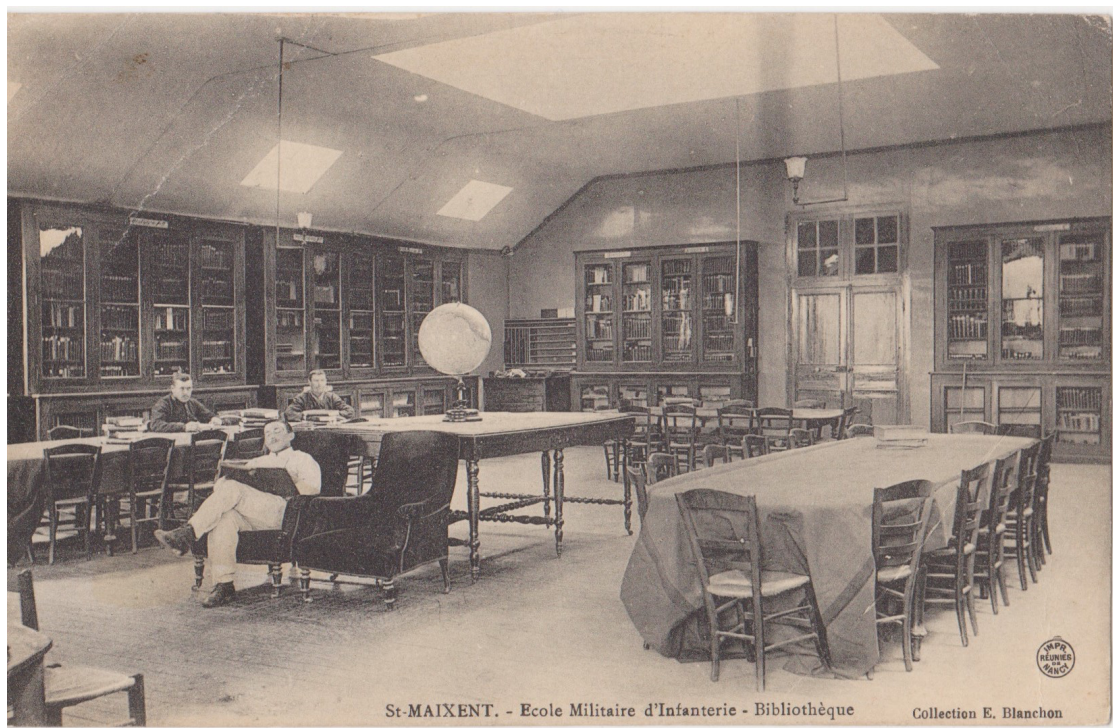
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marie FRIDRICK

M1 Histoire, Civilisations, Patrimoine
Parcours Politique, Violences et Conflits
de l'Antiquité à nos jours
Université de Lorraine (site de Metz)



Les bibliothèques militaires (1870-1945)



©Marie Fridrick

**Sous la direction de Mme Julie d'Andurain,
Professeur des Universités en histoire contemporaine.**

Année universitaire 2018-2019.

Résumés

Après la défaite de 1870 face à la Prusse, l'armée française prend conscience du manque de formation de ses cadres et de la nécessité de leur donner une instruction. Dans ce contexte, le pouvoir politique prend la décision de créer et de développer les bibliothèques militaires à l'usage de l'ensemble de l'armée. Cette création participe d'une volonté de redressement intellectuel de l'ensemble de l'armée et à la promotion d'une culture militaire au cours d'une période marquée par les conflits et les réformes.

After the defeat of 1870 toward Germany, the French army faced the lack of instruction of its chiefs and the necessity to develop an instruction to them. In this context, politics took the decision to create and to develop military libraries which had to be useful for the whole army. This creation participate to a will of an intellectual reform of the entire group and promote a military culture during a period peppered with conflicts and reforms.

Remerciements

Je remercie Mme Julie d'Andurain pour sa confiance, ses nombreux conseils, ses encouragements et ses nombreuses relectures de ce travail.

Je remercie M. Nicolas Czubak, qui m'a transmis sa passion, pour ses conseils quant au choix du sujet et pour avoir suivi, de loin, l'avancement de ce travail.

Je remercie M. Kévin Gœuriot pour l'intérêt porté au sujet.

Je remercie M. Jean-Paul Durieux pour ses encouragements nombreux et chaleureux.

Je remercie le Major Jean-Jacques Châteaux pour avoir partagé son expérience des bibliothèques militaires à Metz et Strasbourg et pour son aide auprès du cercle militaire messin.

Je remercie Virginie et Emmanuel Jung pour m'avoir ouvert leur carnet d'adresses.

Je remercie mes parents et mon frère pour leur soutien et leur enthousiasme.

Sommaire

RESUMES.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
SOMMAIRE	5
LES BIBLIOTHEQUES MILITAIRES (1870-1945)	7
INTRODUCTION	8
I/ LES BIBLIOTHEQUES MILITAIRES : CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT.....	18
<i>A/ Cadre général de création</i>	20
1/ Des différents types de bibliothèques militaires	20
2/ La décision de créer les bibliothèques de garnison : mettre en place un maillage territorial.....	24
3/ Un nouveau lieu de sociabilité	28
<i>B/ Le fonctionnement des bibliothèques militaires</i>	32
1/ La réglementation du service par l'armée : le rôle de l'état-major et des commissions des bibliothèques	32
2/ Aménagement, subventions, cotisations et legs	37
3/ Casernement et rôle de la troupe	41
<i>C/ Des bibliothèques reflet de l'origine sociale.....</i>	47
1/ Le rôle des écoles militaires dans la formation des officiers complété par la fréquentation des bibliothèques.....	47
2/ Le rôle social de l'officier : organiser les bibliothèques pour la troupe. Entre mission civilisatrice et paternalisme.....	50
3/ Les bibliothèques militaires aux colonies sous tutelle de la métropole : le rôle colonial de l'armée	54
<i>Conclusion partielle :</i>	59
II/ LES ACTEURS ENGAGES DANS LA CONSTITUTION DES FONDS DES BIBLIOTHEQUES MILITAIRES.....	60
<i>A/ Les acteurs issus de la société civile.....</i>	61
1/ Les éditeurs militaires	61
2/ Bibliothèques civiles et éducation populaire, bibliothèques militaires et éducation militaire : interaction de deux mondes en apparence opposés	69
3/ Le rôle des associations.....	77
<i>B/ Le rôle des ministères</i>	85
1/ Les bibliothèques militaires sous l'autorité du ministère de la Guerre.....	85
2/ Le ministère de l'Instruction Publique	90
3/ Le ministère de la Marine et des Colonies : une autorité réelle ?	95
<i>C/ Le rôle des militaires eux-mêmes</i>	98
1/ Les militaires devenus ministres	98
2/ Les militaires qui prennent la plume	104
3/ Les militaires conférenciers	107
<i>Conclusion partielle :</i>	110
III/ LES OBJECTIFS DES BIBLIOTHEQUES MILITAIRES : ENTRE REFORMES ET TRADITIONS	112
<i>A/ Des bibliothèques pour cultiver les militaires ? Des fonds strictement contrôlés..</i>	113
1/ Prise de conscience à la suite de la défaite de 1870 : exploiter la défaite, en faire un prétexte à la « régénération nationale ».....	113
2/ Le rôle du service militaire universel	117

3/ S'affranchir de l'autorité de l'Église ? Vers une sécularisation des bibliothèques militaires.....	120
B/ Militarisation de la société	124
1/ Spécialisation des bibliothèques militaires : le reflet de la militarisation.....	124
2/ Les bibliothèques militaires entre propagandes et idéologies.....	129
3/ Les bibliothèques comme outil de diffusion d'une culture militaire	133
C/ Ou volonté de préserver la tradition ?	140
1/ Paradoxe du rôle social de l'officier : une hiérarchie qui reste forte	140
2/ Le problème de l'accès aux civils : des pratiques bibliothéconomiques particulières et une ouverture sur le monde civil qui reste difficile.....	143
3/ Des bibliothèques-salles d'honneur : préserver le mode de vie militaire	147
Conclusion partielle :	151
CONCLUSION	153
 SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	 159
I/ DOCUMENTS A VALEUR DE SOURCES DE PREMIERE MAIN	159
LES DOCUMENTS LEGISLATIFS :	159
SOURCES MONOGRAPHIQUES	159
SOURCES PERIODIQUES	162
<i>Publications annuelles :</i>	162
<i>Publications mensuelles</i>	165
<i>Publications quotidiennes :</i>	166
II/ BIBLIOGRAPHIE	169
HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE :	169
HISTOIRE MILITAIRE :	171
<i>Histoire militaire des XIXe et XXe siècles</i>	171
<i>Histoire de l'armée française</i>	175
<i>Les officiers :</i>	178
<i>Sous-officiers et soldats :</i>	181
<i>La vie en garnison :</i>	182
HISTOIRE CULTURELLE :	183
<i>Les bibliothèques :</i>	183
<i>Histoire de l'éducation :</i>	186
<i>Les écoles militaires :</i>	187
<i>L'aumônerie militaire :</i>	188
 ANNEXES	 190

Les bibliothèques militaires (1870-1945)

Introduction

« J'efface du tableau d'avancement tout officier dont j'ai lu le nom sur la couverture d'un livre ! » affirme Mac-Mahon lors d'une commission dans les années 1880¹. Comment expliquer cette méfiance envers les officiers fréquentant les livres et les bibliothèques ? Mac Mahon est le premier président de la Troisième République, mise en place après la défaite de 1870. Alors que la défaite entraîne un besoin de redéfinition de la place de l'armée, Mac Mahon, issu lui-même du monde militaire, semble se faire le garant d'une tradition reposant sur une séparation stricte entre les domaines militaires et politiques, le militaire se soumettant à ce dernier. Cette conception des activités des officiers par Mac Mahon pose ainsi la question des relations entre l'armée et le pouvoir politique, mais aussi celles des officiers avec les pratiques culturelles. Face à cette méfiance exprimée par le pouvoir politique, comment expliquer le développement des bibliothèques militaires entre 1870 et 1945 ?

Le terme bibliothèque vient du grec *biblion*, signifiant livre, et *thékê*, signifiant coffre ou lieu de dépôt. Cette origine étymologique donne lieu à la première définition du terme donnée par le *Dictionnaire de la langue française* d'Alain Rey : une bibliothèque est d'abord un meuble où l'on range des livres. Par extension, une bibliothèque est également un lieu particulier, une salle destinée à la conservation des livres². Ces lieux particuliers sont des endroits normalement ouverts au public, où il est possible de consulter et d'emprunter des ouvrages. Dans les bibliothèques publiques, ces ouvrages concernent des sujets variés et sont classés d'après le classement Dewey, appliqué dans l'ensemble des établissements par les bibliothécaires. Ces derniers sont chargés de la gestion du lieu, de la bonne conservation des livres, de leur classement et de la tenue des registres.

Cependant, une bibliothèque n'est pas seulement un lieu. On peut également entendre par bibliothèque une collection de livres parus chez un même éditeur. Cette nouvelle dimension du terme bibliothèque pose la question du volume global d'ouvrages mis à disposition du public. À partir de combien d'ouvrages peut-on parler de bibliothèque ? Puisqu'une bibliothèque peut être synonyme de collection, il nous est possible de dire qu'une bibliothèque commence dès l'instant où il y a plus d'un livre. Le processus d'accumulation et de collection

¹ Cette citation est attribuée à Mac Mahon. On la trouve citée dans l'ouvrage de Charles de Gaulle, *La France et son armée*, Paris, Plon, 1938, p. 205-206. On en trouve également une variante antérieure dans Émile Ollivier, *L'Empire libéral*, Paris, Garnier Frères, 1911, tome XV, p. 164-165.

² Alain Rey, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Le Robert, 2017, p. 248.

commence dès que l'on dépasse l'exemplaire unique. Par conséquent, un officier colonial quittant la métropole avec plus d'un livre dans ses bagages emporte avec lui une bibliothèque, petite mais représentant tout de même une collection.

Le terme militaire vient du latin *miles*, désignant le soldat. Le terme désigne ainsi tout ce qui est relatif à l'armée, toutes armes confondues. En effet, l'armée française s'organise autour de trois armes principales : l'armée de terre, la Marine et l'armée de l'air bien que le développement de cette dernière soit plus tardif. Nous avons fait le choix, par ce travail, de nous intéresser uniquement à l'armée de terre, qui peut elle-même être divisée en plusieurs armes : les armes dites savantes que sont l'artillerie et le génie, auxquelles s'ajoutent la cavalerie et l'infanterie. Nous ne traiterons pas de la gendarmerie dans cette étude. Pris comme un adjectif, le terme désigne une personne travaillant dans l'armée. Les militaires deviennent ainsi le groupe générique mis au service de l'institution armée. Cependant, cette appellation générique recouvre la division par grades. Les militaires sont en effet divisés en catégories différentes qui font varier leur fonction, leur autorité et leurs activités. Les officiers sont des « militaires ou marins titulaires d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de seconde classe, et susceptible d'exercer un commandement »³. Ils prennent les décisions et les imposent. Les sous-officiers sont des « militaires d'un grade qui en fait un auxiliaire de l'officier »⁴. Ils sont chargés de faire appliquer ces décisions auprès de la troupe, jouant le rôle de relais et d'intermédiaire. Les hommes de troupe n'ont quant à eux pas d'autorité ni d'ordres à donner. Ils sont chargés d'exécuter les ordres venant des officiers. Ces différences de grades, ces pouvoirs, droits et devoirs impliquent des modes de vie différents⁵.

Si l'on assemble ces deux termes et que l'on parle de bibliothèque militaire, il nous est possible de dresser une nouvelle définition. Une bibliothèque militaire devient ainsi un lieu, ou une collection de livres, à l'usage des militaires qui peuvent fréquenter ce lieu et consulter ces ouvrages en lien avec leur activité professionnelle. La bibliothèque militaire devient alors une bibliothèque spécialisée, à l'usage unique des militaires. Elle n'est par conséquent plus un lieu public, s'éloignant du monde civil. Cet éloignement pose la question de leur gestion. Si elles s'éloignent des personnels civils, quelle est la place laissée aux bibliothécaires ? Qui prend en charge la gestion et la composition du fonds ?

³ Alain, Rey, *op. cit.*, p. 1733.

⁴ Alain Rey, *op. cit.*, p. 2413.

⁵ Cf. annexe 1 : Tableau des grades de l'armée de terre.

Une bibliothèque militaire, tournée uniquement vers l'armée, pose la question des lieux. Les bibliothèques des écoles militaires sont spécifiques à ces écoles, elles leur appartiennent et leurs fonds sont souvent anciens, accumulés depuis plusieurs années. Ces fonds sont prestigieux et leurs locaux font partie de la disposition des lieux⁶. Une bibliothèque militaire peut également être une bibliothèque régimentaire, attachée aux mouvements et aux déplacements des régiments. Ces bibliothèques mobiles ne disposent alors pas de lieux spécifiques et ne semblent pas faire l'objet d'une gestion particulière. Les bibliothèques régimentaires sont à distinguer des bibliothèques de garnison, qui appartiennent à la caserne dans laquelle elles sont situées. Ces lieux sont fixes, permettant une fréquentation plus aisée et plus régulière. Ces bibliothèques ressemblent, dans leur gestion et dans leur fonctionnement, aux bibliothèques civiles. Le régiment est « un corps de troupe de l'armée de terre placée sous la direction d'un colonel »⁷. Il désigne ainsi le groupe des hommes partant en campagne, placé sous le commandement d'un même ordre. La caserne désigne quant à elle un « bâtiment destiné au logement des troupes »⁸.

Certains éléments de leur organisation diffèrent toutefois. Les personnels en charge des bibliothèques militaires n'émanent, pour la plupart, pas de la société civile. Ces bibliothèques sont prises en charge par des militaires, qui se font conservateurs des bibliothèques. Souvent, la gestion pratique et concrète est confiée à un soldat, homme de troupe et répondant aux ordres de ses officiers. Le ministère de la Guerre intervient dans la gestion de ces bibliothèques, notamment dans la composition de leur fonds. Ce nouveau rôle accordé aux militaires en charge de leur gestion pose également la question de la bibliophilie, du grec *biblion*, le livre, et *philos*, aimer. Faut-il lire ou aimer lire pour s'occuper d'une bibliothèque ? Quelle place est laissée à la lecture au sein de la caserne ? De plus, l'intervention du ministère dans la composition du fonds, dans la politique éditoriale amplifie la question du lien entre monde politique et militaire.

Enfin, il est possible de penser les bibliothèques militaires en prenant en compte la question de la production éditoriale. Les bibliothèques militaires sont en effet composées d'ouvrages spécifiques, destinés aux militaires. Par conséquent, nous pouvons entrevoir l'existence d'éditeurs dits militaires, spécialisés dans l'édition de ce genre d'ouvrages. L'édition militaire permet de plus la création d'une littérature militaire. La littérature militaire

⁶ Cf. annexe 2 : Cartes postales présentant les bibliothèques des écoles de Saint-Cyr, Polytechnique et Saint-Maixent.

⁷ Alain Rey, *op. cit.*, p. 2 166.

⁸ Alain Rey, *op. cit.*, p. 364.

est à la fois une littérature pour les militaires, ils en sont les premiers destinataires, ou bien une littérature par les militaires. Les militaires deviennent eux-mêmes auteurs. Ils écrivent souvent pour d'autres militaires, pour partager leur expérience. Toutefois, l'écriture des militaires peut être entrevue comme un exutoire, un moyen de s'éloigner et de sortir du domaine de l'armée pour un moment. Les militaires qui deviennent auteurs, ceux qui prennent la plume, sont-ils encore des militaires ? La fréquentation des bibliothèques militaires participe-t-elle à un éloignement du monde militaire ?

L'ensemble de ces éléments peuvent être résumés et simplifiés dans une définition négative des bibliothèques militaires. Celles-ci ne sont pas des bibliothèques civiles, elles ne sont pas ouvertes à tous et leur gestion est strictement militaire, de même que les personnes qui les fréquentent. Nous considérons alors les bibliothèques publiques, situées hors de la caserne et librement accessibles, comme des bibliothèques civiles.

Nous avons fait le choix d'étudier les bibliothèques militaires entre 1870 et 1945. Cette période longue prend pour jalons les trois guerres ayant marqué la France aux XIX^e et XX^e siècles. La guerre de 1870, opposant la France de Napoléon III à la Prusse de Bismarck et se soldant par une défaite française entraîne un besoin de redéfinition de la place, mais aussi du rôle de l'armée dans le pays. D'un Empire, la France devient une République à laquelle l'armée doit se soumettre. Les militaires perdent leur droit de vote, sont mis en retrait de la vie politique et l'armée devient une « Grande Muette », ne communiquant ni sur ses pratiques, ni sur la vie politique du pays. Les bibliothèques militaires naissent dans ce contexte de réforme en 1872. La même année, on impose le service militaire universel et obligatoire. Tous les citoyens français sont amenés à passer trois années de leur vie au sein d'une caserne. Cette pratique explique le visage de l'armée en 1914, au moment de la Première Guerre mondiale. L'armée est majoritairement composée de civils mobilisés, l'armée professionnelle ne représente qu'une faible part des mobilisés. Ce premier conflit mondial entraîne une prise de conscience dans la société. On se rend compte de la puissance et de l'horreur de la guerre à laquelle l'on se prépare, en théorie, dans les casernes. Cette Grande Guerre permet, pour la première fois, de mesurer l'efficacité des réformes entreprises depuis 1870. L'armée s'est modernisée, s'appuyant sur des outils technologiques nouveaux. Dans ce contexte de modernisation de l'armée, les bibliothèques militaires œuvrent à un apprentissage de ces nouvelles techniques. Enfin, nous avons fait le choix d'arrêter notre sujet en 1945, année de la capitulation sans conditions de l'Allemagne, sortant la France du deuxième conflit mondial. Cette guerre, et la préparation de

cette guerre dès 1933 entraîne des pratiques particulières au sein des bibliothèques militaires où l'on s'attache désormais à expliquer, à tenter de comprendre, ce qu'il se passe à l'étranger. 1945 marque également la fin du repli politique des militaires qui obtiennent le droit de vote et peuvent de nouveau participer à la vie civique. D'après Agnès Boishult, les bibliothèques militaires connaissent leur apogée entre 1890 et 1940⁹. Cette période correspond à un retrait des militaires de la vie politique. Après 1940, jusqu'à la fin de la guerre, les bibliothèques militaires semblent perdre leur importance, la France du Nord et ses casernes étant occupées par l'armée allemande, les militaires français peinent à les consulter. Après 1945, ces bibliothèques sont en perte de vitesse et semblent incapables de recouvrer leur prestige et leur importance. Plus que par les réformes de l'armée, cette longue période chronologique est marquée par des soubresauts politiques nombreux : le Second Empire de Napoléon III cède la place à la Troisième République en 1870 qui est interrompue par le régime de Vichy du maréchal Pétain qui sera remplacé, à la fin de la guerre, par la Quatrième République. Ces changements de régimes politiques entraînent des débats nombreux, des oppositions entre les partis, des troubles sociaux parfois, comme dans les années 1930 sous l'influence des Ligues.

Après avoir justifié notre bornage chronologique, il nous faut justifier les limites géographiques de notre sujet. Les premières bibliothèques militaires sont créées en France dite métropolitaine, France correspondant aux frontières d'aujourd'hui. Or, il faut noter qu'au cours de la période 1870-1945, les départements d'Alsace et de Moselle connaissent deux périodes d'annexion, la première suite au traité de Francfort de mai 1871, la seconde en 1939. Ces départements possèdent des bibliothèques militaires, créées vers 1866. Elles sont donc indiquées sur plusieurs cartes mais il faut prendre en compte leur éloignement momentané de l'autorité militaire française. D'autre part, la France des années 1870-1945 est une France coloniale. Deuxième empire colonial du monde après le Royaume-Uni, la France est présente aux Antilles (Martinique, Guadeloupe), en Guyane, en Afrique, dans l'océan indien avec Madagascar, Mayotte et la Réunion, et également en Indochine. Dans ces territoires d'outre-mer, la présence française tend à s'affirmer progressivement par l'installation de colons et de militaires. L'installation des militaires demande des aménagements particuliers et la création de casernes où l'on tente d'installer des bibliothèques militaires placées sous l'autorité du ministère de la Marine et des Colonies.

⁹ Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers*, ENSSIB, mémoire d'étude sous la direction de Dominique Varry, janvier 2011, p. 31.

Les bibliothèques militaires présentent un intérêt historique pour la période étudiée. Liées à la réforme de l'armée, elles participent à la création puis à l'affirmation d'un modèle français¹⁰. Leur connaissance reste extrêmement limitée, peu d'ouvrages ayant été consacrés à ce thème. Par l'étude des bibliothèques militaires, nous voulons prouver que, bien que l'armée reste un monde dominé par l'entre-soi et régit par une hiérarchie forte se prêtant aux stéréotypes, il existe une culture militaire propre à ce domaine, qui apparaît au sein des casernes et qui fonde son identité et permet d'expliquer, de mieux comprendre, le décalage qui peut, dans certains cas, être ressenti dans le monde civil. Ce sujet s'inscrit également dans une démarche personnelle, alliant histoire militaire et histoire des bibliothèques, deux de nos centres d'intérêts. Au moment du choix de ce sujet, nous envisagions la possibilité de nous présenter au concours de la conservation des bibliothèques. Si ce projet a aujourd'hui évolué, ce sujet reste au cœur de nos préoccupations.

Les bibliothèques militaires ne bénéficient pas d'étude globale. Seuls deux textes reviennent sur leur création et leur fonctionnement mais ils appartiennent à la « littérature grise » et n'ont, par conséquent, jamais été édités. La thèse de référence concernant l'histoire des bibliothèques militaires est la thèse de Marie Siniscalco intitulée *Histoire des bibliothèques militaires dans la formation académique des officiers français au XIX^e siècle (1789-1914)*¹¹. Son étude est fondée sur l'exploitation des fonds et l'histoire des bibliothèques militaires au sein des grandes écoles militaires et ne prend en compte que leur rôle dans la formation des officiers, laissant de côté la situation au sein des casernes ainsi que les autres groupes composant l'armée. Les officiers deviennent ainsi les premiers destinataires des bibliothèques militaires. Agnès Boishult adopte une démarche similaire dans sa *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers*¹². Dans son mémoire de recherche, elle s'intéresse à la pratique de la lecture au sein des garnisons, des cercles, réunions des officiers, et de la composition du fonds dont il dispose. Elle reprend les grandes étapes de la création des bibliothèques militaires mais oriente son étude sur le groupe des officiers uniquement. Enfin, on trouve une notice de quelques pages sur les bibliothèques militaire dans l'ouvrage dirigé par Dominique Varry et intitulé *Histoire des bibliothèques françaises. La bibliothèque de la*

¹⁰ Cf. annexe 3 : Chronologie des principales réformes de l'armée.

¹¹ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires dans la formation académique des officiers français au XIX^e siècle (1789-1914)*, thèse sous la direction de Nadine Vivier, soutenue à l'Université du Maine, en 2012, 523 pages.

¹² Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers*, ENSSIB, mémoire d'étude sous la direction de Dominique Varry, janvier 2011, 101 pages.

*Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*¹³. Cette notice brève revient sur le contexte de création et les grandes étapes de la création des bibliothèques militaires en France, mais avec aussi quelques précisions concernant leur apparition aux colonies, en Afrique du Nord plus précisément.

Les bibliothèques restent donc, de manière générale, assez peu étudiées. Ce manque historiographique s'explique sans doute par le fait que les bibliothèques militaires sont à la charnière de plusieurs champs d'étude différents : histoire militaire, histoire politique, histoire sociale et culturelle, histoire économique si l'on envisage les bibliothèques militaires à travers l'industrie du papier et la production éditoriale. Deux champs sont cependant à retenir pour l'étude des bibliothèques militaires. Le premier champ relève de l'histoire militaire, le second de l'histoire culturelle et des bibliothèques. L'histoire militaire insiste sur les évolutions et les réformes de l'armée au cours de son histoire, sur les grands moments de l'histoire de l'armée en séparant les différents groupes qui la composent. L'expression « histoire militaire » recouvre en effet plusieurs aspects. Elle envisage tout d'abord l'étude du fonctionnement de l'armée et de la vie au sein des casernes. Dans ce domaine, nous nous sommes beaucoup appuyés sur l'ouvrage d'Odile Roynette, *Bons pour le service : la caserne à la fin du XIX^e siècle*, dans lequel elle revient sur la mise en place du service militaire universel pour tous et l'importance donnée à l'instruction et à la discipline au sein de la caserne¹⁴. Ces réflexions sur la vie au sein de la caserne s'accompagnent de réflexions plus générales sur l'histoire de l'armée. Nous pouvons ici citer les ouvrages récents, dirigés par Olivier Wieviorka et Hervé Dré villon, faisant une histoire militaire de la France en deux volumes¹⁵, ou bien des réflexions plus anciennes, à l'image de celle de Charles de Gaulle dans les années 1930 qui théorise une armée de métier¹⁶. L'histoire militaire entend aussi étudier les différents groupes qui structurent l'armée. De nombreuses études sont consacrées au groupe des officiers, en raison sans doute du nombre de sources disponibles. Ces études sur les officiers permettent d'étudier leur mode de vie, des pratiques spécifiques et traditionnelles propres à ce groupe. Raoul Girardet évoque une « société militaire » dans son ouvrage *La Société militaire de 1815 à nos jours*¹⁷. Son étude porte sur les

¹³ Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. La bibliothèque de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, tome 3.

¹⁴ Odile Roynette, *Bons pour le service : la caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 557 pages.

¹⁵ Olivier Wieviorka, Hervé Dré villon (dir.), *Histoire militaire de la France. Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin, 2018, tome 1, 864 pages ; Olivier Wieviorka, Hervé Dré villon, *Histoire militaire de la France. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2018, tome 2, 720 pages.

¹⁶ Charles de Gaulle, *La France et son armée*, Paris, Plon, 1932 ; Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932 ; Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Paris, Berger-Levrault, 1934.

¹⁷ Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1997, 341 pages.

évolutions de l'armée napoléonienne à la fin du Premier Empire à aujourd'hui, placées en regard des évolutions politiques de la période. William Serman étudie quant à lui la place des officiers dans la société avec son ouvrage *Les Officiers français dans la nation, 1848-1914*¹⁸. L'ouvrage revient sur leur formation et les difficultés liées à leur état, notamment dans le domaine matrimonial, sur la faiblesse de leur instruction et les contraintes de la vie quotidienne. Un nombre moins important d'études portent sur le groupe des sous-officiers. Ici, la thèse de Mathieu Marly fait référence¹⁹. Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de consulter cette thèse. Enfin, quelques études portent sur les hommes de troupe et les conscrits. Nous pouvons ici citer l'ouvrage d'Annie Crépin, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République*²⁰. D'autres ouvrages de la même période portent sur l'histoire du service militaire et de la conscription en raison de la suppression récente (1995) du service militaire par Jacques Chirac.

Ces études menées groupe par groupe peuvent être liées à un débat historiographique concernant la Première Guerre mondiale et opposant l'École dite de Péronne, menée par Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, au CRID 14-18 mené par Rémy Cazals et Nicolas Offenstadt. L'École de Péronne est également appelée « école du consentement ». En effet, Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker postulent une forme de consentement de tous les engagés à la guerre car tous espèrent une amélioration de leurs conditions après le conflit²¹. Face à eux, le CRID 14-18 devient une « école de la contrainte » en opposant la troupe aux officiers. Ces derniers sont accusés d'exercer une forme de contrainte importantes sur leurs subordonnés, contrainte qui semble s'exprimer par une obligation à s'engager dans le conflit. Cette opposition entre les groupes est remise en question en 2005 par François Cochet, professeur des Universités en histoire contemporaine à l'Université de Lorraine qui postule, non plus une opposition entre ces deux conceptions, mais un lien : l'un ne va pas sans l'autre mais l'opposition entre les groupes est peut-être moins importante que ce qui a été pensé antérieurement²². Ce mémoire s'inscrit dans cette démarche. Nous tentons en effet de faire

¹⁸ William Serman, *Les Officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1992, 280 pages.

¹⁹ Mathieu Marly, *L'âme des régiments le corps des sous-officiers : promotion, recrutement et discipline dans les rangs de l'armée française (1872-1914)*, thèse sous la direction de Jean-François Chanet, soutenue à l'université de Lille 3, décembre 2015.

²⁰ Annie Crépin, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République*, Arras, Arras Presses Université, 1998, 544 pages.

²¹ Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, « Violence et consentement : la « culture de guerre » du premier conflit mondial », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 251-271.

²² François Cochet, *Survivre au front 1914-1918. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Paris, Soteca, 2005, 263 pages.

émerger, via l'étude des bibliothèques militaires, des liens entre l'ensemble des groupes constituant l'armée française sans nous contenter d'une approche par le haut, qui ne prendrait en compte que le groupe des officiers.

Les bibliothèques militaires s'inscrivent également dans un champ culturel, lié à l'histoire des bibliothèques en général. La collection dirigée par Dominique Varry, que nous avons déjà évoquée, fait référence dans ce domaine. Ces quatre volumes reviennent sur l'histoire des bibliothèques, de tous les types de bibliothèques (publiques, privées, bibliothèques universitaires...) jusque dans les périodes les plus anciennes. D'autres ouvrages sont orientés sur ce que l'on appelle la bibliothéconomie, à savoir la gestion et l'organisation des bibliothèques dans le domaine de la conservation. Nous pouvons ici citer l'ouvrage de Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles* qui reprend les évolutions des bibliothèques et les enjeux nouveaux qu'elles impliquent en termes de fréquentation et de gestion²³.

Après cette présentation historiographique, il nous faut évoquer la question des sources. Les sources primaires que nous avons utilisées sont des sources numérisées, disponibles sur Gallica. Ces sources proviennent du Service Historique de la Défense (SHD), des archives du Sénat et de l'Assemblée Nationale, ou bien des fonds de diverses associations. Nous pouvons répartir ces sources primaires en différentes catégories. Sur un corpus de 1 193 documents, nous comptons 140 textes législatifs, 260 sources monographiques et 793 sources périodiques. Les sources législatives sont essentiellement des instructions, décrets et propositions de lois en lien avec la création des bibliothèques militaires ou leur fonctionnement. Ces archives officielles nous ont permis de comprendre le fonctionnement des bibliothèques militaires et leur application concrète via les textes émanant du ministère de la Guerre ou de l'état-major des armées. À ces documents officiels se sont ajoutées des monographies, récits d'anciens militaires ou d'auteurs ayant fréquenté les casernes, ou bien encore des manuels des écoles militaires qui nous ont permis d'envisager le programme de formation suivi par les élèves. Ces textes nous ont permis d'envisager différentes pistes concernant l'étude des bibliothèques militaires, notamment la place laissée à la religion au sein de l'armée en cette fin de XIX^e siècle. Enfin, les périodiques de l'époque constituent la masse la plus importante en termes de volume. De nombreux articles de la période 1870-1945 concernent la vie au sein des casernes et plus

²³ Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand Colin, 2013, 304 pages.

spécifiquement les bibliothèques militaires. Ces périodiques ne sont pas tous des périodiques dits militaires, c'est-à-dire placés sous le contrôle de l'armée comme la *Revue d'artillerie* ou la *Revue de cavalerie*. Ce sont aussi des périodiques que l'on pourrait qualifier, par opposition, de « civils » comme *Le Figaro*, *L'Aurore*, *Le Temps* ou encore *L'Action française* qui reviennent sur la vie dans l'armée. Ces périodiques nous ont permis de saisir un nombre important d'anecdotes, servant d'exemples concrets. Ces faits racontés par les journaux sont ceux qui ont intéressés les populations de l'époque, qui ont été liés à des préoccupations particulières. Leur grand nombre nous permet alors de montrer que les bibliothèques militaires ont bénéficié d'une certaine reconnaissance dès l'époque de leur création. Ces sources, restées inexploitées, nous permettent de mettre en place une grille d'analyse nouvelle. Nous avons en effet envisagé l'institutionnalisation des bibliothèques militaires au sein des casernes françaises comme un besoin de réformer l'armée et d'améliorer l'instruction en lien avec l'arrivée de civils à la caserne, œuvrant ainsi au développement d'une culture militaire diffusée en-dehors de la caserne à la suite du passage par l'armée d'une large part de la population.

Ainsi, dans quelles mesures et pourquoi les bibliothèques militaires ont-elles été créées ? Répondent-elles au rôle qui leur a été donné en participant à la mise en place et à la diffusion d'une culture spécifiquement militaire ? Les bibliothèques militaires disposent d'un fonctionnement particulier, qui les éloigne des bibliothèques civiles. Elles disposent également, nous le verrons, de l'intervention d'acteurs particuliers participant à l'alimentation des fonds et à la création d'une culture militaire française. Enfin, ces bibliothèques correspondent à une volonté avouée de donner une place plus grande et plus importante à l'armée tout en préservant un mode de vie militaire. Entre modernité et tradition, leur rôle reste ambiguë.

I/ Les bibliothèques militaires : constitution et fonctionnement.

Les bibliothèques militaires sont des bibliothèques particulières à l'histoire particulière. Fondées en réaction à la défaite de 1870-1871, elles peinent à se développer de manière efficace dans les dernières années du XIX^e siècle. Dominique Varry revient sur leur histoire dans son ouvrage général concernant l'ensemble des bibliothèques françaises²⁴. Il commence son chapitre concernant les bibliothèques militaires en rappelant les tentatives de création et de développement mises en place dès le début du XIX^e siècle, revenant sur leur échec. Il poursuit son propos en évoquant un modèle de bibliothèque déjà présent à l'étranger, notamment en Angleterre, en Autriche-Hongrie et en Allemagne²⁵. Il développe ensuite les initiatives françaises, qui commencent dès le début du siècle mais qui ne deviennent réellement visibles qu'après 1870. Les bibliothèques militaires sont créées par *l'Instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison* de 1872²⁶. Cette chronologie précise concernant la fondation des bibliothèques militaires est reprise dans le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre de 1913²⁷. Les bibliothèques militaires ont fait l'objet de réflexions antérieures aux mesures législatives prises par l'État. Ferdinand Durand exprime, dans un texte de 1845, la nécessité de créer des bibliothèques militaires utiles à l'ensemble des militaires afin de leur ouvrir des possibilités de carrière une fois sortis de l'armée²⁸. Il affirme que « les bibliothèques dont nous demandons la création, seraient utiles à tous les membres de la famille militaire, grands et petits, jeunes et vieux »²⁹.

Cette création et cette institutionnalisation progressive répondent à une prise de conscience de la part des dirigeants, des populations, mais aussi des militaires eux-mêmes. Dans son étude de la société militaire, Raoul Girardet³⁰ revient sur cette prise de conscience. Selon lui, avant 1870, il existe une séparation nette entre les militaires et la population civile. Toutefois, la défaite puis la mise en place du service militaire universel vont réduire cette distance. On se rend alors compte des lacunes de l'armée pour qui la préparation à la guerre et

²⁴ Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. La bibliothèque de la Révolution et du XIX^e siècle: 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, tome 3.

²⁵ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p.534.

²⁶ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p. 537.

²⁷ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postsecondaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 14.

²⁸ Ferdinand Durand (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, 1845, p. 6.

²⁹ Ferdinand Durand (capitaine), *op. cit.*, p. 10.

³⁰ Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 65.

au combat prime sur l'apprentissage intellectuel. Il ressort donc de cette analyse un besoin véritable, en France, de redéfinir le rôle de l'armée et de modifier les pratiques au sein des casernes par la mise en place de ces nouvelles infrastructures.

La création des bibliothèques militaires va alors répondre, dans un premier temps, d'une volonté de réforme de l'armée. L'armée ne doit plus uniquement être tournée vers la préparation au combat mais également à l'anticipation de celui-ci. Elles restent toutefois des bibliothèques spécialisées, leur fonctionnement et leur gestion faisant écho à l'organisation de l'armée telle qu'elle existe alors.

A/ Cadre général de création

1/ Des différents types de bibliothèques militaires

L'expression « bibliothèque militaire » est une expression générique recouvrant plusieurs réalités. Toutes les bibliothèques militaires ne fonctionnent pas de la même manière et ne sont pas destinées aux mêmes personnes. *L'Instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison* de 1872 prévoit la mise en place des bibliothèques au sein des casernes³¹. L'article premier déclare que « Les bibliothèques de garnisons doivent devenir des centres de réunion et d'étude pour les officiers. Organisées d'une manière permanente et commode, ouvertes pendant la journée et pendant la soirée, elles pourront recevoir des livres en grand nombre, posséder des ouvrages volumineux ou de prix, être beaucoup mieux pourvues que les bibliothèques régimentaires, qui ont à supporter tous les frais et les inconvénients des transports et qui sont difficiles à installer convenablement ». Ce premier article revient sur des éléments essentiels dans la caractérisation des bibliothèques militaires.

Une première distinction est en effet faite entre les bibliothèques de garnison et les bibliothèques régimentaires. Les bibliothèques de garnison sont des lieux spécifiques, dédiés à la conservation des livres et à leur consultation, fixes au sein de la caserne. Les bibliothèques régimentaires sont quant à elles des bibliothèques que l'on pourrait qualifier d'itinérantes puisqu'elles sont destinées à suivre le régiment dans ses déplacements lors des campagnes. Ces bibliothèques régimentaires posent alors des problèmes d'organisation, comme le mentionne l'article. Puisqu'elles sont itinérantes, elles posent tout d'abord le problème de la conservation et de la gestion du fonds. En effet, comment être sûr que le fonds est complet lorsque la priorité du régiment est de se déplacer pour combattre ? De plus, ce déplacement a un coût, assuré par le régiment lui-même qui ne reçoit ni aides ni subventions de la part du ministère de la Guerre. À l'inverse, les bibliothèques de garnison présentent l'avantage d'être fixes, donc d'une part, plus accessibles pour les militaires présents à la caserne et, d'autre part, il est possible de conserver des ouvrages des qualités, précieux, voire rares. Cette capacité semble leur être propre à une époque où, si la pratique de la lecture se démocratise, le prix des livres reste encore élevé, les rendant inaccessibles à certaines catégories sociales. Les livres demeurent des objets de

³¹ *Instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison*, Paris, Imprimerie nationale, 1872.

distinction en cette fin de XIX^e siècle. Par conséquent, les bibliothèques de garnison semblent être un moyen d'assurer un certain prestige à la caserne qui en possède une.

Ce premier article évoque une autre dimension des bibliothèques militaires, dimension essentielle qui sera reprise dans le Décret du 25 août 1913³². Le premier article de l'instruction de 1872 évoque les bibliothèques de garnison comme « des centres de réunions et d'études pour les officiers ». Les officiers deviennent ainsi les premiers concernés par cette création nouvelle au sein de leur caserne. De cette mention des officiers dans cet article, découle la distinction par grades mise par écrit dans le Décret de 1913. En effet, l'article 263 de ce décret décrit quatre types de bibliothèques militaires. Le premier point désigne l'existence « dans chaque corps de troupe ou détachement » d'« une bibliothèque des officiers alimentées par leurs cotisations ». Vient ensuite « une bibliothèque des sous-officiers alimentée par leurs cotisations et par des dons ». Suit alors « une bibliothèque commune à tous les hommes de troupe » avant les « bibliothèques d'unités ».

On note tout d'abord que cette description donnée dans le décret se fait dans un ordre décroissant. Les officiers sont placés en tête de cette liste puisque les bibliothèques sont un moyen pour eux de poursuivre leur formation et d'accroître l'autorité qu'ils ont sur la troupe. Marie Siniscalco, dans sa thèse, a montré que les bibliothèques militaires sont, au sein des casernes, des lieux où se poursuit la formation des officiers après leur sortie des écoles militaires³³. Ces écoles militaires dispensent des formations de qualité, préparant les officiers à la pratique du commandement et aux manœuvres stratégiques sur le terrain tout en laissant une place importante à l'étude de la littérature et de l'histoire. De plus, il est possible de penser que les officiers, du fait de leur fonction de commandement, ne participent pas à l'ensemble des manœuvres, exercices et tâches quotidiennes effectuées par la troupe. Nous pouvons alors nous demander si la fréquentation des bibliothèques militaires leur est plus aisée. Puisqu'ils ne participent pas à l'ensemble des manœuvres, il semblerait que la réponse soit oui. Or, les officiers, en plus de leurs activités de commandement, ont également une fonction administrative. Ils doivent en effet rédiger de nombreux rapports pour rendre compte de ce qu'il se passe au sein de la caserne à l'état-major. Il est alors possible de dire que non, l'accès à la

³² Ministère de la Guerre, *Décret du 25 août 1913 portant règlement du service des corps de troupe d'artillerie et du train des équipages militaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 25 août 1913, p. 107.

³³ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires dans la formation académique des officiers français au XIX^e siècle (1789-1914)*, thèse sous la direction de Nadine Vivier, soutenue à l'Université du Maine, en 2012, 523 pages.

bibliothèque ne leur est pas plus facile. Cependant, les bibliothèques des officiers ne peuvent-elles pas être les lieux de travail des officiers, les lieux de la rédaction de ces rapports ? Les bibliothèques des officiers peuvent alors être considérées comme des lieux de travail où les officiers passent une partie de leur journée. De plus, les bibliothèques des officiers peuvent devenir des lieux de conservation des archives militaires. En effet, les bibliothèques militaires sont des lieux adaptés à la conservation de livres et documents. Nous pouvons donc penser qu'en plus de conserver des livres, les bibliothèques sont également le lieu de la conservation des archives militaires. Est-il possible de voir ici un lien entre conservation des documents et l'inflation du rôle accordé à l'administration lié à l'essor de Troisième République ? Ces archives seraient conservées dans la bibliothèque des officiers puisque ce sont eux qui émettent une partie de ces documents qui peuvent leur être utiles ultérieurement dans leur prise de décisions.

Les bibliothèques des sous-officiers sont distinctes de celles des officiers. Cette séparation laisse sous-entendre, d'une part, l'importance de la division par grades et, d'autre part, laisse entrevoir la possibilité de différences dans la composition des fonds. Les bibliothèques des sous-officiers sont alimentées par des prélèvements sur leur solde ou par des dons. Or, la solde d'un sous-officier est moins importante que celle d'un officier, la cotisation n'est donc pas la même. Il semble par conséquent impossible que les fonds de ces bibliothèques soient développés de la même façon. Les bibliothèques des hommes de troupes sont destinées à l'ensemble de la caserne, leur fréquentation est supposée ouverte à tous. Cependant, Odile Roynette, dans son étude sur la vie des soldats dans les casernes, développe l'idée qu'il est peu probable que les soldats aient eu le temps de fréquenter les bibliothèques pendant, ou à la fin, de leur journée du fait de la succession de tâches, parfois difficiles, qui leur est confiée³⁴.

Les bibliothèques d'unité sont destinées à des groupes de personnes spécifiques. Les unités sont, d'après la définition du *Dictionnaire de la langue française* d'Alain Rey, une structure organisée au sein d'un ensemble plus vaste³⁵. Dans l'armée, cela peut correspondre à des secteurs particuliers, notamment les unités de réserve. Les militaires réservistes semblent ainsi être autorisés à fréquenter les bibliothèques militaires. Il est envisageable que cette autorisation leur soit confiée afin de leur permettre de poursuivre leur formation s'ils aspirent à devenir militaires d'active.

³⁴ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 361.

³⁵ Alain Rey, *op. cit.*, p. 2658.

Enfin, le *Recueil administratif à l'usage des corps de troupes de toutes armes* de 1901, mentionne, des bibliothèques de corps de garde³⁶. Le texte décrit leur aménagement mais la note précise que « les corps de garde sont, en général, pourvus de petites bibliothèques composées de 30 à 40 volumes ». Les corps de garde sont des édifices séparés des bâtiments de la caserne où les soldats assurent la surveillance des environs. Ces bâtiments sont de taille modeste et ne permettent pas la création d'une salle spécifique destinées à contenir des livres. La mention du nombre de volume donne une idée de la place qui peut leur être accordée. Il est en effet possible de conserver une trentaine de volumes dans une pièce commune. La *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et soldats* de 1873 précise que les livres du corps de garde « seront déposés dans une petite caisse dont le chef de poste deviendra responsable »³⁷. On peut alors penser que la présence de livres dans les corps de garde n'est pas aussi importante que l'on pourrait le croire. Aucun aménagement spécifique ne leur est destiné. Le placement des ouvrages dans une caisse, « petite » de surcroît, fait écho au fonctionnement des bibliothèques régimentaires, dont le fonctionnement et l'efficacité sont contestés. Les bibliothèques des corps de garde apparaissent donc plus comme un moyen de tromper l'ennui plutôt que d'une réelle nécessité.

Pour finir, il nous faut citer une dernière catégorie de bibliothèque sur laquelle nous reviendrons : les bibliothèques de cercle. Ces dernières ont été étudiées par Agnès Boishult, conservatrice des bibliothèques³⁸. D'après elle, la défaite de 1870 aurait servi d'accélérateur au développement des bibliothèques de cercles d'officiers, autorisant le développement d'une certaine culture militaire qu'ils préserveraient en se rassemblant³⁹. Elle note également que le développement d'une littérature militaire au tournant du XX^e siècle renforce cette pratique⁴⁰. Les *Annales de l'Assemblée nationale* affirment qu'en 1875, « 111 régiments ont des bibliothèques d'officiers formant un total de 100 000 volumes ou cartes. 60 régiments ont des bibliothèques de troupes, formant un total de 20 000 volumes ou cartes. Dans les casernes, il y avait, au 1^{er} avril 1873, environ 300 bibliothèques en voie de formation, et le mouvement

³⁶ Ministère de la guerre, *Recueil administratif à l'usage des corps de troupes de toutes armes*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1901, p. 217.

³⁷ *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et aux soldats*, Auch, Imprimerie Auscitaine A. Thibault, 1873, p. 7.

³⁸ Agnès Boishult, *op. cit.*, 101 pages.

³⁹ Agnès Boishult, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁰ Agnès Boishult, *op. cit.*, p. 29.

continue »⁴¹. Cette énumération semble ainsi démontrer l'importance accordée au développement des bibliothèques militaires au sein des casernes françaises.

2/ La décision de créer les bibliothèques de garnison : mettre en place un maillage territorial.

Les bibliothèques militaires, si l'on reprend cette expression générique, sont destinées à être développées sur l'ensemble du territoire. Leur mise en application reste cependant longue et laborieuse. L'Instruction provisoire de 1872 précise que le nombre de bibliothèques de garnison « sera restreint pour le moment, à cause de la petite quantité de livres disponibles »⁴². Ce quatrième point de l'article premier de l'instruction est repris dans la *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et aux soldats* de 1873. Cette notice revient sur la distinction entre bibliothèque régimentaire et de garnison en évoquant leurs avantages et inconvénients. Dans une partie concernant les avantages des bibliothèques de garnison, le texte donne la liste de bibliothèques nouvellement créées : « Paris, Versailles, Lyon, Lille, Bordeaux, Rouen, etc. »⁴³. Le texte précise que ces bibliothèques sont créées dans « les grands centres militaires ». En effet, les villes citées précédemment sont situées à proximité des écoles militaires les plus importantes : Saint-Cyr et Polytechnique sont à Paris, une autre école est située à Versailles. Ces villes peuvent également être les quartiers généraux des régions militaires (ou des villes proches de ces quartiers généraux)⁴⁴. Au moment de la réorganisation de l'armée en 1872-1873, on décide de la création des régions militaires. La loi du 24 juillet 1873, soutenu par le maréchal de Mac-Mahon contre Thiers, prévoit la création de 18 corps d'armées correspondant à 18 régions militaires⁴⁵. Ce sont alors dans ces lieux que sont créées les bibliothèques car ils concentrent des effectifs importants justifiant la présence de casernes suffisamment grandes où l'installation des bibliothèques est possible. De plus, installer des bibliothèques de garnison dans ces lieux reviendrait presque à s'assurer de leur succès. L'importance de l'effectif devrait permettre une fréquentation plus importante que dans d'autres garnisons. Les créations des premières

⁴¹ *Annales de l'Assemblée nationale : compte-rendu in extenso des séances, annexes*, Paris, Imprimerie du Journal officiel, 1875, p. 19.

⁴² *Instruction provisoire, op. cit.*

⁴³ *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales, op. cit.*, p.5.

⁴⁴ Cf. annexe 4 : Carte des régions militaires.

⁴⁵ André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940*, Paris, Presses Universitaires de France, tome 3, 1992, p. 4.

bibliothèques de garnison correspondent donc à une hiérarchisation des places militaires d'après leur ordre d'importance.

Nous pouvons également nous arrêter sur le titre de la notice précédemment citée. Celle-ci propose en effet la mise en place de bibliothèques militaires départementales. Ce découpage géographique pourrait correspondre à un échelon local. Or, il est possible d'envisager d'autres échelles, notamment régionales et nationales. Les bibliothèques militaires régionales peuvent être entendues comme les bibliothèques des quartiers généraux des régions militaires, importantes en taille puisque possiblement fréquentées par un nombre important de militaires. Celles-ci pourraient ainsi contenir les quatre types de bibliothèques décrits plus haut : une bibliothèque des officiers, une bibliothèque des sous-officiers, une bibliothèque des hommes de troupe et une bibliothèque d'unité. Les bibliothèques d'envergure nationales seraient plutôt celles des grandes écoles militaires, lieux prestigieux où l'apprentissage est réservé à une faible part de la population. Dans son étude, Marie Siniscalco s'intéresse aux écoles militaires qu'elle juge les plus importantes⁴⁶ : l'École Navale de Brest et l'École de médecine navale de Rochefort pour la Marine, Saint-Cyr, Polytechnique et l'École de cavalerie de Saumur pour l'armée de terre. A ces bibliothèques des écoles militaires, il faut ajouter les bibliothèques des ministères.

Le *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur* de 1879 nous permet de revenir sur la création de bibliothèques militaires à l'échelon local, au niveau de la ville cette fois⁴⁷. L'article concernant les bibliothèques militaires revient sur « la difficulté de se procurer les ouvrages nécessaires pour la lecture ou pour l'étude ». Le ministre de la Guerre de l'époque décide donc de la création de bibliothèques dans les villes secondaires. L'article donne ensuite la liste : « Lille, Metz, Lyon, Besançon, Bayonne, Strasbourg, Pau ». Ces créations locales reprennent des villes déjà proposées en 1873 comme Lille et Lyon et créent des bibliothèques dans des garnisons à proximité immédiate des frontières : frontière espagnole pour Pau et Bayonne, frontière allemande pour Metz et Strasbourg, proximité de la frontière suisse pour Lyon ou belge pour Lille. Ces données peuvent être facilement cartographiées⁴⁸. L'ensemble de ces villes sont des villes dites de garnison, comptant un nombre important de casernes et de militaires. Moins prestigieuses que les centres de commandement des régions militaires, ces villes n'en restent pas moins des bastions liés à l'armée. Il convient donc de favoriser la création

⁴⁶ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, p. 11.

⁴⁷ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel du ministère de la Guerre*, Paris, Dupont, 1879, p.171.

⁴⁸ Cf. annexe 5 : Carte des principales bibliothèques militaires existant avant 1873.

et la diffusion d'une culture militaire dans ces lieux. Cet aspect est particulièrement vrai pour les garnisons de Metz et Strasbourg, villes annexées par l'Allemagne à la suite de la défaite. En 1872, au moment où les bibliothèques militaires se développent, Metz et Strasbourg sont en territoire allemand. Les bibliothèques militaires qui existent dans ces villes sont donc des créations antérieures à la période, sans doute mises en place dans les années 1860, période des premières expérimentations des bibliothèques militaires⁴⁹. Nous pouvons alors voir apparaître une revendication concrète de ces territoires par la France. La réforme de l'armée exalte le patriotisme et l'idée de Revanche. Les bibliothèques militaires se développent dans ce contexte. Les bibliothèques de Metz et Strasbourg faisant partie de la liste des bibliothèques de garnison à développer et accompagnées de garnisons proches des frontières, il nous est alors possible d'affirmer une volonté réelle de diffuser la culture militaire française dans des régions proches de l'étranger, au contact de plusieurs cultures et influences.

Cependant, ce texte montre que le maillage territorial est encore loin d'être complet. En effet, le *Journal officiel de la République française*, qui rapporte les paroles du général Loysel, demande de « contribuer à la création de bibliothèques et de cercles militaires dans toutes les garnisons »⁵⁰. Or, chaque ville ou presque possède une garnison comme le démontre la carte de 1877⁵¹. Cette carte donne à la fois l'emplacement des garnisons mais la légende précise les armes qui y sont représentées. On peut alors constater la densité du réseau de garnisons. De plus, les textes qui vont suivre et que nous avons déjà évoqués ne vont, dans un premier temps, prendre en compte uniquement les grands centres militaires, écartant complètement certaines régions. Certaines régions militaires, qui correspondent au tracé de certaines régions administratives, ne comptent pas de bibliothèques militaires dans les années 1870-1880. C'est le cas notamment de l'Orléanais, du Berry, du Bourbonnais, de la Marche ou de l'Auvergne.

Cette répartition peut alors poser la question des moyens dont disposent les différentes garnisons. Si les centres militaires disposent de locaux suffisants, d'autres villes sont dépendantes de l'aide des municipalités. Les *Annales de l'Assemblée nationale* de 1875 donnent l'exemple de la bibliothèque militaire de Rouen : « Un cercle-bibliothèque a été inauguré à Rouen, le 5 août dernier, dans les locaux de la rue de la Chaîne, offerts par la municipalité aux

⁴⁹ Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. La bibliothèque de la Révolution et du XIX^e siècle: 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, tome 3.

⁵⁰ *Journal officiel de la République française*, Paris, Imprimerie Nationale, 29 juillet 1874, p. 5 333.

⁵¹ Cf. annexe 6 : Carte des garnisons de France en 1877.

officiers de la garnison, pour devenir le centre de leurs réunions et de leurs études »⁵². Cet exemple prouve que la garnison de Rouen n'est pas suffisamment grande pour contenir une bibliothèque militaire où les officiers pourraient se rassembler. Si Rouen est cité dans la *Notice* de 1879, on peut penser que le projet d'installation de bibliothèque qui y est fait répond à un réaménagement total de la caserne. Odile Roynette a en effet démontré qu'à la fin du XIX^e siècle, les casernes françaises souffrent souvent d'un manque d'aménagement, sont souvent insalubres, n'ayant pas été modifiées depuis le XVIII^e siècle⁵³. De ce point de vue, nous pouvons dire que les projets d'installation des bibliothèques militaires entrent dans le projet plus général du gouvernement de réformer l'armée après 1870. On modifie les conditions d'application du service militaire en 1872, le rendant universel. Par conséquent, chaque Français est amené à connaître la vie de caserne. On décide donc de leur réaménagement. Les bibliothèques doivent donner le sentiment d'une culture militaire qui se développe, qui reste importante malgré la défaite et qui doit être diffusée au plus grand nombre.

Il faut enfin, dans un dernier temps de l'analyse géographique, penser aux colonies. En effet, en cette fin de XIX^e siècle, la France s'affirme comme puissance coloniale⁵⁴. La France est présente en Algérie depuis 1830. Le protectorat avec la Tunisie a été signé en 1881, elle possède également un protectorat sur Madagascar, en projet depuis 1885 et mis en application en 1895, ainsi que deux fédérations : l'Afrique Occidentale Française (AOF) qui existe depuis 1895 et rassemble le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta (actuel Burkina), le Soudan (actuel Mali) et la Guinée, ainsi que l'Afrique Équatoriale Française (AEF) mise en place officiellement en 1910 et rassemblant l'Oubangui-Chari, le Tchad et le Congo. Ces possessions coloniales posent la question de l'installation de l'armée aux colonies et de l'implantation des bibliothèques militaires dans ces territoires. Dominique Varry mentionne la création de la bibliothèque militaire d'Alger dès 1873, et la qualifie de « bibliothèque la plus importante d'Afrique du Nord »⁵⁵. Il poursuit en mentionnant les bibliothèques d'Oran et de Constantine, fondée entre 1874 et 1875⁵⁶. Ces fondations algériennes s'expliquent sans doute par l'ancienneté de l'implantation française dans le pays et par le fait que l'Algérie est considérée comme un département français. La présence française s'y exprime donc plus facilement et les

⁵² *Annales de l'Assemblée Nationale*, Paris, Imprimerie et Librairie du Journal officiel, 1875, p. 8.

⁵³ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 103.

⁵⁴ Jean Meyer, Jean Tarrade, Anne Rey-Goldziger, Jacques Thobie, *Histoire de la France coloniales des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 2016.

⁵⁵ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p. 539.

⁵⁶ Cf. annexe 7 : Carte des bibliothèques militaires en Algérie.

colons et militaires français y sont nombreux. La culture militaire que l'on tente alors de diffuser en France doit s'étendre jusqu'à eux.

La diffusion de la culture militaire française s'exprime sur l'ensemble de son territoire, à la fois métropolitain et colonial, par un maillage territorial important. Si toutes les bibliothèques militaires n'ont pas la même envergure, elles n'en restent pas moins des relais importants de la vie militaire auprès des populations qui sont amenées à fréquenter les casernes.

3/ Un nouveau lieu de sociabilité

L'apparition des bibliothèques militaires au sein des casernes, sur l'ensemble du territoire national et des colonies, permet la création de nouveaux lieux de sociabilité. Les bibliothèques militaires permettent en effet, par leur fréquentation régulière, de créer des liens entre les adhérents. La bibliothèque est un lieu où l'on se rencontre.

La deuxième partie du *Règlement du service dans l'armée, service intérieur des troupes du génie* de 1932, insiste dès l'époque sur la notion de lieu de sociabilité⁵⁷. Le texte présente la création d'une salle de lecture de la manière suivante : « Il [le colonel] réalise ainsi une sorte de petit cercle régimentaire, dans lequel les officiers du régiment trouvent l'occasion de se rencontrer et d'entretenir, au plus grand bénéfice de l'instruction et de l'éducation morale et militaire de chacun. Cette organisation reste indépendante des cercles d'officiers de garnison régis par des Instructions ministérielles spéciales ». On note dans un premier temps que ces cercles sont réservés aux officiers⁵⁸. Ils semblent être les seuls à avoir le droit de se rassembler pour discuter et échanger leur position. Cette mesure vient sans doute du fait que les officiers peuvent faire preuve d'un plus grand libre-arbitre que les hommes de troupes. En effet, ces derniers entrent à la caserne pour obéir aux ordres qui leur sont donnés par les officiers dans le but de préparer la défense du pays. Les officiers rassemblés, par leurs échanges, créent une sociabilité militaire nouvelle, constituant une sorte d'élite au sein du régiment. Le passage fait également référence à des cercles régimentaires, opposés à des cercles de garnison qui semblent avoir une structure plus formelle puisqu'ils sont régis par le ministère. Par conséquent, il est possible d'envisager les cercles régimentaires, constitués au sein des bibliothèques, comme des

⁵⁷ Ministère de la Guerre, *Règlement du service dans l'armée, service intérieur des corps de troupe du génie*, Paris, Imprimerie Nationale, deuxième partie, 1932, p. 23.

⁵⁸ Cf. annexe 8 : Cartes postales présentant les cercles d'officiers de Paris et Metz.

espaces d'expression plus vaste que les cercles régimentaires. Il est probable que les officiers rassemblés dans les bibliothèques, de manière informelle, soient des volontaires, aucune obligation d'assiduité ne leur est faite. Enfin, ce passage évoque l'instruction et l'éducation des officiers rassemblés. Les bibliothèques ont donc toujours, dans les années 1930, un rôle de complément de la formation des officiers. Cependant, cette formation n'est pas, ou n'est plus, uniquement issue des livres mais découle de l'échange entre les hommes. Nous pouvons alors revenir sur la distinction fondamentale entre instruction et éducation. L'instruction correspond à l'action d'enseigner ce qui est utile ou indispensable. L'éducation quant à elle va plus loin : elle met en œuvre les moyens propres à assurer la formation et le développement de l'être humain. Ainsi, l'instruction dans le domaine militaire correspondrait à un apprentissage de savoir-vivre et savoir-agir au sein de la caserne, à une forme de « dressage » si l'on reprend l'expression d'Odile Roynette⁵⁹. L'éducation militaire correspond à l'apprentissage d'un mode de vie, de connaissances plus avancées et de pratiques plus ancrées dans la vie quotidienne. La réunion des officiers au sein de cercles fait alors partie d'un processus d'éducation qui se poursuit, éducation qui n'est plus dispensée par un maître ou un enseignant mais qu'ils se forgent eux-mêmes. Cette coupure, ce développement uniquement militaire de leur éducation renforce l'idée d'un repli sur soi de l'armée, d'une distance entre monde militaire et monde civil.

Cette pratique du cercle a été développée plus longuement dans un document antérieur. *Les Rapports et délibérations* du conseil général du Rhône de 1901 présentent les cercles militaires de la façon suivante : « elle [la création d'un cercle] peut et doit contribuer, elle contribuera à établir, à maintenir, à fortifier, entre eux [les officiers] les relations de bonne camaraderie qui sont de nature à donner plus d'harmonie, de cohésion, de force, à l'action commune dans les périodes d'instruction et de mobilisation réelle pour la guerre »⁶⁰. Ici, l'accent est mis sur la proximité que les cercles créent entre les officiers. On voit que les cercles créés permettent de sauvegarder et de promouvoir les pratiques militaires, une culture qui, encore une fois, leur est spécifique. L'entretien de cette culture permet une vie harmonieuse, que l'on pourrait presque qualifier de fraternelle, au sein de la caserne. Cependant, cet aspect culturel et social semble toujours céder le pas à la mission principale de l'armée : la guerre. Toutes les rencontres entre les officiers ont pour objectif une préparation de la guerre. Ceci renforce la spécialisation des bibliothèques militaires où l'on se rassemble pour travailler

⁵⁹ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 309.

⁶⁰ Conseil général du Rhône, *Rapports et délibérations*, Lyon, 1901, p. 1 007.

essentiellement, pour se divertir dans un second temps. Au sein de la caserne, tous sont concernés par la guerre.

Cette remarque rejoint l'analyse d'Odile Roynette qui évoque l'arrivée à la caserne des conscrits à la fin du XIX^e siècle⁶¹. Les conscrits entrent dans la caserne où ils sont « dressés » et « domestiqués » par leurs officiers, de la même manière que des enfants le seraient par leur instituteur au moment de leur entrée à l'école. Toute leur journée et le temps du service militaire sont orientés vers la préparation de la guerre. Or, les officiers font figure d'autorité, ils sont ceux qui détiennent le savoir et le pouvoir, ils sont donc obéis. Les officiers promeuvent alors une culture de l'entre-soi, tournée vers le monde militaire dans toutes les dimensions de la vie quotidienne. Odile Roynette ajoute également que les mess des sous-officiers sont créés dans les casernes à partir des années 1880 afin de les empêcher de quitter la vie militaire pour rejoindre la vie civile. En effet, les militaires vivent au sein d'une caserne, séparée de la ville par des grilles. Ces casernes sont bâties sur des terrains étant la propriété de l'armée. Sortir de la caserne demande alors de passer ces grilles, de sortir de la sphère strictement militaire. Au cours du XIX^e siècle, l'on redoute la fréquentation du monde civil par les hommes de troupe et les sous-officiers, jugée néfaste si l'on considère les risques de les voir fréquenter des cafés et des maisons closes. Les hommes de troupe sont casernés pour que le contrôle des officiers s'exerce sur eux en permanence et qu'ils acquièrent les pratiques et manières d'être des militaires. Si l'on étend cette lecture de la caserne aux différents types de bibliothèques militaires qui nous avons déjà définis, il apparaît que les bibliothèques militaires, plus seulement celles des officiers, soient des lieux de conditionnement des armées. Tous, quel que soit leur grade, doivent se mettre au service de l'État et se préparer à la guerre.

La fréquentation des bibliothèques par les officiers ne relève pas du temps de service. On peut lier leur fréquentation à une tradition plus ancienne en reprenant l'analyse de Guy Chaussignand-Nogaret étudiant le passage de l'aristocratie aux élites aux XVIII^e et XIX^e siècles⁶². Il définit le cercle comme une pratique de la bourgeoisie naissante, leur permettant de se rencontrer. Ces cercles sont pour lui, au début du XIX^e siècle, l'héritage des salons de l'époque des Lumières. Pour différencier salon et cercle, il cite Maurice Agulhon qui note que les cercles deviennent rapidement exclusivement masculins, créant une sociabilité particulière,

⁶¹ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 188-201.

⁶² Guy Chaussignand-Nogaret (dir.), *Histoire des élites en France du XVI au XX siècle*, Paris, Tallandier, 1991, p. 312.

et supprime la figure de celui qu'il appelle « patron » ou « hôte »⁶³. Ces cercles se tiennent de moins en moins chez des particuliers mais dans des lieux extérieurs. Enfin, il note que les cercles rassemblent souvent des gens issus de la même profession.

Cette analyse des cercles s'applique à l'armée de manière frappante. Les cercles des officiers sont des mondes d'hommes, réunis dans des lieux que l'on pourrait qualifier de « neutres ». La bibliothèque n'appartient pas à un officier en particulier mais à tous. Le « patron » n'est pas physiquement présent bien qu'il puisse être assimilé au ministre de la Guerre qui, par ses décisions, permet la création des bibliothèques et la tenue de ces réunions. Nous pouvons alors dire que les bibliothèques militaires sont des lieux nouveaux mais héritiers de pratiques anciennes qui contribuent à la préservation et à la diffusion d'un mode de vie propre aux officiers, excluant à la fois la troupe et les civils. Un parallèle peut être fait ici avec les clubs anglais, à leur apogée au XVIII^e siècle. Ces clubs rassemblent des hommes échangeant sur des sujets qui leur sont communs. Ces clubs reposent eux-aussi sur des pratiques particulières, notamment la consommation d'alcool et de cigarettes. Au sein des cercles, militaires dans le cas qui nous intéresse, cette consommation est strictement limitée plus qu'interdite. Le cercle dépend en effet de l'autorité et de la responsabilité du ministre de la Guerre, qui doit veiller à l'application de la discipline et à la bonne tenue des officiers. Par opposition, les clubs relèvent d'initiatives plus spontanées et privées. Les cercles au sein de l'armée ont, par conséquent, vocation à donner une image positive de l'armée, à la sortir des stéréotypes dans laquelle elle semble enfermée. Les cercles et la conduite des officiers transmettent l'image d'une armée cultivée. La pratique et la sociabilité deviennent ainsi des moyens de diffusion de la culture militaire : en donner une image positive revient à la faire accepter par tous. La culture militaire et sa diffusion passent par la fonction de représentation des officiers qui appartiennent tous au même groupe et partagent ainsi les mêmes pratiques. Les bibliothèques militaires sont donc le lieu où se cultive l'entre-soi. Les bibliothèques des officiers, les premières à avoir été créées, sont des lieux clos, des lieux où la troupe ne peut pas pénétrer. Entrer dans la bibliothèque des officiers, c'est appartenir à l'élite que forment ces derniers au sein de la caserne.

⁶³ Maurice Agulhon, *Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848*, Paris, Armand Colin, 1977.

B/ Le fonctionnement des bibliothèques militaires

1/ La réglementation du service par l'armée : le rôle de l'état-major et des commissions des bibliothèques

En tant que bibliothèques spécialisées, situées à l'intérieur des casernes, les bibliothèques de garnison sont administrées, gérées et organisées par du personnel militaire. Ce personnel dépend d'une hiérarchisation stricte des tâches, hiérarchisation faisant écho à celle de l'armée elle-même. La division et la répartition des tâches par grades reste importante.

Le *Recueil administratif à l'usage des corps de troupes de toutes armes* de 1892 reprend les grandes lois, dispositions et instructions destinées à organiser les bibliothèques de garnison⁶⁴. Ce document donne les dispositions administratives prévues par l'Instruction provisoire de 1872. Ces dispositions sont les suivantes : « Toutes les bibliothèques fonctionnent par les soins et sous la responsabilité de commissions spéciales, sous la surveillance du commandement. Pour les bibliothèques principales, ces commissions se composent de : un officier supérieur d'état-major et quatre officiers de différentes armes. Un gardien (on peut choisir parmi les sous-officiers) est mis à leur disposition. Les membres des commissions sont désignés par le général commandant de la division ». Les bibliothèques de garnison obéissent donc à une organisation particulière, sous l'entière responsabilité de l'état-major. Ces bibliothèques font l'objet d'une « surveillance », les membres de la commission veillent à son bon fonctionnement, à la bonne tenue des registres, à la composition du fonds. C'est de cette commission que l'ensemble des décisions relèvent. De plus, cette commission est composée uniquement d'officiers : des représentants de toutes les armes, armée de terre, Marine et armée de l'air. Ces représentants ont pour objectif de prendre des dispositions propres à chacune de ces armes. Les particularités de chacune d'entre elles sont ainsi respectées. Cela laisse sous-entendre l'existence, dans chaque bibliothèque, d'ouvrages concernant d'autres armes, sans doute en vue d'une préparation stratégique : il est essentiel de connaître les autres forces en présence sur un champ de bataille. Les membres de la commission sont placés sous l'autorité du général de division, officier général, grade le plus haut de la hiérarchie militaire. Il est celui dont relèvent l'ensemble des décisions concernant la garnison. On note également que cette

⁶⁴ Eugène Charbonneau, *Recueil administratif à l'usage des corps de troupes de toutes les armes ou Code manuel*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 7^e édition, 1892, p. 381.

disposition administrative insiste sur la hiérarchisation des tâches. Si les décisions relèvent des officiers, les sous-officiers ne peuvent avoir qu'un rôle de gardien. Ce rôle est essentiel dans la gestion quotidienne des bibliothèques, dans la tenue des registres... Cependant, les sous-officiers, comme dans leurs activités plus strictement militaires, doivent rendre compte de leurs actions aux officiers. Nous pouvons, et devons, alors noter la prépondérance des officiers dans l'organisation et la gestion des bibliothèques militaires, plus simplement dans leur fréquentation.

L'Instruction du 7 mars 1899 sur l'organisation des bibliothèques militaires reprend cette disposition et donne des précisions concernant le rôle de la commission : « Le rôle de la commission consiste à assurer un fonctionnement matériel régulier, à exercer une surveillance d'ordre et d'administration, à se tenir au courant des désirs et des besoins des officiers, à combler les lacunes, à éviter les doubles emplois de livres ; en un mot, à diriger l'alimentation de la bibliothèque dans le sens le plus utile »⁶⁵.

La commission prend donc une fonction logistique. Les officiers qui la composent ont pour objectif de veiller à la composition du fonds. On note que les livres choisis émanent de la volonté et de la demande des officiers eux-mêmes. Cette disposition démontre l'influence qu'ils ont au sein de la caserne et celle qu'ils ont, de manière générale, sur leurs hommes. En effet, les officiers sont ici chargés de choisir des livres utiles pour l'ensemble des personnes fréquentant les bibliothèques. Cette fonction leur confère une action morale et civilisatrice dans le sens où ils se placent au-dessus de leurs hommes et se considèrent comme étant les mieux placés pour prendre ces décisions. De plus, cela donne l'impression que les bibliothèques militaires deviennent de véritables lieux de travail, nécessaires au fonctionnement de l'armée et à la vie quotidienne au sein de la garnison. Enfin, cette commission exerce une surveillance que l'on pourrait qualifier de « policière ». En tant que lieu commun, accessibles à l'ensemble de la troupe, la bibliothèque obéit au règlement intérieur de la caserne. L'ordre y est alors de mise. Au sein de la caserne, les officiers ont pour fonction principale de faire appliquer le règlement et de faire respecter l'autorité. Odile Roynette démontre que les officiers, au sein de la caserne, exercent leur autorité et soumettent les hommes de troupes à leur autorité⁶⁶. La hiérarchie militaire ne souffre aucun désordre. Les bibliothèques, si elles sont des lieux qui

⁶⁵ Ministère de la Guerre, *Instruction du 7 mars 1899 sur l'organisation des bibliothèques militaires*, Paris, R. Chapelot, 1899, p. 3.

⁶⁶ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 432 à 444.

peuvent être fréquentés en-dehors du service, ne sont pas, à l'image des cafés ou des salles de récréation, des lieux de désordre. Le journal *L'Univers* de 1905 évoque le fait suivant : « au 88^e de ligne, il est défendu de lire *La Dépêche*. Un militaire ayant reçu *La Dépêche* par la poste, envoyée par ses parents, a eu quatre jours de prison. Si bien qu'un instituteur qui y fait son service n'ose pas se faire envoyer le *Bulletin de l'Amicale des Instituteurs* »⁶⁷. Nous pouvons noter ici que les journaux peuvent être envoyés aux militaires par leur famille. L'approvisionnement de la caserne en journaux se fait alors par le courrier. Or, il est évident que les journaux envoyés aux militaires par leur famille sont le reflet de ce que cette dernière a l'habitude de lire. Ces envois reflètent alors des opinions et des pratiques de lecture qui sont parfois contraires à celles du monde militaire. *La Dépêche* est un journal socialiste, dirigée jusqu'en 1909 par Paschal Grousset qui a participé à la Commune et qui est député socialiste⁶⁸. Ne peut-on alors pas voir dans l'interdiction de ce périodique au sein de la caserne un moyen de lutter contre les idées socialistes qui semblent contraires aux idées militaires ? Il faut remarquer en effet que les idées militaires, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, sont plutôt conservatrices.

De plus, une méfiance envers la connaissance et l'instruction des instituteurs semble s'exprimer au sein de l'armée. En effet, le même article mentionne qu'« il n'est pas de quolibets qui ne leur soient envoyés. « Eh ! vous, là-bas, l'homme à barbe, instituteur ! » « Ah ! vous êtes instituteurs ! vous savez tout ! Vous n'êtes rien ici ! » Telles sont les aménités qui leur sont attribuées journallement »⁶⁹. La méfiance des officiers à l'égard de la connaissance des instituteurs s'explique sans doute par le fait que le savoir permet aux militaires des rangs inférieurs de contester les ordres qu'ils reçoivent, de relever les manques ou les incohérences de la part de leurs supérieurs. Par conséquent, la lutte des officiers contre l'entrée de certains journaux au sein de la caserne semble s'expliquer par la volonté de préserver un mode de vie strictement militaire, un mode de vie où l'on n'admet pas la possibilité de contredire ou de discuter un ordre. Le journal *Comœdia* évoque la même pratique : « Le lieutenant d'Aiguevives ayant vu sur une table de la Bibliothèque des officiers un journal dont les opinions politiques lui déplaisaient, avait écrit sur le registre à ce destiné une protestation très nette. Après enquête, il se trouve que le capitaine Delmas était le seul qui lisait la feuille en question, la protestation

⁶⁷ « Nouvelles fiches », *L'Univers*, Paris, n°13 447, 15 janvier 1905, p. 2.

⁶⁸ Bibliothèque nationale de France, *La Dépêche de Paris* [en ligne], disponible sur : https://data.bnf.fr/fr/32756034/la_depeche_de_paris/ [consulté le 25 février 2019].

⁶⁹ « Nouvelles fiches », *art. cit.*, p. 2.

d'Aiguevives le visait donc directement. Conflit. Scandale. Le colonel intervint, interrogea les deux officiers, et par un jugement à la Salomon, parvint à calmer l'effervescence et à pacifier les esprits »⁷⁰. Nous remarquons ici que les lectures et opinions politiques sont étroitement contrôlées par les militaires entre eux. Les lectures d'un capitaine peuvent être mises en cause par un lieutenant, bien que ce dernier soit inférieur en grade. Les contestations donnent lieu à des enquêtes, démontrant ainsi la portée de l'accusation. Un militaire dont les idées politiques seraient contraires à celles du groupe dans son entier se voit ainsi accuser par sa hiérarchie, mis à l'écart du reste du groupe d'une certaine façon. Dans cet exemple, l'intervention du colonel ramène le calme. Or, ne peut-on pas voir cette intervention comme un moyen de préserver l'unité apparente du groupe des officiers afin de conserver leur autorité sur la troupe et les sous-officiers ? Par ces interdictions, on limite ainsi l'entrée de journaux aux lignes politiques hostiles à l'armée et l'on préserve l'entre-soi. Cet entre-soi est strictement limité à la vie au sein de la caserne. Il peut cependant prendre plusieurs formes : les officiers au sein de leur bibliothèque forment un groupe défini, constituant presque une communauté fermée et pratiquant l'entre-soi. La troupe et les sous-officiers forment un deuxième groupe dont l'unité semble reposer sur la soumission aux ordres et à la hiérarchie.

Les bibliothèques militaires sont ainsi un lieu d'expression de la hiérarchie militaire, un lieu d'application de l'autorité des officiers. L'ordre y règne tant que les lectures sont adaptées par les officiers à ce qu'ils jugent utiles pour les sous-officiers et la troupe. Les bibliothèques deviennent des lieux réservés à l'instruction militaire à la différence des salles de récréation où l'on joue et où l'atmosphère est plus bruyante. Les bibliothèques symbolisent l'ordre militaire et montrent une implication de chacun dans l'apprentissage et l'acquisition de connaissances. Le *Catalogue de la bibliothèque militaire d'Amiens* donne des exemples de périodiques que nous pourrions qualifier de militaire en tant qu'ils permettent l'apprentissage de pratiques spécifiques à l'armée⁷¹. Nous pouvons ainsi citer les abonnements de la bibliothèque à la *Revue militaire de l'étranger*, au *Bulletin de la réunion des officiers*, au *Spectateur militaire*, au *Journal des sciences militaires*, au *Moniteur de l'armée*, à l'*Armée française*, à l'*Avenir militaire*, et à la revue allemande *Militär Wochenblatt*⁷² mais aussi à la *Revue militaire et*

⁷⁰ « Odéon », *Comœdia*, Paris, n°221, 8 mai 1908, p. 4.

⁷¹ *Catalogue de la bibliothèque militaire principale de la garnison d'Amiens*, Amiens, Imprimerie de Delattre-Lenoel, 1883, 90 pages.

⁷² *Catalogue, op. cit.*, p. 21.

coloniale⁷³, à la *Revue scientifique*⁷⁴ et à la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*⁷⁵. L'ensemble de ces revues, choisies par la commission de la bibliothèque, ont pour vocation de permettre aux militaires d'apprendre des pratiques utiles pour leur activité. Les périodiques relatifs à la pratique militaire leur permettent de gagner en efficacité quand les périodiques médicaux leur permettent des aptitudes qui seraient utiles sur un champ de bataille. Les bibliothèques militaires sont ainsi des lieux de préparation et d'apprentissage. À l'inverse, les salles de récréation sont des lieux de désordre, des lieux où l'on lutte contre l'ennui en jouant. Il semble alors que le jeu soit vu comme une perte de temps, temps qui pourrait être mis à profit pour étudier et apprendre les pratiques de l'armée.

Plus concrètement encore, au sein de la caserne, le fonctionnement immédiat des bibliothèques de garnison est confié au colonel. Le Décret du 25 août 1913 énonce que « Les statuts de toutes ces bibliothèques sont soumis à l'approbation du colonel, qui désigne ou fait désigner un officier pour contrôler leur gestion. Le colonel ou le chef de détachement se fait communiquer la liste des livres ou des publications que les bibliothèques reçoivent en don ou désirent acquérir ; il veille, sous sa responsabilité, à ne pas y laisser entrer de publications immorales, antipatriotiques, ou dont le caractère serait de nature à soulever des controverses nuisibles à l'esprit de camaraderie et à la discipline »⁷⁶. On note ici une amplification du rôle de l'officier en charge de la bibliothèque au sein de la caserne. Sa mission morale et civilisatrice en est renforcée. L'armée qui naît après 1870 est profondément réformée. On prend conscience de la supériorité de la formation des officiers prussiens. Face à la défaite, il devient essentiel, en France, de relever le niveau de formation de l'ensemble de l'armée et d'exalter le patriotisme. À l'heure où le service militaire devient universel, à l'heure des progrès de l'instruction dans le domaine civil, il convient d'exalter l'idée de patrie et de revanche. L'accent est mis sur les territoires annexés d'Alsace-Moselle, sur l'importance du drapeau tricolore, sur l'appartenance à un même groupe. Raoul Girardet met en lumière les différences entre les armées françaises et prussiennes : là où les Prussiens ont su concilier efficacité sur le champ de bataille et pratique culturelle permettant le développement intellectuel de chacun, les Français se sont uniquement concentrés sur les manœuvres militaires, laissant de côté la formation intellectuelle⁷⁷. Les

⁷³ *Catalogue, op. cit.*, p. 35.

⁷⁴ *Catalogue, op. cit.*, p. 39.

⁷⁵ *Catalogue, op. cit.*, p. 41.

⁷⁶ Ministère de la Guerre, *Décret du 25 août 1913 portant règlement du service des corps de troupe d'artillerie et du train des équipages militaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 25 août 1913, p. 107.

⁷⁷ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 85-86.

officiers prussiens suivent en effet une formation à la *Kriegsakademie*, l'école de guerre prussienne, qui leur permet de suivre une formation intellectuelle de qualité mais aussi, à la différence des officiers français passés par Saint-Cyr et Polytechnique, d'apprendre à commander en vivant auprès de la troupe. L'apprentissage du commandement fait partie de la formation des officiers prussiens, même pour ceux qui se destinent à une carrière au sein de l'état-major⁷⁸. La création des bibliothèques militaires correspond donc à un redressement de l'armée, sous l'égide du colonel, responsable de l'action concrète. En tant que nouveau lieu de vie pour les conscrits, le colonel est responsable de leur formation intellectuelle. Ce redressement de l'armée passe par un contrôle étroit de la presse entrant dans les bibliothèques militaires. Les exemples que nous avons donnés précédemment nous permettent de comprendre que tous les journaux qui entrent à la caserne sont contrôlés et peuvent être interdits. Les journaux hostiles au monde militaire, notamment les journaux de gauche, sont vivement critiqués.

Les bibliothèques militaires relèvent alors d'un fonctionnement spécial, étroitement lié à l'armée et à la hiérarchie militaire. Le rôle des officiers y est essentiel. Ce sont eux qui œuvrent à la composition des fonds, à l'organisation et l'aménagement de ces lieux pour l'ensemble de la caserne. Par conséquent, nous pouvons noter que les bibliothèques militaires sont des bibliothèques « autogérées », ne dépendant que des instructions et décisions du ministère de la guerre et de l'état-major.

2/ Aménagement, subventions, cotisations et legs

Cette dimension d'autogestion se poursuit dans l'aménagement et l'organisation financière des bibliothèques militaires. L'article III de *l'Instruction du 7 mars 1899 sur l'organisation des bibliothèques militaires* énonce les dispositions concernant l'aménagement d'une bibliothèque⁷⁹. Le premier point revient sur la possibilité de créer une bibliothèque militaire en-dehors de la caserne, dans un local mis à disposition par la municipalité ou un particulier. Toutefois, l'article énonce des dispositions plus pratiques et matérielles concernant l'aménagement concret de la bibliothèque par la disposition suivante : « Les locaux de la

⁷⁸ Jean-Gabriel Herbinet, *Vers une armée allemande unifiée. Étude sur les aspects militaires de l'unité allemande entre 1850 et 1870*, mémoire de master sous la direction de Jean-Paul Bled soutenue à l'Université Paris Sorbonne (Paris IV) en 2009, p. 54.

⁷⁹ Ministère de la Guerre, *Instruction du 7 mars 1899*, op. cit., pages 3-4.

bibliothèque doivent être suffisamment spacieux et convenables, être situés dans une position centrale et, en général, en dehors des casernes. Des étagères pour ranger les livres, des tables et des sièges, des moyens d'éclairage, en constitueront le mobilier. Le chauffage et l'éclairage seront assurés par le service de l'intendance, dans les conditions fixées par le règlement sur le chauffage ». Cette disposition démontre l'importance accordée à la bibliothèque qui devient un lieu d'accueil, propice à la lecture et à l'étude. Ce passage vise à faire de la bibliothèque un lieu « spacieux », grand et aéré. L'importance accordée à l'espace est essentielle : une bibliothèque militaire doit être capable d'accueillir tous ceux qui souhaitent y travailler. Pourtant, le texte précise que les bibliothèques doivent être situés en-dehors de la caserne. Pourquoi ? Odile Roynette a montré que, dans les années 1880, les casernes françaises sont encore héritières des casernes du XVIII^e siècle. Les casernes françaises demandent donc des aménagements nouveaux et nombreux pour rendre les lieux fréquentables⁸⁰. De plus, elle note qu'au XIX^e siècle, les bibliothèques situées en dehors des casernes permettent aux militaires, en quittant la garnison pour les fréquenter, de garder un lien avec la vie civile : le militaire quitte l'uniforme pour porter des vêtements de ville.

Enfin, une bibliothèque située en-dehors de la caserne peut également faire référence à une bibliothèque mise à disposition par une municipalité. Les bibliothèques militaires ainsi créées sont alors annexées aux bibliothèques civiles. Cela pose la question du lien entre la caserne et la ville. Nous pouvons donner l'exemple de la ville de Rouen où « un cercle-bibliothèque a été inauguré à Rouen, le 5 août dernier, dans les locaux de la rue de la chaîne, offerts par la municipalité aux officiers de la garnison, pour devenir le centre de leurs réunions et de leurs études »⁸¹ ou bien encore au Havre où « un cercle-bibliothèque a été formée au Havre. Les frais de location et ceux d'aménagement et d'ameublement sont supportés par la ville »⁸². Odile Roynette démontre que, dans leur volonté de redressement moral, les officiers, au fil du temps, limitent les autorisations de fréquenter la ville pour la troupe⁸³. Les bibliothèques militaires réintègrent progressivement les casernes. Elle démontre en effet que la création des salles de récréation au sein des casernes est liée à une lutte contre l'alcoolisme et contre la syphilis. Par extension, nous pouvons penser que les bibliothèques militaires, si elles ne sont pas situées dans le bâtiment principal de la garnison, sont toutefois de moins en moins

⁸⁰ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 103.

⁸¹ *Annales de l'Assemblée nationale : compte-rendu in extenso des séances, annexes*, Paris, Imprimerie du Journal officiel, 1875, p. 19.

⁸² *Ibid.*, p. 19.

⁸³ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 193-194.

situées au cœur de la ville mais plutôt à l'intérieur de l'enceinte de la garnison, dans un bâtiment annexe. Pour finir, la question du chauffage est essentielle. Si le lieu n'est pas chauffé, si le lieu n'est pas accueillant, il ne sera pas fréquenté par les militaires. Il convient donc d'en faire un lieu agréable à fréquenter. Ce fait est également vrai concernant les écoles militaires. En effet, Marie Siniscalco utilise les plans architecturaux des bibliothèques des écoles militaires pour monter l'évolution de ses espaces⁸⁴. Nombres d'entre-elles, à l'origine situées au sein des bâtiments scolaires, ont été transférées dans des bâtiments annexes. Nous pouvons reprendre l'exemple de l'école Polytechnique qui entre, 1805 et 1870, change trois fois de localisation⁸⁵. Ce déplacement dans des lieux annexes peut s'expliquer par des besoins nouveaux, en termes d'espace notamment. Ces déplacements vers de nouveaux lieux n'est pas propre à l'armée mais à l'ensemble des bâtiments publics. En effet, Marc Le Cœur a démontré que certaines écoles ont également déménagé dans des lieux plus adaptés aux besoins scolaires dans la première moitié du XIX^e siècle⁸⁶.

Après la question de l'aménagement des bibliothèques militaires vient la question de l'approvisionnement en livres. Les bibliothèques militaires fonctionnent en effet grâce à des dons, des legs, des subventions et des cotisations. Dominique Varry note qu'au moment de leur création, les bibliothèques militaires ne reçoivent pas, ou peu, de subventions de la part du ministère de la Guerre⁸⁷. Il note également que, conformément au modèle anglais, les bibliothèques militaires sont alimentées grâce aux cotisations prélevées sur la solde des militaires⁸⁸. Plusieurs documents font état de demandes de subventions de la part de bibliothèques, demandes adressées au ministre de la Guerre, libre d'accepter ou non. Les *Rapports et délibérations* du conseil général du Rhône donnent l'exemple de la subvention proposée pour alimenter « le cercle-bibliothèque des officiers de réserve et de l'armée territoriale du Rhône »⁸⁹. On propose une subvention de 500 francs. Le même document démontre le souci des responsables du cercle-bibliothèque de fixer des cotisations peu élevées pour que chaque militaire puisse fréquenter la bibliothèque : « Il ne paraît pas possible de faire varier, à égalité de grade, d'individu à individu, suivant la fortune de chacun, les cotisations. Il a fallu adopter un taux peu élevé, en vue de rendre l'affiliation accessible au plus grand

⁸⁴ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, p. 100 à 146.

⁸⁵ Marie Siniscalco, *op. cit.*, page 100 à 105.

⁸⁶ Marc Le Cœur, « La Chaire et les gradins. De la salle de classe à la salle de cours dans les lycées au XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n°130, 2011, p. 85-109.

⁸⁷ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p. 535.

⁸⁸ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p. 534.

⁸⁹ Conseil général du Rhône, *Rapports et délibérations*, Lyon, 1901, p. 74.

nombre. »⁹⁰ Les cotisations constituent le fondement des revenus du cercle-bibliothèque. Exclure une partie de la population militaire ne lui permettrait pas de fonctionner. On préfère dans ce cas fixer une somme unique, la même pour tous. Cela peut être mis en lien avec le Décret de 1913 dont l'article 263, déjà cité, évoque des cotisations proportionnelles au montant de la solde du militaire, solde variant en fonction du grade de ce dernier⁹¹. Le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre de 1913 présente une note ministérielle de 1886 concernant la cotisation prélevée sur la solde des officiers⁹². Cette note prévoit que la cotisation soit prélevée directement sur la solde des officiers, et verser « à la caisse du cercle, *sans qu'il en soit fait mention dans la comptabilité de l'armée* »⁹³. Cette dernière information, soulignée dans le texte, laisse entendre que les cotisations prélevées sur la solde des officiers ne font pas partie du budget total permettant le fonctionnement de la garnison. Le budget des bibliothèques et des cercles constitue un budget propre, séparé du reste. Pourquoi cette séparation ? Celle-ci permet sans doute d'assurer aux bibliothèques et aux cercles un fonctionnement autonome, un budget spécifique à l'acquisition de nouveaux ouvrages. Cette mesure permet également aux officiers des corps de troupe chargés de rassembler la somme, de disposer d'un budget immédiat qu'ils gèrent eux-mêmes. Mais alors, cette somme est-elle toujours utilisée pour l'approvisionnement des bibliothèques ? Les sources dont nous disposons ne nous permettent pas d'affirmer le contraire. Toutefois, ne peut-on pas envisager qu'une partie de cette somme ait-été utilisée par les officiers, qui peuvent quitter la caserne plus facilement que la troupe pendant leur temps libre, en-dehors de celle-ci ? Cette somme correspond-elle à la somme nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque ou à celle permettant de financer le train de vie des officiers ?

Les *Comptes généraux présentés par le Ministre de la Guerre* de 1922 nous permettent de voir qu'au fil du temps, le ministère de la Guerre va de plus en plus s'impliquer dans le développement des bibliothèques militaires en leur allouant une partie de son budget⁹⁴. Le paragraphe 4 du septième chapitre concernant les bibliothèques montre que le ministère accorde 99 605, 53 francs aux bibliothèques de garnison. Il est indiqué que cette subvention recouvre les acquisitions et les envois d'ouvrages. En effet, le ministère de la Guerre reçoit des demandes

⁹⁰ Conseil général du Rhône, *op. cit.*, p. 1108.

⁹¹ Ministère de la Guerre, *Décret du 25 août 1913 portant règlement du service intérieur des corps de troupe d'artillerie et du train des équipages militaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 1913, p. 107.

⁹² Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postcolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 4-5.

⁹³ Ministère de la Guerre, *ibid*, p. 4.

⁹⁴ Ministère de la Guerre, *Comptes généraux présentés par le ministre de la Guerre pour l'exercice 1922*, Paris, Imprimerie Nationale, 1922, p. 91.

de la part des bibliothèques de garnison situées sur l'ensemble des territoires et des colonies à qui il a pour fonction d'envoyer les ouvrages dont il dispose et dont il pense la lecture nécessaire. Agnès Boishult reprend le fonctionnement de ces demandes⁹⁵. Elle précise que le ministère de la Guerre dispose d'un magasin central où sont conservés les ouvrages destinés à être envoyés aux bibliothèques.

Le ministre de la Guerre est également celui qui gère les legs et les dons. Le *Bulletin des lois de la République française* de 1888 donne l'exemple d'un legs accepté par le ministre de la Guerre⁹⁶. Le décret numéro 19 767, émanant du président de la République, autorise le ministre de la Guerre à accepter « le legs d'une bibliothèque et d'une somme de mille francs fait aux officiers du 99^e régiment d'infanterie, par feu M. Finot [...], ex lieutenant-colonel de ce régiment ». La somme versée sera attribuée à la gestion de la bibliothèque de ce régiment. On note alors que les legs sont un moyen facile d'enrichir les fonds des bibliothèques. On peut alors penser qu'accepter les legs et les dons permet à l'État de développer une culture militaire à faible coût. On remarque d'autre part que, dans le cas de M. Finot, le legs est fait à un régiment qu'il a lui-même connu, ce qui laisse supposer un attachement des officiers à leur garnison. Les bibliothèques militaires, par ces legs, semblent devenir des héritières désignées en charge de préserver une culture particulière, spécialisée.

Les bibliothèques militaires sont donc des lieux administrés par l'armée uniquement, même dans des aspects les plus pratiques et matériels. Les bibliothèques de garnison font partie intégrante de la vie au sein de la caserne.

3/ Casernement et rôle de la troupe

Ce lien fondamental entre les bibliothèques militaires et la vie de la caserne va leur attribuer un rôle essentiel dans la pratique du casernement. Le casernement désigne le fait, pour les militaires, d'être logés au sein de la caserne et repose donc sur le principe de la vie en communauté. Cette vie en communauté demande une participation de chacun à la gestion matérielle, à l'entretien des locaux pour maintenir une caserne propre et saine.

⁹⁵ Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers*, ENSSIB, mémoire d'étude sous la direction de Dominique Varry, janvier 2011, p. 30.

⁹⁶ *Bulletin des lois de la République française*, Paris, Imprimerie Nationale, juillet 1888, p. 439.

Les tâches à effectuer lors du casernement sont souvent des tâches ménagères. Mathieu Marly démontre l'importance symbolique que revêtent ces tâches⁹⁷. Il commence par démontrer que ces tâches sont importantes à la fin du XIX^e siècle du fait de l'augmentation des effectifs au sein des casernes. Ces activités permettent de lutter contre les épidémies et de rendre les casernes plus salubres⁹⁸. Il met également en évidence le fait que ces tâches sont effectuées par les recrues depuis la disparition des femmes de la caserne⁹⁹. Cette notion de disparition doit cependant être nuancée. Les femmes sont peut-être encore présentes au sein des casernes mais ne sont peut-être plus au contact direct des militaires. Gil Mihaely démontre que les « femmes militaires », tolérées au sein de l'armée au tournant des XVIII^e et XIX^e siècle, le sont de moins en moins à mesure que l'on avance dans le XIX^e siècle¹⁰⁰. Il démontre que la présence des femmes au sein de la caserne est strictement contrôlée à partir de la Monarchie de Juillet et du Second Empire : les femmes sont exclues des fonctions appartenant au domaine militaire et sont confinées dans des fonctions annexes, elles deviennent, entre autres, cantinières¹⁰¹. Il affirme enfin que les fonctions de vivandières, cantinières et blanchisseuses sont un moyen de légitimer la présence des femmes au sein de la caserne sans pour autant les laisser participer aux activités quotidiennes des militaires¹⁰². Mathieu Marly met alors en avant, surtout, la dimension symbolique de ces pratiques. Les femmes ne sont plus au contact des militaires qui doivent apprendre par eux-mêmes les tâches jusque-là assurées par elles. Par les tâches qui sont attribuées aux recrues, on peut percevoir son rang et le manifester aux yeux de tous¹⁰³.

Certains documents font de la gestion de la bibliothèque de garnison l'une des fonctions possiblement attribuées aux recrues. Le *Recueil administratif à l'usage des corps de troupe de toutes les armes* de 1885 énonce que « La garde de la bibliothèque est confiée à un sous-officier ou soldat intelligent. »¹⁰⁴ Les sous-officiers prennent le relais des officiers dans la gestion des bibliothèques. Ils sont le relais, les intermédiaires entre le commandement et la troupe. Les officiers n'hésitent donc pas à leur déléguer certaines fonctions. Toutefois, le texte mentionne un « soldat intelligent ». Les soldats n'ont, normalement, aucune fonction officielle au sein de

⁹⁷ Mathieu Marly, « Faire son lit pour être un homme. Genre, classes et routine ménagère dans les casernes françaises de la Belle Époque », *Genèses*, n°111, février 2018, p. 9-29.

⁹⁸ Mathieu Marly, *art. cit.*, p. 9-29, p. 12.

⁹⁹ Mathieu Marly, *art. cit.*, p. 9-29, p. 11.

¹⁰⁰ Gil Mihaely, « L'effacement de la cantinière ou la virilisation de l'armée française au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, Paris, n°30, 1^{er} juin 2005, p. 1-19.

¹⁰¹ Gil Mihaely, *art. cit.*, p. 1-19, p. 2.

¹⁰² Gil Mihaely, *art. cit.*, p. 1-19, p. 9.

¹⁰³ Mathieu Marly, *art. cit.*, p. 9-29, p. 20.

¹⁰⁴ Eugène Charbonneau, *Recueil administratif à l'usage des corps de troupe de toutes armes ou Code manuel*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 6^{ème} édition, 1885, p. 367.

la caserne sinon celle d'obéir. Or ici, la garde de la bibliothèque peut être confiée à l'un d'entre eux. Sur quels critères peut-on fonder l'intelligence d'un soldat ? Nous supposons qu'un soldat intelligent est un homme ayant suivi, dans le civil, avant d'entrer à la caserne, une instruction primaire. Il sait donc lire et compter, aptitudes essentielles pour la gestion d'une bibliothèque et la tenue des registres. Odile Roynette note qu'à partir des années 1870, les conscrits arrivant à la caserne sont soumis à des exercices permettant d'évaluer leur niveau. Ils doivent remplir une page d'écriture et résoudre des opérations mathématiques de base. Ces exercices permettent ensuite aux officiers de leur confier des tâches adaptées à leur niveau d'instruction¹⁰⁵. Nous pouvons également supposer que ces soldats sont investis de la gestion de la bibliothèque de garnison par les sous-officiers. La chaîne hiérarchique est ainsi appliquée dans son entier. Une autre interprétation de cette expression, « soldat intelligent », est possible. Au moment de la réforme du service militaire universel et obligatoire, les jeunes hommes faisant des études ne sont plus dispensés de service militaire. Ils entrent à la caserne comme les autres. Toutefois, ne peut-on pas considérer que leur formation intellectuelle les rend, aux yeux des officiers, aptes à prendre en charge la gestion des bibliothèques ? Nous pouvons alors dire que selon la situation de la garnison, selon l'effectif d'étudiants présents au sein de la garnison, la gestion de la bibliothèque leur est confiée. En cas d'absence d'étudiants, on confie la bibliothèque à un soldat qui sait lire, écrire et compter mais qui n'est pas nécessairement étudiant.

Mathieu Marly, dans son article, insiste sur le fait que les tâches ménagères confiées aux soldats leur permettent d'occuper les temps morts de la journée à la caserne¹⁰⁶. Odile Roynette pousse cette analyse jusqu'à dire que certains emplois de la caserne, emplois pouvant être exercés par des soldats, n'ont pour objectif que de tromper l'ennui¹⁰⁷. Elle précise que ces postes sont enviés entre les soldats. Nous pouvons alors penser que si la gestion d'une bibliothèque peut être confiée à un soldat, cela correspond sans doute à une possibilité laissée par l'état-major de maintenir l'ensemble des hommes occupés. Les soldats dits intelligents peuvent apparaître comme de nouveaux intermédiaires entre les sous-officiers et la troupe. De plus, le *Règlement sur le service du casernement* du 3 mars 1899 précise que « bibliothèques et mess d'officiers installés dans les bâtiments militaires, ne sont pas soumis aux règles fixées pour les autres casernements »¹⁰⁸. Ces deux lieux ne sont donc pas soumis à des règles d'entretien

¹⁰⁵ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 291.

¹⁰⁶ Mathieu Marly, *art. cit.*, p. 9-29, p. 14.

¹⁰⁷ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 480.

¹⁰⁸ Ministère de la Guerre, *Règlement sur le service du casernement*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1899, p.10.

émanant du ministère. Nous pouvons alors dire que leur gestion dépend uniquement de la volonté des officiers de la garnison. Le tableau IV fait des bibliothèques d'officiers, des bibliothèques de la troupe et des sous-officiers, des infrastructures facultatives au sein de la caserne¹⁰⁹. Leur gestion relève donc d'une part de leur existence, d'autre part, est un moyen d'occuper la troupe quand elles existent. Cette dimension d'ennui au sein de l'armée est constatée dans de nombreux documents et par de nombreux auteurs.

Odile Roynette insiste, en s'appuyant sur des documents émanant du Service de Santé des Armées, sur la mélancolie qui frappe les soldats, les nouveaux conscrits au moment de leur entrée à la caserne¹¹⁰. Alfred de Vigny écrit ceci, dès le début du XIX^e siècle, au début de *Servitudes et grandeurs militaires* : « j'espère qu'il pourra [« cet écrit »] servir à monter quelquefois, par des détails de mœurs observés de mes yeux, ce qui nous reste encore d'arriéré et de barbare dans l'organisation toute moderne de nos armées permanentes, où l'homme de guerre est isolé du citoyen, où il est malheureux et féroce, parce qu'il sent sa condition mauvaise et absurde »¹¹¹. Il semble, d'après ce témoignage, que les soldats soient conscients, dès les années 1830, de leur condition : mis à l'écart de la société, ils semblent également mis à l'écart au sein de l'armée puisqu'ils n'ont aucun pouvoir de décision. De plus, Vigny écrit : « au moment où j'écris, un homme de vingt ans de service n'a pas vu une bataille rangée »¹¹². Il fait ici référence au temps de service militaire attendu de chaque homme. En période de paix, les conscrits sont soumis à des exercices mais la guerre reste un événement inconnu. La fréquentation des bibliothèques militaires permet ainsi une occupation et une préparation théorique à la guerre en temps de paix. En attendant les combats réels, on étudie les combats passés. Cette attente passive de la guerre et cette étude des événements du passé font dire à Alfred de Vigne que « la vie est triste, monotone, régulière. Les heures sonnées par le tambour sont aussi sourdes et aussi sombres que lui. La démarche et l'aspect sont uniformes comme l'habit. La vivacité de la jeunesse et la lenteur de l'âge mûr finissent par prendre la même allure, et c'est celle de l'arme. L'arme où l'on sert devient le moule où l'on jette son caractère, où il se change et se refond pour prendre une forme général imprimée pour toujours. L'homme s'efface sous le soldat »¹¹³. Cette remarque de l'auteur, tirée de son expérience personnelle, semble s'appliquer pour l'ensemble du XIX^e siècle. L'ennui fait partie de la condition du soldat,

¹⁰⁹ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 63-66.

¹¹⁰ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 360.

¹¹¹ Alfred de Vigny, *Servitudes et grandeurs militaires*, Paris, Félix Bonnaire, 1835, p. 6-7.

¹¹² Alfred de Vigny, *op. cit.*, p. 10.

¹¹³ Alfred de Vigny, *op. cit.*, p. 36.

qui remplace l'homme. La vie militaire est « uniforme », toute entière tournée vers des pratiques propres à l'armée. L'originalité semble exclue de la caserne. L'auteur défend ici une fonction qu'il a lui-même exercée avec la volonté d'aller contre l'image négative du soldat qui se répand dans le monde civil. L'arme prend toute son importance dans l'analyse de Vigny puisque chacune d'entre elle implique une routine particulière, des habitudes que chaque militaire doit connaître, appliquer et finir par s'approprier. L'ennui diffère selon l'arme à laquelle on appartient mais il reste une composante essentielle de la vie de chaque soldat. Partant de cette analyse, il nous est possible d'envisager les bibliothèques militaires comme un moyen de rompre cette routine et de contrer l'ennui.

Cette volonté de tromper l'ennui est reprise par le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre qui évoque la création des « cercles et mess de sous-officiers »¹¹⁴. Le texte précise que cette mesure a pour objectif de « soustraire les hommes aux multiples tentations du dehors, de leur procurer, à l'intérieur des casernes, un milieu confortable et sain où ils puissent s'instruire et se distraire en commun, d'une façon à la fois décente et économique, dans une atmosphère propice au développement des sentiments de camaraderie et de solidarité »¹¹⁵. Ce passage laisse entendre au lecteur que la vie en-dehors de la garnison est considérée comme une vie malsaine, où la distraction semble liée à la perte. Les bibliothèques, mess et cercles de sous-officiers permettent de tromper l'ennui au sein de la caserne, ennui trompé en partie par la camaraderie et la vie en communauté. Celle-ci est présentée ici comme un moyen de se distraire d'échanger tout en restant à l'écart de la vie civile. Nous pouvons alors voir apparaître une forme d'entre-soi au sein des garnisons : les sous-officiers ne fréquentent pas le monde extérieur à la caserne mais se rassemblent pour se distraire. Le groupe reste uni, même pendant les périodes de temps libre. Cet isolement semble alors participer d'un conditionnement des sous-officiers, confinés dans les pratiques militaires.

Progressivement, on tente d'appliquer les mêmes mesures aux soldats par la création de Coopératives militaires¹¹⁶. Le texte définit plusieurs types de coopératives. Tout d'abord, les « coopératives de consommation [...] ont pour but l'acquisition, la fabrication et la manutention, par la société, de toutes les denrées, marchandises et autres objets destinés aux

¹¹⁴ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postcolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 41.

¹¹⁵ Ministère de la Guerre, *ibid*, p. 41.

¹¹⁶ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 57.

besoins personnels des sociétaires et aux besoins de leur profession et industrie »¹¹⁷. Nous pouvons voir ici que les coopératives à destination des soldats fonctionnent sur le principe de la mutualité. En effet, les « sociétaires » sont les membres de la coopérative, donc les soldats, qui paient une cotisation. La somme une fois réunie permet l'achat de denrées ou de matériel. Il nous est alors possible de dire que les bibliothèques militaires à destination de la troupe relèvent de ce type de coopératives puisque les livres peuvent être considérés comme des marchandises permettant aux soldats de prolonger leur activité quotidienne par un apprentissage théorique. Le texte distingue ensuite des « sociétés coopératives de production [qui] ont pour but l'exercice en commun de la profession des associés, la vente des objets fabriqués ou travaillés par eux ou produits par leur exploitation et l'emploi, à l'usage exclusif des associés, de machines ou instruments quelconques »¹¹⁸. Enfin, le texte évoque « les sociétés coopératives de crédit [qui] ont pour but des opérations de crédit à effectuer avec les associés et avec d'autres sociétés coopératives »¹¹⁹. Ces deux derniers types de coopératives ne concernent pas directement la fondation des bibliothèques militaires mais participent à la constitution du groupe des soldats. La troupe dispose de moyens coopératifs qui la font apparaître comme un groupe uni.

Les bibliothèques de garnison prennent alors une nouvelle dimension, moins évidente celle-ci. La gestion des bibliothèques militaires permet de maintenir une discipline et d'intégrer des membres de la troupe à son application et son maintien. Les soldats intelligents en charge des bibliothèques ne peuvent en aucun cas rivaliser avec les sous-officiers mais obtiennent cependant une position de surplomb par rapport à la troupe. Ils occupent une place enviée, ce qui peut créer, parfois, des rivalités. Ainsi la gestion des bibliothèques militaires, en multipliant les échelons, les intermédiaires, permet-elle de maintenir une discipline forte, chacun pouvant être promu à ce poste envié et par conséquent, installer une rivalité et une méfiance constante au sein de la troupe ?

¹¹⁷ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 59.

¹¹⁸ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 61.

¹¹⁹ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 62.

C/ Des bibliothèques reflet de l'origine sociale

1/ Le rôle des écoles militaires dans la formation des officiers complété par la fréquentation des bibliothèques

Par l'*Instruction provisoire concernant la création des bibliothèques de garnison* de 1872 puis par les textes postérieurs, il est important de constater que les bibliothèques militaires sont, avant tout, destinées aux officiers¹²⁰. La distinction par grade présentée dans le Décret du 25 août 1913 le démontre en partie¹²¹. Les bibliothèques militaires sont un moyen, pour les officiers, de poursuivre leur formation commencée dans les écoles militaires.

Les écoles militaires disposent en effet de bibliothèques importantes, qui existent souvent depuis la fondation de l'école. La thèse de Marie Siniscalco se concentre sur le rôle de ces écoles dans la formation des officiers¹²². Elle démontre que le XIX^e siècle, héritier des Lumières du XVIII^e siècle, met en avant l'intelligence et l'apprentissage. Elle ajoute que traditionnellement, les militaires sont issus de la noblesse. Ce n'est plus vrai au XIX^e siècle où les progrès de l'instruction se multiplient et se démocratisent. Le recrutement des officiers se fait désormais sur concours.

Les progrès scolaires sont particulièrement tangibles au XIX^e siècle. Les écoles se multiplient depuis les lois Guizot¹²³ et Falloux¹²⁴ et se démocratisent réellement avec les lois Ferry de 1881 et 1882. Avec les lois Ferry, l'enseignement primaire devient public et gratuit.

¹²⁰ *Instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison*, Paris, Imprimerie nationale, 1872.

¹²¹ Ministère de la Guerre, *Décret du 25 août 1913 portant règlement du service intérieur des corps de troupe d'artillerie et du train des équipages militaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 1913

¹²² Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, 523 pages.

¹²³ Loi Guizot (1833) : Cette loi distingue instruction publique élémentaire et instruction primaire supérieure. L'instruction n'est pas gratuite ni obligatoire mais les communes ont dorénavant la responsabilité d'assurer l'éducation gratuite d'au moins un enfant sur trois. La loi garantit également la liberté de l'enseignement primaire et permet l'accès de tous à la fonction d'instituteur à partir de 18 ans. (Ministère de l'Éducation, *Loi sur l'instruction primaire. Loi Guizot du 28 juin 1833* [en ligne]. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/cid101161/loi-sur-l-instruction-primaire-loi-guizot-du-28-juin-1833.html&xtmc=rapport&xtnp=7&xtr=125> [consulté le 15 janvier 2019].)

¹²⁴ Loi Falloux (1850) : Cette loi crée les académies départementales, réorganise le conseil supérieur de l'instruction publique et les conseils d'académie. L'enseignement public est pris en charge par les communes, les départements et l'État quand l'enseignement privé est assuré par des particuliers. Le programme primaire comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, de la morale religieuse. (Ministère de l'Éducation, *Loi relative à l'enseignement du 15 mars 1850* [en ligne]. Disponible sur <https://www.education.gouv.fr/cid101199/loi-relative-a-l-enseignement-du-15-mars-1850.html&xtmc=bourse&xtnp=1&xtr=8> [consulté le 15 janvier 2019].)

On tend également vers plus de laïcité dans les établissements publics. L'ensemble de ces mesures ont des répercussions sur l'attitude et la formation des officiers au XIX^e siècle. Ces derniers ne sont plus issus de la noblesse mais peuvent avoir d'autres origines familiales. L'éducation, au XIX^e siècle devient, d'après Marie Siniscalco, un enjeu politique. Elle note que, jusque dans les années 1870, les écoles militaires ne dispensent qu'un savoir théorique et que les manuels auxquels ont accès les officiers ont pour objectif de les « formater », de les conformer, à la doctrine militaire. Par conséquent, nous pouvons légitimement penser que les bibliothèques militaires sont un moyen de poursuivre ce formatage. On continue à mettre en avant l'idée militaire, celle d'une culture propre à l'armée et aux officiers.

En parallèle des grandes écoles militaires identifiées par Marie Siniscalco, l'État prend la décision de créer des écoles régimentaires. Le *Décret du 20 octobre 1892 portant règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie* manifeste l'importance de ces écoles¹²⁵. Celles-ci sont créées au sein des régiments. Le texte énonce le fait suivant : « Le lieutenant-colonel surveille la marche de l'instruction et des écoles régimentaires ». Cette phrase est extraite du chapitre 2 du décret portant sur les attributions du lieutenant-colonel. On note ici que les écoles régimentaires sont placées sous l'autorité directe d'un officier supérieur, en lien avec les membres de l'état-major. À l'image des bibliothèques militaires, les écoles régimentaires sont sous la coupe des officiers. Pourtant, il faut noter que l'article d'où est tirée cette citation précise plus haut que le lieutenant-colonel « est l'intermédiaire habituel du colonel dans toutes les parties du service ». Nombre de documents de la même époque précisent que les bibliothèques militaires sont placées sous l'autorité directe du colonel qui prend l'ensemble des décisions les concernant. On peut alors peut-être voir l'esquisse d'une hiérarchisation, sans doute due à l'antériorité de l'existence des bibliothèques militaires. Pour revenir à notre citation de départ, on précise que le lieutenant-colonel est en charge de « l'instruction ». Or, d'après une distinction fondamentale que nous avons précédemment évoquée, l'instruction ne consiste qu'en un apprentissage des savoirs fondamentaux. Ces apprentissages fondamentaux sont dispensés par l'école primaire. Ces savoirs sont ensuite complétés dans les écoles secondaires. Il existe une troisième catégorie d'écoles, les écoles spéciales permettant d'acquérir des savoirs et des pratiques propres à un métier particulier¹²⁶. Nous pouvons alors penser que les écoles régimentaires entrent dans cette dernière catégorie. Elles permettent aux étudiants de

¹²⁵ Ministère de la Guerre, *Décret du 20 octobre 1892 portant règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1893, p. 23.

¹²⁶ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, p. 39-42.

s'approprier une culture militaire qu'ils vont ensuite entretenir par la fréquentation des bibliothèques militaires qui, de ce fait, sont considérées comme des bibliothèques spéciales.

William Serman, dans son étude sur les officiers, explique qu'au XIX^e siècle, les officiers sont de plus en plus issus des classes moyennes¹²⁷. Il révèle que les progrès de l'instruction sont visibles au sein du groupe des officiers mais que les créations des écoles de sous-officiers permettent de voir un progrès général de cette instruction. Les sous-officiers issus du peuple sont plus nombreux entre 1890 et 1895. Il donne certains chiffres concernant l'instruction publique des élèves de l'école d'infanterie de Saint-Maixent, qui peuvent être résumés dans les tableaux suivants¹²⁸ :

**Pourcentage d'élèves n'ayant qu'une instruction
élémentaire.**

Période	% élèves
1887-1888	78%
1892	50%
1901-1902	30%

Pourcentage des bacheliers.

Période	% élèves
1892	21%
1907	57%
1908	47%
1909	62%
1911	52, 5%
1912	40%

¹²⁷ William Serman, *Les Officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1992, 280 pages.

¹²⁸ William Serman, *op. cit.*, p. 9.

Ces tableaux montrent qu'à mesure que l'instruction élémentaire est surpassée par une instruction secondaire ou spéciale, le nombre de bacheliers augmente. Au tournant du XX^e siècle, l'instruction primaire uniquement n'est plus suffisante. Les élèves suivant une instruction secondaire sont de plus en plus nombreux. Les officiers de la fin du XIX^e siècle sont ainsi mieux préparés à entrer à l'école supérieure de guerre, créée en 1876 et que l'on intègre sur concours. Cette mise en place de concours vise au redressement de l'armée qui a besoin de cadres compétents.

Enfin, Odile Roynette note que, si l'instruction des officiers est une priorité puisqu'ils sont les premiers destinataires des bibliothèques militaires et en charge du développement des écoles régimentaires, le processus d'instruction au sein de la caserne ne se limite pas à ce groupe¹²⁹. Elle démontre que les recrues sont soumises à une instruction constante : les nouveaux conscrits apprennent les nouveaux usages en vigueur au sein de la caserne, les meilleurs d'entre eux suivent les cours des écoles régimentaires. Elle affirme qu'une recrue est considérée comme instruite à partir du moment où elle maîtrise « l'école du soldat », c'est-à-dire qu'elle a fait ses classes, et est capable de participer aux manœuvres. Elle note enfin qu'à partir de 1875, l'instruction des nouveaux conscrits passe entre les mains du capitaine. Grade inférieur à celui de lieutenant-colonel, on peut alors penser que l'instruction des recrues n'arrive qu'en dernier dans la liste des priorités. Les officiers sont les premiers destinataires d'une instruction ensuite élargie aux sous-officiers qui deviennent des relais de plus en plus importants entre les officiers et la troupe. Cette dernière n'arrive quant à elle qu'en dernière position, n'ayant aucun rôle de décision à jouer.

2/ Le rôle social de l'officier : organiser les bibliothèques pour la troupe. Entre mission civilisatrice et paternalisme

Il faut alors envisager le lien qui unit les officiers à la troupe. Cette organisation hiérarchique, telle que présentée dans les textes et dans les mesures prises pour organiser la vie au sein de la caserne ainsi que la fréquentation et l'organisation des bibliothèques militaires donne l'idée d'une opposition fondamentale entre les officiers et les hommes de troupe. On a l'impression que les officiers occupent une place privilégiée, à l'écart de la vie de la troupe qui

¹²⁹ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 352-354.

semble plus rude. Or, à la fin du XIX^e siècle, il semble que nous sortions progressivement de ce paradigme.

En 1891, paraît dans *La Revue des Deux mondes* un article anonyme intitulé « Du rôle social de l'officier ». Par la suite, cet article a été attribué au capitaine Hubert Lyautey, officier de l'armée coloniale¹³⁰. Dans ce texte, Lyautey veut mettre en place une action concrète en faveur de la jeunesse. Il met en avant l'idée que cette action doit être menée dans un cadre précis : « ce cadre est tout formé, destiné par son essence à exercer la direction temporaire, non pas seulement d'une fraction, de la majorité même, mais de la totalité de la jeunesse ; c'est le corps des vingt mille officier français »¹³¹. Les officiers se voient ainsi attribuer un rôle de formateurs, sorte de guides. Ce rôle est lié à « l'application intégrale du service obligatoire, c'est-à-dire, depuis hier, c'est de vingt à vingt-trois ans, toute la nation, sans exception, qui passe entre ses mains ; nul n'y échappe »¹³². Ici, la nation est entendue comme l'ensemble des hommes devant faire leur service militaire. Ce dernier, à la suite de la défaite de 1870, est devenu obligatoire pour tous. Alors qu'au début du siècle, la pratique du tirage au sort permettait à ceux qui tiraient un mauvais numéro de se faire remplacer, le service obligatoire met fin à cette pratique. La pratique du remplacement entraînait une sur-représentation des catégories sociales les moins favorisées au sein des conscrits, les catégories les plus aisées ayant les moyens de payer un remplaçant. A la fin du XIX^e siècle, le service militaire est dû pour trois années. Cette nouvelle pratique implique, pour Lyautey, un nouveau rôle des officiers. Ces derniers sont en effet dorénavant en contact avec « la totalité », l'ensemble des conscrits. Leur rôle devient alors déterminant dans leur formation. La diffusion de la culture militaire passe désormais par le service militaire obligatoire. Les officiers ont pour fonction de diffuser, avec bienveillance, cette culture auprès de la jeunesse pour favoriser les engagements. Lyautey parle du service militaire obligatoire comme d'un fait « révolutionnaire » qui remet en question les habitudes jusqu'alors établies. Il va plus loin en affirmant qu'« à ce soldat nouveau, il faut, logiquement, un officier nouveau »¹³³. L'officier du XIX^e siècle a face à lui des hommes mieux instruits, ayant conscience de la défaite et de l'esprit de revanche latent en France depuis 1870. Lyautey va jusqu'à parler d'un « rôle moderne de l'officier », allant contre les principes

¹³⁰ Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *La Revue des Deux mondes*, tome CIV, 15 mars 1891, p. 443-459.

¹³¹ Hubert Lyautey, *art. cit.*, p. 445.

¹³² Hubert Lyautey, *ibid.*, p. 445.

¹³³ Hubert Lyautey, *ibid.*, p. 445.

traditionnellement établis de leur action¹³⁴. Ce nouveau rôle développé dans l'article peut être résumé ainsi : les officiers doivent aller au contact de leurs hommes, dont les intérêts sont les mêmes que les leurs, avec l'objectif de créer un lien d'affection. Lyautey renverse également la hiérarchie jusqu'alors établie en affirmant que les officiers deviennent des intermédiaires, des « arbitres », entre les hommes de troupe et les sous-officiers.¹³⁵ Ces derniers sont associés aux actions de commandement et aux décisions par les officiers.

La pensée de Lyautey fait donc de l'officier l'équivalent de la figure civile du chef de famille. Odile Roynette note que l'entrée des conscrits à la caserne signe pour eux l'entrée au sein d'une nouvelle famille.¹³⁶ Le texte de Lyautey participe alors à la création d'une mission civilisatrice de l'officier. Ce texte est adopté par un certain nombre d'entre eux et fait son entrée dans les fonds de plusieurs casernes. Le général Thoumas écrit alors que « chaque régiment formait alors réellement une famille où l'autorité était plus ou moins paternelle »¹³⁷.

Ce nouveau rôle de l'officier pourrait être qualifié ici de paternaliste envers la troupe. Cette dimension paternaliste s'exprime dans la gestion qu'ils font des bibliothèques militaires. *L'instruction sur la préparation aux écoles de sous-officiers, élèves officiers* en témoigne¹³⁸. L'un des passages de l'instruction concerne la lecture. Il est écrit que « le professeur doit avoir avec soin, s'il existe une bibliothèque de sous-officiers dans la garnison, de signaler aux élèves les romans et les livres de culture générale qu'il leur serait utile de lire ». La formation de ces élèves sous-officiers se fait dans le cadre des écoles régimentaires. Les bibliothèques militaires deviennent alors, plus que des supports d'instruction des officiers, les lieux d'apprentissage pour tous. Le texte va plus loin en donnant certaines indications de lectures. L'accent est également mis sur l'histoire, la géographie, les mathématiques.

Toutefois, certaines restrictions sont à observer dans le contenu des programmes. En effet, un article du *Figaro* de 1904 mentionne l'interdiction des œuvres de Zola dans les fonds d'une bibliothèque de sous-officiers¹³⁹. Il est écrit que « Decousser, commandant. S'est opposé,

¹³⁴ Hubert Lyautey, *art. cit.*, p. 457.

¹³⁵ Hubert Lyautey, *ibid.*, p. 457.

¹³⁶ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 48.

¹³⁷ Cité dans Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 65.

¹³⁸ *Instruction sur la préparation aux écoles de sous-officiers, élèves officiers*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°554, 1927, p. 53.

¹³⁹ André Nancey, « Le dossier de M. Guyot de Villeneuve », *Le Figaro : journal non politique*, Paris, n°341, 6 décembre 1904, p. 4.

en sa qualité de président de la bibliothèque des sous-officiers, à l'introduction du complément des œuvres de Zola, sous le prétexte qu'il y avait « assez de saletés comme cela » ». D'autres documents font état de la même décision. Dès 1892, un article de *La Croix* mentionne un don des œuvres de Zola qui n'aboutit pas : le capitaine Crémieux-Foa veut faire don « à la seconde [la bibliothèque des sous-officiers de] quelques ouvrages de Zola »¹⁴⁰. Ce don est refusé par le colonel. L'article nous apprend que le capitaine Crémieux-Foa quitte son régiment de Meaux. Il est possible que le refus du colonel soit motivé par un rejet de la personne du capitaine. Or, il est également possible que l'œuvre de Zola soit rejetée pour ce qu'elle est. L'œuvre de Zola appartient au courant naturaliste, l'auteur s'attache par conséquent dans ses textes à décrire la réalité du XIX^e siècle telle qu'elle est, sans jamais l'enjoliver. Les œuvres de Zola dépeignent ainsi la misère de ce siècle et les difficultés de la vie dans certaines régions. Zola fait également partie des auteurs pensant que l'armée, en 1870, a rencontré les limites de sa puissance et de sa grandeur passée et qu'elle ne peut plus faire face aux autres puissances étrangères. Il exalte l'idée de la République, qui peine à s'imposer au sein de l'armée et fait l'objet d'une grande méfiance de la part des officiers¹⁴¹. De plus, certaines de ces œuvres développent des idées presque révolutionnaires, incitant au changement social. Il est envisageable que les officiers aient voulu prévenir la propagation de ce genre d'idées au sein de l'armée. En conséquence, ils ont fait interdire ces œuvres. Cependant, pour aller plus loin, l'interdiction des officiers s'appuie nécessairement sur leur connaissance du contenu des écrits de Zola. On peut donc voir ici une certaine mauvaise foi des officiers : ils peuvent lire ce qu'ils veulent, même ce qui est interdit, et ont le pouvoir de choisir les lectures de leurs subordonnés au nom d'un principe moral et moralisateur. Les officiers veulent préserver la troupe des vices qu'ils semblent attribuer à la société civile. Cette lutte contre la misère est importante tout au long du XIX^e siècle, période de l'intensification du développement des ligues de vertus et des œuvres philanthropiques. Enfin, alors que les œuvres de Zola dépeignent la réalité de la société en-dehors de la caserne, la misère ambiante, on remarque que l'armée rejette ces descriptions. Ce rejet des changements proposés par Zola semble alors en contradiction par rapport aux arguments de Lyautey. Peut-on alors postuler des conceptions différentes de la misère ? Un officier qui est lui-même issu d'une famille de militaire et qui a, par conséquent, vécu toute sa vie au sein de garnisons, conçoit une méfiance à l'égard de la société civile. Alors que Zola s'attache à décrire la misère

¹⁴⁰ « Capitaine Crémieux-Foa », *La Croix*, Paris, n°2 797, 2 juillet 1892, p. 2.

¹⁴¹ Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 286.

des civils, un militaire s'attachera plutôt à décrire les conditions de vie au sein de la caserne. La misère ne s'appréhende pas de la même façon selon que l'on est officier ou non.

Cet exemple nous permet de démontrer que les bibliothèques militaires permettent aux officiers d'asseoir leur pouvoir et leur autorité. Ils choisissent les livres que peuvent consulter leurs subordonnés sans eux-mêmes s'interdire aucune lecture. Le rôle social de l'officier s'applique donc dans l'armée par la mise en place de pratiques de contrôle proches des décisions paternalistes que l'on pourrait retrouver dans d'autres domaines, l'industrie par exemple.

3/ Les bibliothèques militaires aux colonies sous tutelle de la métropole : le rôle colonial de l'armée

Après avoir théorisé le rôle social de l'officier, Lyautey s'intéresse au rôle colonial de l'armée. L'armée coloniale obtient un rôle civilisateur hors des casernes de métropole. Olivier Cosson pose la question de l'œuvre coloniale mise en place par les officiers¹⁴². Selon lui, les officiers du XIX^e siècle demandent souvent à être affectés dans l'armée coloniale à leur sortie des écoles militaires. Appartenir à l'armée coloniale est, pour eux, un signe de distinction important, un gage de valeur et de bravoure. Ces officiers font figure de moralisateurs, apportant avec eux la civilisation et la culture militaire française. Les colonies restent sous autorité de la métropole. En théorie, aucune autonomie ne leur est laissée. Les premières bibliothèques militaires sont créées en Algérie en 1874-1875. Dominique Varry note que, dans un premier temps et comme en métropole, la bibliothèque militaire d'Alger a été annexée à la bibliothèque municipale¹⁴³. Il précise que les envois de livres sont faits par le ministère de la Guerre ou par celui de l'Instruction Publique. Le développement des bibliothèques militaires aux colonies se fait dans le même temps que le développement des bibliothèques militaires en France. Pourtant, leurs fonctions semblent différentes.

« C'est qu'aux colonies, c'est bien moins la question de l'étiquette qui importe que celle des « hommes » »¹⁴⁴ affirme Lyautey dans son essai. De la même façon que dans l'armée de manière générale, l'homme, entendu au sens de soldat, est placé au cœur de la réflexion.

¹⁴² Olivier Cosson, « Une pensée coloniale à l'œuvre ? Les officiers coloniaux dans la crise de la modernité militaire des années 1900. », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, Paris, n°27, janvier 2009, p. 117-132.

¹⁴³ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p. 537.

¹⁴⁴ Hubert Lyautey, *Du rôle colonial de l'armée*, Paris, Armand Colin, 1900, p. 2.

L'homme est alors placé face à deux figures qui paraissent, à première vue, antithétiques : le militaire et l'administrateur. Plutôt que de les opposer frontalement, Lyautey trouve des similitudes dans leurs rôles¹⁴⁵. Plutôt que de continuer à opposer ces deux figures fondamentales incarnant le civil contre le militaire, Lyautey choisit une voie médiane de laquelle « résulte un être spécial, mais qui est tout simplement le *colonial* »¹⁴⁶. Dans une première partie de son essai, Lyautey illustre son propos en revenant sur les principes de la colonisation mis en place par le général Gallieni¹⁴⁷. Selon lui, « l'occupation militaire consiste moins en opérations militaires qu'en une organisation qui marche »¹⁴⁸. L'armée organise et administre le pays colonisé mais en aucun cas, ne doit le détruire. La soumission du pays colonisé à l'égard de la métropole ne doit pas être arraché par la force. L'armée fait ainsi œuvre de moralité, prenant en compte les intérêts de chacun. Cette idée est défendue par Lyautey via une succession d'exemples et de métaphores. D'après lui, la mission coloniale de l'armée est une mission civilisatrice au sens où l'armée doit être le vecteur de nouvelles infrastructures, d'une nouvelle organisation du territoire permettant une vie quotidienne meilleure. Le « *colonial* » est militaire, administrateur et civilisateur.

Dans une deuxième partie de l'essai, Lyautey envisage l'application réelle du rôle colonial de l'armée. Citant un passage d'une instruction de 1898, on peut lire que « pendant cette période qui suit la conquête, les troupes n'ont plus qu'un rôle de police qui passe bientôt à des troupes spéciales [...] ; mais il est sage de mettre à profit les inépuisables qualités de dévouement et d'ingéniosité du soldat français. [...] Partout où l'on fait appel à son initiative, à son amour-propre, à son intelligence, il se montre à hauteur de sa tâche »¹⁴⁹. Le soldat de l'armée coloniale est considéré comme un soldat intelligent. Comme nous l'avons dit précédemment, il est celui qui, en métropole, a suivi une instruction, qui sait lire et calculer. On note alors que l'instruction devient un moyen de diffuser le rôle colonial de l'armée. Le soldat français, au contact des populations indigènes, devient l'un des vecteurs de la culture militaire dans le nouveau territoire. Si, en métropole, son rôle serait moindre que celui d'un officier, aux

¹⁴⁵ Hubert Lyautey, *op. cit.*, p. 4.

¹⁴⁶ Hubert Lyautey, *ibid.*, p.4.

¹⁴⁷ Joseph Gallieni (1849-1916) : Ancien élève de Saint-Cyr, il intègre l'Infanterie de Marine en 1870. Il sert en Afrique et au Tonkin où il consolide la présence française. Il est nommé gouverneur général de Madagascar de 1896 à 1905. En 1908, il quitte les colonies et entre au Conseil supérieur de la Guerre. En 1914, il est nommé gouverneur militaire de Paris. Il est ministre de la Guerre d'octobre 1915 à mars 1916. Il est nommé maréchal de France à titre posthume en 1921. D'après le CRID 14-18, *Joseph Gallieni* [en ligne]. Disponible sur <https://www.crid1418.org/temoins/2008/07/26/gallieni-joseph-1849-1916/> [consulté le 29 avril 2019].

¹⁴⁸ Hubert Lyautey, *op. cit.*, p. 6.

¹⁴⁹ Hubert Lyautey, *op. cit.*, p. 18-19.

colonies, le soldat semble obtenir une autorité naturelle. Par conséquent, pour revenir à notre sujet, les bibliothèques militaires installées aux colonies doivent sans doute permettre aux soldats d'enrichir leurs connaissances afin d'asseoir encore un peu plus leur autorité sur les populations colonisées. Leur fréquentation doit permettre aux soldats de parfaire leur connaissance du pays où ils interviennent. Plus qu'une connaissance théorique, la fréquentation des bibliothèques au sein de leur garnison doit être perçue comme un moyen de se familiariser avec les pratiques indigènes. Parce qu'ils détiennent le savoir, ces soldats méritent d'être écoutés. Nous pouvons alors penser que la figure du « *colonial* », sur laquelle insiste Lyautey, ne met pas la distinction par grades au centre de sa réflexion mais prend plutôt en compte les qualités de chacun pour mettre en place une mission civilisatrice. De plus, Lyautey note dans le passage que nous venons de citer, que l'armée coloniale n'obtient rapidement qu'un rôle de maintien de l'ordre, qui lui échappe progressivement. Nous pouvons alors légitimement penser que les bibliothèques militaires installées aux colonies sont également un moyen de tromper l'ennui. Leur fréquentation permet de poursuivre une formation entamée en métropole mais aussi de maintenir un lien avec cette dernière. On fréquente la bibliothèque pendant les temps morts de l'emploi du temps et on lit des livres choisis par le ministre de la Guerre. Les militaires appartenant à l'armée coloniale conservent ainsi un lien étroit avec une culture militaire qui leur est propre.

Lyautey pose également l'idée que si les soldats de l'armée issus de métropole jouent un rôle civilisateur de premier plan, les troupes indigènes s'en voient accorder un également. Lyautey note la création « des écoles professionnelles où les soldats contremaîtres ont formé des ouvriers, des chefs d'atelier même, parmi les indigènes dans des régions où il n'y avait aucune industrie, aucun ouvrier d'art » et également celle « des fermes-écoles ».¹⁵⁰ Les fonds des bibliothèques sont composés des demandes faites par les soldats en garnison dans les territoires hors métropole. Nous pouvons supposer que ces fonds sont beaucoup plus éclectiques que ceux des garnisons de métropole. Alors que les garnisons de métropole peuvent se spécialiser dans le domaine militaire uniquement, les bibliothèques des colonies doivent posséder un fonds plus large en termes de sujets et de thèmes. Nous pouvons lier cette idée avec une pratique existante depuis les années 1870 concernant la gestion des bibliothèques militaires aux colonies.

¹⁵⁰ Hubert Lyautey, *op. cit.*, p. 27.

Les *Procès-verbaux de l'Académie royale du Gard* de 1874 évoquent une demande de prêt émanant de la bibliothèque militaire de Constantine¹⁵¹. Il est écrit que « le chef d'escadron d'état-major, président de la commission de la bibliothèque principale de Constantine, demande à notre compagnie qu'elle lui fasse don de la collection complète de ses Mémoires. L'Académie du Gard, tenant à donner au corps d'officiers en résidence dans la province de Constantine, une marque de sympathie, décide qu'elle mette à la disposition de la commission de la bibliothèque principale de Constantine la dernière série de ses Mémoires ». On note dans un premier temps que la demande de prêt se fait ici auprès d'une académie régionale, et non pas auprès du ministère de la Guerre. Nous pouvons penser que cette demande répond à des impératifs géographiques. En effet, Nîmes, ville de garnison du sud de la France, peut plus rapidement répondre à la demande de la bibliothèque de Constantine que le ministère situé à Paris. Il faut noter également que la bibliothèque de Constantine est nommée « bibliothèque principale ». Or, on sait que dans un premier temps, cette bibliothèque était annexée à la bibliothèque municipale. Est-il alors possible que la bibliothèque militaire, fréquentée par les officiers, ait supplanté la bibliothèque municipale ? Le poids de l'armée est-il devenu prépondérant dans la ville ? De plus, ce type de demande faite directement à une association démontre une volonté de diversité de la part des soldats de Constantine. On ne se contente plus uniquement des envois autorisés par le ministère de la Guerre, on cherche une meilleure connaissance de l'échelon local.

Le même type de demande est effectué en 1882 par la bibliothèque de Gafsa en Tunisie à la Société royale d'agriculture¹⁵². La Société reçoit « du chef de bataillon du 110^{ème} régiment d'infanterie, en garnison à Gafsa (Tunisie), une demande pour obtenir, en faveur de la bibliothèque des officiers, l'envoi des publications de la Société ? – Renvoi à l'examen du bureau ». On peut alors remarquer que des bibliothèques militaires se développent dans l'ensemble des colonies sous domination française. Toutefois, la tutelle de la métropole reste importante, les demandes, comme le montre cette citation, sont examinées avec précision. Cela peut correspondre d'une part à la nécessité de juger d'une réelle utilité afin de limiter le transport d'un nombre important de livres et ainsi d'en limiter le coût. D'autre part, il s'agit également de juger l'utilité que ces livres peuvent avoir d'un point de vue intellectuel. En quoi

¹⁵¹ *Procès-verbaux de l'Académie royale du Gard*, Nîmes, Imprimerie Ballivet et Fabre, 1874, p. 100.

¹⁵² Société royale d'agriculture, *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture : compte-rendu mensuel*, Paris, Typographie Philippe Renouard, 1882, p. 562.

peuvent-ils permettre l'entretien et la diffusion de la culture militaire, et de sa domination, aux colonies ?

Par conséquent, nous pouvons dire que les bibliothèques militaires participent à la création d'un modèle français particulier, modèle qui doit être exporté au-delà des frontières nationales, dans les colonies. Ce modèle, créé à la suite de la défaite de 1870, doit également permettre à la France de se redresser, à l'armée de redorer son image et ainsi rivaliser avec les modèles existant à l'étranger. Les bibliothèques militaires sont également un moyen de maintenir la hiérarchie militaire au sein de la caserne à une période où celle-ci est de plus en plus fréquentée. Les bibliothèques militaires et leur lien avec des sociétés ou associations de métropole participent à une volonté de mise en valeur des pays colonisés. En effet, ces sociétés ont souvent pour rôle de connaître et de faire connaître l'échelon local et les pratiques propres à certaines régions. Lier création des bibliothèques militaires et mise en valeur du territoire permet aux soldats des garnisons d'Afrique du Nord de mener des expérimentations, de jouer auprès des populations colonisées un rôle d'instructeur en leur apportant de nouvelles pratiques. Nous pouvons alors penser, du fait du nombre de demandes faites à des sociétés d'agriculture révélées par nos sources, que les bibliothèques militaires aux colonies, à destination des troupes issues de métropole, mais aussi des troupes indigènes maîtrisant le français, aient une composante plus technique et pratique.

Dans une troisième partie de son essai, Lyautey distingue « l'armée coloniale » de « l'armée aux colonies » et pose les conditions nécessaires pour que l'armée puisse jouer son rôle moral et civilisateur¹⁵³. Il met en avant l'idée que l'armée coloniale n'a pas le même objectif que l'armée métropolitaine. Si les officiers de cette dernière n'ont de devoir social qu'envers leurs hommes, les membres de l'armée coloniale sont tous impliqués dans le redressement de la colonie. Le rôle social est étendu à l'ensemble de la population indigène. Par conséquent, les bibliothèques militaires situées aux colonies semblent répondre de la même logique. Si le soldat se fait instructeur, il doit pouvoir poursuivre sa formation sur place. Or, le soldat instructeur, ou instituteur, doit promouvoir une certaine culture française dans les territoires colonisés, une culture qu'il maîtrise et qui est essentiellement militaire. Ne pourrait-on pas, de ce fait, considérer que les bibliothèques militaires mises en place dans les territoires colonisés permettent un accès à la culture et à l'instruction jusque-là insuffisant ? Ne peut-on pas

¹⁵³ Hubert Lyautey, *op. cit.*, p. 32.

considéré que les bibliothèques militaires ont été le prélude à l'installation de bibliothèques « civiles » ? Il est possible d'envisager que la culture militaire ait été implantée dans les colonies avant la culture française, entendue dans un sens plus général.

Conclusion partielle :

Au moment de leur création en 1870, les bibliothèques militaires ont pour objectif de participer au redressement moral et intellectuel de l'armée à la suite de la défaite de 1870. Ces bibliothèques spécialisées vont progressivement s'intégrer à la vie quotidienne au sein de la caserne, révélant des pratiques particulières et différentes selon les grades. Elles deviennent de nouveaux lieux de sociabilité où se poursuit la formation pour les officiers, où elle se prépare pour les sous-officiers et les hommes de troupe. Les bibliothèques militaires, réintégrées aux casernes au cours des dernières années du siècle, concourent à la fermeture du monde militaire sur lui-même. Les bibliothèques de garnison permettent une diffusion de la culture militaire auprès des nouveaux conscrits, mais les militaires deviennent, de ce fait, moins familiers avec la ville. Cependant, au sein de l'armée, ces bibliothèques acquièrent une véritable dimension civilisatrice, permettant aux officiers d'incarner la figure du chef de famille, de devenir l'instituteur, le formateur de la jeunesse. Enfin, ce modèle s'exporte au sein de l'empire colonial. La culture militaire française est ainsi diffusée dans les garnisons hors métropole, participant à une diffusion plus large d'un modèle nouveau.

II/ Les acteurs engagés dans la constitution des fonds des bibliothèques militaires

Nous l'avons vu dans une première partie, les bibliothèques militaires, au moment de leur création, sont administrées par l'État essentiellement. Par l'intervention constante du ministre de la Guerre, il devient le premier acteur engagé dans la création des bibliothèques militaires qui, par ce biais, deviennent les premiers outils d'un redressement moral et intellectuel de l'armée autant en France métropolitaine qu'aux colonies. Or, le rôle de l'État est insuffisant. Seul, son action reste limitée mais puissante.

Les bibliothèques militaires qui apparaissent à la fin du XIX^e siècle doivent être pensées autant du point de vue de l'organisation que de celui de l'utilité, sans qu'il existe, en France, de modèle antérieur. Les bibliothèques militaires qui existent avant 1870 sont, pour la plupart, des bibliothèques privées. Après 1870, d'autres acteurs, tels que les éditeurs spécialisés, les associations en charge du développement de l'éducation populaire, les militaires eux-mêmes et particulièrement les officiers, interviennent dans le fonctionnement des bibliothèques. Ces derniers participent à l'alimentation et la diversification des fonds, d'autres participent de manière concrète à la gestion et à l'organisation de ces lieux. Ces nouveaux acteurs travaillent en lien avec l'État. Ils interviennent avec l'autorisation, parfois le mandement, du ministre de la Guerre.

La gestion des bibliothèques au sein des garnisons semble alors ne plus être exclusivement militaire. On élargit le champ d'action de ces acteurs et on ouvre le monde militaire au monde civil. Cette ouverture fait des bibliothèques militaires des objets complexes, dépendantes d'un entre-soi qui, progressivement, s'atténue pour laisser la place à des intervenants extérieurs.

A/ Les acteurs issus de la société civile

1/ Les éditeurs militaires

Les bibliothèques militaires sont composées de livres à destination des militaires. Les thèmes abordés, les sujets développés, diffèrent sans doute de ceux que l'on trouve dans les bibliothèques civiles. Nous pouvons par exemple citer, à partir du catalogue de la bibliothèque de garnison d'Amiens, l'ouvrage du maréchal de Marmont, *De l'esprit des institutions militaires* de 1873¹⁵⁴, ou encore les six volumes *De la guerre* de Clausewitz¹⁵⁵. Par conséquent, nous pouvons penser que cette spécialisation du fonds entraîne une politique éditoriale particulière et elle-aussi spécialisée. En effet, face au grand nombre de garnisons en France aux XIX^e et XX^e siècles, on estime qu'entre 1875 et 1910, 140 millions de francs ont été mis à disposition pour permettre la création de 150 casernes, auxquelles s'ajoutent les forts appartenant au système Séré de Rivières¹⁵⁶, et aux différents types de bibliothèques qui peuvent exister, il est possible que des pratiques éditoriales spécifiques aient été créées avec l'objectif d'alimenter tous ces lieux¹⁵⁷. La carte des garnisons françaises en 1904 nous permet de voir, comme sur celle de 1877, la densité du réseau de garnison et donc d'envisager l'importance de la production éditoriale qui doit permettre d'alimenter l'ensemble du territoire.

Dès 1871, *Le Petit Journal* évoque « une bibliothèque militaire de cinquante volumes, parfaitement choisis, [qui] s'imprime en ce moment et commencera bientôt à être distribuée. Les régiments recevront cinq exemplaires de chaque ouvrage. De belles cartes seront en outre mises à la disposition des régiments »¹⁵⁸. L'année 1870 est, pour la France de Napoléon III, l'année de la défaite face à la Prusse. La France perd une partie de son territoire national, l'Alsace-Moselle, et est tenue de verser des réparations à la Prusse. En mai 1871, ces dispositions sont entérinées par le traité de Francfort. À l'hiver 1871, la France est profondément marquée par les conséquences de la défaite qui marque la supériorité de la Prusse sur la France. La défaite ayant révélé les manquements de l'armée, on assiste à un important besoin de culture. Nous pouvons voir ici que la nouvelle bibliothèque en cours de création a été

¹⁵⁴ *Catalogue de la Bibliothèque militaire principale de la garnison d'Amiens*, Amiens, Imprimerie de Delattre-Lenoel, 1883, p. 5.

¹⁵⁵ *Catalogue, op. cit.*, p. 6.

¹⁵⁶ Olivier Wieviorka, Hervé Drévilhon, *Histoire militaire de la France. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2018, tome 2, p. 100-101.

¹⁵⁷ Annexe 9 : Carte des garnisons française en 1904.

¹⁵⁸ « L'Armée française », *Le Petit Journal*, Paris, n°3 234, 5 novembre 1871, p.4.

« soigneusement » choisie, constituée. On voit alors ici clairement apparaître le rôle du ministre de la Guerre dans la composition de la collection. À l'époque, le ministre de la Guerre est le général Ernest Courtot de Cisse (1810-1882). Militaire pendant la guerre franco-prussienne, il participe également à la répression de la Commune avant d'être nommé ministre de la Guerre en remplacement du général de Flô. Ernest Courtot de Cisse est connu pour son importante réorganisation administrative de l'armée : réorganisation de l'administration du ministère, création du musée d'artillerie des Invalides, des innovations dans l'artillerie utilisée lors des combats, la création de la commission militaire supérieure des chemins de fer. Il recommande, dans le domaine éducatif à destination des militaires, l'apprentissage de l'allemand, la pratique sportive et participe à la création de certains journaux militaires¹⁵⁹. Il est celui qui donne l'impulsion, qui conseille à propos de ce qui doit être lu, ce qui peut être bénéfique à son armée. Il est le premier de la chaîne hiérarchique à mettre en place le redressement intellectuel de l'armée. La citation évoque « les régiments ». La France métropolitaine compte une multitude de régiments, répartis dans des garnisons sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, si chaque régiment doit recevoir chacun des cinquante ouvrages imprimés en cinq exemplaires, le nombre total de volumes imprimés est gigantesque. L'activité éditoriale militaire devient donc un domaine à part entière.

Le modèle prussien est longuement analysé, et souvent critiqué dans les écrits français. Georges Fonsegrive, dans son texte « *Kultur* et civilisation », analyse la « *Kultur* » prussienne dans les domaines scolaires et militaires¹⁶⁰. L'auteur commence par affirmer que « les Allemands sont très fiers de ce qu'ils appellent leur « *Kultur* ». Ils la considèrent comme une sorte de propriété nationale qu'ils ont mission de défendre contre tous ses ennemis, qu'ils soient du dehors ou du dedans »¹⁶¹. La « *Kultur* » allemande peut alors être entendue comme la culture allemande, la civilisation qu'il faut promouvoir. Cependant, cette traduction par civilisation est contestée. Georges Fonsegrive reprend l'étymologie du terme « *Kultur* » et démontre qu'avant d'être la civilisation en tant que telle, la « *Kultur* » est le moyen par lequel on la met en place¹⁶². Un texte du docteur Weisgerber, de 1915 relève les mêmes hésitations quant à la traduction de la « *Kultur* » par la civilisation. Il écrit que la « *Kultur* » est « comme le développement intentionnel des idées et des habitudes. [...] Il comporte une direction plus ou moins officielle,

¹⁵⁹ Sénat, *Ernest Courtot de Cisse* [en ligne]. Disponible sur https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/de_cisse_ernest_courtot1868r3.html [consulté le 25 mars 2019].

¹⁶⁰ Georges Fonsegrive, « *Kultur* » et civilisation, Paris, Bloud et Gay Éditeurs, 1916, 44 pages.

¹⁶¹ Georges Fonsegrive, *op. cit.*, p. 3.

¹⁶² Georges Fonsegrive, *op. cit.*, p. 4.

imposée à la société, tandis que [...] la Civilisation est spontanée »¹⁶³. La « *Kultur* » devient ainsi une construction « officielle » décidée par des instances officielles, nous pouvons ici penser à un gouvernement. Elle s'oppose à la civilisation qui est présentée ici comme l'état naturel d'une société. D'après cette définition de 1915, la « *Kultur* » apparaît comme une forme d'idéologie, de manière d'être officielle d'une société qu'il faut promouvoir à l'intérieur des frontières mais également à l'étranger. Georges Fonsegrive développe une partie de son article intitulée « *Kultur* et militarisme »¹⁶⁴. Il écrit que « l'armée, comme les canons, comme les avions, est une machine de guerre »¹⁶⁵. L'armée est un lieu où s'exprime la « *Kultur* » qui repose alors sur une forte discipline et sur un important encadrement des hommes de troupe qui ne se fait pas sans violences comme le développe Fonsegrive. Cette forte discipline s'accompagne également d'un aspect plus éducatif. Georges Fonsegrive révèle que « de temps en temps, on fera entrer quelque idée dans toute cette mécanique, on réveillera les souvenirs de l'école, on rappellera la grandeur de la Prusse, la supériorité de l'Allemagne sur tous les peuples du monde, on exaltera la puissance et la majesté du kaiser »¹⁶⁶. La « *Kultur* » repose ainsi sur un nationalisme fort, sur une promotion de l'idée de supériorité auprès des masses de soldats. En 1870, la France est, comme l'Allemagne, un Empire. Toutefois, le régime n'est pas parvenu à faire preuve de sa puissance à l'inverse du régime allemand qui existe encore au moment de la Première Guerre mondiale. Ces analyses menées sur la « *Kultur* » allemande par des auteurs français dans le contexte de la Grande Guerre nous permet de voir l'importance accordée au modèle prussien et le besoin de comprendre pourquoi la France n'a pas pu rivaliser. De plus, en France, la République est installée depuis 1871. Les auteurs de l'époque de la Grande Guerre sont familiers de cette organisation politique. Nous pouvons alors penser que, dans le contexte de la guerre, les auteurs tentent d'opposer modèle républicain et modèle impérial. En France, les bibliothèques militaires sont l'œuvre de la République quand elles sont celles de l'Empire en Prusse.

Le 8 décembre 1872, devant l'Assemblée, Thiers s'exprime ainsi : « L'Armée qui a été notre consolation dans nos malheurs se reconstitue et offre déjà un modèle de tenue et de rigueur [...]. L'instruction a été reprise avec beaucoup de soins ; elle ne peut être complète que par la reconstitution des cadres [...]. Une bibliothèque militaire composée de tout ce que l'esprit

¹⁶³ H. Weisgerber, « À propos du mot Kultur », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, VI^e série, tome 6, fascicule 3, 1915, p. 137.

¹⁶⁴ Georges Fonsegrive, *op. cit.*, p. 24.

¹⁶⁵ Georges Fonsegrive, *ibid.*, p. 24.

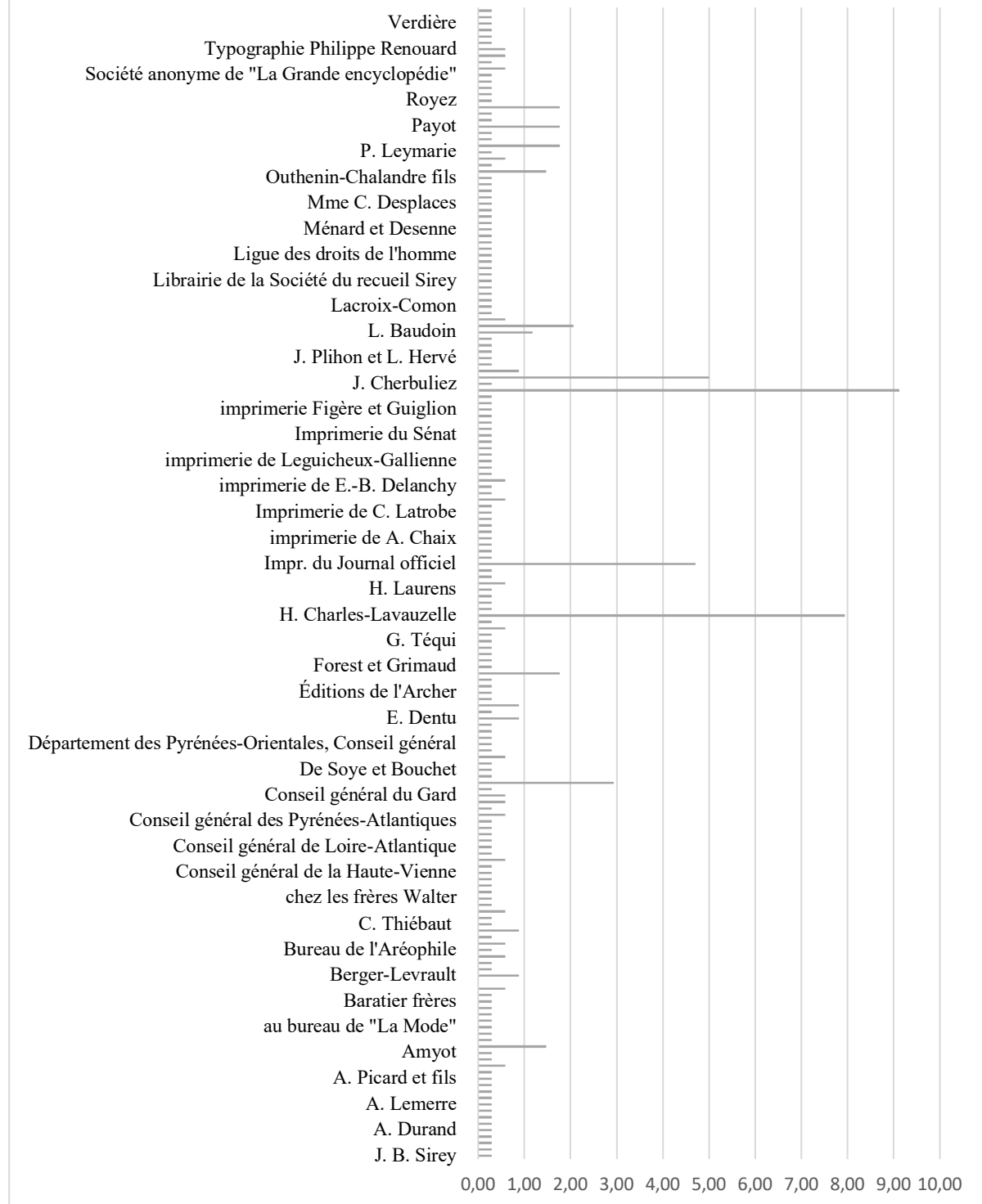
¹⁶⁶ Georges Fonsegrive, *op. cit.*, p. 25.

humain a produit de plus admirable, en faits de récits militaires, s'imprime en ce moment. Avant la fin de l'hiver, cette bibliothèque sera distribuée dans nos Régiments »¹⁶⁷. Ici, Thiers reprend les dispositions évoquées dans la citation précédente mais affirme la portée politique de l'impression de cette nouvelle collection. On note également que les hauts faits militaires sont exaltés, placés au cœur des « récits militaires ». La volonté de Thiers apparaît alors explicitement : la bibliothèque militaire en cours d'impression doit participer au redressement de l'armée. De la même façon, cette bibliothèque sera consultable dans l'ensemble des régiments français, « avant la fin de l'hiver ». Nous pouvons alors remarquer qu'en plus d'une production éditoriale consacrée aux ouvrages militaires, cette production est suffisamment développée et efficace pour être achevée dans de brefs délais. Nous pouvons lier ceci à la multiplication des éditeurs militaires à la fin du XIX^e siècle. Si ces entreprises sont, à première vue, des entreprises privées, leurs liens avec le ministère de la guerre et leur participation à la diffusion d'une culture militaire française au sein des garnisons nous permettent de penser qu'au fil du temps, ces éditeurs deviennent des entreprises semi-publiques : les maisons d'éditions restent indépendantes, disposent de leur catalogue comme elles l'entendent, mais vivent des commandes du ministre de la Guerre.

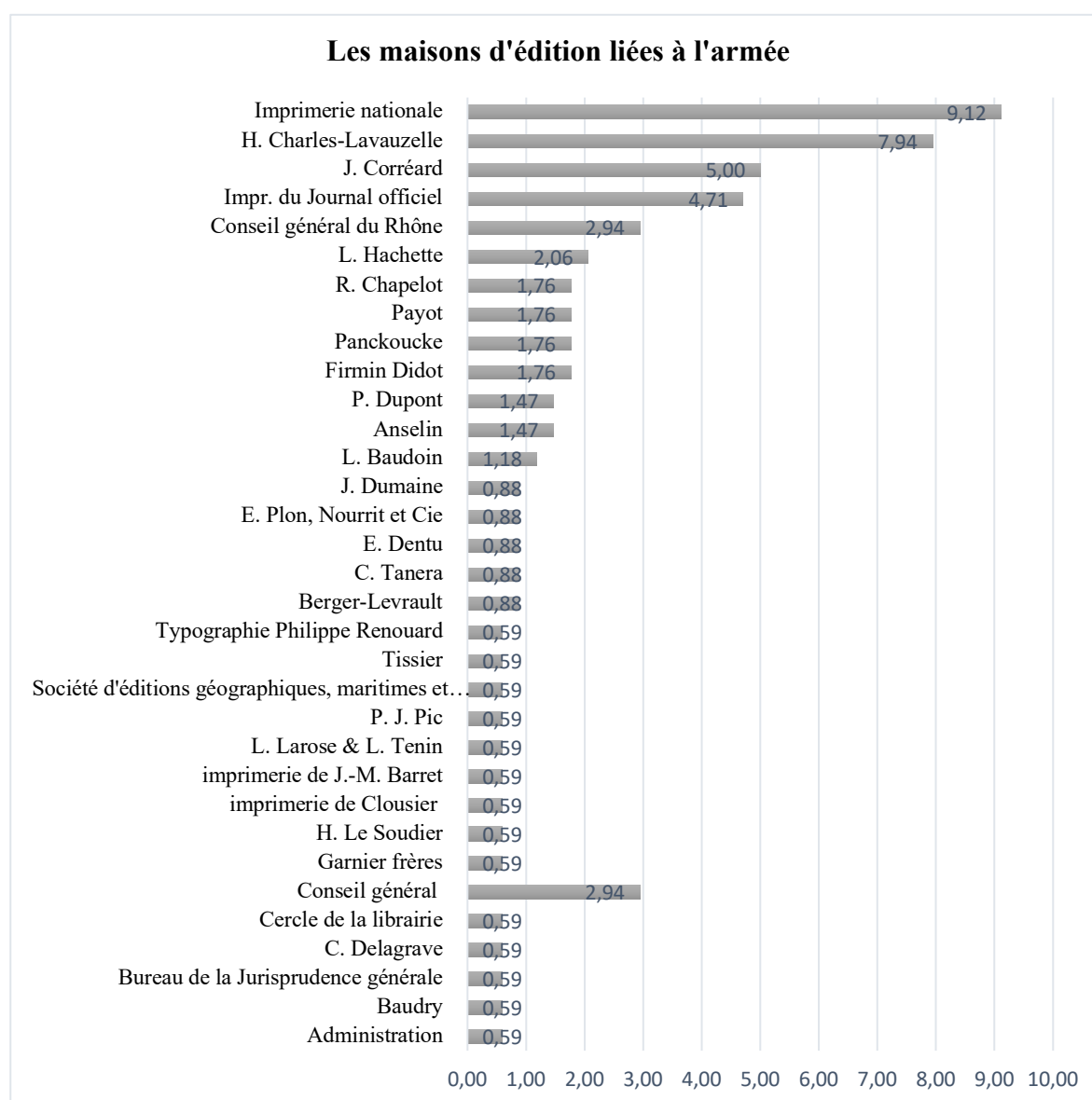
Par notre travail d'inventaire et de référencement des sources, nous avons pu identifier des grandes maisons d'éditions militaires. Nous avons rassemblé les informations concernant les lieux d'éditions de l'ensemble des textes de lois et de l'ensemble des monographies dont nous disposons. Nous sommes alors arrivés à un totale de 336 documents concernant la période 1870-1945. Nous avons alors pu dresser le graphique suivant, présentant l'ensemble des maisons d'éditions :

¹⁶⁷ Citation d'Adolphe Thiers, citée dans Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. La Bibliothèque de la Révolution et du XIX siècle : 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 538.

Les maisons d'éditions identifiées



Ce travail d'identification à partir des données contenues dans nos sources nous permet de voir ici la multitude d'éditeurs différents intervenant dans la composition des fonds des bibliothèques militaires. Certaines entreprises sont publiques, à l'image des imprimeries des conseils généraux ou encore celles du Sénat ou du Journal officiel par exemple. D'autres sont des entreprises privées, telles les maisons Berger-Levrault, Payot ou encore Amyot. Le graphique ci-dessus nous permet également de voir certaines maisons d'éditions se détacher des autres. En effet, ce sont celles qui ont présenté le plus d'occurrences lors de nos recherches. Nous avons alors fait le choix de créer un nouveau graphique, en ne conservant que les maisons d'éditions présentant le plus grand nombre d'occurrences et ayant ainsi la plus grande représentativité.



Nous remarquons que des imprimeries publiques apparaissent toujours dans cette sélection. Elles sont en effet liées au pouvoir politique qui fait imprimer ses décisions et ses mesures concernant les règlements en vigueur dans l'armée. De nombreux documents émanant de ces entreprises publiques se retrouvent au sein des bibliothèques militaires qui deviennent ainsi un lieu de conservation des décisions ministérielles. Les maisons d'édition privées que nous avons identifiées peuvent répondre à l'appellation d'« éditeurs militaires ». En effet, ces maisons d'éditions impriment des livres d'histoire et d'art militaire ou des manuels d'instruction à l'usage de la troupe et des sous-officiers. Les maisons que nous avons identifiées sont liées à l'armée dans le sens où l'ensemble de leur politique éditoriale est tournée vers cette institution et qu'elles répondent, de ce fait, aux commandes passées par le ministre de la Guerre. Le graphique que nous présentons ci-dessus permet d'illustrer ce que nous pourrions qualifier de « grandes » maisons d'éditions militaires, au sens de maisons les plus représentées. Ce graphique reste cependant non-exhaustif, il est possible d'envisager l'existence d'autres maisons militaires, plus petites en termes de taille et donc moins représentées et n'apparaissant pas dans nos sources¹⁶⁸.

Les bibliothèques militaires sont liées aux décisions émanant des ministères. L'article « Victoires et Conquêtes » de la revue *XIX^e siècle* de 1872 insiste et salue l'action de Thiers : « Tant mieux si la bibliothèque commandée par M. Thiers est choisie comme il faut ! Mais fut-elle incomplète ou mal composée, ce n'est pas l'affaire. L'important, c'est qu'elle existe : c'est qu'installée au milieu du régiment, elle invite incessamment toute cette grande famille à venir la consulter ; qu'elle leur soit comme un conseil permanent de s'instruire, et de s'élever le cœur en se formant l'esprit »¹⁶⁹. Ici, on remarque que, plus que les titres ou les thèmes abordés, l'important est d'avoir une collection de livres disponible dans chaque régiment. Dans cette citation, et dans les précédentes, on entend les bibliothèques militaires en tant que collection et non plus en tant que lieu. Cette collection de livres ne saurait exister sans des éditeurs spécifiques qui vont participer à la diffusion de la culture militaire au sein de la caserne et entre les militaires. Raoul Girardet note qu'au XIX^e siècle, un militaire qui lit, qui fréquente assidûment la bibliothèque, est mal considéré, mis à l'écart par ses camarades¹⁷⁰. Or, il semble

¹⁶⁸ Nous indiquons ici la tenue d'un colloque intitulé « Être éditeur en France au XIX^e siècle » organisé les 4 et 5 avril 2019 par le groupe de projet ANR DEF19 au cours duquel Constance de Courrèges d'Agnos a présenté une conférence sur « l'édition militaire au travers de deux portraits : les maisons Corrèard (Paris) et Verronnais (Metz) ».

¹⁶⁹ Gustave Chadeuil (dir.), « Victoires et conquêtes », *Le XIX^e siècle : journal quotidien politique et littéraire*, Paris, n°183, 17 mai 1872, p. 2.

¹⁷⁰ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 81.

que dans les années 1870-1880, le militaire-lecteur devient un modèle à développer. Les collections éditées spécifiquement pour les régiments doivent permettre de poursuivre l’instruction, de continuer à alimenter ses connaissances, mais aussi à exalter le rôle de l’armée, à « s’élever le cœur », c’est-à-dire à connaître un sentiment de fierté d’appartenir à cette institution.

Les éditeurs militaires développent alors des pratiques éditoriales adaptées à l’armée. Les bibliothèques militaires sont en effet des lieux prestigieux, des lieux de culture au sein de la caserne. L’édition de certains livres répond alors à certaines attentes de la part des militaires. L’article du *Rappel* du 19 novembre 1878 évoque le rôle des éditeurs militaires et leur production de beaux-livres et distingue plusieurs éditeurs militaires¹⁷¹. L’auteur note qu’il « est donc juste de récompenser la belle imprimerie Berger-Levrault, deux fois séculaire, et réfugiée de Strasbourg à Nancy ». La maison Berger-Levrault se déplace vers les territoires restés français après la signature du traité de Francfort et peut donc continuer à participer à la diffusion de la culture militaire française. L’auteur ajoute plus loin « tout le monde ne sait-il pas que la librairie Dumaine est la librairie traditionnelle de l’art militaire dans son exposition didactique ». Les deux grandes maisons d’éditions militaires citées ici sont en effet bien représentées dans la production d’ouvrages concernant les bibliothèques militaires, la vie militaire de manière plus générale.

Tout au long de la période que nous étudions et à partir de la création officielle des bibliothèques militaires en 1872, les éditeurs militaires vont gagner en importance. Certains, tels Berger-Levrault, Dumaine ou encore Henri Charles-Lavauzelle, vont prendre de plus en plus d’importance et devenir des entreprises pérennes sur lesquelles le pouvoir politique peut compter. Ces bibliothèques militaires et ces éditeurs sont mis en valeur par les ministères et les autorités. Dans l’article « Les forces d’outremer à l’exposition coloniale de 1931 », publié dans *L’Ouest Éclair*, on apprend que « L’armée a aussi créé une bibliothèque militaire coloniale pour l’exposition et on peut avoir la certitude que tout ce qui a trait à l’histoire des forces d’outremer se veut clairement et judicieusement présenté dans des ouvrages bien écrits et illustrés à souhait »¹⁷². L’armée, et donc les éditeurs partenaires, ont créé une collection de livres permettant une diffusion de la connaissance des territoires colonisés. Ces ouvrages doivent

¹⁷¹ Louis Olbach, « Exposition universelle. Les livres. », *Le Rappel*, Paris, n°3 475, 19 novembre 1878.

¹⁷² Anselme-Laurence, « Les forces d’outremer à l’exposition coloniale de 1931 », *L’Ouest Éclair*, Rennes, n°12 504, 31 janvier 1931, p. 1.

œuvrer à une forme de vulgarisation de la connaissance du monde militaire auprès du grand public. On remarque en effet que les expositions coloniales sont des lieux ouverts à tous, visités par la population civile. Le monde militaire s'intègre dans l'exposition de 1931 pour promouvoir son action et son œuvre. Les années 1930 sont marquées par une forte période antimilitariste et anticoloniale en France. Nous pouvons donc penser que la collection présentée à l'exposition coloniale est un moyen, pour l'armée, de légitimer son action. La bibliothèque militaire participe donc d'un processus de légitimation. Les éditeurs militaires participent ainsi au rayonnement, au moins à la mise en valeur, des décisions prises par le gouvernement et par le ministère de la Guerre au sein des bibliothèques militaires mais également auprès de l'ensemble de la population lors d'événements de grande envergure comme les expositions coloniales

Par leur pratique éditoriale spécialisée, les éditeurs militaires participent à la création d'ouvrages spécifiquement destinés aux militaires. L'usage de ces livres est donc un usage spécialisé dans la plupart des cas. Toutefois, nous l'avons vu à propos de l'exposition coloniale de 1931, les éditeurs militaires participent également à une promotion des idées politiques au sein de l'armée et auprès de la population. Ces maisons vont alors également participer au développement et à la diffusion de l'éducation au sein de la caserne et auprès des conscrits, créant ainsi un lien, une interaction entre les domaines civils et militaires.

2/ Bibliothèques civiles et éducation populaire, bibliothèques militaires et éducation militaire : interaction de deux mondes en apparence opposés

Les bibliothèques militaires sont administrées, d'abord et quotidiennement, par les militaires eux-mêmes. Cependant, les militaires ne disposent pas de la formation nécessaire à la gestion et l'organisation des bibliothèques. Frédéric Barbier insiste sur le fait qu'au XIX^e siècle, les bibliothèques correspondent à un réel besoin de connaissances¹⁷³. Elles prennent d'autant plus d'importance dans les années 1880 avec les lois Ferry qui démocratisent l'enseignement. Jules Grévy reprend les principes énoncés par Ferry. Jules Grévy revient sur la création de cercles militaires en énonçant le décret pris par le ministre de la Guerre Boulanger : « Les cercles contiennent, selon les ressources dont on peut disposer dans la ville, des salles

¹⁷³ Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand Colin, deuxième édition, 2013, p. 249.

d'études, la bibliothèque de garnison et des salles de réunion etc. »¹⁷⁴. On note ici une distinction entre deux lieux : la bibliothèque de garnison est séparée de la salle d'études, qui peut être entendue ici comme une salle de lecture. On y étudie les livres empruntés à la bibliothèque. Plus que des lieux de sociabilité, que nous avons déjà évoqué, les cercles militaires deviennent alors des lieux d'études et d'apprentissage. Dans un article de *La Justice*, Jules Grévy énonce également que « la création et l'organisation de lieux de réunion ou cercles pour les officiers de toutes armes en garnison dans la même ville a, depuis longtemps, été reconnue comme indispensable tant au point de vue des rapports de bonne camaraderie et de solidarité qui s'établissent ainsi plus promptement entre tous les membres de la grande famille militaire qu'à celui des facilités que les ouvriers peuvent ainsi trouver soit pour se livrer, dans les bibliothèques spéciales, à des études et des recherches profitables à leur instruction, soit pour se distraire d'une façon à la fois agréable et économique »¹⁷⁵. La création des cercles prend alors ici une nouvelle dimension. Plus que des lieux de sociabilité, que nous avons déjà évoqués, les cercles deviennent des lieux d'apprentissage. Cependant, les militaires, plus particulièrement les officiers, ne sont plus les seuls à fréquenter les cercles. Il est fait mention ici des ouvriers. Cette référence laisse entendre deux possibilités. D'une part, les bibliothèques militaires, dans les années 1880, sont encore souvent situées à proximité des bibliothèques dites civiles, offertes par les municipalités. Il est peut-être, dans ce cas, possible pour les ouvriers d'y entrer également et de consulter les ouvrages. Les bibliothèques militaires offertes par les municipalités ne sont peut-être pas des univers aussi fermés que les bibliothèques qui seront situées au sein des garnisons. D'autre part, il est possible de considérer que les ouvriers cités ici sont des conscrits, passant par la caserne au moment de leur service militaire. Cette deuxième conception signifierait qu'au moment du service militaire, si tous les hommes casernés appartiennent en théorie au même groupe, des distinctions demeurent entre les militaires engagés et les conscrits, qui continueraient à être définis par leur activité dans le civil. La création de cercle s'inscrit alors ici, pour Jules Grévy, dans le sillage de l'éducation populaire, éducation du peuple, adapté à lui. Les bibliothèques militaires semblent alors être un outil du développement à la fois des pratiques militaires mais aussi un outil d'enseignement à destination des catégories sociales ayant plus difficilement accès à l'éducation, comme les ouvriers qui, souvent, ne suivent qu'une instruction primaire et quittent l'école très jeunes. Cette interaction entre les mondes civils et militaires se retrouvent également au sein de la caserne où un conservateur des bibliothèques, issu du monde civil, est chargé de la gestion du fonds.

¹⁷⁴ Jules Grévy, « Les cercles militaires », *Le Journal des débats politiques et littéraires*, 26 juillet 1886, p. 2.

¹⁷⁵ Jules Grévy, « Affaires militaires », *La Justice*, n°2 386, 27 juillet 1886, p. 3.

Le décret du 20 octobre 1892 énonce que « le capitaine directeur [de la bibliothèque] a sous ses ordres, pour la conservation du matériel, et la tenue des comptes et des écritures, un sergent secrétaire qui est en même temps chargé de la bibliothèque des sous-officiers »¹⁷⁶. L'activité de conservation du matériel concerne la gestion des locaux, la tenue des inventaires et celle des registres. Ce rôle, normalement dévolu à un conservateur des bibliothèques, ayant suivi une formation spécifique, est ici occupé par un militaire. Cela pose alors la question de l'organisation et de la gestion quotidienne des bibliothèques. Les bibliothèques militaires ressemblent, dans leur gestion, aux bibliothèques civiles. Il est possible de penser que les bibliothèques militaires, créées après les bibliothèques civiles, reprennent le modèle déjà existant. Il semble alors que les militaires apprennent un nouveau métier, un métier particulier lié à une formation spécifique.

Les bibliothèques militaires se développent dans le contexte de la diffusion des bibliothèques populaires. L'éducation populaire peut être définie comme un enseignement destiné au peuple dans son entier. Cette éducation permet au plus grand nombre de maîtriser les savoirs fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et le calcul. L'éducation populaire a aussi une mission plus grande que la simple instruction, au sens où l'éducation ne comprend pas uniquement le savoir théorique mais concerne également l'attitude et le bon comportement en société. Cette éducation populaire se développe au XIX^e siècle, à une période où l'enseignement est divisé entre primaire et secondaire. L'école primaire est suivie par tous mais seuls les enfants des catégories sociales les plus élevées poursuivent leur instruction dans le secondaire. L'éducation populaire prend alors une autre dimension, elle est populaire dans le sens où elle s'adresse aux catégories sociales les moins aisées, qui forment la majorité de la population.

La *Revue d'artillerie* d'avril 1892 évoque l'existence, en Italie, d'une bibliothèque militaire populaire¹⁷⁷. Il nous est possible d'étendre ce modèle à la France. En effet, on sait que les premières bibliothèques militaires ont été annexées aux bibliothèques municipales. Or, ces bibliothèques municipales se développent de plus en plus à partir des années 1880. Bernard Desmars démontre que le développement des bibliothèques populaires, à destination du peuple, dépend d'un objectif de formation citoyenne¹⁷⁸. L'idée de bibliothèques militaires populaires

¹⁷⁶ Ministère de la Guerre, *décret du 20 octobre 1892*, Paris, L. Baudoin, 1898, p. 199.

¹⁷⁷ « Italie », *La Revue d'artillerie*, Nancy, Berger-Levrault, 15 avril 1892, p. 307.

¹⁷⁸ Bernard Desmars, « Des cours et des bibliothèques pour changer le monde ? Les fouriéristes et l'éducation populaire (1848-vers 1875). » dans Carole Christen et Laurent Besse (dir.), *Histoire de l'éducation populaire (1815-1945)*, Lille, Presses Universitaires Septentrion, 2017, p. 141-151.

existe également en France, portée par les travaux d'Édouard de la Barre Duparcq¹⁷⁹. Il postule que les arts et les sciences militaires font parties des disciplines qui ne sont pas représentées à Paris, au sein d'institutions telles les musées ou les bibliothèques¹⁸⁰. À partir de cette observation, il demande la mise en place d'une « bibliothèque essentiellement militaire sur le fond, mais où tout le monde soit admis, quels que soient ses fonctions, son état, son métier »¹⁸¹. Une bibliothèque militaire doit alors présenter des ouvrages spécialisés, en tant qu'ils doivent tous concerner l'armée et ses pratiques, ses traditions, à l'ensemble de la population. Ces idées qui naissent au milieu du XIX^e siècle, sont reprises au moment où l'on cherche à réformer l'armée et à développer l'éducation en France.

Les bibliothèques populaires, de même que les cours organisés pour les catégories sociales les moins aisées, ont pour objectif de former les citoyens, de leur faire prendre conscience du rôle politique qu'ils peuvent avoir. Une bibliothèque militaire populaire peut-elle être due à l'intervention d'un conservateur issu de la société civile dans le choix des livres et la composition du fonds ? Après la défaite de 1870, l'armée devient la « Grande muette », les militaires qui doivent protéger la République sont privés de leur droit de vote. Ils n'ont plus aucun rôle politique. Pourtant, passent par la caserne des conscrits issus du monde civil du fait de l'universalisation du service militaire. Peut-on alors envisager que les bibliothèques des hommes de troupes, celles que peuvent fréquenter les conscrits, ont une dimension plus populaire que les bibliothèques des officiers ou des sous-officiers ? Puisque les conservateurs des bibliothèques sont issus de la société civile, il est envisageable qu'ils soient à même de choisir des lectures pour des personnes extérieures à la caserne, du moins destinées à la quitter rapidement. En effet, les conscrits ne sont de passage à la caserne que pour un court moment de leur vie. De plus, il semble que les conscrits ne soient intégrés au groupe des militaires que de façon théorique. En pratique, il semble qu'ils restent définis par leur activité dans le monde civil comme nous l'avons vu à propos des thèses de Jules Grévy. Nous pouvons alors penser que les bibliothèques de la troupe, celles auxquelles ont accès les conscrits, comportent des livres ayant une moindre dimension militaire et adaptés à un public qui, à la fin du temps de service, retournerait à la vie civile. Les thèmes abordés seraient alors plus accessibles à un public non-militaire. Par conséquent, nous pouvons envisager les bibliothèques des hommes de

¹⁷⁹ Édouard de la Barre Duparcq, *De la création d'une bibliothèque militaire publique*, Paris, J. Corréard, 1849, 52 pages.

¹⁸⁰ Édouard de la Barre Duparcq, *op. cit.*, p. 10.

¹⁸¹ Édouard de la Barre Duparcq, *op. cit.*, p. 17.

troupes comme des lieux mixtes : alors que les bibliothèques militaires, particulièrement celles des officiers et des sous-officiers, sont normalement soumises à l'autorité du ministre de la Guerre, les bibliothèques de la troupe peuvent être aussi soumises à l'influence de personnes extérieures au monde militaire. Ces interactions peuvent exister également au sein des bibliothèques des officiers et de sous-officiers mais semblent moins fréquentes. Les bibliothèques militaires deviennent alors un lieu d'affrontement entre deux univers et deux modes de pensées différents. Entre exaltation de l'idée militaire et lien avec la vie civile et la culture populaire, les bibliothèques militaires posent la question de la coexistence des deux univers. Jean-François Condette pose la question d'un lien entre l'école et le régiment¹⁸². Selon lui, le régiment est le lieu où se poursuit l'éducation à l'idée républicaine et correspondrait à une « éducation postscolaire » préparant au retour à la vie civile plus qu'à la poursuite d'une carrière militaire. Ce lien entre école et régiment nous permet alors d'attribuer un caractère populaire aux bibliothèques militaires.

Cette réflexion sur l'interaction entre monde civil et militaire existe bien avant l'institutionnalisation des bibliothèques militaires à partir de 1872. En effet, le capitaine Ferdinand Durand évoque les pratiques de lectures des officiers en temps de paix¹⁸³. Il montre que les officiers ne lisent que des ouvrages de stratégie et de tactique militaire leur permettant de préparer la guerre¹⁸⁴. Or, Durand, théoricien et réformateur du monde militaire, écrit dans les années 1840, période qui ne connaît pas de guerres importantes sur le sol français¹⁸⁵. Lui-même militaire, il insiste donc sur la nécessité d'offrir aux officiers des ouvrages pouvant les distraire de leurs activités quotidiennes¹⁸⁶ : « il est urgent, nous le répétons, pour occuper suffisamment les loisirs que laisse aux officiers un état de paix qui peut se prolonger longtemps encore, de créer dans les régiments quelques occupations nouvelles, de leur offrir les moyens d'employer utilement leur temps. L'étude des sciences et la culture des beaux-arts nous semble

¹⁸² Jean-François Condette, « De l'école au régiment. Le 'réveil de l'éducation populaire' républicaine », dans Carole Christen et Laurent Besse (dir.), *Histoire de l'éducation populaire (1815-1945)*, Lille, Presses Universitaires Septentrion, 2017, p. 221-236.

¹⁸³ Pierre Félix Ferdinand Durand : Né le 27 mai 1797 à Valogne. Il est capitaine au 9^e régiment de Cuirassiers, puis chef d'escadron au 4^e régiment de Chasseurs. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1843 puis officier en 1853. D'après Léonore, *Pierre Félix Ferdinand Durand* [en ligne]. Disponible sur http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH057/PG/FRDAFAN83_OL0869003v002.htm [consulté le 5 avril 2019].

¹⁸⁴ Ferdinand Durand (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, mai 1845, p. 14.

¹⁸⁵ Voir notamment Ferdinand Durand, *Coup d'œil sur l'ordre social actuel, organisation industrielle de l'armée*, Paris, Anselin, 1834, 125 pages ou Ferdinand Durand, *Des tendances pacifiques de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir*, Paris, R. Bocquet, 1841, 428 pages.

¹⁸⁶ Cf. annexe 10 : Dossier de Ferdinand Durand, reçu à l'ordre de la Légion d'Honneur.

être à la fois ce qu'il y a de plus attrayant, de plus honorable, et en même temps de plus utile »¹⁸⁷. Nous voyons alors ici, dès les années 1840, le besoin de créer les bibliothèques militaires pour occuper les temps morts de la vie militaire. La paix semble offrir plus de temps libre aux officiers qui peuvent alors, d'après Durand, s'éloigner du monde militaire pendant ces temps de latence et s'intéresser à des sujets qui ne sont pas directement liés au monde militaire. Dans son essai *Des tendances pacifiques de la société européenne*, il fait le choix d'envisager la société européenne comme l'ensemble des pays autrefois en guerre, notamment sous le Premier Empire de Napoléon I^{er} et soumises aux conditions du traité de paix de 1815. Cette période de paix permettrait, selon lui, la construction d'une « civilisation européenne », d'une attitude propre à cette société et forgée autour de l'idée de paix. Il écrit que « l'esprit militaire a longtemps dominé en France ; non loin de nous, il était tout puissant encore. [...] La guerre devient de plus en plus impossible. La société est entrée dans une ère pacifique »¹⁸⁸. Il poursuit en affirmant le besoin d'associer les capacités de l'armée à celles de l'industrie. Il écrit que « l'armée, cet être collectif dans lequel nous vivons ; l'armée, si pleine d'honneur et de dévouement, de force et d'activité, peut seule, en modifiant son organisation toute militaire se poser comme base, comme modèle de la société de l'avenir, car seule, au milieu des myriades d'opinions qui divisent la France, elle possède l'unité qui conduit aux grandes choses ; seule, elle peut rendre à la France cet accord de sentiments, de pensées et d'actes qui lui manque aujourd'hui »¹⁸⁹. Ce long passage dédié au rôle de l'armée dans la société présente une image glorifiée de l'institution à laquelle Durand appartient. L'armée est, bien avant la défaite de 1870, présentée comme l'unique moyen, on remarque la multiplication des occurrences de « seule » dans cette citation, de rendre toute sa grandeur à la France. Durand insiste ici sur les valeurs accordées à l'armée et sur le fait qu'elles doivent être diffusées et partager par tous. Cette diffusion passe par l'association des militaires au domaine industriel : l'armée qui ne combat plus en période de paix doit œuvrer au bien de tous en participant à des travaux d'aménagements. Il pose la question de l'association de l'armée et de l'industrie : « Quelle raison peut nous faire hésiter à unir nos forces à celles de l'industrie ? Le temps n'est plus où les travaux manuels étaient considérés comme vils, où le noble et le riche oisif se croyaient seuls honorables. La civilisation a laissé cet absurde préjugé bien loin derrière elle. Que craignons-nous donc d'un contact avec l'industrie ? De perdre, en entrant dans une carrière

¹⁸⁷ Ferdinand Durand (capitaine), *ibid*, p. 14-15.

¹⁸⁸ Ferdinand Durand (capitaine), *Des tendances pacifiques de la société européenne*, Paris, Dumaine, 1844, p.12-13.

¹⁸⁹ Ferdinand Durand (capitaine), *op. cit.*, p. 16.

inconnue, une partie de notre prépondérance, de nous voir subalternisés aux ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, aux officiers du génie et de l'artillerie, qui, par leurs études spéciales, deviendraient les directeurs naturels des travaux de l'armée ? Tel est, nous le savons, le véritable motif de l'opposition de nos camarades »¹⁹⁰. Ce questionnement fait suite à plusieurs oppositions rencontrées par Durand de la part d'autres officiers. Durand pose dans un premier temps le problème de la considération des travaux manuels. Il est vrai que depuis le XVIII^e siècle, les travaux manuels sont dominés par la pratique intellectuelle. Durand cherche alors à leur redonner une place plus importante dans les activités de l'armée. D'autre part, il lève la question de la noblesse et de la richesse. La noblesse se définit, depuis l'époque moderne, par l'activité militaire et par sa non-participation aux travaux manuels. Lier noblesse et travaux manuels revient donc, dans l'esprit des militaires issus de familles nobles, à déroger à leur naissance, à s'éloigner des pratiques traditionnelles de leur groupe. Enfin, Durand pose le problème de la subordination de l'armée à d'autres groupes, notamment des civils des ponts-et-chaussées et des mines qui sont, en parallèle de l'armée, de grands corps de l'État au sein desquels on retrouve d'anciens élèves des écoles militaires ayant fait le choix de ne pas s'engager dans l'armée. Il pose également le problème de la domination des armes dites savantes que sont l'artillerie et le génie sur les autres armes que sont la cavalerie et l'infanterie. Les militaires de l'artillerie et du génie sont formés aux travaux d'aménagements, ils connaissent les techniques nécessaires aux travaux. L'ensemble de ces faits provoquent l'opposition des officiers mais semblent nécessaires à Durand dans la construction d'une paix durable au sein de la société européenne. Il développera de nouveau cette idée dans ses *Lettres sur les événements politiques et militaires contemporains*, parues en 1854. Dans ses lettres, il remarque que la reprise de combats en Asie et dans certaines régions d'Europe pose de manière accrue la question de la construction de la paix et de son maintien auprès des peuples¹⁹¹. Il faut remarquer que Durand écrit au cours d'une période de paix, une période où l'armée française n'est pas affaiblie par la défaite comme en 1870. La réflexion qui découle de la défaite française face à la Prusse n'est donc pas une nouveauté mais une reprise de théories antérieures qui n'avaient pas, ou très peu, été appliquées. Durand fait alors office de précurseur sur la question des bibliothèques militaires. Ces dernières sont envisagées, dès les origines des réflexions les concernant, comme des lieux d'apprentissage faisant le lien entre deux mondes en apparence antithétiques, comme le lieu d'une interaction malgré la prédominance des sujets militaires. De

¹⁹⁰ Ferdinand Durand (capitaine), *op. cit.*, p. 13.

¹⁹¹ Ferdinand Durand (capitaine), *Lettres sur les événements politiques et militaires contemporains*, Paris, Charles Tanera, 1854, p. 3.

plus, Durand présente cette interaction entre les sujets civils et militaires comme un moyen pour l'armée de tirer profit de théories développées dans le monde civil et d'aller plus loin dans la spécialisation. Nous pouvons effectivement penser que la lecture de livres destinés dans un premier temps aux civils donne aux militaires la possibilité de s'inspirer de certaines idées et de les appliquer au monde militaire. L'interaction n'exclut donc pas la spécialisation des bibliothèques militaires. Ces réflexions de 1840 seront laissées en suspens jusqu'à la fin des années 1860, période où l'on commence à expérimenter l'installation de bibliothèques dans certaines garnisons. L'institutionnalisation des bibliothèques militaires ne se fera qu'en 1872 et la période 1880-1900 sera celle de leur apogée. Toutefois, même après cette période d'intense réflexion et du grand rôle qui leur est accordé dans le redressement de l'armée, les bibliothèques militaires continuent d'être pensées.

De plus, le *Journal officiel de la République française* de 1873 évoque la fonction des bibliothécaires au sein de la caserne : « un bibliothécaire de garnison, permanent ou en remplissant les fonctions, est chargé de la surveillance et de la comptabilité ; il distribue aux salles de récréation régimentaires les livres qu'elles lui demandent et en vérifie l'état lors de leur réintégration. Il se conforme, dans l'exécution de son service, à tous les ordres qu'il reçoit du commandant de la garnison »¹⁹². Le bibliothécaire a alors une fonction d'exécution, d'application des ordres qui lui sont donnés. Il est chargé de la conservation des livres qu'il met à disposition des lecteurs après en avoir reçu l'ordre. Ici, on assiste à une militarisation de la fonction de bibliothécaire au sein des bibliothèques de garnison. Toutefois, dans certaines bibliothèques, l'interaction reste difficile et le rôle du bibliothécaire secondaire. En effet, le Catalogue de la bibliothèque militaire d'Amiens présente, dans le règlement de la bibliothèque, l'article 6 énonçant qu'« un catalogue par grandes divisions de nature d'ouvrages sera déposé dans la salle de lecture, afin de diriger les officiers dans leurs recherches. Un certain nombre d'exemplaires de ce catalogue sera mis à la disposition des officiers qui en feront la demande »¹⁹³. Il semble ici que le catalogue oriente et accompagne les militaires dans leurs recherches et demandes sans que ceux-ci n'aient à s'adresser directement au bibliothécaire. Les demandes se font par le biais du catalogue comme le veut le fonctionnement des bibliothèques à l'époque. Ce catalogue devient donc le lien entre les militaires fréquentant la bibliothèque et le bibliothécaire, donnant l'impression d'une culture partagée.

¹⁹² *Journal officiel de la République française*, Paris, Imprimerie du Journal officiel, 25 mai 1873, p. 3 329.

¹⁹³ *Catalogue de la bibliothèque militaire principale de la garnison d'Amiens*, Amiens, Typographie Delattre-Lenoel, 1883, p. 7.

Le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre de 1913 fait référence au développement de l'enseignement au sein de l'armée. Ces conférences participent également à l'éducation des conscrits. Cette mesure est présentée comme centrale : « L'attention du Ministre de la Guerre a été appelée sur l'utilité que présenterait, au point de vue de l'enseignement postscolaire régimentaire, une entente entre l'autorité militaire et les professeurs et instituteurs publics »¹⁹⁴. Cette question de l'enseignement postscolaire se développe au même moment que l'éducation populaire. C'est dans ce contexte que sont créées, pour les populations civiles, les bibliothèques et les conférences populaires. Le texte manifeste ici la volonté de l'armée d'offrir une éducation aux conscrits passant temporairement par la caserne afin de préparer leur retour à la vie civile. Le militaire interagit avec le civil faire des écoles régimentaires le prolongement de l'instruction primaire.

3/ Le rôle des associations

L'intervention des personnels civils dans les bibliothèques militaires pose la question de la bibliophilie et des œuvres philanthropiques, de même que celle de l'implication des associations. Nombre d'entre elles interviennent dans la gestion des bibliothèques militaires et font œuvre de philanthropie. Carole Christen et Laurent Besse présentent l'œuvre philanthropique au XIX^e siècle comme une volonté de moraliser et de poursuivre l'éducation des individus à l'âge des adulte¹⁹⁵. D'après le *Dictionnaire de langue française* d'Alain Rey, la philanthropie est « l'amour de l'humanité » ou le « désintéressement »¹⁹⁶. La philanthropie correspond donc à un comportement particulier œuvrant au bien. Cette attitude est adoptée et revendiquée par la bourgeoisie au XIX^e siècle. Raymond Labourie affirme que les bourgeois voient dans la philanthropie et dans les actions qu'ils mettent en œuvre au profit des plus pauvres, un moyen de lutter contre la pauvreté ambiante, un moyen de préserver les enfants de la misère. Il démontre que la philanthropie s'exprime sous la forme de patronages, de sociétés d'instructions, de cercles, d'associations qui ont toutes en commun la volonté d'améliorer les conditions de vie de chacun grâce à l'éducation¹⁹⁷. Les bibliothèques populaires, qui servent de

¹⁹⁴ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postcolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 113.

¹⁹⁵ Carole Christen, Laurent Besse, « Histoire de l'éducation populaire en chantier : quelques points de repère », dans Carole Christen et Laurent Besse (dir.), *Histoire de l'éducation populaire (1815-1945)*, Lille, Presses Universitaires Septentrion, 2017, 35-50.

¹⁹⁶ Alain Rey, *op. cit.*, p. 1885.

¹⁹⁷ Raymond Labourie, « Les œuvres de jeunesse et d'éducation populaire, 1830-1870 », *Réflexions historiques*, volume 7, n°2/3, été-automne 1980, p. 521-542.

modèle aux bibliothèques militaires, sont créées à la suite d'une circulaire du ministre de l'Instruction Publique Gustave Roulland le 31 mai 1860 dans laquelle le ministre demande l'intervention de personnes privées pour constituer les fonds¹⁹⁸. On retrouve, dans la fondation des bibliothèques militaires, une forme de philanthropie incarnée par les associations qui interviennent dans la composition des fonds et la constitution des catalogues.

Pour développer cette dimension éducatrice et philanthropique des bibliothèques militaires, il faut relever dans un premier temps l'intervention de la Ligue de l'Enseignement et de la société Franklin. *L'Aperçu général des principales mesures prises pour améliorer le bien-être matériel et moral du soldat belge : l'armée belge en campagne* énonce le rôle de cette dernière¹⁹⁹ : « La société Franklin, dont le siège est à Paris, faisait également des envois de livres à l'armée de campagne, dans les hôpitaux, dans nos centres d'instruction ». Cette disposition prise à l'égard de l'armée belge se retrouve également en France. Le *Service intérieur des corps de troupe* de l'année 1912 énonce, dans une partie consacrée à « L'éducation morale et intellectuelle du soldat » la liste des associations auxquelles se sont adressés certains régiments afin de développer leurs bibliothèques et salles de récréations. On retrouve parmi elles « la Ligue française de l'Enseignement [...] qui procure des livres et des tableaux muraux pour le développement de l'instruction populaire ; la Société Franklin, pour la propagation des bibliothèques populaires et militaires »²⁰⁰.

On note ici dans un premier temps le retour de l'association d'une dimension populaire et d'une dimension militaire. La société Franklin participe activement au développement des bibliothèques militaires à destination de la troupe. Elle revendique ce rôle. La société Franklin est créée en 1862. Elle prend également le nom de « Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires et militaires ». Le Comité des Travaux Historique et Scientifiques offre une notice concernant la société²⁰¹. La notice nous informe que la Société est reconnue d'utilité publique le 3 mars 1879 et que ses statuts encouragent l'achat de livres dans les bibliothèques par des prêts et des cotisations. La société vise également à créer des bibliothèques dans les municipalités qui n'en disposent pas. Son conseil d'administration est

¹⁹⁸ Raymond Labourie, *art. cit.*, p. 521-542, p. 538.

¹⁹⁹ *Aperçu général des principales mesures prises pour améliorer le bien-être matériel et moral du soldat belge : l'armée belge en campagne*, Le Havre, Bureau documentaire belge, 1918, p. 32-33.

²⁰⁰ Ministère de la Guerre, *Service intérieur des corps de troupe : dispositions diverses*, Paris, R. Chapelot, 1912, p. 92-93.

²⁰¹ Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, *La Société Franklin* [en ligne]. Disponible sur : <http://cths.fr/an/societe.php?id=100748> [consulté le 18 mars 2019].

composé de nombreux hommes politiques (Jules Simon), intellectuels écrivains (Alexis de Tocqueville, Saint-Marc Girardin), des hommes d'affaires. La notice énonce également que les activités de la Société cessent avec la guerre franco-prussienne et ne reprennent qu'une fois la guerre terminée, avec l'objectif de développer les bibliothèques militaires, surtout les bibliothèques des hommes de troupe. Le développement des pratiques de lecture auprès du peuple et au sein de l'armée restera sa principale mission jusqu'en 1933, année de dissolution de l'association. La *Carte par corps d'armée des bibliothèques de troupe ayant reçu des livres de la Société*, entre 1907 et 1911, démontre l'implication de la société sur l'ensemble du territoire²⁰². De plus, son œuvre se concentre uniquement sur les bibliothèques de la troupe. Cela semble confirmer ce que nous évoquions précédemment, à savoir le lien entre l'école et le régiment. Les bibliothèques de la troupe sont des lieux où l'éducation se poursuit. Cette éducation n'est alors plus forcément uniquement tournée vers l'armée. On note toutefois, sur cette carte, une inégalité dans la répartition des bibliothèques sur le territoire. La moitié nord du pays compte plus de bibliothèques que la moitié sud. De même, reprenant le tracé des régions militaires, la carte nous permet de constater que les bibliothèques de la troupe sont plus nombreuses à proximité des frontières est du territoire. Cela s'explique en partie par le fait que les garnisons de l'est, celles qui ont une situation de marche, concentrent plus de troupes afin de pouvoir organiser rapidement la défense du pays en cas de nouvelles guerres avec l'Allemagne. Pourtant, Raymond Labourie limite son rôle à une fonction « d'information, de conseil, d'aide à la création des bibliothèques »²⁰³. La société Franklin ne dispose pas de moyens d'exercer une autorité dans la création des fonds. Il semble que l'importance qui lui est attribuée relève plus de sa réputation.

Il est impossible de séparer le rôle de la société Franklin de celui de la Ligue de l'Enseignement. La Ligue est fondée en 1866 par Jean Macé (1815-1894)²⁰⁴. La Ligue lutte en faveur de l'éducation populaire et contre l'ignorance dans laquelle le peuple semble cantonnée. Macé va s'attacher à développer les bibliothèques populaires. Jean-Paul Martin affirme que la Ligue de l'Enseignement se contente « d'être une société d'encouragement ». Il note ceci : « Elle observe une neutralité politique et religieuse rigoureuse, allant, à la différence de la

²⁰² Cf. annexe 11 : Carte des bibliothèques militaires développées par la société Franklin.

²⁰³ Raymond Labourie, *art. cit.*, p. 521-542, p. 538.

²⁰⁴ Voir notamment Arlette Boulogne, *Des livres pour éduquer les citoyens : Jean Macé et les bibliothèques populaires, 1860-1881*, Paris, L'Harmattan, 2016, 213 pages ; Jean-Michel Dijan, *L'Utopie citoyenne : une histoire républicaine de la Ligue de l'Enseignement*, Paris, La Découverte, 2016, 191 pages ; Jean-Michel Ducomte, *Jean Macé : militant de l'éducation populaire*, Paris, Éditions Privat, 2015, 284 pages.

Société Franklin, jusqu'à s'interdire de recommander des ouvrages et de publier un catalogue »²⁰⁵. Il semble alors que la Ligue se veuille plus universelle, moins marquée par les idées politiques de son fondateur, républicain et socialiste convaincu. Cette dimension universelle s'explique par le besoin d'éducation de chacun, et par la nécessité de mettre en place une éducation complète, recouvrant un maximum de discipline. Cependant, l'œuvre de Jean Macé est interrompue par la guerre franco-prussienne de 1870. Son action ne reprend qu'après cette date. On peut alors voir dans la devise de la Ligue une forme de militarisation : « Pour la patrie, par le livre et l'épée ». Jean-Paul Martin note que cette devise apparaît entre 1882 et 1884, sans pouvoir être réellement précis sur la date²⁰⁶. Il poursuit en affirmant que « l'éducation par le livre est chronologiquement la première, celle qui a servi de support au lancement de la Ligue »²⁰⁷. Le développement de l'éducation grâce à la lecture se fait grâce à l'intervention des bibliothèques publiques, des sociétés d'instruction récemment créées et des cercles. Jean-Paul Martin note que, dans les années 1880, le rôle du livre s'étend et permet la formation de bibliothèques régimentaires²⁰⁸. L'épée mentionnée dans la devise de la Ligue laisse percevoir le lien de celle-ci avec le domaine militaire. Les années 1880 sont celles des réformes de l'école, qui semble se militariser. Jean-Paul Martin donne l'exemple de la loi du 27 janvier 1880 qui impose des cours d'éducation physique à l'école, ou encore la mise en place des bataillons scolaires suite au décret du 7 juillet 1882²⁰⁹. La Ligue de l'Enseignement est ainsi étroitement liée aux mondes scolaires et militaires dans le contexte de la Revanche qui exalte la place de l'armée auprès de la population toute entière.

Une troisième association est liée à l'action de la société Franklin et à celle de la Ligue de l'Enseignement : l'œuvre des bibliothèques des sous-officiers et soldats. D'après le *Traité de l'administration des bibliothèques publiques*, « à l'instigation et sous la présidence de M. le comte de Madre, une « Œuvre des bibliothèques des sous-officiers et soldats », dont le zèle s'est étendu aux casernes et aux hôpitaux militaires » s'est fondée à Paris²¹⁰. Le texte continue en affirmant que « les bibliothèques de la troupe, dites cercles-bibliothèques lorsque la salle de réunion possède, outre les tables de lecture, des tables réservées à des jeux autorisés qui sont

²⁰⁵ Jean-Paul Martin (dir.), *La Ligue de l'Enseignement. Une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 39.

²⁰⁶ Jean-Paul Martin (dir.), *op. cit.* p. 87.

²⁰⁷ Jean-Paul Martin (dir.), *ibid.*, p. 87.

²⁰⁸ Jean-Paul Martin (dir.), *ibid.*, p. 87.

²⁰⁹ Jean-Paul Martin (dir.), *ibid.*, p. 90.

²¹⁰ Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, Dupont, 1885, p. 300.

également offerts par l'Œuvre des bibliothèques » sont placées sous la surveillance des militaires²¹¹. Une œuvre peut être définie, d'après le *Dictionnaire de la langue française* d'Alain Rey, comme « une action humaine jugée au regard de la loi religieuse et morale », « une organisation ordinairement due à l'initiative privée et ayant pour but de faire du bien à titre non lucratif »²¹². L'œuvre des bibliothèques correspond à cette définition au sens où elle est le résultat de l'initiative d'un homme, le comte de Madre. On note également ici le titre de noblesse du fondateur de l'œuvre qui prend ainsi une dimension philanthropique au sens où le comte se donne une action civilisatrice envers les militaires. Le comte de Madre (1813-1874) est issu de la mouvance du catholicisme social et œuvre, de ce fait, à créer plus de justice sociale. Il est surtout connu pour son projet de fondation d'une cité ouvrière à Paris, projet qu'il a exécuté à partir de 1861. Il souhaite créer, au cœur de Paris, des quartiers sains et accessibles aux ouvriers avec de bas loyers²¹³. La nouvelle société qu'il souhaite créer est étroitement contrôlée par un règlement, faisant de cette cité ouvrière un monde paternaliste²¹⁴. L'œuvre des bibliothèques, mise en parallèle de l'œuvre sociale du comte de Madre, participe par conséquent à une forme de diffusion d'un mode de vie, d'un idéal social au sein de la caserne. Le *Traité* poursuit ensuite sur le rôle de l'œuvre au sein des bibliothèques militaires : « indépendamment des livres qu'elle envoie, à titre de *prêt*, distribue gratuitement du papier à lettre, des enveloppes, des porte-plumes, plumes et crayons. Elle facilite par-là aux soldats le moyen de correspondre avec leurs familles »²¹⁵. Le terme « prêt » est souligné dans le texte. On note alors que l'œuvre des bibliothèques ne fonctionne pas sur le même principe que la société Franklin ou la Ligue de l'Enseignement. En effet, ces dernières participent à la constitution des fonds des bibliothèques militaires en encourageant l'achat de livres ou en permettant des dons. L'œuvre des bibliothèques fonctionne grâce au prêt, impliquant une circulation des livres qui doivent toujours être rendus. Cela permet d'une part de renouveler régulièrement les fonds des bibliothèques, et d'autre part d'apporter toujours de nouvelles connaissances aux lecteurs. La pratique du courrier et de l'écriture semble également être importante dans la conservation d'un lien avec l'extérieur. L'œuvre des bibliothèques assure une continuité entre les mondes civils et militaires.

²¹¹ Gabriel Richou, *ibid*, p. 300.

²¹² Alain Rey, *op. cit.*, p. 1731.

²¹³ Claude Calvarin, « La naissance d'une cité ouvrière sous le Second Empire. Le territoire du comte de Madre », *Histoire urbaine*, 2013/1, n°36, p. 105 à 132, p. 109.

²¹⁴ Claude Calvarin, *art. cit.*, p. 105 à 132, p. 121.

²¹⁵ Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 301.

Une autre association intervient également dans la création et la gestion des bibliothèques militaires : l'association des Dames françaises. Alors que Mathieu Marly dans son article évoque la disparition des femmes de la caserne, plusieurs documents attestent de leur intervention²¹⁶. Le *Bulletin de l'Association des Dames françaises* de 1896 nous permet de lire une lettre de remerciement adressée au secrétaire général de l'association par le ministre de la guerre : « J'ai l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier du don gracieux d'une caisse de livres, portant le n°164, que vous avez bien voulu offrir à mon département pour la bibliothèque des officiers du 31^e régiment de dragons, à Épernay »²¹⁷. L'association pratique des dons, avec l'accord du ministre de la Guerre. On remarque qu'ici, le don est effectué en faveur de la bibliothèque des officiers. Un autre *Bulletin* de 1928 fait état de la même démarche à travers une lettre adressée par le « lieutenant-colonel Nicolas, commandant la défense de Soudeia ». Il écrit ceci : « cet envoi a été le bienvenu. Ces volumes vont, d'une part, renforcer la bibliothèque des officiers, encore très pauvres, et, surtout, au cercle des sous-officiers et au Foyer du Soldat, pour leur procurer une distraction très appréciée aux militaires français, pour lesquels les soirées d'hiver sont très longues, dans ce poste dénué de ressources »²¹⁸. On remarque que la gestion de ce don, la distribution des livres, se fait encore une fois d'après un ordre hiérarchique. On commence par alimenter la bibliothèque des officiers avant d'alimenter celle des sous-officiers et celle des soldats. On note que l'œuvre de l'association s'étend bien au-delà de la métropole et concerne également les colonies. L'association est un organe de la Croix Rouge française, chargé d'intervenir auprès des militaires en cas de sinistres, de guerres ou de manque de moyens. Les bibliothèques coloniales sont régulièrement en manque de ressources. C'est pourquoi les dons de l'Association sont acceptés avec un tel enthousiasme : ils permettent d'alimenter les bibliothèques sans coûts importants.

La Croix-Rouge française est fondée en 1864, à la même période que la Ligue de l'Enseignement et que la société Franklin. Son action est interrompue par la Première Guerre mondiale²¹⁹. L'association lutte en faveur des plus défavorisés et contre les maladies et

²¹⁶ Mathieu Marly, « Faire son lit pour être un homme. Genre, classes et routine ménagère dans les casernes françaises de la Belle Époque », *Genèses*, n°111, février 2018, p. 9 à 29, p. 11.

²¹⁷ Association des Dames françaises, *Bulletin de l'Association des Dames françaises*, Paris, n°10, septembre 1896, p. 284.

²¹⁸ Association des Dames françaises, *Bulletin de l'Association des Dames françaises*, Paris, n°2, mars 1928, p. 40.

²¹⁹ E. de Lilliers, « La Croix-Rouge française et ses œuvres sociales », *La Revue des Deux Mondes*, volume 32, n°1, 1^{er} mars 1936, p. 183-194.

épidémies qui se succèdent au cours de la période. L'intervention de l'association au sein de la caserne peut correspondre à une volonté de diffuser les théories hygiénistes et prophylactiques permettant de lutter contre les épidémies qui pourraient se développer au sein des casernes du fait de leur promiscuité. Il est également possible de lier le rôle de l'Association des Dames françaises avec la politique de la famille en train d'être mise en place dans les garnisons. Virginie De Lucca Barusse note en effet que l'on tente de faire face à la chute démographique en France, à la suite de la Première Guerre mondiale, en prônant une politique nataliste au sein des casernes. On incite les militaires à se marier. Des tracts sont apposés et présentés dans les lieux communs²²⁰. L'Association des Dames françaises, dans les années 1920 et 1930 peuvent alors participer de redressement social et démographique.

Enfin, il est possible de mettre en avant un dernier type d'associations intervenant dans la gestion et l'organisation des bibliothèques militaires : les sociétés savantes. Le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne* mentionne « la bibliothèque des Officiers du 10^e bataillon de Chasseurs (capitaine Perrot, Président de la Commission) »²²¹. Le président de la commission des bibliothèques est celui qui choisit les livres entrant dans les fonds des bibliothèques. Ici, le capitaine Perrot est membre titulaire de la Société. On peut alors penser que les liens avec les sociétés savantes d'une région donnée permettent aux garnisons de mettre en place une relation avec leur environnement immédiat et la région dans laquelle ils sont cantonnés. Ce lien avec les sociétés savantes régionales permet d'exalter la « petite patrie » par rapport à la « grande patrie ». Si la « grande patrie » correspond au pays dans son entier ainsi que son empire colonial, la « petite patrie » correspond quant à elle à des terroirs plus limités, des régions particulières. Jean-François Chanet définit la « grande patrie » comme l'ensemble de la nation française dirigée par un gouvernement dont les décisions sont universelles et doivent être appliquées par tous, partout, et les « petites patries » comme « la variété des coutumes et des mœurs », les traditions locales et les particularismes²²². L'interaction de la « grande » et des « petites patries » à travers l'école pose la question de la réelle application des décisions concernant l'éducation universelle et républicaine que l'on tente de mettre en place à partir de 1871. Il développe le rôle de l'instituteur qui doit, d'après les décisions du ministère de

²²⁰ Virginie De Lucca Barusse, « Reconquérir la France à l'idée familiale. La propagande nataliste et familiale à l'école et dans les casernes (1920-1939). », *Population*, volume 60, janvier 2005, p. 13 à 38, p. 31.

²²¹ Société philomathique vosgienne, *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, Saint-Dié, Typographie et Lithographie L. Humbert, 1898, p. 372.

²²² Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, p. 19.

l'Instruction Publique, « faire aimer le sol natal »²²³. Il démontre que les livres mis à disposition des élèves sous la Troisième République répondent à trois objectifs : « dévoiler la diversité harmonieuse de la patrie, montrer que sa puissance et sa vertu s'enracinaient dans ses traditions paysannes, fortifier le sentiment d'appartenance locale, source de la formation morale des citoyens »²²⁴. À partir de ces trois aspects accordés à la lecture, il nous est possible de dire que la connaissance des particularismes régionaux permet la construction de la citoyenneté. La diversité participe à la construction de l'unité de la République et le citoyen doit prendre conscience de ces disparités. Jean-François Chanut, dans l'un de ses articles, développe l'idée d'un nationalisme se développant à l'école et dans l'armée après la défaite de 1870 mais qui s'intensifie en 1905 après le « coup de Tanger »²²⁵. Il affirme que la France développe son nationalisme afin d'exacerber l'image d'une France guerrière capable de préserver ses intérêts²²⁶. L'intervention des sociétés savantes dans la composition des fonds des bibliothèques militaires permet aux militaires au sein de la caserne de connaître l'environnement qui les entoure. Ces militaires sont pour une grande part des conscrits destinés à retourner à la vie civile après le temps du service militaire. Le service militaire, par l'interaction entre « grandes » et « petites patries », devient le moyen de poursuivre l'entreprise commencée à l'école. Les bibliothèques militaires, comme les bibliothèques scolaires, participent à l'affirmation de la « grande patrie » par l'introduction de bulletins de sociétés exaltant les « petites patries », l'environnement local et immédiat de la caserne. Les bibliothèques militaires deviennent une vitrine du monde civil puisque l'on y trouve, dans les fonds, des ouvrages concernant les pratiques locales connues des civils. Nous pouvons alors y voir un moyen d'enraciner la culture populaire au sein de la caserne et de faire accepter aux civils la présence de l'armée.

²²³ Jean-François Chanut, *op. cit.*, chapitre 8, p. 284.

²²⁴ Jean-François Chanut, *ibid.*, p. 284.

²²⁵ Le « coup de Tanger » est également appelé « crise de Tanger », considérée comme une crise internationale avant la Première Guerre mondiale. L'Allemagne rejette la souveraineté de la France sur le Maroc qui s'engage dans la politique du pays. L'Allemagne intervient dans les négociations afin de rompre l'alliance franco-anglaise. En octobre 1904, la France, l'Angleterre et l'Espagne proposent des réformes au sultan Abd-el-Aziz. L'empereur allemand, Guillaume II, soutient le sultan dans son refus et débarque à Tanger le 31 mars 1905. L'Allemagne exige l'organisation d'une conférence internationale sur la question marocaine. Delcassé, ministre des Affaires Étrangères, démissionne le 6 juin. La conférence internationale se déroule à Algéris le 16 janvier 1906. La France obtient la souveraineté sur le Maroc et l'entente franco-anglaise en sort renforcée. D'après Serge et Gisèle Berstein, *La Troisième République. Les noms, les thèmes, les lieux*, Paris, MA Éditions, p. 311-312.

²²⁶ Jean-François Chanut, « Pour la patrie, par l'école ou par l'épée ? L'école face au tournant nationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n°19, janvier 2001, p. 127 à 144, p. 130.

B/ Le rôle des ministères

1/ Les bibliothèques militaires sous l'autorité du ministère de la Guerre

Les bibliothèques militaires sont des initiatives, à l'origine, dépendantes de la hiérarchie militaire qui oriente leur organisation et la composition du fonds. L'intervention des personnels civils reste compliquée. Ces bibliothèques dépendent alors de l'autorité du ministère de la Guerre, première instance de décision. Le *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur* de 1869 nous apprend que « Son excellence [le ministre de la Guerre], après avoir pris les ordres de l'Empereur sur une mesure si importante pour l'armée, a décidé que, dans les places où il existe des bibliothèques communales, on y annexerait une bibliothèque militaire, composée d'ouvrages intéressant particulièrement l'armée »²²⁷. Le texte ajoute que « des mesures seront prises, avec le concours du ministère de l'Intérieur, pour que les villes possèdent des dépôts littéraires »²²⁸. Avec cette citation, nous pouvons voir que le ministre de la Guerre tient son autorité, et son pouvoir sur la création des bibliothèques militaires, de l'Empereur, et plus tard, directement du chef de l'État qui lui délègue une partie de ses prérogatives. Le ministre de la Guerre devient ainsi le premier responsable de la réorganisation et du redressement de l'armée. Ces citations nous amènent également à réfléchir sur la distinction faite entre ministère de la Guerre et ministère de l'Intérieur. Comme son nom semble l'indiquer, le ministère de l'Intérieur prend en charge les questions de maintien de l'ordre à l'intérieur du territoire. Par opposition, il semble que le ministère de la Guerre oriente son action plutôt vers l'extérieur, prenant en charge les questions de défense et d'intervention armée sur le territoire dans une certaine mesure, mais surtout sur le plan international. Par conséquent, nous pouvons envisager que les pouvoirs délégués par le chef de l'État au ministre de la Guerre relèvent d'une stratégie précise et déterminée : on a, à l'époque, la volonté de redresser l'armée sur l'ensemble du territoire, colonies incluses. Dès lors, le ministre de la Guerre peut exercer une autorité sur les territoires hors France métropolitaine, à la différence du ministre de l'Intérieur dont l'autorité semble y être limitée. De plus, il semble ici que le ministre de la Guerre détermine les lectures, du moins les sujets pouvant être abordés dans les bibliothèques militaires. Toutefois, le ministre de la Guerre n'intervient pas toujours personnellement dans le choix des ouvrages. Le ministère de la Guerre dispose de plusieurs services. Le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre de 1913

²²⁷ Ministère de l'Intérieur, *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*, Paris, Dupont, n° 6, 1869, p. 171.

²²⁸ Ministère de l'Intérieur, *ibid*, p. 171.

en donne plusieurs exemples²²⁹. Le texte mentionne notamment la Section historique²³⁰ ou la Section des œuvres militaires diverses²³¹.

Le *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur* précise que les bibliothèques militaires « seront entretenues au moyen d'ouvrages provenant du dépôt central de la Librairie ou des abonnements pris par le département de la guerre pour encourager les publications concernant l'art ou l'histoire militaire »²³². Le rôle du ministre de la Guerre est alors explicitement démontré : il prend en charge la création des bibliothèques militaires et la constitution du fonds. Il est celui qui détermine ce qui est utile à l'armée ou non. Agnès Boishult explique le fonctionnement du rôle du ministre de la Guerre, la relation qu'il entretient avec les différentes bibliothèques placées sous son autorité. Elle explique que les bibliothèques militaires dépendent d'un dépôt central ou « librairie », où sont conservés l'ensemble des ouvrages et abonnements appartenant au ministre de la guerre. Ces ouvrages sont consultables sur place ou peuvent être prêtés aux bibliothèques d'officiers qui en ont fait la demande²³³. Elle ajoute que, conformément à la loi du 1^{er} juin 1872, le ministre de la Guerre accorde à chaque nouvelle bibliothèque créée, une somme de 500 francs et prend en charge la rémunération du gardien et celle des secrétaires²³⁴. Par conséquent, les bibliothèques militaires sont l'une des prérogatives du ministre de la Guerre qui est le seul à pouvoir prendre des décisions les concernant.

Le *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, revient sur le processus de création des bibliothèques de garnison. Cette création se fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps, le texte évoque les premières bibliothèques militaires créées « soit à l'aide de dons du ministère de l'Instruction Publique, soit par des répartition du dépôt légal, soit par des souscriptions ou abonnements du département de la Guerre aux publications sur l'art ou l'histoire militaire »²³⁵. Il semble qu'au XIX^e siècle, le dépôt légal dépende du ministre de la Guerre, que le ministère de la Guerre soit habilité à

²²⁹ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postcolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 17.

²³⁰ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 33.

²³¹ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 51.

²³² Ministère de l'Intérieur, *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*, Paris, Dupont, 1869, p. 171.

²³³ Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers*, ENSSIB, mémoire d'étude sous la direction de Dominique Varry, janvier 2011, p. 30.

²³⁴ Agnès Boishult, *ibid.*, p. 30.

²³⁵ Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, Dupont, 1885, p. 294.

recevoir les ouvrages militaires²³⁶. Le ministre de la Guerre est, par sa fonction, placé de fait à la tête de l'ensemble des bibliothèques militaires situées au sein des garnisons françaises et coloniales. Par sa fonction, il lui revient d'accepter ou de refuser, de connaître les ouvrages dont on autorise la lecture aux militaires. Cette habilitation du ministre de la Guerre lui permet d'exercer un contrôle sur les lectures des soldats, une tutelle forte participant au conditionnement de l'esprit militaire. Annie Crépin note que le XIX^e siècle est une période d'intensification de la production d'ouvrages militaires en raison des réformes de l'armée qui se multiplient²³⁷. Le ministère de la Guerre fait publier par conséquent de nombreux ouvrages concernant l'institution militaire qui peuvent être redistribués dans les différentes garnisons. Ces documents sont pour beaucoup des textes administratifs organisant la gestion des bibliothèques. Cependant, certains ouvrages d'histoire et d'art militaire sont demandés par le ministre de la Guerre. On note ici, comme dans le texte précédent, l'importance accordée aux disciplines ayant trait à l'armée. L'histoire militaire tend en effet à devenir un moyen de redorer l'image de l'armée à une période où son rôle et son efficacité sont fortement contestés. L'art, en tant que pratique picturale doit permettre à l'armée de savoir se représenter, de connaître les représentations d'elle qui lui sont antérieures. Cependant, l'art militaire doit également être entendu comme la connaissance et la maîtrise des manœuvres et des activités militaires. Le mode de vie militaire devient lui-même un art. L'histoire et l'art militaire se fondent sur des héros, sur des éléments glorieux, des hauts faits, afin d'exalter le sentiment d'appartenance à un groupe uni autour de valeurs semblables.

Le même texte indique que « ces bibliothèques, inscrites au budget de la guerre de 1885 pour un crédit de 145 000 francs (150 000 fr. en 1884) relèvent immédiatement du ministère. La création en est décidée par le ministre, « sur le rapport d'une *commission centrale des bibliothèques* instituée par lui-même et son département. [...] La demande à effet d'obtenir une bibliothèque de garnison émane des officiers intéressés ; le général commandant le corps d'armée transmet au ministre, avec un projet de statut à l'appui »²³⁸. Il semble que cette somme augmente au fil du temps. En effet, un article du *Temps* du 3 février 1914 énonce qu'il « existe au budget de la guerre un crédit de 30 000 francs destiné à l'achat de livres pour les

²³⁶ Le dépôt légal, instauré en 1537, est l'obligation pour tout éditeur, imprimeur, producteur, de déposer chaque document édité, imprimé ou produit, auprès de l'organisme habilité à recevoir le dépôt en fonction de la nature du document. D'après Bibliothèque nationale de France, *Dépôt légal* [en ligne]. Disponible sur <https://www.bnf.fr/fr/le-depot-legal> [consulté le 13 février 2019].

²³⁷ Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2009, p. 280.

²³⁸ Gabriel Richou, *ibid*, p. 294.

bibliothèques de troupe. Cette somme n'a pas paru suffisante à MM. Joseph Reinach et Georges Bureau, députés, qui viennent d'adresser une lettre au ministre de la Guerre pour que ce crédit soit augmenté »²³⁹. Les députés sont dans l'obligation d'adresser une demande directe au ministre de la Guerre, seul responsable des bibliothèques militaires. Les bibliothèques militaires sont, à partir des années 1880, dépendantes de chaînes hiérarchiques. En effet, le ministre de la Guerre tient son autorité du chef de l'État, autorité qu'il délègue à une commission centrale dont le texte donne la composition : le « colonel sous-directeur du Dépôt de la guerre, président ; d'un chef d'escadron d'état-major ; d'un capitaine d'état-major, secrétaire ; auxquels sont adjoints quatre officiers appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie, et un fonctionnaire de l'intendance »²⁴⁰. Cette commission centrale sert d'intermédiaire entre le ministre de la Guerre et les commissions des bibliothèques au sein des garnisons que nous avons évoqué dans une première partie. La commission centrale permet, du fait de sa composition, de représenter les différentes armes au sein de l'armée de terre. Chaque arme est représentée de manière égale et peut ainsi s'assurer la composition d'une bibliothèque qui corresponde véritablement à ses besoins. De plus, les armes de l'artillerie et du génie sont considérées comme des armes savantes, nécessitant un savoir spécial, des compétences particulières, notamment en mathématiques. La cavalerie demande quant à elle des connaissances vétérinaires afin de s'occuper rapidement et efficacement des chevaux. Les bibliothèques militaires, représentées par toutes les armes dans la commission centrale, bénéficient d'une attention particulière quant à l'entretien de ces qualités requises. Par son rôle de relais, la commission centrale présente au ministre de la Guerre les projets émanant des officiers des garnisons qui ont fait une demande auprès du général de corps d'armée, un des plus hauts grades de la hiérarchie militaire, témoignant d'un respect constant de la voie hiérarchique. La commission permet ainsi la spécialisation des lectures selon l'arme. Le *Bulletin officiel du Ministère de la Guerre* de 1913 revient sur les envois de livres aux bibliothèques militaires : « chacun d'elles reçoit d'abord un état modèle n°6, indiquant les ouvrages disponibles [au magasin]. Le président de la commission raye ceux qui existeraient déjà à la bibliothèque et ajoute ceux qui ont été demandés par les officiers. L'état ainsi rectifié est, sans lettre d'envoi, au ministère de la Guerre (État-major de l'armée, Section historique), pour servir de base aux expéditions de livres, en évitant les doubles emplois »²⁴¹. Le ministère

²³⁹ « Affaires militaires », *Le Temps*, Paris, n°19 205, 3 février 1914, p. 2.

²⁴⁰ Gabriel Richou, *ibid*, p. 294.

²⁴¹ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres post-scolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 18.

de la Guerre est ainsi à l'initiative des propositions d'ouvrages au président de la commission. Ce dernier est aidé des officiers ayant la possibilité de proposer des titres d'ouvrages afin de compléter cette liste. Le ministère de la Guerre est au sommet de la voie hiérarchique et fait, par conséquent, des bibliothèques militaires des lieux entièrement tournés vers le monde militaire. Plus loin, le même bulletin précise que « les chefs de corps, d'établissement ou de détachement et les capitaines commandants trouveront dans le catalogue général les indications nécessaires pour la constitution et le renouvellement des bibliothèques »²⁴². Le catalogue émis par le ministère de la Guerre est alors au fondement de toutes les décisions concernant la gestion et la composition du fonds. Il contribue au « renouvellement des bibliothèques » qui deviennent de plus en plus spécialisées et tournée, depuis 1870, vers une plus grande exigence intellectuelle à l'égard des officiers.

Le *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation* poursuit en évoquant la création des commissions des bibliothèques qui peut avoir lieu une fois la décision du ministre rendue et précise la disposition des locaux : « les locaux sont toujours choisis en dehors des casernes, où l'on installe, au contraire, les bibliothèques des sous-officiers et soldats »²⁴³. Cette disposition reprend ce que nous évoquions précédemment. Au cours des années 1880, les bibliothèques des officiers, les premières à avoir été créées, sont situées en dehors des casernes, à proximité des bibliothèques municipales. Les locaux disponibles au sein de la garnison permettent l'installation des bibliothèques des sous-officiers et de la troupe avant que les bibliothèques des officiers ne réintègrent progressivement les casernes dans les années 1890. Pourtant, nous pouvons voir là une volonté, dans les premiers temps d'existence des bibliothèques militaires, une volonté de la part du ministre de la Guerre, assisté par les commissions et l'état-major, de maintenir les militaires, ceux qui ne prennent pas de décisions, sous l'autorité constante de l'armée. Au sein de la caserne, l'autorité du ministre s'applique à eux directement. À l'inverse, les officiers qui ont l'autorisation de quitter la caserne peuvent s'éloigner de cette autorité et mettre, pour un temps, de côté leur appartenance à l'institution. Les bibliothèques militaires semblent alors apparaître ici comme un instrument de contrôle et d'exercice d'autorité pour le ministre de la Guerre.

Toutefois, l'autorité du ministre de la Guerre trouve ses limites dans certains cas. L'article « Simple question » de la revue *Armée et démocratie* pose la question suivante :

²⁴² Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 82.

²⁴³ Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 294.

« Avons-nous un ministre de la Guerre républicain, ou l'armée de la République a-t-elle à sa tête un ministre réactionnaire ? »²⁴⁴ L'auteur de l'article pose cette question après avoir trouvé le *Bulletin de la Ligue*, organisme catholique, dans une bibliothèque de cavalerie. Il critique l'existence de ce feuillet au sein d'une bibliothèque militaire et la question qu'il se pose laisse penser que les bibliothèques militaires peuvent être le reflet des opinions politiques, ou simplement des opinions personnelles du ministre. Cette critique émane d'un périodique républicain, dont la ligne éditoriale se situe à la gauche de l'échiquier politique. Cet article paru en 1911 est révélateur de la pensée de gauche de l'époque. En effet, la période 1900-1910 est celle du développement d'un antimilitarisme fort, porté par les partis de gauche qui deviennent extrêmement critiques à l'égard de l'armée et de sa fonction au sein d'une France encore en paix. Cette période est celle du retour de l'image d'une armée fermée sur elle-même, des garnisons vues comme des lieux de perdition. Il faut de plus noter que le ministre de la Guerre de l'époque est lui-même militaire. Le général Jean Brun occupe ce poste à partir de 1909²⁴⁵. Il est l'un des derniers militaires à occuper ce poste. Il est alors possible de penser que le développement de l'antimilitarisme mène à un changement dans le choix des ministres de la Guerre : on cherche à éloigner les militaires des postes de décisions les plus hauts. Le ministre de la Guerre est accusé d'exercer une autorité abusive sur les militaires. Plus qu'un moyen d'exercer une autorité ou un contrôle sur les militaires, les bibliothèques deviennent alors un moyen pour lui d'exprimer ses convictions et un moyen pour le domaine politique d'entrer dans les casernes et d'y asseoir son autorité. On s'éloigne alors de la fonction première des bibliothèques militaires.

2/ Le ministère de l'Instruction Publique

Le ministre de la Guerre n'agit toutefois pas seul en ce qui concerne la création des bibliothèques militaires. Si l'on peut considérer que les prérogatives du ministère de la Guerre et du ministère de l'Intérieur peuvent être complémentaires, tous les acteurs impliqués n'ont pas, a priori, de vocation militaire. C'est le cas du ministère de l'Instruction Publique qui intervient aux côtés du ministère de la Guerre.

²⁴⁴ S. P., « Simple question », *Armée et démocratie : journal hebdomadaire*, n°6, 5 février 1911, p. 92.

²⁴⁵ Léonore, *Jean Brun* [en ligne]. Disponible sur

http://www2.culture.gouv.fr/Wave/savimage/leonore/LH030/PG/FRDAFAN83_OL0380058v001.htm [consulté le 5 avril 2019].

Le ministère de l'Instruction Publique prend en charge les questions relatives à l'école et à l'éducation, notamment celles concernant l'éducation populaire. Mona Ozouf étudie le rôle de l'école sous la Troisième République, période au cours de laquelle elle est profondément réformée et repensée²⁴⁶. Elle démontre que les débats concernant la gratuité et la laïcité ont fortement marqué cette période mais l'idée qui domine les politiques est celle d'une éducation du citoyen qui doit s'affranchir du rôle de l'Église afin d'exercer son libre-arbitre. Cette conception de l'éducation permet la mise en place et le développement de l'éducation populaire que nous avons déjà étudié. Pourtant, quels peuvent être les liens entre l'École et l'Armée ?

Dans son ouvrage *De l'éducation militaire*, Paul Déroutède évoque la place du livre, et à travers lui celle de l'éducation, au sein de la caserne²⁴⁷. Il donne l'exemple de la publication d'un catalogue. Il s'exprime en ces termes : « Nous avons pour cela [« l'insertion au *Bulletin officiel de l'instruction publique* » du catalogue] deux raisons, la première, c'était de constituer immédiatement une sorte d'arsenal de livres où maîtres et élèves auraient pu venir chercher d'eux-mêmes des enseignements de patriotisme militaire, car c'est le mot, et non pas militarisme ou caporalisme [...]. Notre seconde raison, c'était que la publicité donnée à la formation d'une bibliothèque militaire et patriotique aurait attiré l'attention des éditeurs et aussi celle des écrivains ; que tous les livres auraient été signalés ; que de nouveaux et de meilleurs peut-être auraient été produits. Cette insertion nous avait été assurée par M. Paul Bert²⁴⁸, elle nous a été refusée par M. Ferry »²⁴⁹. On remarque ici la réelle volonté de Paul Déroutède d'introduire des livres au sein de la caserne afin de développer la culture, le niveau d'instruction et la curiosité de chacun. Il mentionne le « patriotisme militaire » en vogue à l'époque. En effet, la défaite de 1870, nous l'avons vu, exalte l'idée de revanche, le désir d'un redressement de l'armée. Le service militaire universel participe de cette idée. On cherche à exalter en chaque Français, et auprès des enfants en particulier à travers l'École, l'idée qu'il faut défendre et aimer

²⁴⁶ Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*, Paris, Seuil, 1982 [Armand Colin, 1963], p. 73.

²⁴⁷ Paul Déroutède (1846-1914) : Avocat de formation, il s'engage volontairement dans l'armée en 1870. Il est blessé une première fois lors des combats, une seconde lors de la répression de la Commune. Il fonde la Ligue des Patriotes avec Henri Martin, mouvement qui se dit apolitique et préparant la Revanche. Opposé aux républicains opportunistes, Déroutède est convaincu que la république parlementaire est un régime impuissant. Il soutient Boulanger après son coup d'État. Il est élu député en 1889. D'après Serge et Gisèle Berstein, *La Troisième République, les noms, les thèmes, les lieux*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 97.

²⁴⁸ Paul Bert (1833-1886) : Il est l'un des plus grands partisans de la mise en place du principe de laïcité dans les écoles ainsi l'obligation de l'enseignement élémentaire. Il entre comme député à l'Assemblée nationale en 1872. En janvier 1886, il part organiser l'administration française au Tonkin. D'après l'Institut français de l'éducation, *Paul Bert* [en ligne]. Disponible sur <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2173> [consulté le 5 avril 2019].

²⁴⁹ Paul Déroutède, *De l'éducation militaire*, Paris, Librairie Nouvelle, 1882, p. 25.

sa patrie face à l'ennemi. Paul Déroulède écarte les possibles accusations de « militarisme ou caporalisme », termes qui semblent plus forts, impliquant une volonté de faire de chaque Français des militaires. À cette première raison s'ajoute celle d'une culture patriotique nouvelle. Les bibliothèques militaires doivent concourir à la promotion d'une littérature militaire nouvelle, plus neuve et plus actuelle. On semble alors rompre avec un passé et une tradition militaire. Toutefois, il mentionne l'opposition de Jules Ferry à ces demandes. Il écrit : « Toujours est-il qu'il [Ferry] fallut pas plus de trois séances pour métamorphoser la Commission d'éducation militaire en une simple Commission de gymnastique »²⁵⁰. Cette Commission de l'éducation militaire vise à la création des bataillons scolaires. Jules Ferry est ministre de l'Instruction Publique en 1882. Il rend, par la loi du 22 mars 1882, l'enseignement physique obligatoire au sein des écoles. Le *Bulletin officiel* du ministère de l'Intérieur de 1882 présente le texte prévoyant l'organisation de ces bataillons²⁵¹. Les dispositions prises pour leur création reposent sur des lois antérieures, notamment celle de la pratique obligatoire du sport à l'école de 1882, les lois sur le recrutement et l'organisation de l'armée de 1872, 1873 et 1875²⁵². Les bataillons scolaires sont créés dans les établissements primaires rassemblant entre deux cents et six cents élèves. Ces élèves sont rassemblés ensuite en bataillon pour pratiquer des activités sportives et participer à des entraînements militaires²⁵³. La création d'un bataillon scolaire au sein d'une école est entérinée par le préfet, démontrant ainsi le contrôle politique qui s'exerce à la fois au sein de l'école et au sein de l'armée puisque les élèves sont encadrés par deux officiers, souvent un commandant et un lieutenant ou capitaine, et par l'inspecteur d'académie²⁵⁴. Ces bataillons se voient organisés comme de véritables bataillons militaires. Le *Bulletin officiel* précise qu'« il importe de donner à l'instruction militaire une direction uniforme, destinée à préparer les jeunes élèves à l'instruction et à l'éducation militaire qu'ils recevront plus tard dans l'armée »²⁵⁵. Les bataillons scolaires deviennent ainsi le moyen de diffuser le patriotisme auprès des plus jeunes, d'exalter auprès d'eux l'idée d'une armée glorieuse, ayant su tirer profit de la défaite. Cet encadrement de la jeunesse, autorisé par le ministère de l'Instruction Publique alors dirigé par Jules Ferry, signataire aux côtés de Jean-

²⁵⁰ Paul Déroulède, *op. cit.*, p. 4.

²⁵¹ Ministère de l'Intérieur, *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*, Imprimerie nationale, deuxième partie, 1882, p. 48.

²⁵² Ministère de l'Intérieur, *ibid*, p. 48.

²⁵³ Ministère de l'Intérieur, *ibid*, p. 48.

²⁵⁴ Ministère de l'Intérieur, *ibid*, p. 48.

²⁵⁵ Ministère de l'Intérieur, *op. cit.*, p. 54.

Baptiste Billot²⁵⁶, ministre de la Guerre et René Goblet²⁵⁷, ministre de l'Intérieur, démontre l'importance du lien entre civil et militaire. Le ministre de l'Instruction Publique donne son accord pour une militarisation de l'enseignement. Dans son ouvrage, Paul Déroulède reprend la même idée en affirmant qu'« il y a dans la tâche de la commission d'éducation militaire une question supérieure de défense nationale et de combat pour la vie »²⁵⁸. Il poursuit en développant l'exemple prussien : « de l'autre côté du Rhin, les gymnases et les écoles retentissent encore de chants de guerre ; d'habiles leçons d'histoire allemande s'y mêlent encore à d'ardentes poésies patriotiques »²⁵⁹. Cette référence aux « habiles » leçons dispensées dans les écoles nous laisse penser à une certaine acculturation des jeunes enfants à qui l'on apprend une histoire sélective, fondée sur les grands récits de batailles et de victoires. Il semble alors que Déroulède propose d'adopter cette même pratique en France. L'apprentissage à l'armée, ou sur le modèle de l'armée adapté à l'école dans le cas des bataillons scolaires, deviendrait alors le moyen de poursuivre le redressement de cette armée dans l'imaginaire des plus jeunes. La création des catalogues qu'il propose, et que nous avons évoquée plus haut, participe alors explicitement à une promotion de l'armée au sein de l'école. Il écrit que les œuvres sélectionnées « nous ont paru les plus propres à faire naître ou à entretenir l'amour passionné de la patrie, le respect de toutes ses gloires, la conscience de tous ses bienfaits, et aussi, l'utile et inoubliable rancune de nos défaites et de notre amoindrissement »²⁶⁰. Il est ici évident que la création des bataillons scolaires vise à un encadrement des enfants, encadrement physique participant à une forme de conditionnement : on prépare les enfants aux manœuvres militaires qu'ils connaîtront au moment de leur service militaire. Ce conditionnement est cependant plus profond : on encadre, et on oriente, les enfants dans leur pensée au travers des lectures qui leur sont proposées. La création des bataillons scolaires rend alors le rôle du ministre de la Guerre plus important concernant l'école. Cette intervention importante du militaire au sein de l'école, prérogative du ministre de l'Instruction Publique, peut alors justifier l'opposition de Ferry à

²⁵⁶ Jean-Baptiste Billot (1828-1907) : Il suit sa formation militaire à Saint-Cyr avant d'entrer dans l'état-major puis de servir en Algérie. Il mène plusieurs campagnes au Mexique avant de revenir en France au moment de la guerre franco-prussienne. Il est élu député de Corrèze en 1871. Il est élu sénateur inamovible en 1875 et entre au ministère de la Guerre sous le cabinet Freycinet en 1882. En 1891, il est nommé à la Commission de l'armée et participe de ce fait à l'ensemble des débats concernant l'institution. Il revient au ministère de la Guerre en 1896 sous le cabinet de Jules Méline. D'après le Sénat, *Billot Jean-Baptiste* [en ligne]. Disponible sur https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/billot_jean_baptiste1437r3.html [consulté le 5 avril 2019].

²⁵⁷ René Goblet (1828-1905) : Il est élu à l'Assemblée nationale en 1871. Il est ministre de l'Instruction Publique de 1885 à 1886 et devient président du conseil dès la fin de son ministère. Il est ensuite ministre des Affaires Étrangères de 1888 à 1889. D'après le Sénat, *Goblet René* [en ligne]. Disponible sur https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/goblet_rene1409r3.html [consulté le 5 avril 2019].

²⁵⁸ Paul Déroulède, *op. cit.*, p. 9.

²⁵⁹ Paul Déroulède, *op. cit.*, p. 10.

²⁶⁰ Paul Déroulède, *op. cit.*, p. 11.

l'application du projet. Les bibliothèques militaires sont liées aux mêmes questionnements. L'intervention du ministre de l'Instruction Publique dans la composition des fonds permet de faire pénétrer les idées politiques au sein de la caserne. De la même façon, les bataillons scolaires et le projet de Paul Déroulède font pénétrer le monde militaire au sein du monde civil. Les bibliothèques militaires prennent alors ici une nouvelle dimension : les bibliothèques militaires peuvent être les bibliothèques que l'on retrouve au sein des casernes mais également celles que l'on met à disposition des enfants des bataillons scolaires au sein des écoles. Les bibliothèques militaires sont alors soumises à une double-tutelle, celle du ministre de la Guerre est doublée de celle du ministre de l'Instruction Publique qui revendique une égale importance dans la prise de décisions en tant que les monde, militaires et civils, coexistent dans les mêmes lieux.

Cette tutelle s'exprime dans la composition des fonds. Le *Traité de l'administration des bibliothèques publiques* de 1885 exprime la mesure suivante : « Sont admis dans les bibliothèques de troupes, sans qu'il soit besoin d'une approbation spéciale, les ouvrages portés sur : 1° le catalogue officiel à consulter pour la formation de ces bibliothèques, 2° le catalogue des bibliothèques populaires et scolaires publié par le ministère de l'instruction publique [...] »²⁶¹. On remarque que les dispositions prises par le ministère de l'Instruction Publique arrivent en deuxième position après celles du ministère de la Guerre. Mais on remarque également que son rôle est limité aux bibliothèques de la troupe quand celle du ministre de la Guerre s'étend à l'ensemble des bibliothèques militaires. Nous pouvons alors penser que les bibliothèques de la troupe sont peut-être moins « militaires » que celles des officiers ou des sous-officiers. Le traité donne l'exemple du système de classification mis en place dans les bibliothèques d'officiers²⁶². En parallèle, il donne également les séries qui peuvent être consignées par les sous-officiers dans les catalogues²⁶³. Ces séries sont plus vastes et plus variées que celles présentes au classement des bibliothèques des officiers. Nous pouvons alors y voir la volonté du ministre de l'Instruction Publique de faire de l'armée un lieu de poursuite de la formation scolaire, un lieu où l'on apprend à connaître l'institution militaire pendant une période donnée. Le rôle du ministère de l'Instruction Publique servirait alors à préparer la sortie du régiment et la fin du temps de service.

²⁶¹ Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, Dupont, 1885, p. 301-302.

²⁶² Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 297-298.

²⁶³ Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 302.

3/ Le ministère de la Marine et des Colonies : une autorité réelle ?

A cette intervention du ministère de l'Instruction Publique s'ajoute celle du ministère de la Marine et des Colonies. La question de l'autorité réelle du ministère de la Marine mérite d'être posée. L'action du ministère des Colonies est liée à celle des ministères de la Guerre et de la Marine face auxquels il peine à s'imposer²⁶⁴. Le ministère de la Marine et des Colonies s'impose dans les années 1860-1880, période d'intensification de la conquête coloniale française²⁶⁵. Toutefois, toutes les possessions françaises ne relèvent pas de son autorité, l'Algérie étant administrée par le ministère de l'Intérieur, les protectorats (Maroc et Tunisie) par le ministère des Affaires Étrangères²⁶⁶. Le ministère des Colonies, qui se distingue progressivement du ministère de la Marine, prend donc de plus en plus d'importance dans le cadre de la conquête coloniale, à laquelle il participe activement²⁶⁷. La séparation entre la Marine et les Colonies est officialisée par un décret de mai 1894²⁶⁸. Toutefois, cette séparation officielle ne permet pas au ministère des Colonies de s'imposer réellement, le ministère de la Marine reste prééminent²⁶⁹. Par conséquent, les décisions concernant les bibliothèques militaires aux colonies diffèrent des mesures concernant les bibliothèques militaires en France métropolitaine.

La section VIII du *Traité de l'administration des bibliothèques publiques* de 1885 développe le rôle du ministère de la Marine et des Colonies²⁷⁰. L'article 390 définit huit types de bibliothèques ressortissant de son autorité : les « bibliothèques centrales », les « bibliothèques des ports et des hôpitaux maritimes », les « bibliothèques de la justice marine », les « bibliothèques de bord », les « bibliothèques des divisions des équipages de la flotte », les « bibliothèques régimentaires », les « bibliothèques des prisons maritimes » et les « bibliothèques coloniales ». Une note indique qu'à cette liste, il faudrait ajouter les bibliothèques des écoles navales.

²⁶⁴ Julie d'Andurain, Jean-Philippe Zanco, « Les ministères de l'outre-mer en 1912 : concurrence ou complémentarité ? », *Outre-mers*, tome 99, n°376-377, 2012, p. 59-72, p. 59.

²⁶⁵ Julie d'Andurain, Jean-Philippe Zanco, *art. cit.*, p. 63.

²⁶⁶ Julie d'Andurain, Jean-Philippe Zanco, *art. cit.*, p. 64.

²⁶⁷ Julie d'Andurain, Jean-Philippe Zanco, *ibid.*, p. 64.

²⁶⁸ Julie d'Andurain, Jean-Philippe Zanco, *art. cit.*, p. 66.

²⁶⁹ Julie d'Andurain, Jean-Philippe Zanco, *art. cit.*, p. 70.

²⁷⁰ Gabriel Richou, *op.cit.*, p. 304.

Les bibliothèques relevant de l'autorité du ministre de la Marine sont alors souvent de petites tailles et situées en dehors du territoire métropolitain. Marie Siniscalco, dans sa thèse, désigne deux écoles majeures concernant la formation au sein de la Marine : l'École navale de Brest et l'École de médecine navale de Rochefort²⁷¹. Ces écoles forment les officiers qui partiront ensuite pour les colonies. Les bibliothèques de la Marine doivent être, dans la plupart des cas évoqués plus haut, facilement transportables. En ce sens, les bibliothèques destinées aux militaires reprennent le fonctionnement des bibliothèques régimentaires de l'armée. L'exiguïté des navires ne permet pas d'accorder trop de place aux livres devant être acheminés aux colonies. De plus, le *Traité* relève une difficulté supplémentaire. En plus d'être éloignées du territoire métropolitain, les bibliothèques relevant du ministre de la Marine « sont regardées comme des branches accessoires de chaque service, et leur sort est à la merci de l'indifférence ou du zèle plus ou moins compétent des fonctionnaires des bureaux dont elles relèvent »²⁷². Le ministère de la Marine fonctionne en effet grâce à plusieurs services différents. Les bibliothèques des colonies relèvent d'un service qui leur est spécifique quand les bibliothèques régimentaires relèvent de la direction du personnel. Par conséquent, il est envisageable que l'application des décisions du ministre soit inégale. Leur développement dépend des demandes adressées au ministère.

Les bibliothèques régimentaires de la Marine sont désignées comme « le complément naturel de celles des équipages de la flotte et le pendant des bibliothèques des corps de troupe de l'armée de terre »²⁷³. On note alors, dans le développement des bibliothèques militaires par le ministre de la Marine, une correspondance avec le fonctionnement de l'armée de terre. Nous pouvons y voir une volonté d'uniformisation de l'armée quelle que soit l'arme dans laquelle on sert. Odile Roynette note que l'appartenance à une arme spécifique modifie les comportements²⁷⁴. Or, les bibliothèques militaires semblent devenir un moyen d'uniformisation.

Les bibliothèques coloniales sont quant à elles considérées comme étant celles « établies par les gouvernements et subventionnées par les conseils généraux. Elles relèvent du ministère de la marine qui les a fondées vers 1826. » Le texte précise que « toutes laissent à désirer sous

²⁷¹ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, p. 52.

²⁷² Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 305.

²⁷³ Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 318.

²⁷⁴ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 258-262.

le rapport de l'aménagement, de la composition, de la surveillance ». Le ministre de la Marine demande une enquête mais ne peut intervenir puisque « l'administration centrale n'a pas à subventionner les bibliothèques coloniales ; dès lors, son intervention reste purement consultative, c'est-à-dire quelque peu platonique »²⁷⁵. Ainsi pouvons-nous dire que les bibliothèques coloniales restent moins développées que les bibliothèques de métropole. Le rôle du ministre des colonies ne lui permet pas de se poser en équivalent, en égal du ministre de la Guerre ou de celui de l'Instruction Publique. Si les bibliothèques coloniales ne peuvent recevoir de subventions de la métropole, elles ne peuvent pas développer leur collection ni attirer les militaires. Or, nous avons évoqué précédemment la diffusion aux colonies d'une culture militaire française. Si elle ne se fait pas par une intervention active du ministre de la Marine, elle se fait par le biais d'autres acteurs.

Jean-Marie Lambert, dans *L'Odyssée d'une vocation*, évoque le rôle de l'aumônerie militaire²⁷⁶. Il évoque le départ pour l'Indochine de Jean Gondalier et lui fait dire « Ce qui me manquera, ce sont les ressources intellectuelles ; la bibliothèque de l'aumônier militaire, le P. Laurent, pourra peut-être y suppléer. » Les régiments sont accompagnés par des aumôniers, en charge du culte lors des campagnes. Ils peuvent emporter avec eux une bibliothèque que nous pourrions qualifier de portative, composées d'ouvrages qui leur appartiennent. Cette bibliothèque portative ne peut pas être de taille trop importante car elle doit rester facilement transportable. Mais alors quels peuvent être les critères de choix des ouvrages ? Cette question se pose également pour la composition des bibliothèques régimentaires. Si pour ces dernières l'on fait le choix de transporter les livres recommandés par le ministre de la Guerre, nous pouvons légitimement envisager que les bibliothèques portatives de l'aumônerie militaire soient choisies d'après des critères moraux et religieux. Dans ce cas, plus que vecteur d'une pensée militaire, les bibliothèques portatives de l'aumônerie militaire ne seraient-elles pas plutôt un vecteur des idées catholiques, de propagation de la foi et donc de propagande, au sein de l'armée ?

Cette même pratique est attestée dans *Souvenirs d'un spirite* de Léopold Dauvil²⁷⁷. L'auteur écrit : « Je me souvins alors d'avoir fait porter là, autrefois, lors de mon départ pour

²⁷⁵ Gabriel Richou, *op. cit.*, p. 320.

²⁷⁶ Jean-Marie Lambert, *L'Odyssée d'une vocation : Jean Gondalier de Tugny (1871-1898)*, Paris, Firmin-Didot, 1900, p. 215.

²⁷⁷ Léopold Dauvil, *Souvenirs d'un spirite : vieilles notes, roman de deux âmes, l'abbé Bornave, Jérusalem*, Paris, P. Leymarie, 1908, p. 254.

les Antilles, deux malles contenant des livres – ma bibliothèque comme moi retraitée – et des papiers, des notes, des comptes [...] ». Ce passage nous montre que les bibliothèques portatives se déplacent avec le militaire, souvent officier, à qui elles appartiennent. L'expression « bibliothèque militaire » est ici entendue comme étant la collection de livres appartenant au militaire en déplacement. Cette définition est essentielle à la compréhension de ce que peut être une bibliothèque coloniale. En effet, un officier colonial qui quitte la métropole avec ses livres, emporte avec lui une bibliothèque, bien que petite. Pourtant, à la différence des bibliothèques de garnison accessibles à tous et composées par les recommandations des différents ministres, les bibliothèques portatives des officiers coloniaux semblent plus libres. Ils sont en mesure d'emporter des livres qui leur appartiennent, qu'ils ont possiblement choisis eux-mêmes.

Par conséquent, nous sommes en mesure de dire que les bibliothèques coloniales, du fait de leur éloignement et de leur gestion limitée, sont laissées à l'état d'abandon par les autorités. Si en métropole la tutelle exercée par les ministères de la Guerre et de l'Instruction Publique est importante et visible partout, il semble qu'à l'inverse, aux colonies, cette absence de tutelle et d'autorité soit néfaste à un développement efficace de l'idée militaire.

C/ Le rôle des militaires eux-mêmes

1/ Les militaires devenus ministres

Après avoir envisagé le rôle des associations, des personnels civils et des ministères dans l'organisation des bibliothèques militaires, il convient d'envisager un dernier type d'acteurs : les militaires eux-mêmes. Ils sont les premiers concernés par l'installation de ces nouvelles infrastructures, les premiers à avoir l'autorisation de les fréquenter. A leur tête se trouve, nous l'avons dit, le ministre de la Guerre. Dans son étude sur le gaullisme, Serge Bernstein pose la question du rôle du ministre de la Guerre et celle du lien entre son action, ses décisions et sa formation militaire en étudiant la figure du général de Gaulle²⁷⁸. Cette question concernant la vie politique de la deuxième moitié du XX^e siècle peut être posée à propos des décisions de ministres antérieurs.

²⁷⁸ Serge Bernstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001, p. 29.

Au sein de la caserne et en-dehors de celle-ci, l'officier se voit accorder un rôle important. Un document de 1818, antérieur à la période que nous étudions, présente déjà cet aspect de la fonction de l'officier : « Les colonels engageront les officiers assez instruits pour donner des leçons de mathématiques élémentaires appliquées à l'art de la guerre, et faire des théories appuyées sur la lecture et l'analyse des meilleurs ouvrages militaires, à consacrer, deux ou trois fois par semaine, quelques heures à une instruction de ce genre pour les jeunes officiers. Les colonels pourront également établir une école analogue pour les sous-officiers à leur instruction première la rendrait profitable »²⁷⁹. Cette mesure vise à la poursuite de l'instruction des officiers au sein de la caserne, mais donne également la possibilité de poursuivre celle des sous-officiers. Elle peut être liée à la diffusion du recrutement par concours que se développe dans les premières années du XIX^e siècle. En effet, les écoles militaires de Saint-Cyr et Polytechnique, de même que certaines écoles d'application ou écoles de sous-officiers recrutent leurs élèves après un concours. Cette disposition fait suite à la loi Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818 qui met en place un recrutement plus égalitaire et propose l'application, en théorie, d'un recrutement et d'un avancement se faisant par les écoles. Les officiers restent cependant, pendant tout le XIX^e et encore au XX^e siècles, les instructeurs principaux au sein de la caserne. Dans l'Histoire de l'infanterie de France, nous pouvons lire que « le colonel devait engager les officiers à former une bibliothèque militaire à leur usage. Il devait encourager les officiers à travailler et les inviter à faire part de leurs travaux à leurs camarades dans des séances organisées à cet effet »²⁸⁰. Les officiers sont appelés à partager leurs connaissances auprès des autres militaires. Comme en 1818, ces derniers peuvent être d'autres officiers ou bien des sous-officiers. Cette mesure insiste donc sur le fait que les bibliothèques militaires sont des lieux de travail, de recherche et d'apprentissage. La citation insiste sur l'apprentissage des mathématiques et de la lecture et l'explication de texte. Ces deux disciplines semblent fondamentales dans l'application des activités militaires : les mathématiques permettent d'apprendre ensuite la stratégie, la fortification ou encore la topographie quand les lettres permettent de mener des travaux de recherches sur l'histoire militaire ou encore, plus concrètement, de s'occuper des fonctions administratives comme la rédaction de rapports. Enfin, Jules Simon présente, en reprenant les dispositions précédentes, les changements survenus au sein des garnisons : « on ne sait plus ce que c'est que la vie oisive des garnisons,

²⁷⁹ Ordonnance du roi du 13 mai 1818 portant règlement sur le service intérieur, la police et la discipline des troupes d'infanterie, Paris, Anselin et Pochard, 1822, p. 138.

²⁸⁰ Belhomme (lieutenant-colonel), *Histoire de l'infanterie en France*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1893-1902, tome 5, p. 50.

c'est la vie studieuse des garnisons qu'il faudrait dire à présent : nous avons les conférences des officiers, la bibliothèque des officiers, l'école et la bibliothèque du régiment »²⁸¹. Ce rôle des officiers instructeurs permet alors un redressement de l'image de la vie au sein des casernes, souvent présentée de façon négative auprès de la population. L'officier devient une personne que l'on écoute, capable de transmettre des connaissances. La garnison n'est plus un lieu de perdition mais un lieu d'apprentissage. Ces connaissances qui lui sont prêtées lui accorde une légitimité politique : il est capable d'instruire et de mener ses hommes, on considère de ce fait qu'il est capable de prendre les décisions concernant ce groupe. Le militaire qui devient ministre est toujours issu du groupe des officiers. À partir de 1870, les ministres de la Guerre sont souvent issus eux-mêmes du milieu militaire. Ils connaissent parfaitement le fonctionnement de l'institution, ils ont connu la vie en caserne. Surtout, et ce avant même le début de leur carrière, ils ont suivi une formation militaire dans l'une des grandes écoles militaires identifiée par Marie Siniscalco²⁸². Ils sont donc, a priori, les mieux à même pour représenter l'ensemble des militaires français et à même de justifier les mesures qu'ils proposent. Ce choix des militaires nommés au poste de ministre de la Guerre répond également à une tradition plus ancienne : les militaires ont toujours fait partie de l'entourage des rois et des empereurs pour prendre en charge les questions militaires. Le changement dans le choix des ministres de la Guerre se remarque en 1889 avec la nomination de Charles Freycinet à ce poste. Après la Première Guerre mondiale, les ministres de la Guerre seront essentiellement des civils.

Le premier à s'engager en faveur des bibliothèques militaires dès 1870, est le général Ernest Courtot de Cisse. Henri Martin, dans *Jean Macé ou la fondation de la Ligue de l'enseignement*, évoque le rôle du général. Il l'évoque en ces termes : « Le général de Cisse institua une commission des bibliothèques, sous la direction du colonel d'état-major Saget et du commandant Fix. »²⁸³ On note que la commission créée par le général de Cisse est exclusivement composée de militaires. Le général de Cisse est ministre de la Guerre de 1871 à 1873, avant de revenir au ministère entre 1874 et 1876. C'est donc lui qui assiste à la naissance et à la création des bibliothèques militaires. Toutefois, la *Revue militaire française* mentionne l'application du projet du ministre : « Vers la fin de l'année 1871, alors que d'importantes forces avaient été maintenues dans les camps avoisinant la capitale, le ministre de la Guerre

²⁸¹ Jules Simon, *Rapport du Jury international. Introduction*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, p. 460.

²⁸² Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, p. 52.

²⁸³ Henri Martin, *Jean Macé ou la fondation de la Ligue de l'Enseignement*, Paris, G. Marpon et E. Flammarion, 1883, p. 147.

décida, sans plus attendre, de faire édifier dans chacun de ces camps où la vie était pénible, une baraque spéciale pour y établir une bibliothèque et fournir ainsi aux officiers un lieu de réunion commode pour les conférences et les lectures dont l'usage commençait à se généraliser »²⁸⁴. On remarque ici l'insistance de l'auteur, le commandant Delbé, sur l'aspect positif de ce projet qui concerne l'amélioration du mode de vie des officiers. Les officiers sont les premiers concernés, sans doute à cause du fait que les ministres, sortis des écoles militaires, ont rapidement été nommé officier. Nous pouvons alors supposer qu'ils n'ont jamais été réellement en contact avec la troupe ou les personnels de grades inférieurs. Le mode de vie des officiers est le seul qu'ils connaissent par expérience et donc le seul qui mérite d'être amélioré. William Serman démontre en effet dans son ouvrage que le mode de vie des officiers à la fin du XIX^e siècle ne leur permet pas d'avoir une vie hors de la caserne²⁸⁵. Leur solde suffit à peine pour subvenir à leurs besoins, ils sont par conséquent dans l'impossibilité de se marier. Raoul Girardet, qui mène la même analyse, ajoute qu'à la fin du XIX^e siècle, l'institution militaire, et à travers elle les officiers, souffre d'un manque de reconnaissance et d'une certaine forme de mépris²⁸⁶. L'intervention d'un ministre de la Guerre issu lui-même du monde militaire, devrait permettre un redressement de cette image et l'affirmation du groupe des officiers comme élite au sein de la caserne. Par leur nombre réduit par rapport à la troupe, les officiers constituent une sorte d'élite militaire : moins nombreux, ils sont pourtant écoutés et obéis, jouissant d'un prestige important auprès de leurs hommes. Leur donner une culture, une formation, leur permettre de se rencontrer au sein de la bibliothèque permet au ministre de la Guerre de donner plus de poids à ce groupe, mais également d'obtenir un certain crédit pour lui-même : il est issu d'un groupe important et cultivé qui ne mérite en aucun cas le mépris des civils.

La même *Revue militaire française* note également un deuxième aspect de l'action du ministre de la Guerre qui recommande « aux commandants d'armes de placer les bibliothèques de garnison en dehors des casernes, dans des locaux loués ou fournis par les administrations militaires ou civiles, et dans le voisinage des lycées en raison des grands avantages qu'offrirait ceux-ci en établissant des relations entre les officiers et les professeurs »²⁸⁷. L'association entre la figure de l'officier et celle du professeur permet d'exprimer une analogie

²⁸⁴ Commandant A. Delbé, *Revue militaire française, publiée avec le concours de l'état-major de l'armée*, Paris, Librairie militaire Berger-Levrault, tome 46, octobre 1932, p. 403.

²⁸⁵ William Serman, *Les Officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1992, 280 pages.

²⁸⁶ Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998.

²⁸⁷ Commandant A. Delbé, *Revue militaire française, publiée avec le concours de l'état-major de l'armée*, Paris, Librairie militaire Berger-Levrault, tome 46, octobre 1932, p. 406.

entre leurs deux rôles : l'instituteur éduque les enfants, l'officier éduque les adultes. Cette association et cette proximité nous amène à reprendre l'analyse de Mona Ozouf. Selon elle, l'instituteur a le rôle de substitut au père de famille lorsque l'enfant est à l'école. Il est celui qui forge son éducation et son libre-arbitre face aux opinions familiales²⁸⁸. Dans la même perspective, l'officier éduque les masses qui passent par le service militaire, se substituant à la figure de l'instituteur et à celle du père de famille. Nous pouvons voir là une ingérence de la sphère militaire dans la vie civile, peut-être même une volonté d'appliquer les méthodes ayant cours dans le civil au monde militaire, dans le but de rapprocher ces deux univers en apparence contradictoires. On note également que le ministre de la Guerre, militaire, s'intègre à la sphère politique et use de son influence pour intervenir et améliorer ce qu'il connaît, renforçant le lien entre politique et militaire.

D'autres ministres de la Guerre, semblent, à l'image du général de Cissey, avoir eu leur importance. Au début du XX^e siècle, le général André a œuvré à un redressement moral de l'armée, reprenant en cela, pour partie, les théories de Lyautey²⁸⁹. L'ouvrage publié par l'École militaire de l'artillerie et du génie, intitulé *Rôle de l'officier dans la nation armée*, revient sur les décisions du général André : « C'est dans le but de le préparer [le « soldat nouveau » évoqué par Lyautey] que par ordre de M. le général André, Ministre de la Guerre, le programme d'un nouvel enseignement, sur le Rôle Social de l'Officier, fut rédigé et « soumis au mois de mars 1901 à la délibération des Conseils de l'École Polytechnique » et « revêtu en date du 22 avril de la haute approbation du Ministre » »²⁹⁰. Le général André est ministre de la Guerre de 1900 à 1904. Il est à l'origine d'un cycle de conférence promouvant le rôle social de l'officier auprès des élèves officiers. Sa décision permet aux officiers de se poser, officiellement cette fois, en éducateur des peuples, des masses. Le ministre de la Guerre utilise ici sa position et son pouvoir politique pour officialiser le redressement moral de l'armée au tournant du siècle. Le rôle du ministre de la Guerre est alors celui d'une dédramatisation de l'armée. On souhaite faire de l'officier une figure positive auprès de la société entière. L'officier devient l'instructeur de la société dans sa grande majorité.

²⁸⁸ Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*, Paris, Seuil, 1982 [Armand Colin, 1963], p. 125.

²⁸⁹ Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *La Revue des Deux mondes*, tome CIV, 1^{er} mars 1891, p. 443-459.

²⁹⁰ École militaire de l'artillerie et du génie, *Rôle de l'officier dans la nation armée*, Versailles, 1904-1905, p. 8.

D'autres ministres ont eu une autorité plus contestée. C'est le cas du ministre de la Guerre Alexandre Millerand. La revue *Armée et démocratie*, journal contestataire, l'évoque en ces termes : « Mais au moment même où le mécontentement atteint son maximum dans notre corps de débarquement, M. Millerand, ministre de la Guerre, qui excelle dans l'art de décourager ses administrés, retire une partie des maigres avantages dont jouissaient les officiers et sous-officiers en faisant campagne au Maroc »²⁹¹ ou encore « voilà les résultats des fautes commises depuis quelques années par certains ministres de la Guerre et aggravées par M. Millerand »²⁹². Alexandre Millerand n'est pas issu du monde militaire. La notice biographique présentée par Gisèle et Serge Berstein nous apprend qu'il est issu d'une famille bourgeoise. Socialiste, il entre au ministère du Commerce et de l'Industrie en 1899. De 1909 à 1910, il est ministre des Travaux Publics du cabinet Briand, puis ministre de la Guerre de 1912 à 1913 sous le cabinet Poincaré, et entre 1914 et 1915 sous le cabinet Viviani²⁹³. Les mesures qu'il prend semblent ne pas convenir à l'armée. Il ne se fait pas le chantre des revendications des officiers et mène une politique plus rationnelle, allant contre les pratiques de ces prédécesseurs militaires.

Par conséquent, à travers les exemples de ces trois hommes, nous pouvons dire que les relations entre les mondes militaires et politiques, et militaires et civils, sont sorties renforcées par l'arrivée au pouvoir de ministres issus du monde militaire. Après la Première Guerre mondiale, les ministres de la Guerre ne sont plus issus du monde militaire. Le maréchal Gallieni ou le maréchal Lyautey seront les seules exceptions, les seuls militaires à accéder au portefeuille de la Guerre après la fin du premier conflit mondial. Cela peut être lié au besoin, après 1870, de redresser l'armée. Il semble alors que le profil des ministres de la Guerre n'évolue pas, on continue à nommer des militaires. Si le changement apparaît après la Première Guerre mondiale, il est possible d'envisager que les gouvernements successifs considèrent, du fait de la victoire sur l'Allemagne, que cette mission est accomplie. L'armée française est considérée comme victorieuse au moment de la sortie de guerre, bénéficiant d'une image plus favorable auprès des populations. Le redressement voulu en 1870 est réalisé, la revanche prise sur l'Allemagne, les militaires ont fait leurs preuves et peuvent désormais s'effacer devant le pouvoir civil qui, par la victoire, restaure lui-aussi sa légitimité. Une autre interprétation peut

²⁹¹ Enjolras, « La Leçon. Dédié à M. le ministre de la Guerre », *Armée et démocratie*, Paris, n°26, 30 juin 1912, p. 412.

²⁹² Enjolras, *ibid*, p. 412.

²⁹³ Gisèle et Serge Berstein, *La Troisième République*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 209-211.

être donnée. Il est également possible en effet d'envisager que, suite aux combats qui ont marqué le territoire français, la reconstruction prenne le pas sur les réformes de l'armée. De plus, l'armée de la Grande Guerre est une armée de citoyens plus qu'une armée de professionnels qui, à la sortie de guerre, vont militer pour une préservation de la paix. Il est envisageable que la nomination de ministres issus corresponde alors à une volonté d'afficher un pacifisme porté par l'État lui-même. Les militaires ont pris en charge les décisions militaires pendant les périodes de crise, au retour de la paix, il convient de réaffirmer l'autorité du pouvoir politique. S'il est impossible d'affirmer l'une ou l'autre de ces hypothèses, il convient de noter que tous les ministres de la Guerre, à partir de 1920, seront des civils, des hauts-fonctionnaires de l'administration publique, jusqu'à la nomination du général Weygand en 1940 ou encore celle de l'amiral Darlan en 1942, ainsi que l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, d'abord au sein du Gouvernement Provisoire de la République Française, puis à l'Élysée, après la période qui nous étudions, rejoint cette idée que les militaires arrivent au pouvoir lors de périodes de crises.

2/ Les militaires qui prennent la plume

A ce rôle des militaires au niveau politique doit s'ajouter le rôle des militaires qui ne font pas partie de la sphère politique mais qui, à l'écart, prennent la plume et s'expriment. Marie Siniscalco démontre que les officiers issus des écoles militaires ont suivi une formation avancée en histoire et en littérature. Elle note également que cette répartition disciplinaire de la formation se retrouve dans la composition des fonds des bibliothèques militaires²⁹⁴. Plus que des pratiques de conservation, les bibliothèques militaires impliquent des pratiques de lecture, mais également d'écriture. Les officiers lisent et fréquentent pour ce faire les bibliothèques. Or la bibliothèque militaire est également un lieu où l'on peut écrire. Raoul Girardet note que les officiers qui lisent ou qui ont une activité intellectuelle, sont mis à l'écart par le reste du régiment²⁹⁵. Depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, les officiers n'ont plus l'autorisation de publier des écrits en leur nom. Pourtant, certains continuent à le faire. Cependant, face à l'importance accordée aux bibliothèques militaires à partir de 1870, l'exclusion des militaires-lecteurs est-elle encore réelle ? Il semble, en effet, de plus en plus naturel pour les officiers de

²⁹⁴ Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires*, thèse citée, p. 166-176.

²⁹⁵ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 81.

fréquenter les bibliothèques et l'on encourage vivement les sous-officiers et la troupe à en faire de même.

La *Revue du mois* de janvier 1909 donne l'exemple du capitaine Jauniaux qui rédige des *Notes sur le rôle social de l'officier*²⁹⁶. Nous avons ici l'exemple d'un officier qui exprime son avis concernant le texte de Lyautey. Ce capitaine, par sa formation, semble avoir la capacité à commenter ce texte, à prendre de la distance et à s'exprimer à ce sujet. Il faut noter que cette question du rôle social de l'officier est celle qui présente de nombreux commentaires émanant de militaires. Ces titres sont cités dans plusieurs périodiques et nous pouvons en donner les exemples les plus récurrents : *Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel* du général de Derrecagaix²⁹⁷, *Le Rôle social de l'officier* par le général Donop²⁹⁸, ou encore *Le Rôle social de l'officier dans l'éducation physique* du commandant Duponchel²⁹⁹.

Cet exemple pose la question de l'appartenance de l'officier qui écrit à l'armée. Le militaire qui écrit est-il toujours un militaire ? Il apparaît en effet que les militaires qui prennent la plume et écrivent sur leurs expériences et observations au sein de l'armée sortent du groupe. Le militaire qui écrit sur l'armée se place en retrait du groupe afin d'avoir le recul nécessaire pour développer ses idées. Il sort du cadre collectif prôné au sein de l'armée. Une autre question se pose à nous. Au cours de la période que nous étudions, certains militaires qui ont écrit sur l'armée se sont rapprochés de la sphère politique. Nous pouvons faire remarquer ici que Lyautey, qui théorise le rôle de l'officier, devient ministre de la Guerre entre 1916 et 1917, ou encore que le général de Gaulle a rédigé un triptyque proposant des mesures pour réformer et professionnaliser l'armée³⁰⁰. Ces exemples, pris à plusieurs années d'intervalle, montrent les liens qui peuvent exister entre politique et militaire. Un militaire qui prend la plume se voit accorder une certaine notoriété, ou du moins une certaine légitimité, qui lui permet de montrer quelles améliorations doivent être apportées à l'institution.

D'autres militaires, à l'image du général de Gaulle plus tardivement, ont fait le récit de leur expérience. Le journal *Le Matin* du 8 juillet 1906 présente un extrait des *Mémoires* du

²⁹⁶ *La Revue du mois*, Paris, n°37, 10 janvier 1909, p. IV.

²⁹⁷ Cité dans la *Revue d'artillerie paraissant le 15 de chaque mois*, Paris, tome XXXVIII, avril 1891, p. 297.

²⁹⁸ Cité dans *La Revue pratique d'apologétique*, Paris, tome VI, 1^{er} avril 1908, p. 475.

²⁹⁹ Cité dans *Le Musée social. Annales : revue mensuelle*, Paris, n°1, janvier 1905, p. 152.

³⁰⁰ Charles de Gaulle, *La France et son armée*, Paris, Plon, 1932 ; Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932 ; Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Paris, Berger-Levrault, 1934.

général André³⁰¹. Dans ce texte, André revient sur ses mesures prises en faveur des officiers et des soldats au sein des garnisons et des écoles militaires. Il se place dans la continuité de ses prédécesseurs : « entre temps, je rappelai par une circulaire la campagne si heureusement entreprise par mon prédécesseur, Galliffet, contre l'alcool. » Il démontre également le succès de ses mesures en affirmant qu'il « fut largement récompensé de l'effort par le zèle, l'assiduité, le plaisir non dissimulé que manifestèrent sous-officiers et soldats en se rendant en foule à ces conférences ». Ces deux affirmations, la revendication d'une filiation avec les mesures de ses prédécesseurs et le succès de ses propres mesures, permettent au général André de légitimer son action politique. Nous revenons alors ici au rôle premier des Mémoires. Les Mémoires sont en effet un genre littéraire complexe, en vogue depuis le XVII^e siècle. La rédaction de Mémoires rejoint une forme d'écriture de la compensation. On écrit pour se placer dans une filiation, mais aussi pour se justifier a posteriori et laisser une forme de témoignage pour les successeurs. Les Mémoires ne sont, a priori, pas destinés à être publiés. Le ton se fait plus relâché et les opinions s'y expriment plus facilement. Si les Mémoires sont un mode d'écriture privilégié pour légitimer une action, il faut noter que l'ensemble des écrits des militaires, même quand ils ne sont pas des Mémoires, relèvent de cette idée.

Les militaires qui prennent la plume et témoignent de leur expérience associent la pratique intellectuelle de l'écriture à la préparation aux combats qui semble être au fondement de leur métier. La pratique de l'écriture leur accorde un rôle plus théorique, se rapprochant du domaine politique. Les bibliothèques militaires sont des lieux que nous pourrions alors qualifier de complexe. Plus que salles de conservation et de lecture, elles sont le lieu où se foment, à l'intérieur de la caserne, une pensée personnelle, s'éloignant parfois des grands principes militaires. Le militaire qui prend la plume implique de nouvelles pratiques. Pratique qui semble exister et être contesté dès le début de la création des bibliothèques militaires. La *Revue militaire française* de 1932 reprend une citation d'Émile Ollivier qui affirme « qu'il (Mac Mahon) n'aimait pas les officiers qui écrivaient et les considéraient comme des faiseurs. Dans une séance d'ouverture de la Commission, chargé d'arrêter le tableau d'avancement, Le Bœuf ayant recommandé de tenir compte des travaux des officiers Mac Mahon dit : « Pour moi, il suffit qu'un officier ait écrit quelque chose pour que je le biffe »³⁰². La méfiance vient ici du politique. Au moment de la réforme de l'armée, le tableau d'avancement succède au principe

³⁰¹ « Cinq ans de ministère », *Le Matin : dernières nouvelles de la nuit*, Paris, n°8 169, 8 juillet 1906, p. 1.

³⁰² Commandant A. Delbé, *Revue militaire française, publiée avec le concours de l'état-major de l'armée*, Paris, Librairie militaire Berger-Levrault, tome 46, octobre 1932, p. 400.

de l'ancienneté pour faire monter les militaires en grade. Pourtant, avec cette citation attribuée par Émile Ollivier à Mac Mahon, nous pouvons voir une certaine forme de résistance à l'égard de la culture des militaires. Un officier trop cultivé pourrait remettre en cause les instructions qui lui sont données.

3/ Les militaires conférenciers

Ces travaux menés par les militaires qui prennent la plume donnent lieu à des conférences, des séances d'instruction à destination des élèves des écoles militaires, mais également à l'intention des sous-officiers et des soldats au sein des garnisons. Au sein de la caserne, l'officier devient instituteur et conférencier.

Le journal *Gil Blas* mentionne que « Le ministre de la Guerre a demandé à M. Georges Duruy, professeur d'histoire à l'École Polytechnique, de préparer un programme de conférences sur le rôle social de l'officier »³⁰³. L'article donne ensuite les thèmes étudiés lors de la conférence : « les armées d'autrefois », « l'armée d'aujourd'hui », « comment l'officier peut et doit contribuer à l'éducation de la démocratie ». Le rôle social de l'officier est le sujet qui a donné lieu à un nombre important de conférence. Ces conférences mises en place par Duruy sont d'abord destinées aux élèves officiers de Polytechnique avant d'être étendues aux autres écoles militaires. Le journal *La Bastille* mentionne les conférences sur ce thème menées par Ebener à Saint-Cyr : « L'impression que je ressentis tout d'abord à la lecture des conférences du colonel Ebener fut plutôt bonne », « il cherchait à diriger les officiers vers l'accomplissement des devoirs moraux qu'ils ont envers leurs hommes »³⁰⁴. Les conférences et leur rôle d'enseignant donné aux officiers permettent alors de concourir à la création d'une culture de guerre républicaine, en adéquation avec les principes d'éducation populaire qui se développent. Les officiers doivent être conscients et instruits sur leur rôle afin, au moment de leur arrivée dans les casernes, d'appliquer concrètement ce qu'ils sont appris.

Il semble que ces militaires qui deviennent conférenciers, à l'image des militaires écrivains, se rapprochent de la sphère politique. *L'Univers* donne l'exemple du colonel Ebener proposé à la succession du général Toutée en tant que chef de cabinet du ministre de la Guerre :

³⁰³ A. Dumont, « Cours de philosophie militaire », *Gil Blas*, Paris, n°7 791, 18 mars 1901, p. 5.

³⁰⁴ J. Caplain, *La Bastille : journal antimaçonnique*, Paris, n°14, 28 février 1903, p. 3.

« Un des premiers noms mis en avant parmi ceux des officiers en situation d'occuper le poste de chef de cabinet du ministre a été celui du colonel Ebener, ancien officier d'ordonnance du général Saussier et récemment nommé sous-chef d'état-major général de l'armée, qui jouit, à juste titre, de la réputation d'un excellent officier. La conférence qu'il a faite, il y a quelques années, aux élèves de Saint-Cyr sur le rôle social de l'officier, est très répandue dans l'armée, où sous une forme modérée elle a contribué à répandre les idées du jour sur l'organisation militaire »³⁰⁵. Il apparaît alors que l'implication d'un officier dans la promotion des idées et réformes proposées par le pouvoir politique lui permettent d'accéder à ces mêmes fonctions politiques.

Ces conférences demandées par le ministre de la Guerre illustrent parfaitement l'autorité de celui-ci sur le déroulement de la vie quotidienne au sein des écoles militaires, au sein des casernes et au sein des bibliothèques militaires. Le ministre choisit, ou du moins valide le sujet des conférences proposées. Les bibliothèques militaires, après avoir été des lieux de conservation, des lieux de lecture, de discussion et d'écriture, deviennent des salles de conférences. Plusieurs périodiques donnent un aperçu des sujets proposés aux soldats et sous-officiers au sein de la caserne. Par exemple, le journal *Le Madécasse* donne l'exemple d'une conférence donnée par le capitaine Dupuis le « mercredi 25 avril 1934, à la Bibliothèque de Garnison, à 18 heures [...] Sujet traité : Les exercices physiques des origines à nos jours »³⁰⁶ ou encore l'exemple donné dans le *Bulletin des Écoles de perfectionnement des officiers et sous-officiers de réserve de la division de Constantine* qui donne la liste de plusieurs conférences ayant eu lieu dans plusieurs garnisons algériennes, telle celle donnée à Constantine « par le commandant du Détachement de la 21^{ème} section de C.O.A » portant sur « Manutention militaire à la Casbah – Le Service de l'Intendance en temps de guerre. – Schéma des organes de ravitaillement. – Territoire – Armée – A la suite, exercice pratique sur le service des subsistances. – Description du matériel des subsistances. – Sa mise en place. – Son utilisation. – Son rendement »³⁰⁷. Ces deux exemples de conférences portent sur des aspects pratiques de la vie au sein de la garnison aux colonies. Il semble alors que l'on attende de chaque soldat des connaissances précises sur leur vie quotidienne, sur l'instruction qu'ils reçoivent. D'autres sujets, plus liés à l'actualité sont également développés comme une conférence sur l'Autriche

³⁰⁵ « La Succession du général Toutée », *L'Univers*, Paris, n°15 131, 11 février 1910, p. 1.

³⁰⁶ *Le Madécasse. Journal indépendant, politique, littéraire et financier*, Tananarive, n°1 512, p. 4.

³⁰⁷ *Bulletin des Écoles de perfectionnement des officiers et sous-officiers de réserve de la division de Constantine*, Constantine, n°6, 5 janvier 1934, p. 8.

donnée aux officiers en 1934 et citée dans *La Dépêche de Madagascar* de 1934³⁰⁸. Cet exemple démontre que l'on s'attache, au sein de la caserne, et même au sein d'une caserne coloniale, de garder un lien et de comprendre l'actualité, actualité pouvant éventuellement nécessiter une intervention de l'armée.

Ces conférences semblent se développer aux colonies et obtiennent une place essentielle dans la vie de la garnison. L'éloignement des territoires colonisés demandent un investissement plus grand des conférenciers qui apportent des nouvelles. Ces conférences peuvent également pallier au mauvais développement des bibliothèques militaires que nous avons évoqué plus tôt. Les conférenciers instruisent les soldats à la place des livres. *Le Phare de Majunga* de 1931 évoque « des conférences (1 par mois). Celles-ci auront lieu à la bibliothèque de garnison ». Le texte ajoute que « la Note du Général Commandant Supérieur précise que la carte de surclassement ne peut être délivrée qu'à ceux ayant assisté à 12 séances d'instruction dont 8 séances d'informations ou manœuvres, sur le terrain et 4 séances en salle (conférences, causeries, exercices du la carte) »³⁰⁹. Les conférences apparaissent ici comme partie prenante de l'instruction des militaires. L'instruction intellectuelle devient importante au même titre que l'instruction physique et les manœuvres militaires et concourent à l'avancement de chacun. Cela rejoint les réformes de l'armée menées depuis la fin du XIX^e siècle. En effet, l'accession au grade d'officier est régie par un concours demandant des connaissances théoriques importantes. Les conférences deviennent alors un moyen de se former, de préparer son avancement. Il semble qu'à la différence de la fin du XIX^e siècle et des positions de Mac Mahon, l'avancement par concours ait pris le pas sur l'ancienneté.

Certaines conférences restent cependant à l'initiative des militaires eux-mêmes, sans que les ministères n'en décident le sujet. Les conférences organisées au sein des casernes demandent parfois du matériel spécifique dont l'armée ne dispose pas. Le *Bulletin officiel du ministère de la Guerre* évoque la disposition suivante : « Les chefs de corps, désireux d'obtenir, de la Société nationale des conférences populaires, des collections de vues pour projections lumineuses, afin d'illustrer les conférences organisées dans leur régiment, peuvent adresser des demandes à cet effet au Ministre de la Guerre (Cabinet ; Section de l'Enregistrement), qui leur fera parvenir les vues nécessaires. Les chefs de corps devront réexpédier ces collections au

³⁰⁸ « Ici et ailleurs », *La Dépêche de Madagascar*, Tananarive, n°31, 1^{er} décembre 1934, p. 4.

³⁰⁹ « École de perfectionnement des officiers de réserve », *Le Phare de Majunga. Organe d'action républicaine*, Majunga, n°1 091, 7 mars 1931, p. 2.

Ministre, sous le même timbre »³¹⁰. Les conférences évoquées ici sont à l'initiative des membres de la garnison. La demande de matériel au ministère de la Guerre permet d'une part de manifester la volonté des conférenciers de clarifier leur propos en offrant un support visuel aux auditeurs, rendant les thèmes évoqués plus concrets, et d'autre part, permet au ministre de la Guerre de contrôler, indirectement, les thèmes développés au sein des casernes. Si le ministre de la Guerre n'est pas à l'initiative de la conférence, son autorité s'exerce toujours. Il faut noter également que la Société nationale des conférences populaires intervient également dans le monde civil. Ces conférences populaires sont accessibles au plus grand nombre et développent souvent des sujets liés à la vie quotidienne, à des sujets proches des préoccupations des auditeurs. Nous pouvons alors penser que les conférences développées au sein des casernes sont entièrement tournées vers l'activité militaire quand elles concernent la formation des officiers.

Les militaires conférenciers participent alors au redressement intellectuel de l'armée et permettent la formation des soldats, principalement des sous-officiers, pouvant prétendre à un avancement au sein de l'institution. Cette pratique nouvelle permet une mise en valeur de la vie militaire au sein de la caserne et donne une autre dimension aux bibliothèques militaires : ceux qui ne lisent habituellement pas peuvent fréquenter les bibliothèques pour assister à une conférence. Ces conférences permettent également une autre forme d'enrichissement des bibliothèques militaires, particulièrement importante aux colonies. Les conférenciers apportent la connaissance qui manque dans les bibliothèques coloniales et apportent une forme de culture plus immatérielle au sein des bibliothèques.

Conclusion partielle :

Les bibliothèques militaires sont donc soumises aux interventions d'acteurs multiples. Ces interventions sont diverses. Elles peuvent consister en envois en livres, en dons financiers, en décisions ministérielles ou en initiatives personnelles de la part de membres de la société civile mais également de la part des militaires eux-mêmes. Les interventions de ces différents acteurs apportent de nouvelles dimensions à la qualification des bibliothèques militaires. Lieu destiné aux militaires, on remarque toutefois que certaines pratiques apportées par des membres issus de la société civile les rapprochent de cette sphère tout en les éloignant de monde militaire.

³¹⁰ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postsecondaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 85.

De plus, les bibliothèques militaires ne sont plus des lieux de conservation, de lecture et de rencontre. Elles deviennent également des lieux de productions littéraires. Les décisions ministérielles, les réformes et les initiatives proposées en font des lieux au cœur de la réforme de la vie militaire. Les bibliothèques participent au redressement de l'armée car elles apparaissent comme des lieux d'expérimentation et de présentation. L'intervention des ministères en fait également le lieu de pénétration du domaine politique au cœur de l'armée. Les acteurs intervenants dans le fonctionnement des bibliothèques militaires en font des lieux multiformes, des lieux de projection des idées et opinions de certaines personnes ou groupe. Il convient alors maintenant de voir les objectifs réels de leur création. Quel « effet final », pour reprendre une expression appartenant au monde militaire, les bibliothèques militaires ont-elles recherché ? Sont-elles réellement un marqueur de modernité au sein des casernes françaises ?

III/ Les objectifs des bibliothèques militaires : entre réformes et traditions

L'objectif des bibliothèques militaires au sein de la société et au sein de la caserne est, nous l'avons vu, défini par le ministère de la Guerre. D'autres acteurs participent à leur gestion et leur composition, participant d'un même objectif avoué : redresser et redorer l'image de l'armée au sein de la population. Ce redressement passe par la construction d'une culture militaire française, érigée en modèle auprès de tous et destinée à être exportée. Il est difficile de définir la culture. Le *Dictionnaire de la langue française* d'Alain Rey nous apprend que la culture est « le développement de certaines facultés de l'esprit par des exercices intellectuels appropriés. » ou encore « l'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement »³¹¹. La culture est également « l'ensemble des aspects intellectuels propres à une civilisation, une nation » ainsi que « l'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines. » La culture est présentée ici comme un objet mixte, reposant à la fois sur une pratique intellectuelle et sur la mise en application de celle-ci dans la vie courante. Partant de cette définition, il faut remarquer qu'une culture est propre à un groupe défini et n'est pas la même pour tous. Cela nous permet de dire qu'une culture s'identifie par ce qu'elle n'est pas pour celui qui regarde. Effectivement, pour identifier une culture particulière, il faut se placer du point de vue de ce que l'on connaît. Or, une culture identifiée comme différente l'est parce qu'elle ne ressemble pas à ce qui est connu. Définir la culture implique donc de se comparer à l'autre, d'identifier ce qui participe à la construction de l'identité de ce groupe. C'est dans cette démarche que l'étude des bibliothèques militaires prend tout son sens. Bibliothèques spécialisées, particulières du fait de leur fonctionnement et la forte tutelle exercée sur elles par le domaine politique, les bibliothèques militaires participent à la construction d'une culture de guerre. Cette culture de guerre est mise en application et appropriée par les militaires eux-mêmes qui vivent cette culture au quotidien. L'implication d'acteurs extérieurs à l'armée permet de démontrer l'importance que la société entière attache à l'armée en cette fin de XIX^e siècle.

³¹¹ Alain Rey, *op. cit.*, p. 603-604.

A/ Des bibliothèques pour cultiver les militaires ? Des fonds strictement contrôlés

1/ Prise de conscience à la suite de la défaite de 1870 : exploiter la défaite, en faire un prétexte à la « régénération nationale »

Les bibliothèques naissent de la prise de conscience qui suit la défaite de 1870 face à la Prusse. Le redressement de l'armée devient une nécessité dans une France en pleine reconstruction politique. La défaite de 1870 fait émerger ce que Claude Digeon appelle la « question allemande » qu'il définit comme un « complexe psychologique créé dans l'opinion française par la formation de l'unité allemande et entretenue par le voisinage d'un nouvel Empire »³¹². Cette analyse renvoie à la situation politique de l'Allemagne après sa victoire sur la France. L'Allemagne, à l'origine morcelée en plusieurs entités, États distincts les uns des autres, construit son unité politique en devenant un Empire puissant face à la France que sa défaite déstabilise politiquement. En effet, la guerre met fin au Second Empire de Napoléon III et donne naissance à la Troisième République³¹³. Annie Crépin désigne la Prusse comme une « nation armée » en tant qu'elle est capable de mobiliser l'ensemble du pays du fait de l'efficacité de son système de conscription³¹⁴. Elle évoque également, reprenant la thèse de Claude Digeon, une « crise allemande de la pensée française », crise provoquée par le souvenir de la défaite, qui entraîne une crainte de l'agression allemande et le besoin d'assurer sa défense³¹⁵. Pendant la période de réflexion autour de la construction de cette nouvelle république, Gambetta place au cœur des projets la réforme de l'armée. Celle-ci devient l'Arche Sainte, inattaquable, devant protéger la République des menaces extérieures. Les militaires perdent leur droit de vote. Gambetta exprime également l'idée de former un corps de 20 000 officiers afin de créer une armée de cadres, plus performantes et efficace. Sur le modèle prussien, on veut développer la pratique intellectuelle dans l'armée. Dominique Varry démontre en effet que les Prussiens allient pratiques intellectuelle et manœuvres sur le champ de bataille³¹⁶.

³¹² Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 1.

³¹³ François Roth, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 2003.

³¹⁴ Annie Crépin, *op. cit.*, p. 268.

³¹⁵ Annie Crépin, *op. cit.*, p. 272.

³¹⁶ Dominique Varry (dir.), *op. cit.*, p. 534.

Cette méthode permet la création d'une armée ordonnée et disciplinée où chacun a pleinement conscience de son rôle à jouer. Dès 1873, le rôle des bibliothèques militaires et l'influence de la défaite sont explicitement avoués dans la *Notice sur le projet de l'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et soldats*³¹⁷. Le texte nous apprend qu'« un grand mouvement intellectuel se produit depuis quelque temps dans le pays et surtout dans l'armée. Après les douloureux événements que nous venons de traverser, tout homme éclairé, aimant vraiment son pays, a compris que c'est seulement par le travail et l'étude que nous rendrons à la France la place qu'elle doit occuper dans le monde. Plus que jamais on sent la nécessité de développer l'instruction dans l'armée, et, pour atteindre ce but si désirable, des Bibliothèques militaires s'organisent de toute part »³¹⁸. Nous voyons ici la volonté des autorités de placer l'armée au centre des préoccupations de chacun. La défaite de 1870 est présentée comme un événement traumatique, ayant engendré d'importants changements en France. Ces changements, nous l'avons évoqué brièvement, sont avant tout des changements politiques. Le changement de régime implique une conception différente de la société. Les Français ne sont plus les sujets de l'empereur, ils deviennent des citoyens. On attend désormais d'eux qu'ils votent et prennent part activement à la vie politique de la France. Pour protéger ce nouveau régime et ces nouveaux citoyens, l'on se rend compte des manquements de l'armée. Au XIX^e siècle, l'armée est considérée comme un lieu de perdition, un lieu où l'oisiveté domine et où règne l'indiscipline³¹⁹. Avec sa réforme et la création des bibliothèques militaires, l'armée devient un lieu où l'on travaille, où l'on pratique une activité intellectuelle, plus uniquement physique. Les bibliothèques militaires deviennent alors clairement un projet politique. La culture de guerre, qui va apparaître avec les bibliothèques militaires, devient un outil de soumission du monde militaire face au politique. La culture de guerre, en tant qu'elle concerne la guerre, sa préparation tant physique qu'intellectuelle, est propre au groupe armé. Elle le concerne en premier lieu et découle d'un traumatisme et d'un bouleversement. La culture de guerre devient ainsi une forme de révolution des mentalités. L'armée sort de sa léthargie et devient un acteur de la nouvelle République en formation. De plus, la notice fait état de « l'amour de la patrie ». Cette idée renvoie au patriotisme émergeant et de plus en plus fort. La Défaite entraîne avec elle la Revanche. La France veut redevenir le pays qu'elle était, retrouver ses frontières, ses territoires perdus.

³¹⁷ Ministère de la Guerre, *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et soldats*, Paris, Auch, 1873.

³¹⁸ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 3.

³¹⁹ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 34.

Pendant toute la fin du XIX^e siècle, l'ensemble des décisions politiques vont être prises avec toujours en toile de fond, le souvenir de la défaite et des provinces perdues d'Alsace-Moselle³²⁰. La culture militaire devient par conséquent une sorte d'objet mixte chargé de redresser l'armée qui reste toutefois confinée à un entre-soi, mais en même temps, elle exalte l'idée de Revanche auprès des populations : l'armée va être instruite pour protéger les populations.

Cette réforme de l'armée s'accompagne d'une réforme de l'image du soldat. Dans *La Lecture et le lecteur*, nous pouvons lire ceci : « Les bibliothèques militaires sont à l'ordre du jour. Nos désastres en sont la cause ; ils ont au moins ce bon côté. Remontant à la source de nos infortunes patriotiques, nous avons reconnu que le soldat d'autrefois – un homme ferme sous les armes et présentant vaillant à l'ennemi – ne suffisait plus à la situation présente ; que, pour qu'il accomplît sa tâche toute entière, il lui fallait une qualité nouvelle, l'instruction, la guerre ne se faisant de notre temps qu'avec les engins que la science met en mouvement »³²¹. Qui faut-il entendre ici par soldat ? On sait que, par l'Instruction de 1872, les bibliothèques de garnison sont créées à destination des officiers dans un premier temps. Or, le terme soldat ferait plutôt référence à l'homme de troupe ou au sous-officier. Ne peut-on alors pas voir ici s'exprimer la volonté de réformer l'armée dans son ensemble, sans se limiter uniquement au groupe des officiers mais en prenant en compte les militaires de grades inférieurs. Les bibliothèques militaires sont, à l'origine, destinées à l'ensemble de l'armée. Cette citation démontre que le besoin de formation s'applique à tous. En effet, la révolution industrielle, que l'on date généralement, pour ce qui concerne la France, entre 1850 et 1870, modernise les pratiques de la guerre. Les nouveaux équipements doivent être maîtrisés par tous, ce ne sont pas uniquement les officiers qui font la guerre.

De plus, le même texte énonce que « le soldat et l'instituteur ont une mission analogue ; si le premier nous préserve contre l'ennemi du dehors, celui qui dévaste les champs et brûle les villes, le second nous débarrasse de l'ennemi du dedans, de celui qui, s'il n'est expulsé, ne ferait de toutes nos facultés qu'une ruine : ils sont tous les deux libérateurs »³²². On note alors ici la théorisation d'une forme du « rôle social » du soldat pour paraphraser Lyautey. Le soldat obtient la même mission civilisatrice que l'enseignant. Le soldat devient capable d'exercer une influence sur la société et permet le redressement de la France à l'extérieur de ses frontières,

³²⁰ Laurence Turetti, *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, p. 26.

³²¹ Louis Bondivienne, *La Lecture et le lecteur*, Paris, Dupont, 1876, p. 109.

³²² Louis Bondivienne, *op. cit.*, p. 108.

sur un plan international. La Revanche permet à la République de trouver les moyens de faire face à sa défaite. Nous pouvons penser qu'elle sert de détonateur et entraîne le besoin de structurer le pouvoir politique autour des piliers solides que sont l'Armée et l'École. L'une semble ne pas pouvoir être séparée de l'autre, toute deux interagissant et s'influençant.

Dans une dernière mesure, nous pouvons également voir que, sous l'influence de l'État, les militaires eux-mêmes participent à la création et à la diffusion de la culture de guerre. Dans un article du *Rappel*, Louis Olbach écrit ceci : « Tous nos généraux malheureux en 1870 et 1871 ont édité à la librairie Plon leurs plaidoyers, sous formes de mémoires et de réquisitoires. Ils eussent peut-être mieux fait d'ajouter à la bibliothèque militaire de M. Dumaine des livres de théorie nouvelle pour empêcher leurs successeurs de se contenter, comme eux, des livres qui les ont habitués à la suffisance, des livres qui les ont habitués à la suffisance, en les aveuglant sur leur insuffisance »³²³. Ici, l'auteur prend parti contre les généraux responsables de la défaite. Ces derniers ont fait le récit de leur expérience sous forme de Mémoires, écriture de la compensation leur permettant de laisser une trace de leurs actions, mais aussi sous forme de réquisitoire. Dans le domaine du droit, le réquisitoire est une prise de parole servant à accuser l'adversaire, à dénoncer les faits reprochés à la partie adverse. Or, les généraux défaits, après la guerre, s'en prennent à la fois à l'autorité de l'empereur, et à la fois à la supériorité prussienne, sans doute dans une volonté de se dédouaner. Pourtant, ils sont bel et bien responsables du fait de leur manque de formation et d'esprit d'initiative. La Défaite permet à l'ensemble de la société de se rendre compte des manquements de son armée. Cette conception des généraux vaincus participe de l'idée de nationalisme que l'on tente de diffuser après la défaite. Les généraux sont mis en accusation, sont responsables de la défaite du fait de leur manque d'instruction. Ce nationalisme est développé dans un premier temps par le premier gouvernement républicain au pouvoir en 1871 dont les théories s'inspirent des idéaux de 1789, insistant sur l'idée de cohésion de la nation³²⁴. Jean-Claude Caron et Michel Vernus nuancent l'idée de « nationalisme revanchard ». Selon eux, le nationalisme que tente de développer le pouvoir politique se heurte aux diversités culturelles de la France à l'époque, encore essentiellement rurale et dominée par les langues régionales et les particularismes malgré la démocratisation de l'instruction³²⁵. Ils mettent alors au jour deux aspects du discours

³²³ Louis Olbach, « Exposition universelle. Les livres », *Le Rappel*, Paris, n°3 475, 19 novembre 1878, p. 5.

³²⁴ Jean-Claude Caron, Michel Vernus, *L'Europe au XIX^e siècle, des nations aux nationalismes (1815-1914)*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 315.

³²⁵ Jean-Claude Caron, Michel Vernus, *op. cit.*, p. 318.

idéologique du pouvoir : une partie de ce discours exalte la grandeur de la France capable de se relever après la défaite, et une autre partie plus négative insiste sur l'insécurité et la décadence³²⁶. Les auteurs montrent enfin que le nationalisme né de la défaite, fondé sur l'idée de revanche, cède rapidement le pas à d'autres formes de nationalismes : si l'idée de revanche est entretenue par la littérature, le nationalisme s'en éloigne pour se fonder, à la fin du XIX^e siècle, sur l'antisémitisme par exemple³²⁷.

Les bibliothèques militaires sont donc bel et bien des outils utilisés par le pouvoir politique pour contribuer au redressement de l'armée. Elles font l'objet d'une importante diffusion pour redresser l'image de l'armée défaite, participant à la diffusion d'un nationalisme officiel, mis en place par l'État. Les bibliothèques, foyers de culture, sont un outil permettant une exploitation de la défaite, en tant que celle-ci sert de prétexte à un redressement qui découle d'une humiliation. La France veut maintenir son rang de puissance face à la Prusse et n'hésite pas à s'inspirer des méthodes appliquées à son armée. Il faut néanmoins questionner l'efficacité de ce redressement. À elles seules, les bibliothèques militaires n'ont qu'une influence limitée dans la volonté de promouvoir l'activité intellectuelle au sein de l'armée. La réforme entraînant la création des bibliothèques militaires entraîne un besoin de réforme dans le principe de conscription.

2/ Le rôle du service militaire universel

Cette prise de conscience de la part de la population toute entière est exacerbée par la mise en place du service militaire universel dès 1872. On met fin aux pratiques qui avaient cours jusqu'à cette date. Odile Roynette revient longuement sur le changement dans les pratiques de la conscription³²⁸. Nous pouvons résumer ces changements de la façon suivante : les conscrits ne sont plus tirés au sort et tous les Français entre vingt et quarante ans peuvent être appelés. Les conseils de révision ont le pouvoir d'exempter ceux qui ont des problèmes de santé trop importants et des dispositions sont prises pour retarder l'appel des élèves des grandes écoles, leur permettant de finir leur cursus avant l'engagement. Ce passage de tous par la caserne permet de redorer l'image de l'armée. Par une expérience concrète, chacun est à même de mieux comprendre le fonctionnement de cette institution. Dans le domaine législatif,

³²⁶ Jean-Claude Caron, Michel Vernus, *op. cit.*, p. 318-319.

³²⁷ Jean-Claude Caron, Michel Vernus, *op. cit.*, p. 325-326.

³²⁸ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 93.

plusieurs textes vont se succéder. La loi militaire de 1872 met en place un service militaire personnel de cinq ans, en théorie (le nombre d'années de service peut varier en fonction des études suivies ou de l'instruction militaire reçus avant le service militaire)³²⁹. Cette loi aboutit à la formation d'une armée de 500 000 hommes. Elle sera suivie par deux autres textes, en 1873 (loi relative à la création des dix-huit régions militaires) et 1875 (loi relative à la formation des cadres)³³⁰. Deux autres lois auront leur importance au tournant du XX^e siècle : la loi de 1889 et la loi de 1905 qui universalise réellement le service militaire.

La préface de l'ouvrage intitulé *Éducation morale, patriotique et militaire des équipages de la flotte* s'exprime en ces termes sur le rôle des officiers face au service militaire universel : « A une époque aussi troublée que la nôtre, quand les âmes les plus nobles cherchent leur voie, est-il admissible que cette élite d'hommes intelligents et instruits, qui composent le corps des officiers de nos armées de terre et de mer, ait la faiblesse coupable de laisser passer annuellement par ses mains des centaines de mille hommes, sans même tenter de les préparer, par une éducation morale élevée, aux luttes de la vie civile, luttes de tous les jours autrement ardentes que celles de la guerre elle-même ? »³³¹. Nous pouvons ici voir que la culture militaire qui sert au redressement de l'armée sert également au redressement de la société. L'officier devient le garant de l'ordre au sein de la caserne par sa fonction et son grade, mais il devient également le garant de l'ordre au sein de la société civile. Il semble que les pratiques guerrières qui l'on acquiert à la caserne se prolongent dans la vie civile, dans les « luttes » quotidiennes. Nous pouvons alors penser que cette idée vient du fait que la guerre est, normalement, une pratique ponctuelle, alors que les « luttes » et les injustices sont des pratiques courantes dans la vie de tous. De plus, le texte est rédigé alors que la société est agitée par les conséquences de l'Affaire Dreyfus. Par la presse, chaque Français peut se faire une opinion sur l'Affaire qui ternit l'image de l'armée. Cette dernière va alors utiliser sa culture de guerre et l'étendre aux conscrits qui vont se l'approprier. Cette appropriation devrait servir à donner des soutiens à l'armée. Cette culture de guerre et ce besoin de bibliothèques militaires permettent à l'élite des officiers de former des hommes sortis du rang. Les officiers forment une élite d'une part du fait de leur faible nombre, d'autre part par leur niveau d'éducation. Sortis des écoles militaires, ils sont à même de promouvoir l'idée d'armée.

³²⁹ Annie Crépin, *op. cit.*, p. 284.

³³⁰ Annie Crépin, *op. cit.*, p. 287.

³³¹ Leconte de Roujou, *Éducation morale, patriotique et militaire des équipages de la flotte*, Paris, Armand Colin, 1899, p. VIII.

Cette promotion d'idée d'armée à la fin du XIX^e siècle se fait alors que Lyautey vient de théoriser le « rôle social de l'officier ». La *Bibliothèque universelle et revue suisse* mentionne le texte de Lyautey et ses conséquences sur le service militaire universel : « Maintenant que tous les hommes de toutes les classes y entrent, et que le simple soldat peut être d'une culture, d'une position sociale et d'une fortune très supérieure à celles des officiers subalternes et des officiers élevés en grade, un changement profond devra s'effectuer. Il a déjà commencé. [...] Pourquoi les armées européennes ne rendraient-elles pas à la société des citoyens cultivés, meilleurs à tous les égards, mieux armés pour les combats de la vie ? »³³². L'auteur de ce texte fait ici référence au service militaire universel et obligatoire. La référence aux différentes classes sociales et à la supériorité de certains soldats par rapport aux officiers met en question l'idée d'une élite des officiers qui nous avons évoqué plus haut. En effet, avec l'arrivée à la caserne de conscrits issus des milieux les plus favorisés, de conscrits ayant suivi de hautes études, les officiers ne sont plus les seuls à détenir le pouvoir que lui confère la connaissance. Le rôle de l'officier semble alors évoluer dans une autre direction. Plutôt que de transmettre uniquement un savoir théorique, celui-ci devient l'instructeur de pratiques sociales. Il apprend aux conscrits, par la discipline qu'il leur impose, à vivre en société, à se soumettre à l'autorité. De plus, le lien entre cette formation et le rôle de citoyen de chaque Français rend identifiable le lien fort entre république et armée. L'armée forme le citoyen : le citoyen qui se soumet aux ordres de l'armée pendant un temps donné est ensuite capable de se soumettre à l'autorité de la république pour le reste de sa vie.

La *Revue populaire d'économie sociale* de 1907 revient sur cette idée : « Depuis l'institution du temps de service réduit, égal pour tous, on s'est aperçu que l'armée, confondue désormais avec la nation dont elle n'emprunte plus les jeunes gens que pour deux douzaines de mois, se devait à elle-même et devait au pays de les lui rendre aussi dispos, aussi libres d'allure et de pensée, plus instruits s'il se peut et en tout cas plus robustes qu'à leur arrivée au corps »³³³. La première définition que l'on trouve du terme nation dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Alain Rey est la suivante « groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune, groupe humain généralement assez vaste qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun »³³⁴. Le service militaire universel renforce ainsi la

³³² *Bibliothèque universelle et revue suisse*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridet et Cie, tome LIII, 1892, p. 142.

³³³ A. Artaud (dir.), *Revue populaire d'économie sociale : sciences économiques, coopération, mutualité, syndicats, prévoyance, éducation sociale, législation ouvrière*, Paris, n°1, janvier 1907, p. 154.

³³⁴ Alain Rey, *op. cit.*, p. 1672.

cohésion entre tous les Français. Encore une fois, cette citation laisse une grande place à l'idée d'instruction. Les bibliothèques militaires deviennent alors un moyen, pour cette nation, de se constituer autour d'une culture commune, partagée par tous. La culture militaire devient, grâce à elles, universelle. Cette nation n'est pas contrainte de demeurer à la caserne pour une vie entière. Le temps du service militaire reste un moment ponctuel dans une vie. Odile Roynette note que, par ces nouvelles visées éducatrices, la caserne devient garante « d'une société militaire idéale »³³⁵ où l'on apprend, plus qu'une connaissance théorique, les valeurs viriles.

3/ S'affranchir de l'autorité de l'Église ? Vers une sécularisation des bibliothèques militaires

Cette nation, issue de la République et partageant des valeurs communes va s'affranchir d'autres valeurs que l'on pourrait qualifier de plus traditionnelles. D'après une idée commune et largement répandue, l'armée serait, dans son ensemble, conservatrice. Il faut cependant nuancer ce propos. En effet, il est plus vraisemblable que les idées conservatrices soient essentiellement défendues et revendiquées par le corps des officiers. William Serman démontre que les pratiques religieuses dans l'armée sont peu importantes à la fin du XIX^e siècle³³⁶. Il note cependant que la guerre provoque un retour de l'idée religieuse, attestant d'une percée de la religion en cas de crise. La loi de 1874 instaure le service religieux dans l'armée. Assister aux offices relève donc d'une obligation.

De plus, la république qui apparaît en 1870 tente de s'affranchir de pratiques monarchiques ou impériales en s'éloignant de la religion. Mona Ozouf démontre que dans les réformes de l'École, la laïcité peine à s'imposer auprès de la population³³⁷. Or, les réformateurs de l'École présentent le principe de laïcité comme un moyen de forger le libre-arbitre de chaque enfant. Cette tentative d'affranchissement de l'autorité de l'Église a été longue et l'armée devient l'incarnation de ces luttes.

L'aumônerie militaire joue un rôle important au sein des garnisons. Le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* donne une définition de l'aumônier militaire en revenant sur son histoire : « lorsque, le 14 octobre 1878, les électeurs eurent hautement condamné

³³⁵ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 104.

³³⁶ William Serman, *Les Officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1992, p. 150.

³³⁷ Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*, Paris, Seuil, 1982 [Armand Colin, 1963], p. 75.

l'Ordre moral et le cléricalisme, la majorité républicaine de la nouvelle Chambre s'occupa tout d'abord de détruire l'œuvre néfaste de ce gouvernement. Une proposition de loi demandant la suppression des aumôniers militaires, entre autres, fut déposée au mois de juin 1879 »³³⁸. La demande de suppression de l'aumônerie militaire émane de républicains laïcs qui s'opposent à des décisions politiques antérieures, allant contre la politique qu'eux-mêmes souhaitent mettre en place. Xavier Boniface définit le rôle de l'aumônerie militaire au sein de l'armée. D'après lui, un aumônier est un « ecclésiastique exerçant son ministère sacerdotal au sein des armées ».³³⁹ Il nous apprend que les aumôniers ont été, à l'origine, rattachés au Service de Santé à partir de 1913³⁴⁰. L'aumônerie militaire est institutionnalisée en 1940³⁴¹. L'aumônier exerce d'abord une fonction religieuse au sein de l'armée. Il est responsable de la liturgie et des sacrements.

Les Annales du Sénat et de la Chambre des députés de 1880 reviennent sur les discussions concernant cette question³⁴². M. Chesnelong prend la parole en ces termes pour défendre la loi de 1874 : « Nous soutenons, nous, que la loi de 1874 est nécessaire pour assurer un service religieux en temps de paix, et pour qu'on ne soit pas pris au dépourvu en cas de guerre ; et que, si on abroge cette loi, la liberté religieuse des soldats sera dans tous les temps en souffrance »³⁴³ et ajoute plus loin que « lorsque le rassemblement sera inférieur à 2000 hommes, ou lorsque l'éloignement sera de plus de 5 kilomètres, alors que l'église paroissiale serait une petite chapelle de village qui ne pourrait pas réunir les soldats du rassemblement, il n'y aura pas de service spécial, et cependant les soldats seront le plus souvent dans l'impossibilité d'aller en chercher un autre ailleurs. Les droits de leur conscience seront donc sacrifiés »³⁴⁴. On note ici que l'aumônerie militaire est défendue au nom de la liberté de conscience et du culte de chaque soldat. Or, si l'on reprend la théorie de William Serman d'après laquelle le sentiment religieux se développe en cas de crise politique ou militaire³⁴⁵,

³³⁸ Pierre Larousse (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, tome 17, 1866-1877, p. 400.

³³⁹ Xavier Boniface, « Au service de la nation et de l'armée : les aumôniers militaires français de 1914 à 1962 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, Presses Universitaires de France, n°187, juillet 1997, p. 103-113.

³⁴⁰ Xavier Boniface, *art. cit.*, p. 104.

³⁴¹ Xavier Boniface, *art. cit.*, p. 106.

³⁴² *Annales du Sénat et de la Chambre des députés*, Paris, Imprimerie et Librairie du Journal Officiel A. Wittersheim et Cie, 22 juin 1880, p. 132.

³⁴³ *Annales du Sénat et de la Chambre des députés*, *op. cit.*, p. 136.

³⁴⁴ *Annales du Sénat et de la Chambre des députés*, *op. cit.*, p. 137.

³⁴⁵ William Serman, *op. cit.*, p. 170.

nous pouvons penser que la défaite de 1870 exalte le sentiment religieux. Xavier Boniface affirme que les aumôniers, suite à la défaite, ont demandé l'institution d'une aumônerie militaire hiérarchisée à l'image de l'armée prussienne où la religion a sa place dans l'armée³⁴⁶. Toutefois, ces discussions ont lieu au moment de la multiplication des bibliothèques au sein des garnisons. Par conséquent, l'aumônerie, et à travers elles les préceptes religieux, pénètrent le monde militaire au même moment. Ne peut-on pas voir ainsi dans la création des bibliothèques militaires une opportunité de diffuser l'idée religieuse à la caserne ? En 1872, un amendement accorde aux soldats la liberté de culte et leur donne la possibilité d'assister aux services religieux³⁴⁷. Or, cet amendement n'est pas appliqué, les soldats n'ayant que peu de temps libre.

Le *Journal de la Gendarmerie française* énonce la circulaire relative à la suppression de l'aumônerie militaire qui affirme que « les aumôniers cesseront, dans tous les cas, toute participation aux réunions militaires, cercles ou bibliothèques de certaines casernes. Il appartiendra aux chefs de corps de suppléer, avec les moyens dont ils disposent, à la surveillance qui leur était confiée à ce sujet »³⁴⁸. Le rôle des aumôniers et l'influence qu'ils peuvent avoir sur les discussions au sein des cercles et la composition des bibliothèques se trouve théoriquement limité. La loi du 20 mai 1874 prévoit que les aumôniers en poste au sein des garnisons dépendent de l'autorité de l'évêque. Les aumôniers ne doivent en aucun cas intervenir dans les décisions prises par les officiers³⁴⁹.

Dans la même lignée, un article de *La Justice*, daté lui-aussi de 1880 revient sur les discussions qui ont eu lieu à la Chambre des députés³⁵⁰. L'auteur de l'article, qui adopte un ton ironique, s'exprime ainsi : « l'évènement de la séance a été le début à la tribune du nouveau ministre de la Guerre, M. le général Farre. Il s'agissait de la proposition tendant à supprimer l'aumônerie militaire. [...] Le nouveau ministre n'a dit que peu de mots, mais très fermes et très nets, qui prouvent que non-seulement on en a fini avec les bredouillements qui étaient jusqu'ici l'idiome militaire dans le Parlement, mais encore avec les réticences cléricales, toujours, choquantes chez un homme d'épée. [...] On a passé au vote et le projet de la commission a réuni 354 voix. Voilà l'aumônerie militaire supprimée. Feu M. Dupanloup a dû

³⁴⁶ Xavier Boniface, *L'Armée, l'Église et la République (1879-1914)*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2012, p. 24.

³⁴⁷ Xavier Boniface, *op. cit.*, p. 25.

³⁴⁸ Farre, « Aumôniers militaires », *Journal de la Gendarmerie française*, Paris, n°1 254, p. 317.

³⁴⁹ Xavier Boniface, *op. cit.*, p. 27-28.

³⁵⁰ Georges Clémenceau (dir.), Camille Pelletan (rédacteur en chef), « Chambre des députés. Séance du 17 janvier 1880 », *La Justice*, Paris, n°4, 19 janvier 1880, p. 2.

en avoir une évangélique attaque de nerfs dans son tombeau ». Xavier Boniface note que lors de l'ouverture des discussions sur la suppression de l'aumônerie militaire en janvier 1880, l'objectif donné à ce débat est d'éloigner l'armée de l'influence de l'Église³⁵¹. Cet extrait d'article insiste sur le fait que la religion, que la foi qui dirige et influence les décisions, n'est pas acceptable chez un « homme d'épée ». Cette expression, qui fait référence à un militaire, peut également rappeler le qualificatif donné à la noblesse d'épée, noblesse ancienne et traditionnelle dont le métier des armes est l'une des prérogatives. Il apparaît alors que le militaire, qui hérite de cette tradition nobiliaire, doit œuvrer pour le bien sans se laisser influencer par les questions religieuses. Seule l'autorité du commandement, les ordres donnés par les supérieurs hiérarchiques, méritent d'être exécutés. De plus, il semble que ce débat concernant la suppression de l'aumônerie militaire donne une voix aux militaires à la Chambre des députés. L'institution militaire est représentée par le général Farre, militaire lui-aussi et ainsi capable de comprendre les enjeux et questions auxquelles l'armée doit faire face.

Pourtant, cette limitation peine à s'appliquer. Les aumôniers militaires vont continuer d'avoir un rôle dans la composition des fonds des bibliothèques. Dès 1872, un article du *Rappel* mentionne que « Le *Progrès de Lyon* annonce qu'on installe une bibliothèque militaire dont les livres sont choisis par l'aumônier »³⁵². Plus tard, en 1936, le périodique *Sept* mentionne que « quelques frères dominicains qui font actuellement leur service militaire ont organisé une « bibliothèque militaire » réunissant d'une part des livres susceptibles de distraire sainement leurs camarades de chambrée et, d'autre part, des ouvrages pour éclairer sur la vie de l'Église, sa doctrine sociale, morale, etc... »³⁵³. Ces deux exemples démontrent l'importance de l'aumônerie militaire. Les aumôniers, comme les officiers d'après les textes officiels, revendiquent le droit de choisir les lectures des militaires présents à la caserne. Ne peut-on pas voir ici une forme de prosélytisme ? Les bibliothèques militaires permettent aux aumôniers de diffuser leurs idées au sein de la caserne en composant un fonds empreint des idées de l'Église. La moralité devient ici une prérogative religieuse. Xavier Boniface note qu'à l'origine, l'aumônerie militaire est une pratique catholique, qui s'étend progressivement aux cultes juifs et musulmans. Il démontre que l'aumônerie catholique fait preuve de plus de prosélytisme que les autres³⁵⁴. Les aumôniers militaires se voient également accordés une fonction de conseil :

³⁵¹ Xavier Boniface, *op. cit.*, p. 23.

³⁵² Albert Barbieux (dir.), *Le Rappel*, Paris, n°767, 2 avril 1872, p. 4.

³⁵³ « Bibliothèque militaire », *Sept : l'hebdomadaire du temps présent*, Paris, n°117, 22 mai 1936, p.20.

³⁵⁴ Xavier Boniface, *op. cit.*, p. 109.

ils possèdent une formation intellectuelle qui leur permet d'exercer une forme d'autorité morale sur les décisions des officiers et dans la vie quotidienne au sein des casernes³⁵⁵.

Toutefois, nous pouvons voir dans des exemples des éléments repris, inconsciemment ou non, par des officiers. En effet, la doctrine sociale de l'Église, théorisée par Albert de Mun, a inspiré Lyautey au moment de la rédaction « Du rôle social de l'officier » en 1891. Face à l'importance et l'influence qu'a eu ce texte, nous pouvons légitimement penser que la présence de la religion au sein de la caserne est plus limitée que totalement rejetée. Par conséquent, il est possible de dire que les idées des aumôniers ont pénétré à la caserne via les bibliothèques militaires mais aussi via les croyances de chacun. L'affranchissement n'est alors que théorique et revendiqué par le pouvoir politique essentiellement. Si les militaires ne sont pas tous croyants, il semble que la présence des aumôniers n'empêche pas la vie en communauté au sein de la caserne. Outil du pouvoir politique, outil de la religion, les bibliothèques militaires apparaissent alors comme le lieu de projection de revendications diverses, venant de toutes parts.

B/ Militarisation de la société

1/ Spécialisation des bibliothèques militaires : le reflet de la militarisation

Les bibliothèques militaires, en tant que bibliothèques des militaires et alimentées parfois par eux-mêmes, peuvent être considérées comme le reflet de la militarisation. On entend par militarisation le fait de rendre militaire une chose, un groupe ou un organisme. Sous la Troisième République, suite à la défaite, l'accent est mis sur l'intensification des relations entre la société civile et l'armée. Cette intensification passe par une reproduction du quotidien au sein des casernes par l'ensemble de la société. Cette application se fait de manière concrète et visible via le service militaire universel et obligatoire depuis 1872. Pourtant, elle se fait également de façon plus subtile à travers les bibliothèques militaires. Ces bibliothèques sont peu visibles pour les civils. Or, leur spécialisation alimente l'activité d'éditeurs, qui se spécialisent eux-aussi, ainsi que la spécialisation d'auteurs qui font le récit de leur expérience. Agnès Boishult note que la littérature militaire atteint son apogée dans les années 1900-1905³⁵⁶. Que recouvre cette

³⁵⁵ Xavier Boniface, *op. cit.*, p. 111.

³⁵⁶ Agnès Boishult, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officiers*, ENSSIB, mémoire d'étude sous la direction de Dominique Varry, janvier 2011, p. 31.

appellation ? Nous pouvons considérer que la littérature militaire est une littérature produite par les militaires, par leurs écrits, et pour les militaires, des manuels ou des périodiques spécialisés. Cette association entre par et pour les militaires rejoint celle qui peut être faite pour définir les bibliothèques militaires : elles sont faites par et pour les militaires et ne s'ouvrent aux civils uniquement quand ils deviennent conscrits, sur une période donnée, avant de leur fermer ses portes à nouveaux. La spécialisation des bibliothèques militaires est une question soulevée depuis 1845 par Ferdinand Durand qui étudie la situation des officiers. Il écrits : « les efforts individuels n'amènent que de faibles résultats, car tout manque à peu près aux officiers studieux ; car ils ne savent pas où prendre la nourriture intellectuelle qui leur est nécessaire. Quand, par hasard, ils en trouvent, ils ne savent pas la choisir ; affamés qu'ils sont, ils se gorgent aveuglément de tout ce qui leur tombe sous la main, et leur esprit, au lieu de se fortifier, de grandir comme il l'eût fait par l'usage d'aliments sains et choisis, leur esprit se trouble et devient malade. À ces officiers zélés, il faut donc aussi une bibliothèque bien composée ; il faut qu'on mette à leur disposition tous les matériaux nécessaires pour acquérir une solide instruction, ou pour achever des études ébauchées »³⁵⁷. On note ici qu'avant la création des bibliothèques militaires, et plus particulièrement des bibliothèques des officiers, les militaires cherchent leur lecture dans les ouvrages disponibles, parfois des ouvrages destinés aux civils, sans nécessairement savoir ce qui leur sera utile ou non. Le manque de spécialisation dans les années 1840 semble entraîné, selon Durand, une certaine inefficacité de la formation des officiers qui ne peut pas être poursuivie pendant leur temps de service. Il demande alors la création de bibliothèques spécialisées, composées d'ouvrages strictement militaires. Il note que les officiers dont les lectures se dispersent vers des domaines différents rencontrent des troubles et des maladies. Ne peut-on pas voir ici une mise en garde contre les ouvrages à destination des civils développant des thèmes allant contre ceux prônés par l'armée ? La spécialisation des bibliothèques militaires renforce la dimension fermée de l'armée. La militarisation de la société se fait alors au moment de la rencontre des conscrits avec le monde militaire. Ceux-ci rencontrent une pensée uniquement militaire, en rupture avec ce qu'ils ont pu connaître dans le civil.

Si l'on poursuit cette idée, nous pouvons considérer que la militarisation de la société se fait au moment du passage à la caserne. Dans un numéro de la revue *Les Temps nouveaux* de 1895, réfléchissant sur le communisme suite aux manifestations du 1^{er} mai sur le déclin, nous

³⁵⁷ Ferdinand Durand (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, Paris, Dumaine, 1845, p. 9.

pouvons lire ceci : « Ce qu'ils rêvent, ces fanatiques d'autorité [« les politiciens socialistes » évoqués plus haut dans l'article], c'est l'intégrale militarisation de la société, à la condition bien entendue d'être les chefs, aux commandements desquels le reste de l'armée n'aurait qu'à obéir passivement et automatiquement pour le plus grand avantage de la discipline politico-socialiste »³⁵⁸. Nous pouvons voir ici, exprimé distinctement par l'auteur, une critique forte à l'égard des socialistes qui approuvent l'idée d'une armée forte intervenant auprès de la société. Cette intervention de l'armée dans le cadre d'une manifestation sociale relève d'une action de maintien de l'ordre. Or, Raoul Girardet révèle que, pendant un temps, à la fin du XIX^e siècle, les militaires se voient confier des actions de ce type et que l'armée représente, pour les civiles, ici les manifestants, une menace face à la démocratie et à la liberté d'expression qui leur est accordée³⁵⁹. Il va plus loin en ajoutant qu'au début du XX^e siècle, les manifestants communistes appellent les conscrits à la grève générale sans que leur appel soit entendu, démontrant ainsi une certaine résistance de la part des militaires, des nouveaux conscrits, à l'appel des partis et leur soumission au pouvoir légal en place³⁶⁰. L'armée, à la charnière des XIX^e et XX^e siècle, devient un moyen pour le pouvoir politique d'appuyer et de faire respecter son autorité. Il faut de plus noter que la citation fait référence aux socialistes. Raoul Girardet démontre qu'au moment de la création de la Troisième République, l'armée est de plus en plus soutenue par les partis conservateurs mais qu'elle reste, pendant longtemps, une institution portée par les partis de gauche, dont les socialistes³⁶¹. L'armée, soumise au pouvoir politique, intervient dans des actions de maintien de l'ordre, afin de faire appliquer une discipline à l'échelle de toute la société, plus uniquement au sein de la caserne. Cette volonté affichée de discipliner la société démontre que la militarisation dépend du pouvoir politique : on ne cherche plus seulement à discipliner les jeunes hommes, on veut étendre cette domination sur l'ensemble de la population. Cette discipline appliquée par les militaires en-dehors des casernes participe à la création d'un modèle auprès des civils. Les militaires maintiennent l'ordre, il faut alors suivre leur exemple.

Un autre article, d'un autre numéro des *Temps nouveaux*, mène une réflexion politique et fait une analogie entre le communisme et la vie au sein de la caserne : « M. A. B., en bon marxiste, comprend par organisation la militarisation de la société qui, avec le système cher à

³⁵⁸ André Girard, « Le Mouvement social », *Les Temps nouveaux. Supplément littéraire*, Paris, n°2, 8 mai 1897, p. 2.

³⁵⁹ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 167.

³⁶⁰ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 173.

³⁶¹ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 92.

son cœur, deviendrait une vraie caserne »³⁶². Cette citation démontre que la militarisation correspond ici à une projection du mode de vie militaire sur l'ensemble de la société. La caserne n'est plus un espace délimité abritant uniquement des militaires, elle devient l'ensemble de la société. La militarisation est associée à une « organisation », par conséquent à une façon d'envisager la société dans son ensemble, dans son fonctionnement, en regard de ce qu'il se passe au sein de l'armée. Cela semble passer par un renforcement des hiérarchies et un besoin accru d'ordre et de discipline. De ce fait, nous pouvons penser que cette idée de militarisation correspond à une volonté d'encadrer la société dans son ensemble, intégrant également les femmes, les enfants dès le plus jeune âge, mais aussi les réformés ou les hommes trop âgés pour s'engager dans l'armée. La militarisation se mêle alors au maintien de l'ordre, devenant un encadrement rigoureux de tous, encadrement fondé autour d'une supposée croyance commune : celle de la supériorité et des bienfaits du mode de vie militaire. Or, c'est ici que nous pouvons voir une analogie avec les doctrines marxistes et communistes. Le marxisme et le communisme reposent sur l'idée de communauté et de partage équitable des biens entre tous, abolissant ainsi les classes sociales. Or, Odile Roynette note que la mise en place du service militaire universel et obligatoire en 1872 abolit les différences sociales entre les conscrits : tous sont amenés à se battre pour défendre leur pays³⁶³. De la même façon, les bibliothèques militaires correspondent à ce besoin d'abolir les différences entre les origines sociales des conscrits par l'instruction qu'elles permettent de prodiguer à tous. Nous pouvons alors penser que la militarisation de la société correspond, comme le marxisme et le communisme, à faire appliquer et accepter à tous une doctrine commune, qui soit favorable à l'institution. La militarisation devient un moyen de contrôler l'opinion. L'idée militaire, cette culture militaire que l'on tente de diffuser, doit assurer au pouvoir politique une soumission totale de la population à l'image de celle qu'il a déjà obtenu de l'armée.

Dans les années 1930, marquées par les conséquences de la fin du premier conflit mondial et par la rapide montée des tensions qui prépare le second, la militarisation de l'ensemble de la société devient un moyen de se préparer à la guerre. La revue *Le Temps*, en 1933, énonce le fait suivant : « tant que la France s'opposera à toute réduction du matériel de guerre et exigera par contre la militarisation de la Société des Nations, elle ne pourra se soustraire au reproche de vouloir, par le truchement de la Société, assurer sa suprématie

³⁶² André Girard, « Les Périodiques. Langue anglaise », *Les Temps nouveaux*, Paris, n° 36, 1895, p. 662.

³⁶³ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 95.

militaire bien plus que l'organisation de la sécurité générale des nations »³⁶⁴. On note ici une certaine volonté française, suite aux conditions du traité de Versailles de 1919 qui font d'elle la plus grande puissance militaire d'Europe face à l'Allemagne vaincue, une volonté d'étendre son modèle militaire sur le plan international. Nous savons, par le biais des bibliothèques militaires, que la réforme de l'armée à la fin du XIX^e siècle, s'inspire de pratiques ayant cours à l'étranger. Or, les contemporains considèrent que le modèle français a donné la preuve de son efficacité. En tant que pays vainqueur, la France entend alors prendre le pas dans les décisions de la Société des Nations, fondée sur décision du traité de Versailles. Pourtant, ce modèle peine à se faire accepter. Il apparaît ici que la militarisation va à l'encontre de la reconstruction et la préservation de la paix. Diffuser un modèle uniquement fondé sur l'armée, prendre le risque de placer des militaires à la tête de certains États, n'est-ce pas prendre le risque de laisser naître et exister des régimes ultra-conservateurs, réactionnaires ? Cette crainte est à lier au contexte de publication de cet article. Depuis le 30 janvier 1933, Hitler est chancelier en Allemagne et mène une politique discriminatoire, fondée sur l'exclusion, la violence et la répression. Son régime s'organise autour d'une police d'État et autour de l'armée, qu'il remobilise, passant outre les conditions du traité de Versailles qui la réduisent à 100 000 hommes, afin d'entreprendre une politique de conquête. Cette culture militaire en place en Allemagne fait peur à l'étranger et semble ternir l'image de l'armée en France. Confronter, dans ce contexte, deux modèles différents de culture militaire, c'est prendre le risque d'une nouvelle guerre. La solution apparaît plutôt dans la politique et la diplomatie. L'armée devient un dernier recours. Il faut noter enfin que les années 1930, encore marquées nous l'avons dit par les conséquences de la Première Guerre mondiale, sont une période définie par un antimilitarisme fort³⁶⁵. L'armée et la violence des conflits sont rejetés par les anciens combattants. La militarisation semble alors devenir un modèle ancien et dépassé face aux enjeux contemporains : la paix doit être préservée, le conflit évité par la négociation.

Nous pouvons alors dire que les bibliothèques militaires, malgré l'intervention d'acteurs issus de la société civile, restent militaires. Si certains textes pénètrent dans les casernes grâce aux recommandations des bibliothécaires ou des associations, les bibliothèques militaires sont un lieu de rencontre pour les hommes vivant au sein de la caserne. On y échange sur la vie et les pratiques militaires. Au moment de sortir de la caserne, ces idées ont été acceptées ou appropriées par un grand nombre d'hommes qui vont continuer à appliquer le mode de vie

³⁶⁴ « Conférence du désarmement. Les garanties de sécurité. », *Le Temps*, Paris, n°26 204, 26 mai 1933, p. 1.

³⁶⁵ Antoine Prost, *Les Anciens combattants et la société française*, Paris, PFNSP, 1977.

militaire dans leur vie quotidienne. Garante de l'ordre et de la discipline au sein de la caserne, l'armée devient garante de l'ordre et de la discipline au sein de l'ensemble de la société, proposant un modèle de vie en communauté ayant été expérimenté par le plus grand nombre. Lieu d'échange, nous pourrions presque parler d'acculturation, les bibliothèques militaires, par leur spécialisation, deviennent des lieux de militarisation des conscrits, et à travers eux, de la société.

2/ Les bibliothèques militaires entre propagandes et idéologies

A cette militarisation de la société est liée une forme de propagande militaire. La propagande est définie, dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Alain Rey comme « une action exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques et sociales, à soutenir une politique, un gouvernement, un représentant »³⁶⁶. Cette propagande s'appuie de plus, souvent, sur des moyens de communication massifs et des organes de répression. La propagande sert donc à diffuser une idéologie, définie comme « l'ensemble des idées, des croyances et des doctrines propres à une époque, à une société ou à une classe. » Ici, l'idéologie à diffuser est celle de l'armée, la culture militaire. La militarisation et l'exaltation de l'idée d'armée auprès des civils est l'une des formes de propagande mise en place par le pouvoir politique. Les bibliothèques militaires et leur composition deviennent un autre moyen de diffuser l'idéologie militaire. Claude Digeon, dans son analyse de la littérature du XIX^e siècle, démontre une distinction dans les différents types d'écrits. Selon lui, les romanciers et les poètes se sont davantage intéressés à l'armée, vantant ses qualités et tentant de redorer son image alors que les historiens et les philosophes ont envisagé les causes et les conséquences de la défaite de 1870³⁶⁷. Dans cette perspective, il démontre que la littérature insiste davantage sur des préoccupations morales³⁶⁸. Il poursuit en développant sur le personnage de l'Allemand dépeint dans ces ouvrages : l'Allemand est un personnage méchant, cruel et hypocrite³⁶⁹. Cette nouvelle littérature participe à une propagande visant à discréditer les Allemands, vainqueurs de la France. Pourtant, dans le contexte de création des bibliothèques militaires, il faut noter que ce discrédit relève d'un paradoxe puisque cette création repose sur une imitation du modèle prussien. Claude Digeon pense qu'en France, l'idée de revanche s'est rapidement estompée et

³⁶⁶ Alain Rey, *op. cit.*, p. 2045.

³⁶⁷ Claude Digeon, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 49.

³⁶⁸ Claude Digeon, *op. cit.*, p. 54.

³⁶⁹ Claude Digeon, *op. cit.*, p. 58.

que le pouvoir républicain s'est tourné vers une imitation de la construction politique nouvelle de l'Allemagne. En effet, l'Allemagne nouvellement unie politiquement devient un modèle permettant aux dirigeants français d'exalter l'idée de nation qui devient alors centrale³⁷⁰. Cette exaltation de l'idée de nation est alors placée au cœur de la politique républicaine qui véhicule cette idée au sein de l'armée. Les ministres de la Guerre militaires de la période antérieure à la Première Guerre mondiale, soumis à l'autorité d'un chef de gouvernement civil et républicain, par les choix faits concernant la composition des fonds des bibliothèques militaires, tentent de promouvoir l'idée de république et de nation au sein de l'armée, groupe resté pendant longtemps réfractaire à cette idée. Il semble alors que l'on assiste à la confrontation d'une culture politique républicaine et d'une culture militaire. La propagande menée au sein des bibliothèques militaires vise à la diffusion d'une idéologie républicaine opposée à l'idéologie militaire fondée sur les traditions du groupe.

Cette idéologie est partagée par le groupe militaire dans son ensemble. Henry de Coursac, dans sa biographie d'Octave de Sampigny évoque la pratique suivante : « La bibliothèque du cercle militaire fournissait ses soirées de lectures historiques, celles qu'il préférerait, quand une réunion mondaine ne venait pas les occuper »³⁷¹. On note ici l'importance accordée à la lecture d'ouvrages historiques. Il semble donc que la culture militaire, celle qui devient l'idéologie de l'armée, se propage par la connaissance des faits historiques liés à l'armée. Le passé devient un moyen de légitimer les pratiques présentes de l'armée. Les bibliothèques militaires et les ouvrages qu'elles proposent deviennent alors un outil de construction de propagation de ces idées. Les militaires qui les fréquentent sont convaincus de la supériorité du monde militaire. Ils partagent des pratiques et des croyances communes qui font de l'armée une communauté fermée sur elle-même. Les bibliothèques militaires deviennent les lieux de conservation d'un passé militaire qu'il faut exalter et présenter au plus grand nombre. C'est dans ces bibliothèques que l'on diffuse, en tant que l'on insiste, que l'on lit et relit les mêmes ouvrages, la culture militaire. Cette culture tend à devenir une culture de masse. En effet, l'ensemble des conscrits qui passent par la caserne ont la possibilité de fréquenter la bibliothèque. S'il semble que leurs lectures les préparent à un retour à la vie civile, il convient également d'encourager les engagements à la fin du service militaire. Fréquenter les bibliothèques militaires devient alors un moyen de se préparer à la guerre, de se former au

³⁷⁰ Claude Digeon, *op. cit.*, p. 77.

³⁷¹ Henry de Coursac, *Octave de Sampigny, gentilhomme chrétien, 1860-1914*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1923, p. 24.

combat, d'apprendre les pratiques et les rites qui régissent le mode de vie militaire, hors du temps de la guerre. Il faut en effet remarquer que les bibliothèques militaires sont plus susceptibles d'être fréquentées en temps de paix, les militaires n'étant alors pas accaparés par la préparation des campagnes ou des manœuvres.

Cette propagande mise en place à travers les bibliothèques militaires est clairement décrite dans les années 1930. Forte période antimilitariste, l'idée d'armée est de plus en plus contestée et, surtout, sa tentative de promouvoir ses idées devient visible et s'expose à la critique. Dans *L'Ouest-Éclair*, l'article « Les forces d'outre-mer à l'exposition coloniale de 1931 » nous apprend que « l'armée a aussi créé une bibliothèque militaire coloniale pour l'exposition et on peut avoir la certitude que tout ce qui a trait à l'histoire des forces d'outre-mer sera clairement et judicieusement présenté dans des ouvrages bien écrits et illustrés à souhait. De plus, nous aurons des ouvrages de grande propagande, où seront résumées les vies des grands chefs coloniaux »³⁷². En plus d'être une période antimilitariste, les années 1930 sont marquées également par une forte tendance anticolonialiste. La présence militaire française aux colonies est de plus en plus contestée par l'opinion publique. On voit alors ici la publication de livres apparaître comme un moyen de légitimer cette présence et cette domination française. Les livres bien rédigés et illustrés permettent au grand public de connaître les idées militaires. La production littéraire et éditoriale devient un moyen de communication efficace auprès du grand public. Nous pouvons noter que cette propagande militaire est un moyen de légitimer l'armée dans une période où elle est en difficulté aux colonies et en France. Les questions coloniales sont un domaine favorable à une diffusion de type propagandiste : il s'agit de convaincre l'auditoire du bien-fondé de la présence française aux colonies. Le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre de 1913 évoque une circulaire de décembre 1904 concernant les conférences de la Société de propagande coloniale : « Les officiers et assimilés de l'armée active sont autorisés, en vue de l'éducation morale du soldat, à recevoir de la Société de propagande coloniale [...] des textes de conférences ayant trait à des questions coloniales ou géographiques, ainsi que des vues et des lanternes de projections »³⁷³. Il apparaît ici que « l'éducation morale du soldat », par conséquent celle que les officiers se donnent la mission de développer, relève d'une certaine forme de propagande. Les officiers présentent ce qu'ils

³⁷² Anselme-Laurence, « Les forces d'outre-mer à l'exposition coloniales de 1931 », *L'Ouest-Éclair*, Rennes, n°12 504, 31 janvier 1931, p. 1.

³⁷³ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres post-scolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 97.

ont appris de la Société de propagande coloniale, organe créé dans l'objectif de justifier la puissance française outre-mer. Cette propagande officielle est véhiculée au sein de l'armée. Les soldats apprennent alors les arguments d'un discours officiel porté par l'armée. L'éducation morale du soldat se fait par les officiers qui se font les porte-paroles de ces idées.

Il arrive également que la propagande militaire sorte des bibliothèques. Les bibliothèques, nous l'avons vu, sont les lieux où s'organisent des conférences. Certains militaires deviennent alors conférenciers dans le monde civil. Le *Bulletin officiel* de 1913 cite une circulaire du 8 mai 1906 affirmant que « le recteur d'une académie a exprimé le désir de voir des officiers faire des conférences, sur des sujets militaires, aux étudiants de l'Université ainsi qu'aux élèves des établissements primaires et secondaires du ressort académique. [...] J'estime que la réalisation d'un projet de ce genre aurait pour effet de fortifier les relations déjà si cordiales qui unissent l'Université et l'armée »³⁷⁴. L'armée est ici appelée à intervenir dans le monde civil. Nous pouvons ici voir la volonté du ministre de la Guerre de faire pénétrer les idées et les valeurs militaires auprès des populations. Or, le texte mentionne des « relations cordiales » entre l'armée et l'École. Cependant, en 1906, la France est marquée par le développement d'une pensée antimilitariste, notamment à la suite de l'Affaire des fiches³⁷⁵. De plus, cette disposition est prise à la suite de l'Affaire des fiches du général André ayant entraînée de vives critiques à l'égard de l'armée. S'agit-il alors ici de pérenniser une entente cordiale supposée ou de prouver la capacité de l'armée dans le domaine de l'enseignement et ainsi à rivaliser avec l'enseignement civil ? Il semblerait que les conférences organisées par les militaires en-dehors de la caserne participe à une certaine propagande militaire.

Enfin, à cette propagande que l'on pourrait qualifier de militariste, s'oppose une propagande antimilitariste, qui se revendique elle-aussi. Le journal *Le Temps* du 18 septembre 1909 évoque la profanation du drapeau du 134^{ème} régiment de ligne de Mâcon en ces termes : « Le colonel voit dans cet acte le résultat de la propagande antimilitariste »³⁷⁶. Bien avant les années 1930, nous pouvons dire que l'armée est engagée dans une guerre de propagande. Face à sa culture militaire, on oppose une culture antimilitaire, qui lutte pour une distinction stricte

³⁷⁴ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 123.

³⁷⁵ Affaire des fiches : L'affaire éclate en 1905 et est portée au compte du général André, alors ministre de la Guerre, qui prend la décision de fichier les militaires qu'il considère comme suspects du fait de leurs croyances religieuses ou opinions politiques. D'après Raoul Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1997, p. 196.

³⁷⁶ « Un drapeau lacéré et souillé », *Le Temps*, Paris, n°17 614, 18 septembre 1909, p. 3.

entre l'armée et la société civile. L'armée fait peur et faire craindre le risque de dérive. Raoul Girardet présente cette vision de l'armée comme celle d'un « État dans l'État », une institution qui s'autogère et tente de conquérir un domaine qui ne lui appartient pas³⁷⁷. L'armée s'exprime. Elle exprime ses idées d'une façon indirecte. Face à elle, la société civile répond. On voit alors se mettre en place un débat de fond sur ce qui est bon pour la société ou non. Ce débat indirect semble palier au devoir de réserve des militaires.

Dans son essai intitulé *Propagandes*, Jacques Ellul définit deux formes de propagandes différentes : la propagande de conformisation et la propagande d'agitation³⁷⁸. La propagande de conformisation consiste, pour lui, à démontrer que le chef est conforme à la représentation qui en est faite, correspond à une forme de glorification du pouvoir. La propagande d'agitation est elle appliquée en temps de conflit, quand il y a nécessité d'affirmer la légitimité d'une action. Nous pouvons alors considérer que les bibliothèques militaires répondent de ces deux formes de propagandes. En effet, en temps de paix, il convient de continuer d'exalter la supériorité du mode de vie militaire, alors qu'en temps de guerre, ou du moins au cours des périodes où l'armée est contestée et où l'antimilitarisme est fort, il convient de lui redonner sa place et de redorer son image. Les bibliothèques militaires deviennent ainsi un outil de propagande fort, lieu de conservation, de diffusion et d'appropriation de l'idéologie militaire.

3/ Les bibliothèques comme outil de diffusion d'une culture militaire

Cette propagation de l'idéologie militaire permet la construction, mais surtout l'affirmation, de la culture militaire. Cette culture est le résultat d'une expérience particulière, propre au groupe militaire. Ce concept de culture militaire peut être lié à celui de « culture de guerre » théorisé par Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker³⁷⁹. Ces deux historiens définissent la « culture de guerre » comme l'ensemble des représentations de la guerre déterminées par les contemporains des événements, pendant ou après la période concernée³⁸⁰. Ils notent également que la création et l'affirmation de cette « culture de guerre » passent par l'expérience d'une gradation de la violence et l'expérience de la mort³⁸¹. Ils affirment également

³⁷⁷ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 167.

³⁷⁸ Jacques Ellul, *Propagandes*, Paris, Armand Colin, 1962.

³⁷⁹ Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, « Violence et consentement : la « culture de guerre » du premier conflit mondial », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 251-271.

³⁸⁰ Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *op. cit.*, p. 252.

³⁸¹ Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *op. cit.*, p. 256-257.

que les anciens combattants sont, en majorité, devenus antimilitaristes, car c'est un moyen pour eux de continuer à vivre avec le traumatisme des combats³⁸².

Si l'on applique cette analyse à la vie militaire en-dehors des combats, nous pouvons y voir des similitudes. Tout d'abord, la culture militaire se construit au sein des casernes et concerne des hommes qui vivent la même expérience au quotidien. On apprend aux militaires à vivre en communauté, à respecter un règlement, une hiérarchie et une discipline stricte. Ils ont ainsi la même représentation de la vie au sein des garnisons et au cœur du groupe militaire. Ensuite, nous pouvons considérer que les militaires défendent l'armée car elle englobe la totalité de leur mode de vie. Ils ne connaissent que cette vie et n'ont que des contacts limités avec l'extérieur. Il en va de même pour les conscrits, qui pendant trois ans, en théorie, sont coupés du monde extérieur et de leur famille. Au moment de quitter la caserne, ils ont eu le temps de s'approprier un nouveau mode de vie, un nouveau mode de pensée. Les bibliothèques militaires participent alors en partie à la construction de cette culture militaire. La culture militaire se construit en temps de paix, ou bien une fois la paix revenue. Ferdinand Durand note que « le moment n'est-il pas propice pour pousser l'armée dans cette voie ? La paix se consolide de plus en plus ; la paix nous laisse des loisirs dont nous ne savons que faire. Pourquoi ne pas les employer à cultiver notre esprit ? »³⁸³. La paix devient ainsi le moment de construction, de solidification et de diffusion de la culture militaire.

Nous précisons ici que nous distinguons la « culture de guerre » de la culture militaire. Nous remarquons en effet que la « culture de guerre » relève d'une expérience concrète des conflits, de la violence et de la mort alors que la culture militaire est celle que l'on identifie plutôt au sein des casernes, indirectement liée au conflit armé. Effectivement, nous pensons que la culture militaire, qui apparaît alors comme une expression générale, peut être subdivisée en plusieurs aspects. Elle peut être entendue comme la culture des militaires, celle qu'il partage, ou bien comme culture militarisée, au sens où elle s'étend à une part plus large de la population qui s'inspire du modèle de l'armée. D'après cette distinction, il semble que parler de « culture de guerre » concernant les bibliothèques militaires est excessif puisqu'elles sont un lieu essentiellement fréquenté en temps de paix.

³⁸² Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *op. cit.*, p. 260.

³⁸³ Ferdinand Durand (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, mai 1845, p. 11.

Les bibliothèques militaires relèvent plus de la culture militaire que de la « culture de guerre ». Leur fréquentation par les militaires permet à ces derniers de se forger une « culture de guerre ». Fréquenter la bibliothèque, c'est se préparer au combat sur le plan théorique. La consultation et la lecture d'ouvrages permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans le domaine stratégique. L'étude de l'histoire militaire permet de comprendre le déroulement d'une bataille et l'apprentissage de l'analyse du terrain où ont lieu les opérations, facilitant la prise de décisions sur le terrain. La fréquentation des bibliothèques permet aux militaires de comprendre et de préparer leurs missions en amont. Toutefois, cette préparation ne reste que théorique puisqu'elle repose sur l'apprentissage de principes, de techniques, détachés de la réalité des combats qui présentent de nombreux imprévus. La formation théorique doit permettre de les envisager et forger la capacité des militaires à s'adapter à la situation. Cette préparation s'accompagne, dans le temps passé à la caserne, de manœuvres d'entraînement en extérieur puisque seule, la connaissance livresque ne suffirait pas.

Dans cette perspective de préparation théorique à la guerre, nous pouvons alors donner l'exemple des lectures données dans *L'Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*³⁸⁴. Le texte commence par évoquer des « Mémoires qui devront être favorablement accueillis, soit pour les faits nouveaux qu'ils fournissent à l'histoire des guerres de la première partie du XVII^e siècle, soit, plus encore, pour les détails de mœurs, pour les anecdotes souvent pittoresques et piquantes qui font pénétrer le lecteur dans la vie intérieure des camps, des régiments, des familles militaires »³⁸⁵. Les lectures permettent aux civils de comprendre le monde militaire, de rendre accessible ce qui peut être privilégié au sein des garnisons et de leurs bibliothèques. Le texte poursuit ainsi : « Souvigny va grossir d'une unité nouvelle ce que j'appellerai notre bibliothèque militaire : Villehardoin, Guillaume le Maréchal, la Croisade des Albigeois, Froissart, Olivier de la Marche, Saint-Rémy, Bayart, Jean d'Auton, Jean de Bueil, pour les temps de l'ancienne chevalerie ; pour les armées des temps modernes : Montluc, la Huguerye, Turenne, Bassompierre, Villars, Quincy, peut-être encore les Mémoires d'un célèbre maréchal de France sur les guerres de Louis XV [...] »³⁸⁶. L'ensemble de ces noms d'auteurs font référence à un passé militaire glorieux. Ces hommes ont marqué leur époque par leur hauts faits militaires, d'autres par le récit qu'ils en ont fait. Ces noms reprennent quatre moments

³⁸⁴ Société de l'histoire de France, *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, Société de l'histoire de France, 1906.

³⁸⁵ Société de l'histoire de France, *op. cit.*, p. 99.

³⁸⁶ Société de l'histoire de France, *ibid.*, p. 99.

marquants de l'histoire de France : la Guerre de Cent ans sous le règne des Valois, les guerres d'Italie, commencées sous les Valois et achevées par les Valois-Angoulême, les guerres du règne de Louis XIV et celles du règne de Louis XV. Ces quatre périodes correspondent à des périodes fastes pour l'armée, des périodes où elle a également été réformée en profondeur dans son fonctionnement³⁸⁷. La culture militaire s'attache à faire connaître à l'armée son fonctionnement et son passé glorieux³⁸⁸. La chevalerie a en effet, pendant longtemps, régie les actions des militaires, donnant une grande place à la noblesse au sein de l'armée. Cette noblesse se pose en garante des valeurs chevaleresques. Ses effectifs vont pourtant décliner au sein de l'armée au cours du XIX^e siècle. Pourtant, il semble que ces valeurs continuent à être diffusées aux roturiers, aux conscrits. Les bibliothèques sont le lieu de diffusion de ce passé auprès de la masse. Si l'on distingue différents types de bibliothèques militaires (celles des officiers, des sous-officiers, de la troupe, des unités), nous pouvons penser que ces ouvrages et ces références se retrouvent dans tous ces lieux. Quel que soit le grade et le rang hiérarchique, ce passé est commun à l'ensemble de l'armée.

Cet apprentissage d'un passé commun à l'ensemble de l'armée nous permet alors de revenir sur un problème historiographique de ces dernières années concernant l'engagement des soldats dans la Première Guerre mondiale. Stéphane Audoin-Rouzeau, à la tête de l'école dite de Péronne, est partisan d'une théorie du consentement. Les soldats auraient consenti à la guerre pour défendre leur espoir d'un changement social important. Face à lui, Rémi Cazals, à la tête du CRID, prône une théorie de la contrainte, contrainte exercée par les officiers pour provoquer l'engagement dans le combat. Si l'on suit cette réflexion, la « culture de guerre » de Stéphane Audoin-Rouzeau ne naîtrait plus d'une expérience mais d'une obligation. La « culture de guerre » serait le propre du militaire, au fondement de son identité même. Nous pouvons concéder que, dans les casernes, les bibliothèques militaires sont contestées au moment de leur création, accusées d'empêcher la préparation pratique et technique de la guerre.

Pourtant, il nous semble préférable de rejoindre la position de François Cochet, « entre contrainte et consentement »³⁸⁹. D'après lui, la contrainte relèverait de la persistance et de la nécessité de se soumettre à la hiérarchie et à la domination des officiers, mais en même temps,

³⁸⁷ Pierre Montagnon, *Histoire de l'armée française. Des milices royales à l'armée de métier*, Paris, Pygmalion, 1997.

³⁸⁸ Cf. annexe 12 : Tableau des réformes de l'armée au fil de l'histoire.

³⁸⁹ François Cochet, *Survivre au front 1914-1918. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Paris, Soteca, 2005, 263 pages.

s'exprimerait une forme de consentement. Les soldats choisissent, en temps de guerre d'obéir à leur chef³⁹⁰. Il met en avant deux concepts. La féodalité démocratique permet aux soldats de choisir leur chef, de faire le choix d'obéir et de le suivre³⁹¹. Le micro-consentement leur permet quant à lui d'adhérer à une idée en particulier, aux décisions du chef mais sans adhérer à la guerre elle-même³⁹². Ces concepts appliqués dans l'ouvrage à la vie dans les tranchées peuvent s'appliquer également à la vie au sein de la caserne et à l'apprentissage de la vie militaire. Les soldats qui s'engagent à la fin de leur service militaire font un choix conscient. De même, dans la fréquentation des bibliothèques militaires, on décèle évidemment une forme de contrainte imposée par la hiérarchie dans la constitution du fonds et les différences que cela implique quant aux possibilités de lectures laissées aux sous-officiers ou à la troupe. Toutefois, l'engagement, le fait pour eux de ne pas quitter la caserne, manifeste le consentement à cette hiérarchie et à ce contrôle.

De même, dans les écoles militaires, on dispense des conférences aux élèves officiers sur le nouveau rôle social qu'ils doivent jouer. Dans la revue *La Bastille*, nous pouvons lire ce qui suit : « le conférencier [Charles Ebener] avait poussé l'exagération du rôle moral de l'officier jusqu'à la conception d'un rôle vraiment social, destiné à donner à l'homme une certaine orientation sociale, politique religieuse »³⁹³. On note ici le poids de la tradition qui persiste, qui devient une contrainte, mais une contrainte par rapport à laquelle on tente de prendre des distances. L'officier n'est plus uniquement le garant de l'ordre et de la discipline, il consent à se faire instructeur et moralisateur. Nous pouvons alors remarquer qu'une culture, si l'on peine à la définir, reste un objet en évolution constante. S'appuyant sur une tradition, un passé et des pratiques communs, la culture doit être capable de s'adapter aux contraintes du temps. Les conférences de Charles Ebener sont empreintes de l'idée de Lyautey que l'officier a un rôle social important à jouer auprès des soldats. Cette conception fait évoluer la vision et les pratiques antérieures des officiers. Toutefois, la mise en application des théories liées au rôle social de l'officier ne remet pas en cause la tradition hiérarchique de l'armée, ni le respect et l'obéissance que la troupe doit observer à l'égard des officiers. Enfin, à mesure que la culture militaire se développe auprès des militaires, à mesure que l'on prend conscience de l'importance qu'elle peut avoir auprès des masses, on tente de la diffuser auprès des plus jeunes

³⁹⁰ François Cochet, *op. cit.*, p. 137-165.

³⁹¹ François Cochet, *op. cit.*, p.154.

³⁹² François Cochet, *op. cit.*, p.156.

³⁹³ Copin-Albancelli, Louis Dasté (dir.), « Le rôle social de l'officier », *La Bastille, journal antimaçonnique*, Paris, n°14, 28 février 1903, p. 3.

dans les bataillons scolaires. Le *Bulletin municipal* de la ville de Paris revient sur l'objectif premier des bataillons scolaires qui visent à transmettre l'instruction militaire. Le texte présente des débats concernant les mesures disciplinaires à appliquer au sein de ces bataillons. Le texte donne une série de dispositions. Tout d'abord, les « encouragements et récompenses. Mise à l'ordre, chaque mois, des meilleurs élèves de la Compagnie. Don d'un fusil, par an, au meilleur élève de chaque Compagnie. Délivrance de brevets d'instruction militaire [...] aux élèves ayant au moins deux années de présence au Bataillon. Avancement aux grades d'élèves de 1^{ère} classe, chef d'escouade et de chef de section »³⁹⁴. Ces premières dispositions reprennent des mesures que l'on trouve à l'armée concernant les conditions de l'avancement des militaires. L'avancement repose ici à la fois sur le mérite, les bonnes actions des élèves, et l'ancienneté, deux années au sein d'un bataillon permettent d'avancer en grade. L'obtention de grades renforcent la dimension militaire de ces bataillons. Viennent ensuite, dans le texte, les « punitions pour les élèves non-gradés. Blâme devant la Compagnie. Mise à l'ordre de la Compagnie. Désarmement temporaire. Mise à l'ordre du Bataillon. Exclusion prononcée par le Conseil de discipline [...] »³⁹⁵. Les élèves des bataillons scolaires, comme des militaires non-gradés au sein de l'armée, sont soumis à une discipline forte reposant sur la voie hiérarchique. Ces sanctions reposent sur une forme d'humiliation, on place l'élève sanctionné face au groupe constitué par le bataillon et la compagnie, faisant de lui un modèle à ne pas suivre. Enfin, viennent s'ajouter les « punition pour les élèves gradés. Suspension du grade. Rétrogradation. Cassation »³⁹⁶. Ces dernières dispositions révèlent l'importance des grades au sein des bataillons scolaires. Un élève gradé qui se voit retirer son titre revient dans le rang. Cela suppose également une forme d'humiliation. L'organisation des bataillons scolaires telle qu'elle est présentée dans ces dispositions démontre l'importance de la discipline au sein de l'armée, discipline qui semble constitutive de l'état militaire. Elle permet la cohésion et le maintien de l'ordre au sein du groupe, c'est pourquoi elle est exportée et appliquée au sein des bataillons scolaires. Ces bataillons contribuent à une intensification de la militarisation : on ne s'adresse plus uniquement aux adultes passant par la conscription ou aux militaires uniquement, on s'adresse ici à un public jeune, renforçant l'impression de conditionnement de la société. La culture militaire se diffuse auprès d'enfants sur lesquels s'exerce une contrainte militaire mais qui consentent à l'appliquer puisque l'appartenance à un bataillon scolaire repose sur le volontariat.

³⁹⁴ *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, n°85, 5 octobre 1882, p. 478.

³⁹⁵ *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, *op. cit.*, p. 479.

³⁹⁶ *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, *ibid*, p. 479.

Ainsi pouvons-nous dire qu'« entre contrainte et consentement », les bibliothèques militaires participent à la construction d'une culture militaire par l'exaltation d'un passé historique glorifié, mais également par la mise en cause de la préparation traditionnelle de la guerre. On prépare la guerre aussi sur le plan théorique, avec des officiers soucieux du bien-être de la troupe pour gagner en efficacité. Les bibliothèques militaires deviennent le lieu de création et de conservation de cette culture militaire qui, d'après l'analyse de Claude Digeon, fait de la France une nation plus grande que l'Allemagne : la France a une histoire et une tradition militaires plus longues que le nouvel Empire allemand³⁹⁷. Il faut ajouter, dans cette perspective, que cette vision d'une tradition militaire française plus longue et plus importante est une vision partielle véhiculée par les auteurs de l'époque. En effet, Eugène Carrias, dans son histoire de *La pensée militaire allemande*, développe une histoire partant de l'Antiquité et allant jusqu'à l'entre-deux-guerres³⁹⁸. La culture militaire française que l'on développe au tournant des XIX^e et XX^e siècles repose sur une vision partielle, et donc partielle de l'ennemi. Dans *La pensée militaire française*, ouvrage placé en regards de *La Pensée militaire allemande*, Eugène Carrias développe l'idée d'une pensée militaire française qui se développe peu entre 1815 et 1870³⁹⁹. Il insiste sur le fait que les théoriciens français, par leurs réflexions, créent des doctrines officielles relayées par le haut commandement de l'armée, donc par le ministre de la Guerre lui-même, qui sont ensuite diffusées à l'ensemble du groupe des militaires jusqu'aux échelons inférieurs⁴⁰⁰. On postule une pensée militaire allemande n'apparaissant que dans la seconde moitié du XIX^e siècle qu'avec l'objectif de prouver à la fois la longévité de la tradition française et sa capacité à tirer profit de la défaite et sa capacité à se réformer et à traverser les épreuves. Les bibliothèques deviennent alors les lieux de promotion de la tradition militaire.

³⁹⁷ Claude Digeon, *op. cit.*, p. 73.

³⁹⁸ D'après la recension de Julie d'Andurain, « Eugène Carrias, *La pensée militaire allemande*. Préface de Béatrice Heuser, postface de François Géré, Économica, 2010, 415 pages », *Revue Historique des armées*, n°264, 15 septembre 2011.

³⁹⁹ D'après la recension de Richard D. Challener, « *La Pensée Militaire Française*. By Eugène Carrias (Paris : Presses Universitaires de France. 1960. Pp. 379 », *American Historical Review*, volume 66, Issue 2, January 1962, p. 440-441, p. 440.

⁴⁰⁰ D'après la recension de Richard D. Challener, *op. cit.*, p. 440-441, p. 441.

C/ Ou volonté de préserver la tradition ?

1/ Paradoxe du rôle social de l'officier : une hiérarchie qui reste forte

Le rôle social de l'officier est, nous l'avons vu, théorisé par Lyautey dès 1891⁴⁰¹. Pourtant, cette théorie visant à s'adapter aux modernisations récentes de l'armée reste fondée sur un principe hiérarchique dominant. Les officiers forment en effet une élite dirigeante face à la masse de la troupe. William Serman démontre que les officiers forment une autre catégorie sociale, restant au contact de la vie civile en participant aux mondanités et prenant l'ensemble des décisions jugées nécessaires en temps de guerre comme en temps de paix⁴⁰². Au sein de la caserne, les officiers sont au sommet de la hiérarchie et soumettent leurs inférieurs à leur volonté. Les bibliothèques militaires sont de leur ressort et leur permettent, par leur fréquentation et par la poursuite de l'apprentissage qu'elles leur offrent, mais aussi par leur gestion rigoureuse, comme nous allons le voir, d'asseoir et d'affirmer leur autorité. Dans *L'Armée nouvelle*, Jean Jaurès, qui milite pourtant en faveur de la création d'une armée républicaine plus équitable, au sein de laquelle chacun recevrait la même instruction militaire, écrit ceci : « Les officiers et sous-officiers permanents seront une élite de spécialistes fortement éduquée, chargés de de l'instruction des recrues, de l'éducation des cadres, du renouvellement incessant et de l'incessante propagation de la science militaire »⁴⁰³. Cette disposition à l'égard des officiers et sous-officiers démontre la permanence de la hiérarchie militaire et du poids de l'élite au sein de la caserne : tous doivent recevoir la même instruction, mais l'élite que forment les officiers et les sous-officiers possèdent déjà les capacités nécessaires qu'il leur revient donc de diffuser. La hiérarchie reste forte au sein de la caserne. Jaurès crée cependant une unité entre l'élite militaire et la masse des soldats en affirmant que « la fonction d'officier ou de sous-officier est obligatoire. Le devoir militaire étant une forme de devoir civique, l'homme reconnu capable d'exercer un commandement ne peut pas plus s'y soustraire que le soldat ne peut refuser de se rendre à l'école de recrues »⁴⁰⁴. Tous les militaires, quel que soit leur rang, ont le devoir de défendre leur pays. La hiérarchie qui reste forte participe donc à la préservation de cet objectif commun.

⁴⁰¹ Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *La Revue des Deux mondes*, tome CIV, 1^{er} mars 1891, p. 443-459.

⁴⁰² William Serman, *Les Officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1992.

⁴⁰³ Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, Paris, Publications Jules Rouff et C^{ie}, 1910, p. 294.

⁴⁰⁴ Jean Jaurès, *op. cit.*, p. 297.

Les officiers exercent un contrôle étroit sur leurs hommes et font appliquer le règlement et régner la discipline au sein du corps. La vie en communauté au sein de la caserne demande en effet un respect strict de la hiérarchie pour que toutes les actions voulues puissent être faites⁴⁰⁵. On note ici que la notion de contrainte est pleinement intégrée : lorsque l'on n'est pas officier, il est normal de ne pas s'opposer aux décisions de ces derniers. Toutefois, le rôle social de l'officier de Lyautey demande à l'officier de se rapprocher de ses hommes, arguant que les intérêts des officiers et des soldats sont les mêmes⁴⁰⁶. Or, il semble que cette nouvelle théorie ait été discutée dès le moment de sa publication et encore ensuite. Un article de la revue *L'Action française*, dans les années 1930, pose la question suivante : « Êtes-vous pour ou contre ce que Lyautey appelait le « rôle social de l'officier » ? »⁴⁰⁷. L'article revient sur les positions et les principaux arguments de Lyautey, à savoir la possibilité pour les officiers et la troupe de trouver une entente et des intérêts communs malgré des origines sociales et une formation différente. Or l'article prend position : « osons le dire, rien n'est et n'était plus faux »⁴⁰⁸. L'utilisation du présent ici démontre bien que, au cours de l'entre-deux-guerres, soit une quarantaine d'années après la parution de l'article de Lyautey, sa théorie reste contestée et difficile à mettre en application. En effet, le principe du rôle social de l'officier repose sur une remise en question de la hiérarchie dans son entier. Traditionnellement inaccessibles, entourés d'une aura de prestige et d'autorité, les officiers doivent dorénavant se rendre accessibles et apprendre à connaître leurs hommes. A l'inverse, les soldats et sous-officiers semblent gagner en importance puisqu'ils peuvent s'adresser directement aux officiers sans passer par la voie hiérarchique. On note alors, de la part de Lyautey, une tentative de rapprochement d'une élite reconnue par tous, de la masse. Cependant, remettre en cause une hiérarchie établie depuis plusieurs siècles n'est pas chose aisée. *L'Action française*, journal conservateur, prend parti pour les officiers, garants de l'ordre et de la sécurité du pays. Leur rôle n'est, pour les rédacteurs, non pas social mais strictement militaire. Nous pouvons voir ici que l'armée peine à réellement changer ses habitudes.

Cette question posée par l'article, celle de l'origine sociale des officiers et de la masse, est également posée dès 1926 de la façon suivante : « A cette époque [le XVII^e siècle, l'article traitant de la carrière du maréchal de Villars], on n'avait pas encore imaginé de faire dans

⁴⁰⁵ Odile Roynette, *Bons pour le service : la caserne à la fin du XIX siècle*, Paris, Belin, 2000.

⁴⁰⁶ Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *La Revue des Deux mondes*, tome CIV, 1^{er} mars 1891, p. 450.

⁴⁰⁷ Henri Vaugois, Léon Daudet (dir.), « Ce que la République a fait du rôle social de l'officier », *L'Action française : organe du nationalisme intégral*, Paris, n°335, 1^{er} décembre 1934, p. 7.

⁴⁰⁸ Henri Vaugois, Léon Daudet (dir.), *ibid.*, p. 7.

l'armée des cours de morale, des conférences sur le rôle social de l'officier, etc. Ces officiers nobles, d'une caste si dédaigneuse, comme on se plaît à le répéter, de ceux qu'ils conduisaient à la bataille, se bornaient à prêcher d'exemple, à payer de leur personne, à partager les fatigues et les dangers de leur troupe »⁴⁰⁹. Ici, nous pouvons faire une analogie entre des pratiques communes à deux époques, deux périodes historiques. Au XVII^e siècle, la noblesse se voit octroyer une fonction essentiellement militaire. L'armée est l'une de ses prérogatives, définissant ses pratiques et au fondement de l'identité du groupe⁴¹⁰. Cette conception du rôle militaire de la noblesse est héritée de la chevalerie médiévale et se poursuit, au moins dans les pratiques propres à ce groupe, jusqu'au XIX^e siècle. Raoul Girardet démontre l'existence de dynasties militaires⁴¹¹. Bien que déclinantes, ces dynasties militaires perdurent néanmoins malgré la réforme sur le recrutement au sein de l'armée. Cette noblesse reste un bastion du corps des officiers, formant progressivement une sorte d'élite dans l'élite. On note alors que l'application du rôle social de l'officier s'en trouve compromise. En ce qui concerne les bibliothèques militaires, on note la répercussion de cette hiérarchie sociale. La liste des auteurs que nous avons évoquée plus haut⁴¹² et la culture militaire semble, plus qu'un moyen de moderniser et fédérer l'ensemble de troupe, concourir à une promotion de l'état officier, de leur valeur guerrière. La culture militaire que l'on met en place au sein des bibliothèques ne reste, pour certains, qu'un moyen de mettre en avant un passé militaire construit par les officiers. La bibliothèque militaire devient ainsi objet de soumission des militaires par leurs officiers.

La culture militaire que nous avons évoquée précédemment reste alors une prérogative des officiers. Sa diffusion fait partie de leur mission et les bibliothèques militaires sont créées avec l'objectif précis et avoué de redresser l'armée. Ce redressement ne pourrait-il pas être plutôt considéré comme une reconstruction ? En effet, suite à la défaite de 1870, l'armée française est vaincue, ses effectifs doivent être revus, de même que ses techniques. On remet en cause le fonctionnement du recrutement et l'on propose d'autres lois pour renforcer l'efficacité de l'armée. L'armée qui se met en place après 1870 est une armée nouvelle qui ne ressemble plus à ce qui existait avant la défaite. On assiste, à la fin du XIX^e siècle, à la construction d'une armée nouvelle. Des armées antérieures, seules demeurent le respect de la

⁴⁰⁹ H. Cucherousset (dir.), « Le maréchal de Villars », *L'Éveil économique de l'Indochine*, Hanoï, n°495, 5 décembre 1926, p. 13.

⁴¹⁰ Ellery Schalk, *From Valor to Pedigree*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

⁴¹¹ Raoul Girardet, *op. cit.*, p. 149.

⁴¹² Société de l'histoire de France, *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, Société de l'histoire de France, 1906.

hiérarchie et de la discipline. D'une armée qui s'était fortement professionnalisée, on passe à une armée de conscrit. La Première Guerre mondiale en est l'exemple type. De ce fait, plus qu'un redressement, qui pour nous serait synonyme d'une mise à jour de l'existant, ne pourrait-on pas plutôt parler de construction ? Cette construction d'une armée nouvelle se ferait, via des réformes dont la mise en place du service militaire universel et obligatoire et la création des bibliothèques militaires, sur les ruines de l'ancienne. L'armée qui apparaît après 1870 devient ainsi un modèle nouveau fondé sur une tradition ancienne, un souvenir, une mémoire, qu'il convient de préserver.

2/ Le problème de l'accès aux civils : des pratiques bibliothéconomiques particulières et une ouverture sur le monde civil qui reste difficile

Les bibliothèques militaires sont alors le lieu de la préservation des valeurs des officiers, de leurs pratiques et surtout de leur passé, renforçant toujours un peu plus la hiérarchie militaire et rendant la théorie de Lyautey paradoxale. Cette domination constante des officiers, cet objectif avoué de formater les masses passant par le régiment, doivent être envisagés au regard de la question des civils. *L'Ouest-Éclair* de 1917 donne un exemple⁴¹³. L'article évoque le vol des mandats par le canonnier Duchemin et les mesures prises par les officiers pour y mettre un terme. « Le secrétaire Pottier résolu de découvrir le voleur. Pour cela, il pria le jeune secrétaire civil Lasne de passer la nuit sur une étagère surplombant le placard vissé ». Au-delà de la dimension anecdotique de l'évènement, on note ici la présence de secrétaires issus de l'administration civile dans les bibliothèques de garnison. Ici, cette présence a pour vocation la gestion de la correspondance. Cependant, la présence des secrétaires pose la question de la présence des bibliothécaires. En effet, dans le civil, les bibliothécaires des bibliothèques publiques doivent suivre une formation leur permettant de tenir des catalogues et de conseiller les lecteurs. Cependant, il faut noter qu'en tant que citoyens français, les bibliothécaires ont eu, eux-aussi, l'obligation d'effectuer leur service militaire. Ils ont donc côtoyé le monde militaire en tant que conscrits, pu constater les pratiques en vigueur concernant les bibliothèques de troupe auxquelles ils ont pu avoir accès. Leur métier et leur présence éventuelle au sein des bibliothèques de garnison pose des questions de type bibliothéconomique. La bibliothéconomie concerne l'ensemble des méthodes de gestion et de conservation appliquées au sein des

⁴¹³ « Il volait les mandats dans les lettres retour du front », *L'Ouest-Éclair*, Rennes, n°5 596, 29 novembre 1917, p. 5.

bibliothèques. Cette double expérience, à la fois du monde civil et du monde militaire pose la question des différences entre les pratiques : les bibliothèques militaires disposent des mêmes personnels que les bibliothèques civiles mais fonctionnent-elles vraiment de la même façon ?

Depuis 1876, les bibliothèques publiques, et celles du monde civil de manière général, ont adopté la méthode de classification de Melvil Dewey, appelée aussi classification décimale⁴¹⁴. Avec cette classification, Dewey simplifie la méthode de classement au sein des bibliothèques, attribuant une cote d'identification à chaque discipline⁴¹⁵. Cette méthode de classification, assez simple, permet aux civils de se repérer facilement au sein de la bibliothèque. Or, il semble que cette classification ne soit pas appliquée dans les bibliothèques militaires. *Le Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, donne un exemple de classification autour de deux grands thèmes : la littérature et les sciences⁴¹⁶. Le texte énonce la mesure suivante : « Les livres définitivement conservés pour la bibliothèque n'y séjournent que 48 heures, le temps strictement nécessaires pour que le bibliothécaire leur assigne un rang, les fasse timbrer, en dresse une double fiche alphabétique et méthodique, et les inscrive au registre d'entrée »⁴¹⁷. La présence des bibliothécaires est donc ici bel et bien attestée. Frédéric Barbier évoque le métier des bibliothécaires au XIX^e siècle avant la mise en place de la méthode de classification Dewey⁴¹⁸. Il affirme que les premiers catalogues demandaient un travail important et lourd aux bibliothécaires. Les premiers catalogues sont des catalogues se faisant par ordre alphabétique et ce classement alphabétique s'articule autour d'un classement par matière⁴¹⁹. Le *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre de 1913 nous donne un exemple de la présentation des catalogues au sein des bibliothèques militaires⁴²⁰. Les livres sont associés à un thème précis : « sciences, art et histoire militaire », « Marine », « Sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales », « sciences historiques et géographiques », « sciences philosophiques, législatives et politiques », « Beaux-

⁴¹⁴ Melvil Dewey, *Classification and subject index for a Library*, Amherst, Mass, 1876.

⁴¹⁵ Cf. annexe 13 : Tableau de la classification Dewey.

⁴¹⁶ Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, P. Dupont, 1885, p. 290.

⁴¹⁷ Gabriel Richou, *ibid.*, p. 290.

⁴¹⁸ Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques. D'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 272-273.

⁴¹⁹ Cf. annexe 14 : Tableau du classement méthodique des bibliothèques militaires avant l'application de la classification Dewey.

⁴²⁰ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postsecondaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913, p. 20.

Arts (revue littéraire), arts et métiers », « littérature », « cartes et plans », « plans en relief »⁴²¹. Le *Bulletin* reproduit une page de catalogue des bibliothèques militaires⁴²². Le « numéro d'ordre », le numéro attribué au livre afin de le classer puis de le retrouver dans la bibliothèque est déterminé par l'ordre d'arrivée des livres au sein du fonds. Dans les années 1840, on préfère à ce classement thématique un classement chronologique. Ferdinand Durand note que « la classification chronologique des auteurs jetterait déjà dans l'esprit des militaires qui fréquenteraient les bibliothèques des idées générales sur les progrès successifs de la science de la guerre et des autres sciences ; sur le développement graduel de la civilisation humaine »⁴²³. Le classement chronologique permettrait de montrer l'évolution de la pensée militaire à travers le temps, révélant ainsi les permanences, les traditions et les changements. Cette forme de classement reste fastidieuse⁴²⁴. La méthode de classification Dewey permet quant à elle une rationalisation du classement et un allègement de la lourdeur du travail. Or, dans le cas des bibliothèques militaires, il semble que cette application soit plus tardive. Peut-on voir ici une forme de résistance du monde militaire à l'égard du monde civil ? Il semble pourtant que certaines mesures soient communes à ces deux catégories de bibliothèques. Frédéric Barbier note en effet que les bibliothèques civiles fonctionnent en ayant à leur tête une commission depuis 1839, mesure reprise et appliquée par les bibliothèques militaires à partir de 1872⁴²⁵.

Cette mise en place tardive de la classification décimale rend la présence des bibliothécaires indispensable au sein des garnisons. Sans un classement thématique, par sujets, seul un bibliothécaire en charge du registre et des catalogues peut s'orienter dans la bibliothèque et trouver les ouvrages demandés. Le *Bulletin des lois de la République française* de 1921 évoque la formation des bibliothécaires présents dans les casernes : certains d'entre eux « sont pourvus du doctorat ès sciences ou ès lettres »⁴²⁶. On attend des bibliothécaires qu'ils aient suivi une formation longue, dans les domaines des sciences et des lettres. Au début du XX^e siècle, les sciences sont considérées comme un domaine essentiel pour comprendre les changements de la société, les progrès techniques et industriels de l'époque. Les lettres restent quant à elles un domaine en vogue depuis le XIX^e siècle. Les bibliothécaires mettent alors leurs compétences, acquises dans le monde civil, à disposition de l'armée. Il semble alors que l'on

⁴²¹ Ministère de la Guerre, *ibid.*, p. 20.

⁴²² Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 26.

⁴²³ Ferdinand Durand, *art. cit.* p. 23.

⁴²⁴ Cf. annexe 15 : Modèle de catalogue et de fiches d'auteurs en vigueur dans les bibliothèques militaires avant l'application de la classification Dewey.

⁴²⁵ Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 262.

⁴²⁶ *Bulletin des lois de la République française*, Paris, Imprimerie nationale, 1921, p. 4 005.

assiste, dans les premiers temps d'installation des bibliothèques militaires, à une militarisation de leur fonctionnement. Si la méthode de classification décimale met du temps à s'imposer au sein de la caserne, il faut envisager la difficulté pour les conscrits de retrouver un ouvrage dans les rayonnages. Le bibliothécaire devient alors le conservateur de la culture militaire. Il connaît les livres dont il dispose, il connaît les lectures des militaires. Il semble alors devenir une exception, le seul civil ayant connaissance du mode de vie militaire. S'il est un civil au départ, si sa fonction est civile à l'origine, il semble qu'il ait à se militariser rapidement, rendant les bibliothèques militaires un peu plus hermétiques au monde extérieur.

Pourtant, la mise en place de la classification décimale et les commissions qui régissent les bibliothèques militaires et les bibliothèques publiques permettent une analogie progressive entre monde civil et monde militaire. Ces ressemblances s'accompagnent d'une forme d'ouverture du monde militaire à l'égard du monde civil. Plusieurs documents font état d'une fréquentation commune de certaines bibliothèques militaires par des militaires et des civils. *L'Ouest-Éclair* en donne un exemple⁴²⁷. L'article annonce la mise en place d'une « bibliothèque militaire et civile à la disposition des camarades de l'école. » Cette bibliothèque est destinée aux sous-officiers. Nous pouvons alors voir là un lien entre l'origine sociale des sous-officiers, issus des milieux plutôt populaires. Ces militaires connaissent le monde civil et la bibliothèque leur permet de garder un lien avec celui-ci. Il semble alors qu'une bibliothèque à la fois militaire et civile soit destinée aux sous-officiers et à la troupe. Les officiers ont quant à eux une bibliothèque uniquement, pouvons-nous penser, militaire, leur permettant de préparer leurs manœuvres. Toutefois, comment une bibliothèque peut-elle être à la fois militaire et populaire ? Par définition, les bibliothèques militaires sont situées dans des garnisons, des lieux appartenant à l'armée. Ces lieux restent normalement fermés aux civils qui ne peuvent y entrer ? Peut-il y avoir des exceptions, des autorisations peuvent-elles être accordées ? Comment peut-on comprendre l'interaction entre ces deux mondes ?

Si l'ouverture des bibliothèques militaires aux civils restent incomplète, ces derniers ne pouvant pénétrer au sein de la caserne qu'en de rares occasions, les bibliothèques militaires peuvent être envisagées comme le lieu de transit entre ces deux univers a priori contradictoires. En effet, les bibliothèques militaires sont le lieu du courrier : les militaires rédigent leur courrier dans les bibliothèques mais y lisent également les lettres qu'ils reçoivent. Si l'on reprend le

⁴²⁷ « Aux sous-officiers de réserve de cavalerie », *L'Ouest-Éclair*, Rennes, n°14 590, 15 octobre 1937, p. 7.

premier exemple que nous avons donné, le vol des mandats dans les lettres du front, on note que le courrier est conservé au sein de la bibliothèque militaire⁴²⁸. Les bibliothèques militaires sont alors le lieu où se fait le lien entre l'intime et le privé, le lieu où l'on peut rester en lien avec l'extérieur grâce à l'échange de lettres. On peut alors voir dans ces échanges épistolaires une façon pour le monde civil d'entrer dans le monde militaire. Or, ces échanges ne sont pas des échanges verbaux, ils n'impliquent pas de rencontre ou de confrontation directe entre militaires et civils. La relation entre ces deux univers reste donc indirecte. L'accès aux civils dans les bibliothèques militaires est étroitement limité et surveillé. L'ouverture que l'on pourrait voir dans l'intervention d'acteurs extérieurs au monde militaire reste illusoire et incomplète. Toutes les décisions concernant les bibliothèques militaires et la vie au sein de la caserne de manière générale dépendant de l'état-major de l'armée ou du ministère de la Guerre. L'entre-soi domine malgré toutes les tentatives d'ouvertures ou la volonté d'uniformiser le fonctionnement des bibliothèques militaires et des bibliothèques publiques. Si le rôle du bibliothécaire est essentiel en l'absence de classification méthodique, on constate une militarisation de sa fonction faisant de lui le conservateur de pratiques militaires anciennes.

3/ Des bibliothèques-salles d'honneur : préserver le mode de vie militaire

Les bibliothèques militaires sont ainsi le lieu où se préserve la tradition militaire. Souvent, les bibliothèques militaires sont associées à, ou ont pour fonction d'être, des salles d'honneur. Odile Roynette énonce que la création des salles d'honneur remonte à 1866, sous l'impulsion de Boulanger, et que ces salles permettent de mettre en valeur le mode de vie militaire⁴²⁹. Nous pouvons lier l'importance de ces salles d'honneur à la conception que les militaires eux-mêmes ont de leur métier. Le *Journal officiel de la République française* de 1936 associe « salle d'honneur et bibliothèque des officiers »⁴³⁰. Associer la notion d'honneur au groupe des officiers revient à faire de ces derniers les garants de l'honneur militaire. Nous pouvons lier cela à ce que nous avons vu plus haut. Les officiers sont les garants de l'ordre et de la discipline, les seuls à pouvoir donner leurs consignes. Ils participent eux-mêmes à l'alimentation des bibliothèques militaires, en écrivant leurs propres textes et en faisant le récit de leur expérience. Leur prestige social leur permet d'être entendu et écouté. C'est leur point

⁴²⁸ « Il volait les mandats dans les lettres retour du front », *L'Ouest-Éclair*, Rennes, n°5 596, 29 novembre 1917, p. 5.

⁴²⁹ Odile Roynette, *op. cit.*, p. 415.

⁴³⁰ *Journal officiel de la République française*, Paris, Imprimerie nationale, tome 87, 11 avril 1936, p. 4008.

de vue que l'on retient. Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau évoquent, dans leur article concernant la « culture de guerre », la création des monuments aux morts. Ils en font des lieux d'expression des attentes de la société, des lieux où l'on se souvient des soldats morts pendant le conflit⁴³¹. Ne pourrait-on alors pas voir ici une analogie avec les salles d'honneurs au sein des casernes ? Ces salles sont des lieux de préservation de la tradition militaire, des lieux où les hauts faits militaires sont mis en valeur. Ne peut-on alors pas voir dans ces salles d'honneur des lieux d'expression des attentes des officiers, des lieux où s'exprime leur besoin de reconnaissance ?

La Bibliographie des bibliographies évoque une référence intitulée *Le Soldat ou le métier de la guerre considéré comme le métier de l'honneur* par l'auteur allemand Sohncke⁴³². Si l'on analyse le titre de cet ouvrage, on note que le métier de soldat est associé au métier de la guerre qui peut être lui-même qualifié de métier de l'honneur. La fonction de soldat ne se réfère ainsi pas à l'honneur directement. Être soldat n'est pas un gage honorifique. Participer à la guerre, et par conséquent s'illustrer sur le champ de bataille, deviennent des moyens d'accéder à l'honneur. Il semble qu'à la différence de l'officier, le soldat ne bénéficie pas d'un honneur inhérent à sa fonction.

Le métier militaire et les bibliothèques qui y sont liées semblent participer à une forme de glorification de l'armée et du métier d'officier. Glorification appelant une forme de mystification et peut-être une forme de culte liée à des pratiques spécifiques. Nous pouvons ici citer l'incident ayant eu lieu au 134^{ème} régiment de ligne de Mâcon en septembre 1909. Cet incident, la profanation du drapeau du régiment est rapportée par sept articles dans des périodiques différents entre les 18 et 19 septembre. Certains insistent sur le caractère scandaleux de cet acte. Nous pouvons relever quelques citations : « Il convient d'ajouter que l'auteur du crime a pénétré dans la salle où étaient les drapeaux en ouvrant avec une clé la porte qui était fermée avec une serrure Fichet. [...] Le colonel Rauch a expliqué pourquoi les drapeaux se trouvaient dans la bibliothèque des officiers. [...] Dès hier, les drapeaux du 134^{ème} et 60^{ème} territorial ont été transporté chez le colonel. Le drapeau en lambeaux a été officiellement présenté aux officiers et soldats »⁴³³ ou encore « A la suite de l'ignoble attentat commis à la

⁴³¹ Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, « Violence et consentement : la « culture de guerre » du premier conflit mondial », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 268.

⁴³² Léon Vallée, *Bibliographie des bibliographies*, Paris, E. Terquem, 1883, p. 515.

⁴³³ « Le drapeau profané », *L'Aurore : littérature, artistique, sociale*, Paris, n°4 339, 18 septembre 1909, p. 2.

caserne Duhesme, sur le drapeau du 334^{ème} de réserve, le colonel Rausch, commandant le 134^{ème} actif, décida qu'une cérémonie de réparation serait célébrée aujourd'hui »⁴³⁴. Enfin, « On se trouvait, à n'en pas douter, en présence d'une manifestation antimilitariste »⁴³⁵. On note ici que la bibliothèque des officiers fait office de salle d'honneur puisque, quand les drapeaux, qui sont normalement conservés par le colonel, ne sont pas à l'emplacement prévu, on les place dans la bibliothèque, lieu fermé à clé, sans doute à l'origine pour protéger les fonds, mais où, pendant les horaires d'ouverture, chacun peut être en leur présence. Il apparaît alors que les drapeaux bénéficient d'une symbolique forte dans l'armée. La lacération du drapeau est présentée comme une profanation, une opposition à la culture militaire qui s'exprime, semble-t-il, dans la violence. Le *Petit Parisien* évoque un « ignoble attentat », faisant penser à une attaque revendiquée à l'égard de l'armée.

Cependant, il semble que cet incident de Mâcon ne soit grave que pour les militaires. Si le drapeau constitue leur identité et donne lieu à une cérémonie de réparation, proche d'un enterrement, le *Figaro* évoque l'incident en ces termes : « Il semble qu'on mène un bruit excessif autour de ce déplorable incident de Mâcon. En quoi l'honneur d'un régiment peut-il être atteint par le geste d'une brute ou par la fantaisie d'un fou ? »⁴³⁶. Que doit-on voir ici en effet ? Une culture militaire hermétique aux préoccupations des civils et uniquement tournée vers ses traditions ? Un récit dénonçant l'antimilitarisme ? Il semble ici que le drapeau soit au fondement de l'identité du régiment. Profaner le drapeau revient à porter une atteinte presque physique au corps tout entier. Le drapeau semble alors apparaître comme le moyen d'incarner de manière concrète la mémoire militaire. En effet, le drapeau est un objet que l'on peut transmettre, un objet que les militaires doivent conserver précieusement. Cette importance et la signification du drapeau n'est explicitée que pour eux, laissant le monde civil à l'écart de cette pratique. Le drapeau incarne une tradition forte, une mémoire appartenant strictement au monde militaire. Les salles d'honneur deviennent ainsi des sortes de sanctuaires de cette mémoire, de ces pratiques propres à un groupe qui projette ses souvenirs, ses expériences, sur des objets spécifiques.

⁴³⁴ « Le drapeau lacéré présenté aux troupes », *Le Petit Parisien*, n°12 012, 18 septembre 1909, p. 1.

⁴³⁵ « Un drapeau lacéré et souillé », *Le Temps*, n°17 614, 18 septembre 1909, p. 3.

⁴³⁶ « Le drapeau lacéré », *Figaro : journal non politique*, Paris, n°261, p. 1.

Cependant, les bibliothèques militaires restent des lieux fortement attachés à la tradition militaire et à une forme de culte. Alain Le Bloas évoque le culte de La Tour d'Auvergne⁴³⁷. Il démontre que La Tour d'Auvergne, qui s'est illustré lors de la campagne des Pyrénées, est célébré comme un héros par plusieurs corps d'armée, dont l'Armée du Rhin⁴³⁸. Il note plus loin que le culte rendu à La tour d'Auvergne correspond, pour les militaires, à un besoin de héros auxquels s'identifier. Le culte rendu par les militaires participe ainsi à la création d'un modèle que tous doivent suivre⁴³⁹. Si Napoléon Bonaparte fait interdire le culte en 1809, Alain Le Bloas affirme que la tradition se perpétue grâce aux vétérans qui propagent oralement cette tradition militaire⁴⁴⁰. Il note enfin que les cultes et traditions militaires s'expriment mieux en temps de paix, donnant aux militaires le sentiment d'être utiles⁴⁴¹. Ainsi, si l'on reprend cette analyse du culte et des traditions militaires, les bibliothèques militaires deviennent-elle des lieux où l'on célèbre l'honneur militaire sous la forme d'hommages rendus aux morts. En effet, un article du temps nous apprend que le corps du soldat inconnu britannique, avant d'être transporté à Boulogne pour regagner l'Angleterre, a été « porté par huit sous-officiers entre la haie des soldats français, le cercueil a été déposé dans une salle du rez-de-chaussée – bibliothèque des officiers de la garnison, transformée pour la circonstance en chapelle ardente. [...] La foule a été admise à défiler devant le cercueil »⁴⁴². Un article postérieur de *L'Ouest Éclair* fait état de la même pratique au moment des obsèques de l'amiral Guépratte : « La levée du corps s'est faite à 9h30 dans la chapelle ardente dressée dans la bibliothèque des officiers, à l'hôpital maritime »⁴⁴³. Nous pouvons remarquer que, dans ces deux cas, ce sont les bibliothèques des officiers qui sont utilisées comme chapelle ardente. Nous avons vu précédemment que les bibliothèques des officiers permettent à ceux-ci de cultiver une culture et des pratiques communes, préservant l'entre-soi. De plus, il semble que les bibliothèques des officiers soient plus orientées vers le monde militaire que vers le monde civil. Ces deux aspects font des bibliothèques des officiers les lieux essentiels à la préservation de l'honneur et de la tradition militaire. C'est pourquoi ces bibliothèques sont utilisées comme chapelles ardentes. Abrité le corps du soldat inconnu britannique est considéré comme un honneur pour les militaires. On donne ainsi à la troupe l'exemple d'un homme, peut-être même un civil à l'origine, mort pour

⁴³⁷ Alain Le Bloas, « Une tradition militaire au XIX^e siècle : le culte de La tour d'Auvergne (1800-1915) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 12 juillet 2018, p. 145-170.

⁴³⁸ Alain Le Bloas, *art. cit.*, p. 145-170, p. 146.

⁴³⁹ Alain Le Bloas, *art. cit.*, p. 145-170, p. 149.

⁴⁴⁰ Alain Le Bloas, *art. cit.*, p. 145-170, p. 155.

⁴⁴¹ Alain Le Bloas, *art. cit.*, p. 145-170, p. 169.

⁴⁴² « Le guerrier inconnu anglais », *Le Temps*, n°21 652, 11 novembre 1920.

⁴⁴³ « Les obsèques solennelles de l'amiral Guépratte ont eu lieu hier matin à Brest », *L'Ouest Éclair*, Rennes, 26 novembre 1939, p. 4.

sa patrie. Accéder à la salle d'honneur devient ainsi une forme de récompense : n'y entrent que ceux qui en sont jugés dignes. De même, exposer le corps de l'amiral commandant la flotte dans la bibliothèque des officiers revient à lui rendre une sorte d'hommage posthume, hommage rendu par ses hommes qui sont conscients de l'importance de son rôle. On note alors dans ce cas précis que la hiérarchie militaire continue à s'appliquer : l'amiral ne saurait être abrité ailleurs que dans la bibliothèque des officiers. Les officiers doivent lui rendre hommage. Les bibliothèques militaires, et plus encore les bibliothèques des officiers, deviennent des lieux de culte en cas de décès de personnages importants ou considérés comme tels.

Conclusion partielle :

Les bibliothèques militaires ont alors plusieurs objectifs. Le premier, celui de cultiver les militaires, semble être atteint relativement vite. Dès la prise de conscience qu'une réforme de l'armée est nécessaire, la création des bibliothèques semble s'accélérer et l'ouverture du service militaire à tous les Français permet la propagation, la diffusion du mode de vie militaire. Le passage par la caserne permet à tous de s'approprier et d'assimiler de nouvelles pratiques. L'assimilation demande une intégration complète de nouvelles valeurs dont l'application va devenir inconsciente et naturelle. Cultiver les militaires, lutter contre d'autres doctrines dominantes au sein de la société comme celles de l'Église, permet une meilleure pénétration des idées militaires auprès de l'ensemble de la société et donc une militarisation qui se fait plus générale. La spécialisation des bibliothèques militaires et la spécialisation de plus en plus intense de la culture militaire participent d'une forme de propagande mise en place par l'armée, supportée par le ministère de la guerre et par le pouvoir politique. Ce dernier utilise alors les bibliothèques militaires comme un outil de domination et de soumission : les bibliothèques militaires deviennent un vecteur de la culture militaire auprès des masses. On entend ici l'expression bibliothèque militaire non plus en termes de lieux mais terme de collection de livres accessibles à tous. Cependant, cette diffusion de la culture militaire rencontre certaines limites. Les bibliothèques militaires restent un lieu de préservation de la tradition militaire, exaltant un passé guerrier porté par les officiers qui revendiquent un statut plus élevé que le reste de la troupe, mettant ainsi en question les théories de Lyautey et ses tentatives de réformes. Constitutive d'une culture militaire de l'entre-soi, les bibliothèques militaires deviennent de sacralisation et de conservation du mode de vie militaire. Si l'ouverture se fait aux civils en termes de fonctions, il semble qu'elle reste plus que limitée. Peut-on alors parler de cultiver les militaires ? Les bibliothèques militaires semblent donc ne pas participer uniquement à la

diffusion d'un savoir théorique. Si cet objectif est celui de départ, il semble que les bibliothèques militaires deviennent rapidement des lieux de glorification et de préservation de la mémoire militaire, reposant sur des expériences et des pratiques propres à un groupe et qui se transmettent.

Conclusion

Les bibliothèques militaires, depuis leur création officielle en 1872, se sont vu attribuer un rôle essentiel dans le contexte de réforme de l'armée à la suite de la défaite.

Ces bibliothèques sont en effet créées dans un premier temps pour donner un nouveau souffle à l'armée défaite en 1870. Nées dans le contexte de la Revanche et de l'humiliation provoquée par la défaite, les bibliothèques sont envisagées comme un outil de régénération nationale. Le pouvoir politique républicain nouvellement en place s'inspire du modèle allemand, performant et fondé sur une formation intellectuelle précédant la pratique du commandement, afin de révéler les manques de l'armée française qui n'a que peu évolué depuis le Premier Empire. L'application du modèle prussien lors des réformes de l'armée française doit participer, en théorie, à la création d'un nouveau modèle français.

Ce nouveau modèle est fondé sur l'affirmation de l'existence d'une culture militaire. Alors qu'en 1870 l'armée devient la « Grande Muette », l'Arche Sainte, et est isolée du reste de la société, alors que les images négatives de la caserne sont véhiculées au sein de la société, postuler l'existence d'une culture militaire permet d'affirmer la pérennité de l'institution militaire. Cette culture militaire s'appuie sur une histoire militaire longue, sur des traditions souvent anciennes, liées aux valeurs de la chevalerie, et implique des façons de penser et d'agir particulières.

Cette culture militaire est présentée, en cette fin de XIX^e siècle, comme constitutive de l'identité du groupe militaire dans son entier. Diffusée par la création des bibliothèques militaires, elle vise à une unification du groupe dans son entier, des officiers aux hommes de troupe en passant par les sous-officiers. Les bibliothèques militaires deviennent un lieu participant à la création d'une unité visant à dépasser les différences de grades. L'arrivée des civils à la caserne après la mise en place du service militaire universel en 1872 permet une diffusion de cette culture militaire à l'ensemble de la société.

Les bibliothèques militaires, en accueillant les nouveaux conscrits, deviennent également des lieux où l'on tente d'affirmer le lien, l'interaction entre les mondes militaires et civils, en apparence antithétiques. Les bibliothèques militaires, si elles restent spécialisées, sont

administrées sur le modèle des bibliothèques civiles ou publiques, par des bibliothécaires issus du monde civil et appliquant les méthodes qu'ils y ont appris.

Aux bibliothécaires s'ajoutent l'intervention d'associations participant à la gestion et à la composition des fonds des bibliothèques. Dans le contexte du développement de l'éducation populaire, les associations telles la société Franklin ou la Ligue de l'Enseignement, participent à la promotion des bibliothèques militaires à destination de la troupe. De la même façon, les associations philanthropiques comme la Croix-Rouge française, participent à l'alimentation des fonds par les dons. Sont concernés ici les bibliothèques des hommes de troupe puisque l'on envisage ce groupe comme étant le moins instruit en tant que les conscrits ont souvent quitté l'école jeune et n'ont pas eu accès à l'enseignement secondaire. La caserne devient ainsi un prolongement de l'école.

Les bibliothèques militaires deviennent alors des lieux d'enseignement, enseignement dispensé à l'armée par l'armée. En effet, les officiers fréquentant les bibliothèques poursuivent leur formation, reçue dans les grandes militaires, de manière autonome, en choisissant leurs ouvrages. En revanche, les bibliothèques des sous-officiers et des hommes de troupe sont placées sous leur contrôle, leur empêchant toute autonomie dans le choix des lectures. Le contrôle des officiers, et au-dessus d'eux, de l'état-major et du ministre de la Guerre, démontre la prépondérance de ce groupe au sein de l'armée. Cette domination des officiers participe à la création d'un modèle paternaliste au sein de l'armée, renforcé par « le rôle social » accordé à l'officier par Lyautey : l'officier est responsable de l'instruction et du niveau de formation de ses hommes. Les bibliothèques militaires devenues des lieux de formation répondent ainsi à un idéal d'unité du groupe armée et à la création d'une pensée militaire commune.

Il faut également noter l'importance du maillage territorial constitué par les bibliothèques militaires. Présentes sur l'ensemble du territoire, dans toutes les garnisons françaises quelle que soit l'arme, elles forment un important réseau de diffusion de la culture militaire. Aux garnisons de France métropolitaine, il faut également ajouter les bibliothèques militaires dans les garnisons des colonies françaises, accentuant la diffusion de la culture militaire française, présentée comme un modèle à l'étranger.

Ce maillage territorial est permis par l'importance de la production éditoriale qui accompagne la spécialisation des bibliothèques militaires. En tant que bibliothèques réservées

à l'armée, les bibliothèques doivent être alimentées par des ouvrages spécialisés, diffusés auprès de toutes les garnisons. Cette diffusion d'ouvrages commandés par le ministre de la Guerre, aidé du ministre de l'Instruction Publique et du ministre de la Marine et des Colonies, participe à une uniformisation de la culture militaire : un militaire muté dans une nouvelle caserne retrouvera les livres déjà présents dans la caserne dont il est issu. Cette uniformisation de la culture militaire permet au pouvoir politique d'affirmer son autorité et sa prépondérance, d'imposer l'idée de république auprès des militaires. Les bibliothèques militaires deviennent également des lieux de pénétration des idées politiques au sein de la caserne, brisant un peu plus l'isolement de l'armée en devenant le lieu de diffusion d'une idéologie par une propagande menée par le pouvoir politique.

Dans cette perspective, les bibliothèques militaires deviennent un moyen de militariser la société. La culture de guerre est rendue accessible à tous au sein de la caserne avec l'espoir de redorer l'image de la caserne qui n'est plus présentée comme un lieu de perdition et d'oisiveté mais comme un lieu d'apprentissage. La militarisation de la société semble reposer sur l'espoir d'une acculturation : on espère que ce que les conscrits apprennent à la caserne sera ensuite appliqué dans le monde civil. L'armée est présentée comme un modèle participant à la restauration de la grandeur de la France au-delà du domaine militaire, mais aussi dans les domaines politiques et sociaux.

Les bibliothèques militaires sont ainsi des lieux où interagissent deux univers. Cependant, cette vision, ces objectifs théoriques accordés aux bibliothèques militaires semblent n'avoir eu qu'une application incomplète.

En effet, il faut constater dans un premier temps que les officiers restent les premiers concernés par la création des bibliothèques militaires. Ils sont les plus à même de fréquenter les bibliothèques pendant et après leur temps de service. Les bibliothèques sont alors assimilées à des cercles de sociabilité, sur le modèle anglais, participant à la création d'une élite au sein de l'armée. Dans un second temps, il faut dire que les militaires restent maîtres de la gestion des bibliothèques malgré l'intervention d'acteurs extérieurs. Toutes les décisions sont soumises au ministre de la Guerre dont les bibliothèques militaires sont une prérogative. La culture militaire que l'on tente de diffuser demeure ainsi une culture de l'élite, construite et promue par elle à l'ensemble du groupe. On assiste alors à la création d'une forme de paternalisme et de

conditionnement au sein de l'armée. Une hiérarchie forte est maintenue entre les groupes composant l'armée.

Les bibliothèques militaires deviennent également les lieux d'affrontement de deux cultures différentes s'opposant sur plusieurs points. La culture politique républicaine entre en conflit avec la culture militaire. La culture politique républicaine, fondée sur l'idée de nation, utilise le contexte de la Revanche et l'exaltation du patriotisme afin d'asseoir son autorité. Elle entre en conflit avec la culture militaire qui repose sur une tradition longue, liée aux systèmes monarchiques et impériaux. La culture politique républicaine tente de supplanter la culture militaire au sein des bibliothèques mais il semble que la tradition l'emporte au sein de la garnison. Le contrôle politique sur les militaires semble donc incomplet.

Pour finir, il faut dire que, tout au long de la période que nous étudions, la culture militaire semble avoir connu des fluctuations en termes d'importance. Il semble qu'un changement s'opère après la Première Guerre mondiale. Nous pouvons le voir dans le changement des origines des ministres de la Guerre : issus du monde militaire avant la Grande Guerre, ils sont ensuite issus du monde civil. Le changement dans la nomination des ministres de la Guerre après la Première Guerre mondiale pose la question de la préservation de la culture militaire : si les ministres sont issus du monde civil, sont-ils encore à même de promouvoir la culture militaire ? En a-t-on encore besoin après la Grande Guerre ? Tous les hommes mobilisables ont en effet fait l'expérience des combats, tous ont partagé la même « culture de guerre ». Cette culture de guerre, fondée sur une expérience commune et traumatique des combats armés et violents, a-t-elle remplacé la culture militaire fondée quant à elle sur le partage d'un passé et d'une tradition véhiculés au sein des casernes ? Cette idée pourrait expliquer la diminution des textes concernant les bibliothèques militaires dans l'entre-deux-guerres. L'expérience de la guerre et la violence du conflit ont surpassé tout ce qui était connu jusqu'alors. La culture de guerre s'impose comme un état de fait, faisant la spécificité même du groupe militaire en tant qu'ils sont normalement les seuls à avoir la capacité de se battre. La mobilisation de 1914 fait entrer chaque citoyen dans ce groupe, la militarisation, au sens d'appartenant à l'armée, est complète, pendant cette période. Par la suite, cette culture de guerre est intégrée par tous, même par ceux qui n'ont pas combattu mais qui ont connu les combats sur leur territoire. Cette culture fait également fi des différences de grades, de fonctions, d'origines : elle a concerné l'ensemble de la société. La culture de guerre, à cette période,

surpasse la culture militaire. Les bibliothèques militaires deviennent alors secondaires, surpassés par la violence et l'expérience réelle de la guerre.

La création des bibliothèques militaires répond donc à un besoin de redressement de l'armée suite à la défaite de 1870. Par l'application du modèle prussien, puis par la tentative d'association des mondes militaires et civils, le pouvoir politique fait de l'armée un modèle à suivre. La culture militaire est présentée comme un moyen de redresser non seulement l'armée, mais l'ensemble de la société. Nées dans le contexte de la Revanche, les bibliothèques militaires deviennent rapidement un moyen d'asseoir l'autorité du nouveau régime politique en place. La culture militaire devient un outil de promotion d'une nouvelle culture politique. Si l'affirmation et la diffusion de la culture militaire sont identifiables, il n'en reste pas moins que l'application des objectifs accordés aux bibliothèques militaires reste incomplète. En effet, des disparités existent toujours au sein du groupe des militaires, avec d'un côté des officiers éduqués, de mieux en mieux formés et conscients de leur rôle auprès de la troupe qui, d'un autre côté, reste dépendance de l'instruction qui leur est dispensé par l'armée, et donc d'une forme de conditionnement.

Notre étude reste un tableau général du fonctionnement des bibliothèques militaires et ne prend pas en compte les particularités selon les casernes, les régions ou les armes. Le plan thématique choisi pour développer notre étude nous a obligé à aller et venir dans la chronologie plutôt que d'envisager une analyse fondée sur celle-ci uniquement du fait du nombre de sources allant décroissant à partir des années 1920. L'absence de catalogues et de registres ne nous a pas permis de faire une étude approfondie d'un fonds de bibliothèque militaire. Il nous semblerait pertinent d'envisager une étude de cas à partir de registres afin de déterminer les livres les plus empruntés, consultés par les militaires et de voir si ces ouvrages sont consultés par des militaires de grades identiques ou non.

Cette étude concernant les bibliothèques militaires de l'armée de terre nous permet de voir le poids de l'élite au sein de la caserne. Nos sources nous ont permis d'étudier les bibliothèques des officiers, le rôle de ces derniers auprès de l'ensemble de groupe militaires. À l'opposé, nous avons pu étudier les bibliothèques des hommes de troupe à travers l'intervention des associations issues de la société civile. Nous pouvons dire que ces deux types de bibliothèques sont antagonistes dans leur fonctionnement et leurs objectifs. Si nous avons pu saisir que les bibliothèques des sous-officiers sont des lieux intermédiaires, des lieux que l'on

pourrait qualifier de contact entre les domaines civils et militaires, nos sources ne nous ont pas permis d'envisager cette particularité dans toutes ses dimensions. Quel est le rôle des sous-officiers dans la construction et la promotion d'une culture militaire ? L'instruction qu'ils reçoivent à l'armée, transmise par les officiers, et leur fréquentation plus quotidienne de la troupe, leur permet-elle de prendre des décisions différentes de celles des officiers sortis des grandes écoles militaires ? Les sous-officiers peuvent-ils prendre la plume, faire le récit de leur expérience ? Voilà les questions auxquelles nous aimerions répondre les concernant afin de sortir d'une analyse envisageant essentiellement les bibliothèques des hommes de troupe placées en regard des bibliothèques des officiers. Il nous serait également envisageable de sortir du groupe de l'armée de terre pour envisager les bibliothèques militaires d'autres armes, notamment les bibliothèques de la Marine qui nous avons évoqué dans notre développement. Cette comparaison nous permettrait d'envisager des différences dans le fonctionnement, l'alimentation des bibliothèques, dans les liens avec les marchés spécialisés, notamment avec le monde de l'édition militaire, le rôle des bibliothécaires, mais également dans la dimension patrimoniale des bibliothèques militaires : mettent-elles toutes en scène la culture militaire de la même façon ? La culture militaire de l'armée de terre est-elle la même que celle de la Marine ? La culture militaire est-elle occultée de la même façon par la culture de guerre ?

Du point de vue de la mise en place des bibliothèques militaires, il nous semblerait pertinent d'étudier le cheminement de pensées antérieures à l'institutionnalisation de ces lieux au sein des garnisons et avant la défaite. Comment étaient vues les bibliothèques militaires avant cette période ? Quels étaient les conditions de leur création ? S'inspiraient-elles déjà du modèle prussien et étaient-elles réservées à une élite militaire ? Dans la même idée, quelles ont été les intentions des ministères de la Guerre, de l'Instruction Publique, dans leur création ? Avaient-ils tous deux les mêmes objectifs ? Ces objectifs ont-ils évolués avec la défaite de 1870, puis la Grande Guerre ? Il nous faut préciser que ces questions nous obligeront à revoir notre cadre chronologique en fonction des réponses trouvées dans les archives. Dans cette perspective chronologique, il serait également intéressant d'envisager la permanence des bibliothèques militaires après 1945 : qu'en reste-t-il au moment où la France entre dans la période des décolonisations ? Reprend-on l'idée de culture militaire à promouvoir à l'étranger ? Constate-t-on un certain abandon des bibliothèques au sein des garnisons de métropole ?

Sources et bibliographie

I/ Documents à valeur de sources de première main⁴⁴⁴

Les documents législatifs :

1. *Notice sur le projet d'établissement de bibliothèques militaires départementales spécialement destinées aux sous-officiers et soldats*, Auch, 1873
2. Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, P. Dupont, 1885
3. Ministère de la Guerre, *Journal militaire. Contenant les ordonnances, les nominations, l'annonce ou extrait des ouvrages*, Paris, 1886
4. *Journal militaire. Contenant les ordonnances, les nominations, l'annonce ou extrait des ouvrages*, Paris janvier 1886
5. *Instruction du 7 mars 1899 sur l'organisation des bibliothèques militaires*, Paris, R. Chapelot, 1899
6. *Règlement sur le service du casernement (Décret du 3 mars 1899)*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1918
7. Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lecture. Œuvres postsecondaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86⁵, 1^{er} décembre 1913

Sources monographiques

1. C. Jacquinet de Presle, *Cours d'art et d'histoire militaires, à l'usage de MM. les officiers de l'École royale de cavalerie*, Saumur, imprimerie de A. Degouy, 1829
2. L.-F. Grogner, *Précis d'un cours d'hygiène vétérinaire*, Lyon, imprimerie de J.-M. Barret, 1833

⁴⁴⁴ Sur un total de 1 193 documents trouvés concernant notre sujet, nous avons fait le choix de ne conserver ici que les documents traitant explicitement des bibliothèques militaires. Nous précisons également que l'intégralité de ces documents peuvent être trouvés sur Gallica.

3. L.-F. Grogner, *Précis d'un cours de zoologie vétérinaire*, Lyon, imprimerie de J.-M. Barret, 1833
4. Pierre Auguste Grivet, *Aide-mémoire de l'ingénieur militaire, ou Recueil d'études et d'observations*, Paris, J. Corréard, 1834
5. Ch. Liskenne et Sauvan, *Bibliothèque historique et militaire : dédiée à l'armée et à la Garde nationale de France.*, Paris, Anselin, Tome premier, 1835-1846
6. Ch. Liskenne et Sauvan, *Bibliothèque historique et militaire : dédiée à l'armée et à la Garde nationale de France*, Paris, Anselin, Tome second, 1835-1847
7. Ch. Liskenne et Sauvan, *Bibliothèque historique et militaire : dédiée à l'armée et à la Garde nationale de France*, Paris, Anselin, Tome sixième, 1835-1848
8. Ch. Liskenne et Sauvan, *Bibliothèque historique et militaire : dédiée à l'armée et à la Garde nationale de France*, Paris, Anselin, Tome troisième, 1835-1849
9. Édouard de La Barre Duparcq, *De la création d'une bibliothèque militaire publique*, Paris, J. Corréard, 1849
10. J. Lafay, *Aide-mémoire d'artillerie navale, imprimé avec autorisation du ministre de la Marine et des colonies*, Paris, J. Corréard, 1850
11. Lieutenant-général comte de Clonard, *Utilité d'écrire l'histoire des régiments de l'armée : opuscule, suivi de l'Histoire du régiment de Jaën*, Paris, J. Corréard, 1851
12. J. Corréard, *Cours de dessin topographique à l'usage des officiers et sous-officiers d'infanterie et de cavalerie, des élèves des lycées, des écoles préparatoires et de toutes les maisons d'éducation*, Paris, J. Corréard, 1852
13. M. le Dr. Hoefer (dir.), *Nouvelle biographie universelle : depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, Bichat-Boulduc, Paris, Firmin-Didot frères, 1852-1854
14. J. Corréard, *Abrégé du cours classique de dessin topographique à l'usage des écoles secondaires et des écoles primaires du 1er et 2e degré*, Paris, J. Corréard, 1853
15. Joseph Corréard, *Cours classique de dessin topographique à l'usage des élèves des lycées, des écoles préparatoires*, Paris, J. Corréard, 1853
16. Cercle de la librairie, *Bibliographie de la France : ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, Cercle de la librairie, 25 août 1855
17. Édouard de La Barre Duparcq, *Des Sources bibliographiques militaires*, Paris, C. Tanera, 1856

18. W. Duckett (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture : inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une société de savants et de gens de lettres*, Paris, Firmin Didot, tome 2, 1853-1860
19. Ch. Liskenne (dir), *Bibliothèque historique et militaire. Planches*, Paris, Administration, 1860-1862
20. Jules Vial, *Cours d'art et d'histoire militaires. Appendice*, Paris, J. Dumaine, 1861
21. Eugène Sautrez, *Étude sur la lecture des cartes topographiques et géographiques : indiquant la signification des teintes et des signes conventionnels employés dans les services publics pour les cartes dessinées et gravées. Planches*, Paris, Administration, 1862
22. Jean-Léon Vidal, *Conseils pour la formation des bibliothèques spéciales administratives, communales, professionnelles, militaires, hospitalières, pénitenciaires, industrielles et autres*, Paris, Ledoyen, 1864
23. L. Beaugé, *Manuel de législation, d'administration et de comptabilité militaires : à l'usage des officiers et des sous-officiers de toutes armes*, Paris, L. Baudoin et Cie, tome 2, 1883
24. T. Iung (général), *L'Académie de guerre de Berlin, l'enseignement militaire supérieur en Europe, l'École supérieure de guerre de France : règlements et programme des cours d'après les documents officiels*, 1876-1877, Paris, G. Decaux, 1877
25. Paul Déroulède, *De l'éducation militaire*, Paris, Librairie Nouvelle, 1882
26. Léon Vallée, *Bibliographie des bibliographies*, Paris, E. Terquem, 1883
27. Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, P. Dupont, 1885
28. *Journal militaire. Contenant les ordonnances, les nominations, l'annonce ou extrait des ouvrages*, Paris, Librairie militaire L. Baudoin, juillet 1892
29. Ernest Nicol, *Traité d'artillerie à l'usage des officiers de marine*, Paris, Berger-Levrault, 1894
30. Leconte de Roujou, *Éducation morale, patriotique et militaire des équipages de la flotte*, 1899
31. Hubert Lyautey, *Du rôle colonial de l'armée*, Paris, Armand Colin, 1900
32. H. Le Soudier, *Bibliographie française, recueil de catalogues des éditeurs français : accompagné d'une table alphabétique par noms d'auteurs et d'une table systématique*, tome 2, 1900

33. H. Le Soudier, *Bibliographie française, recueil de catalogues des éditeurs français : accompagné d'une table alphabétique par noms d'auteurs et d'une table systématique*, tome 8, 1900
34. H. Le Soudier, *Bibliographie française*, tome 1, 1900
35. Charles Ebener (commandant), *Conférences sur le rôle social de l'officier, faites en 1901 aux élèves de l'École spéciale militaire*, 9^{ème} édition, 1903
36. Potez (capitaine breveté), *Le moral de nos soldats : étude sur l'éducation, le commandement et l'organisation de l'armée nationale*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1904
37. Le Soudier, *Bibliographie française comprenant les ouvrages parus depuis le 1er janvier 1900*, Paris, H. Le Soudier, 1908-1911
38. *Manuel du gradé de cavalerie, à l'usage des sous-officiers, brigadiers et élèves brigadiers : instruction et éducation militaires*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1915
39. *Manuel du gradé de cavalerie, à l'usage des sous-officiers, brigadiers et élèves brigadiers : instruction et éducation militaires*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1915
40. *Manuel d'infanterie à l'usage des sous-officiers des candidats sous-officiers, des caporaux et élèves caporaux, conforme aux programmes en vigueur : instruction et éducation militaires*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1915
41. *Manuel du gradé de cavalerie unités à cheval (régiments métropolitains) : à l'usage des sous-officiers, brigadiers et élèves brigadiers*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 128^{ème} édition, 1937

Sources périodiques

Publications annuelles :

42. *Catalogue, par ordre alphabétique, des livres de fonds et d'assortiments qui se trouvent chez Le Jay, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessus de celle des Mathurins, au Grand Corneille, à Paris*, Paris, Le Jay, 1774
43. *Catalogue des livres du cabinet de Monseigneur Comte d'Artois*, Paris, Imprimerie de Didot l'aîné, 1783
44. *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu monseigneur le prince de Soubise dont la vente sera indiquée par affiches au mois de Janvier 1789*, Paris, Leclerc, 1788

45. *Catalogue de livres en tous genres de littérature, qui se trouvent chez Le Charlier, libraire, montagne de la Cour, à Bruxelles, Bruxelles, Le Charlier, 1791*
46. *Le parfait guerrier ou L'esprit militaire. Ouvrage indispensable aux troupes de ligne & aux gardes nationales de France, Paris, Laurens jeune, 1792*
47. *Catalogue des livres français qui se trouvent chez les frères Levrault, imprimeurs-libraires, à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33, et à Paris, quai Malaquai, au coin de la rue des Petits-Augustins, Paris, 1800*
48. *Catalogue des livres et des manuscrits, la plupart relatifs à l'histoire de France, composant la bibliothèque du bibliophile Jacob, laquelle sera vendue en totalité à l'amiable ou, à défaut d'acquéreur, le lundi 24 février 1840, Paris, Techener, 1839*
49. *Bibliothèque complète du sous-officier d'Infanterie, Paris, Gaultier-Laguionie, 1840*
50. Pierre-Aimable-Ferdinand Blot, *Bibliothèque des sous-officiers et caporaux d'infanterie, Paris, Blot, 1843*
51. *Bibliothèque complète des sous-officiers et caporaux d'infanterie, Paris, J. Dumaine, 10^{ème} édition, 1849*
52. *Bibliothèque complète des sous-officiers et caporaux de chasseurs à pied, Paris, J. Dumaine, 1850*
53. J.-M. Quérard puis MM. Charles Louandre et Félix Bourquelot, *La littérature française contemporaine : XIXe siècle, Paris, Daguin frères, tome 5, 1854*
54. *Le Biographe et l'historien : revue générale, historique, biographique, nécrologique et mémorial municipal de France, Paris, 1855*
55. Victor Dantzer, *Catalogue des ouvrages de la bibliothèque de la ville de Belfort, dressé en 1859, Belfort, imprimerie de J.-B. Clerc, 1859*
56. *Bibliothèque complète des sous-officiers et caporaux d'infanterie. Conforme à la Décision ministérielle du 14 août 1856, Paris, J. Dumaine, 1856*
57. Louis Lacour, *Annuaire du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste, Paris, E. Meugnot, 1862*
58. Otto Lorenz, *Catalogue général de la librairie française 1840-1865, D-H , Paris, O. Lorenz, 1867-1888*
59. Otto Lorenz, *Catalogue général de la librairie française 1866-1875, A-H , Paris, O. Lorenz, 1867-1888*

60. J.-A.-C. Buchon, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France, avec notices biographiques*, Paris, F. Watelier, tome 1, 1867
61. Otto Lorenz, *Catalogue général de la librairie française*, Paris, O. Lorenz, tome VI, 1867-1888
62. *Mélanges militaires. Des bibliothèques militaires, de l'établissement d'un catalogue et de la tenue des principaux registres*, Paris, Tanera, 1872
63. Me Maurice Delestre, *Catalogue des livres anciens pour la plupart rares et curieux composant la librairie Tross vendue par suite du décès de M. Edwin Tross, première partie : vente*, Paris, 28 rue des Bons-Enfants, Salle Silvestre n° 1, le 15 décembre et les 8 jours suivants, Paris, Tross, 1875
64. Louis Bondivenne, *La lecture et le lecteur*, Paris, Dupont, 1876
65. C. M., *Le Livre : revue mensuelle*, Paris, A. Quantin, tome III, 1881
66. *Catalogue de la bibliothèque du ministère de la guerre*, Bruxelles, imprimerie de P. Vanderlinden, volume 1, 1882-1886
67. *Catalogue de la bibliothèque militaire principale de la garnison d'Amiens*, Amiens, imprimerie de Delattre-Lenoel, 1883
68. *Catalogue de la bibliothèque militaire principale de la garnison d'Amiens*, Amiens, imprimerie de Delattre-Lenoel, 1883
69. *Catalogue de livres rares et curieux, pour la plupart en belle condition, provenant du cabinet d'un bibliophile. Vente aux enchères publiques les jeudi 12 et vendredi 13 mars 1885, rue Dauphine 16*, Paris, A. Claudin, 1885
70. *Annuaire du cercle-bibliothèque des officiers de réserve et de l'armée territoriale à Lyon : statuts, liste des membres*, Lyon, Administration des nouvelles affiches, 1889
71. André Waltz, *Catalogue de la Bibliothèque Chauffour : manuscrits et imprimés concernant l'Alsace et les pays limitrophes*, Colmar, imprimerie J.B. Jung et C°, 1889
72. *Catalogue de la bibliothèque [de la] réunion des officiers de la garnison : Bordeaux*, août 1896, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1896
73. *9e corps d'armée. Catalogue de la bibliothèque. Réunion des officiers de la garnison*, Poitiers, imprimerie de Oudin, 1897
74. *Revue des livres nouveaux : anciennement Lettres aux châteaux*, tome XXI, 1^{er} janvier 1891
75. *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel et Cie, tome LIII, 1892

76. *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel et Cie, tome XXII, 1901
77. *Réunion des officiers de la garnison de Rodez. Catalogue méthodique de la bibliothèque*, Rodez, imprimerie de E. Carrère, 1903
78. *École militaire de l'artillerie et du génie. Rôle de l'officier dans la nation armée*, Versailles, 1904-1905
79. *Journal militaire. Contenant les ordonnances, les nominations, l'annonce ou extrait des ouvrages*, n°53, 1910
80. *Biblio : catalogue français : bulletin bibliographique mensuel des ouvrages parus en langue française dans le monde*, Paris, Hachette, 1935

Publications mensuelles

81. *Mémorial topographique et militaire, rédigé au Dépôt général de la guerre : imprimé par ordre du ministre*, Paris, Imprimerie de Guiraudet, juin 1802
82. Ferdinand Durand (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, mai 1845
83. M. Carle de Rash (dir), *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux : Notes and queries français : questions et réponses, communications diverses à l'usage de tous, littérateurs et gens du monde, artistes, bibliophiles, archéologues, généalogistes, etc.*, Paris, B. Duprat, janvier 1896
84. *Le Livre : revue mensuelle*, Paris, A. Quantin, 1887
85. Hubert Lyautey, « Du rôle social de l'officier », *La Revue des Deux mondes*, 15 mars 1891
86. *12e Corps d'armée, catalogue de la bibliothèque, Réunion des officiers de la garnison*, Limoges, Paris, H. Charles-Lavauzelle, avril 1892
87. *Bibliographie de la France : ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, janvier 1896
88. *18e Corps d'armée. Catalogue de la bibliothèque, réunion des officiers de la garnison*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, août 1896
89. *Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée*, Paris, Librairie militaire Chapelot, janvier 1901

90. L. Moreau (gérant), « Manuel du fantassin », *Bulletin mensuel du bibliophile militaire*, mai 1904
91. Émile Chatelain (dir.), *Revue des bibliothèques : publication mensuelle*, Paris, Librairie ancienne H. Champion, avril 1905

Publications quotidiennes :

92. Louis Lacour, *Annales du bibliophile, du bibliothécaire et de l'archiviste*, Paris, A. Claudin, n° 16, 25 avril 1863
93. Farre, « Aumôniers militaires », *Journal de la Gendarmerie de France*, n° 1 254, 21 août 1880
94. Jules Grévy, « Les cercles militaires », *Journal des débats politiques et littéraires*, 26 juillet 1886
95. Jules Grévy, « Les cercles militaires », *Le Temps*, n° 9 215, 26 juillet 1886
96. Jules Grévy, « Les cercles militaires », *La Lanterne : journal politique quotidien*, n° 3 384, 27 juillet 1886
97. Jules Grévy, « Les cercles militaires », *Le Petit journal*, n° 8 614, 27 juillet 1886
98. Jules Grévy, « Les cercles militaires obligatoires », *Le Radical*, n° 208, 27 juillet 1886
99. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 29 juillet 1888
100. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 40, 30 septembre 1888
101. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 44, 28 octobre 1888
102. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 47, 18 novembre 1888
103. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 52, 23 décembre 1888
104. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 23 juin 1889
105. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 52, 29 décembre 1889

106. « Bibliographie militaire », *Le Constitutionnel : journal du commerce, politique et littéraire*, n° 27 902, 19 avril 1890
107. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 16 avril 1893
108. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 26, 25 juin 1893
109. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 25 février 1894
110. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 1, 5 janvier 1895
111. *Notice bibliographique Bibliothèque administrative du marin. Corps de santé de la marine. Arrêté ministériel du 13 mai 1896*, 13 mai 1896
112. Emmanuel Vitte (propriétaire-gérant), « Renseignements bibliographiques pour cercles et œuvres de jeunesse », *Semaine religieuse du Diocèse de Lyon*, Lyon, Diocèse, tome 2, 28 mai 1897
113. Groupe Bayard, « Aumôniers militaires », *La Croix*, La Croix, n° 4459, 3 novembre 1897
114. Albert Barbieux (dir.), « Les sociétés régimentaires », *Le Rappel*, n° 10 189, 2 février 1898
115. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 26 mars 1898
116. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 10 septembre 1898
117. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 12, 25 mars 1899
118. « L'imprimerie régimentaire », *Armée et marine : revue hebdomadaire illustrée des armées de terre et de mer*, n°4, 27 janvier 1901
119. Perno G., « Bibliothèque militaire », *La Lanterne : journal politique quotidien*, n° 1802, 26 septembre 1901
120. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 3 janvier 1903

121. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 13 février 1904
122. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 20 février 1904
123. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, 2 juillet 1904
124. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 29, 16 juillet 1904
125. *Le Quérard : archives d'histoire littéraire, de biographie et de bibliographie françaises : complément périodique de la France littéraire*, 28 janvier 1905
126. *Revue du Cercle militaire : bulletin des réunions d'officiers des armées de terre et de mer*, n° 14, 8 avril 1905
127. Charles Humbert, « La bibliothèque des Invalides », *Le Journal*, n° 6537, 20 août 1910
128. Adolphe Brisson (dir.), lieutenant-colonel Rousset, « Les écrits militaires du général Lyautey », *Les Annales politiques et littéraires : revue populaire paraissant le dimanche*, n°1 532, 3 novembre 1912
129. Léon Moussou, « Le ministre de la guerre va s'occuper des cercles militaires », *Le Journal*, n° 11 252, 8 août 1923
130. « Chez les anciens élèves des écoles militaires préparatoires », *L'Ouest-Éclair*, Rennes, n°8078, 27 octobre 1923
131. Henri Vaugeois (dir.) et Léon Daudet (rédacteur en chef), « Bibliothèque militaire », *L'Action française : organe du nationalisme intégral*, Paris, Action française, 24 août 1930
132. « Bibliothèque militaire », *Sept : l'hebdomadaire du temps présent*, n° 117, 22 mai 1936

II/ Bibliographie

Histoire politique et sociale :

Thèse :

1. BUTTIER Jean-Charles, *Les Catéchismes politiques français (1789-1914)*, thèse sous la direction de Jean-Clément MARTIN soutenue l'Université Paris I en 2013.

Monographies :

2. AGULHON Maurice, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, 447 pages.
3. BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire du XIX^e siècle*, Paris, Hatier, 1996, 538 pages.
4. BERSTEIN Serge, RUDELLE Odile (dir.), *Le Modèle républicain*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 432 pages.
5. BLUCHE François, *L'Ancien Régime. Institutions et société*, Paris, Fallois, 1993, 222 pages.
6. CARRÉ Claude, *Histoire du ministère de la Défense et des départements ministériels militaires*, Paris, Panazol, Lavauzelle, 2001, 582 pages.
7. CARRÉ Claude, *Histoire du ministère de la Défense*, Paris, Lavauzelle, 2001, 582 pages.
8. CHARNAY Jean-Paul, *Société militaire et suffrage politique en France depuis 1789*, Paris, Sevdén, 1964, 310 pages.
9. DEMIER Francis, *La France du XIX^e siècle (1814-1914)*, Paris, Seuil, 2000, 602 pages.
10. DOISE Jean, VAÏSSE Maurice, *Diplomatie et outil militaire, politique étrangère de la France (1871-1969)*, Paris, 1987, 566 pages.
11. EL GAMMAL Jean, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Limoges, Pulim, 1999, 789 pages.
12. ESTEBE Jean, *Les Ministres de la République 1871-1914*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, 255 pages.
13. GARRIGUES Jean, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Armand Colin, 1995, 192 pages.

14. HAROUEL, *Histoire de la Croix Rouge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 127 pages.
15. KESSLER Denis, *La Société française au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1992, 529 pages.
16. LÉVÊQUE Pierre, *Histoire des forces politiques en France (1886-1914)*, Paris, Armand Colin, tome 2, 1994.
17. MEYER Jean, TARRADE Jean, REY-GOLDZIGER Anne, THOBIE, *Histoire de la France coloniales des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 2016.
18. MIQUEL Pierre, *Le Second Empire*, Paris, Plon, 1992, 554 pages.
19. MONTERO, *La France de 1914 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2001, 187 pages.
20. NICOLET Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1923). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1994, 532 pages.
21. NOBECOURT Jérôme, *Une histoire politique de l'armée française*, Paris, Seuil, tome 1, 1967, 382 pages.
22. NOBECOURT Jérôme, PLANCHAIS Jean, *Histoire politique de l'armée française 1919-1967*, Paris, Seuil, 447 pages.
23. ORNANO Roland (d'), *Gouvernement et haut commandement en régime parlementaire français 1814-1914*, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1958, 200 pages.
24. RUDELLE Odile, *La République absolue. Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine (1870-1889)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 327 pages.
25. SORLIN Pierre, *La Société française 1840-1914*, Paris, Aubier-Montaigne, 1969, 311 pages.
26. STEWARD Ambler John, *The French Army in Politics 1945-1962*, Columbus, State University Press of Ohio, 1966, 427 pages.
27. TELON Frédéric, *Sociologie et histoire sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, 274 pages.
28. TURETTI Laurence, *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine. 1870-1914, les « provinces perdues » aux sources du patriotisme lorrain*, Paris, La Nuée Bleue, 2008, 205 pages.
29. VELLAY Marc, PAUL Christian, *L'Entourage militaire du président de la III^e République 1871-1939*, Paris, Institut de recherches politiques, administratives, juridiques, 1982, 181 pages.

30. WINOCK Michel, *La Belle Époque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, 420 pages.
31. YVERT Benoît (dir.), *Premiers ministres et président du Conseil depuis 1815. Histoire et dictionnaire raisonné*, Paris, Perrin, 2002, 732 pages.

Histoire militaire :

Histoire militaire des XIX^e et XX^e siècles.

Thèses :

32. GUGLIOTTA Georges, *La loi de 1902-1905 sur l'organisation militaire devant le parlement et l'opinion publique*, thèse soutenue à l'Université d'Aix-en-Provence en 1975.

Monographies :

33. ANDRZEJEWSKI Stanislaw, *Military organisation and society*, London, Routledge and Kegan Paul, 1954, 195 pages.
34. AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, Combattre. *Une anthropologie historique de la guerre moderne (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Seuil, 2008, 352 pages.
35. BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Hachette, 2003, 395 pages.
36. BECKER Jean-Jacques, *L'Europe dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 1990, 319 pages.
37. BECKER Jean-Jacques, AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, Sedes, 1995, 387 pages.
38. BECKER Jean-Jacques, AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *14-18 retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 pages.
39. BOËNE Bertrand, *La Spécificité militaire*, Paris, Armand Colin, 1990.
40. BOGROS Denis, *Des Hommes, des chevaux, des équitations*, Paris, Favre-Caracole, 1989.
41. BUFFOTOT Patrice, *Le Socialisme français et la guerre. Su citoyen-soldat à l'armée professionnelle (1871-1998)*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 480 pages.

42. CARRIAS Eugène, *La Pensée militaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960, 378 pages.
43. CARRIAS Eugène, *Le Danger allemand, 1866-1945*, Paris, Presses Universitaires de France, 1952, 261 pages.
44. CARRIAS Eugène, *La Pensée militaire allemande*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948, 400 pages.
45. CARRIAS Eugène, *L'Armée allemande, son histoire, son organisation, sa tactique*, Paris, Berger-Levrault, 1938, 223 pages.
46. CASEVITZ Jean, *Une loi manquée, la loi Niel (1866-1868). L'armée française à la veille de la guerre de 1870*, Rennes, Oberthur, 1960, 141 pages.
47. CHALLENGER Richard D., *The French Theory of the Nations in Arms 1866-1939*, New York, Columbia University Press, 1955, 305 pages.
48. CHANET Jean-François (dir.), *Vers l'armée nouvelle. République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, 320 pages.
49. COCHET François, *I^{ère} guerre mondiale : dates, thèmes, noms*, Paris, Jeudes Editions, 2001, 161 pages.
50. COCHET François, *Survivre au front 1914-1918. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Paris, Soteca, 2005, 265 pages.
51. COCHET François, CHANET Jean-François, DARD Olivier, NECKER Eric, VOGEL Jakob (dir.), *D'une guerre à l'autre. Que reste-t-il de 1870-1871 en 1914 ?*, Paris, Riveneuve, 2016, 452 pages.
52. CONTAMINE Henri, *La Revanche*, Paris, Berger-Levrault, 1957, 280 pages.
53. CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France de 1871 à 1940*, Paris, Presses Universitaires de France, tome 3, 1992, 518 pages.
54. DESPORTES Vincent, *Comprendre la guerre*, Paris, Economica, 2001, 416 pages.
55. DIGEON, *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, Presses Universitaires françaises, 1959, 568 pages.
56. DRÉVILLON Hervé, WIEVIORKA Olivier (dir.), *Histoire militaire de la France : des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin, tome 1, 2018, 864 pages.
57. DRÉVILLON Hervé, WIEVIORKA Olivier (dir.), *Histoire militaire de la France : de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, tome 2, 2018, 720 pages.

58. DUROSELLE Jean-Baptiste, *La Grande Guerre des Français (1914-1918)*, Paris, Perrin, 2003, 515 pages.
59. DUROSELLE Jean-Baptiste, *La Décadence 1932-1939*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979, 568 pages.
60. EKIRCH Arthur A., *The Civilian and the Military*, Oxford, Oxford University Press, 1956, 340 pages.
61. FEBVRE Lucien, *Honneur et Patrie. Une enquête sur le sentiment d'honneur et l'attachement à la patrie*, Paris, Perrin, 1996, 378 pages.
62. GIRARDET Raoul, *La Société militaire dans la France contemporaine, 1815-1939*, Paris, Plon, 1953, 333 pages.
63. GIRARDET Raoul, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 341 pages.
64. HILBERT Lothar Wilfried, *Les Rapports entre les pouvoirs civils et militaires en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne au début du XX^e siècle*, Nancy, Berger-Levrault, 1958.
65. JANOWITZ Morris, *Sociology and the Military Establishment*, New York, Russel Stage Foundation, 1959, 112 pages.
66. JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Conquête et colonisation*, Paris, Presses Universitaires de France, tome 1, 1964, 632 pages.
67. LEJEUNE Dominique, *Les Causes de la Première Guerre mondiale*, Paris, Armand Colin, 126 pages.
68. LORIGA Sabrina, « L'épreuve militaire », dans LÉVI Giovanni et SCHMITT Jean-Claude (dir.), *Histoire des jeunes en Occident, l'époque contemporaine*, Paris, Hachette, tome 2, 1972.
69. MITCHELL Allan, *The German Influence in France after 1870 : the formation of the French Republic*, University of North Carolina Press, 1979, 304 pages.
70. MITCHELL Allan, *Victors and Vanquished. The German Influence on Army and Church in France after 1870*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1984, 372 pages.
71. MONTEILHET Joseph, *Les Institutions militaires de la France (1814-1932) : de la paix armée à la paix désarmée*, Paris, Alcan, 1932, 472 pages.
72. PROST Antoine, WINTER Jay, *Penser la Grande Guerre, essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004, 340 pages.

73. RABAUT Jean, *L'antimilitarisme en France 1810-1975*, Paris, Hachette, 1975, 253 pages.
74. ROTH François, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990, 778 pages.
75. SANTAMARIA, *Le Pacifisme, une passion française*, Paris, Armand Colin, 2005, 351 pages.
76. SERMAN William, BERTRAND Jean-Pierre, *Nouvelle histoire militaire de la France 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, 855 pages.
77. VAGTS Alfred, *A History of militarism*, London, Hollis and Carter, 1959, 542 pages.
78. VARLEY Karine, *Under the Shadow of Defeat. The War 1870-1871 in French Memory*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, 299 pages.

Périodiques :

79. BENEGEAT Henri, « Bréviaire superflu à l'usage des futurs chefs d'état-major des armées », *Le Casoar*, tome 113, avril 2014.
80. CORVISIER André, « Aspects divers de l'histoire militaire », *Revue moderne et contemporaine*, tome 20, janvier-mars 1973, p. 1-9.
81. DOGAN Mattei, « Militaires sans épée dans la politique », *Pouvoirs*, n°38, 1986, p. 113-125.
82. FORTMANN Michel, GONTORA Thierry, « De l'apport de la pensée militaire classique aux études stratégiques modernes », *Études internationales*, tome 20, n°3, 1989.
83. GIRARDET Raoul, « Problèmes militaires contemporains : état des travaux », *Revue française de sciences politiques*, tome 2, 1960, p. 395-418.
84. HÉLIE Jérôme, « L'Arche sainte fracturée », *La France de l'Affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994, p. 226-250.
85. JABUKOWSKI Sébastien, « L'institution militaire confrontée aux réformes organisationnelles », *L'année sociologique*, Paris, volume 61, février 2011, p. 297-321.
86. JOLY Bertrand, « La France et la Revanche (1871-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°46-2, avril-juin 1999, p. 323-347.
87. LE BLOAS Alain, « Une tradition militaire au XIX^e siècle : le culte de La Tour d'Auvergne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 12 juillet 2018, p. 145-170.

88. MASSON Philippe, « La pensée navale française de 1871 à 1940 », *Revue historique des armées*, Paris, n°1, 1982.
89. SCHWEISGUTH Étienne, « L'institution militaire et son système de valeurs », *Revue française de sociologie*, tome 19, 1979, p. 385-390.
90. SOTO J, « Pouvoir civil et pouvoir militaire », *La Défense nationale*, 1958.
91. TEBOUL Jeanne, « Combattre et parader. Des masculinités militaires plurielles », *Terrains et travaux*, février 2015, p. 99-115.
92. THIEBLEMONT André, « Le fait culturel militaire : premiers repérages », *Cultures logiques et cultures militaires*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 3.
93. ZANIEVSKI Witold, « L'impact de 1870 sur la pensée militaire française », *Revue de Défense nationale*, août-septembre 1970.

Histoire de l'armée française.

Thèses :

94. BELLESCIZE Gabriel (de), *L'armée et le pouvoir politique sous la Quatrième République à travers la littérature militaire*, mémoire d'étude sous la direction de Raoul GIRARDET et Jean TOUCHARD, soutenu à l'Institut d'Études Politiques de Paris, 1959, 215 pages.
95. GRIVEAUX Jean-Frédéric, *L'Armée et l'instauration de la Troisième République. Une coexistence ambiguë (1870-1889)*, thèse de doctorat en droit soutenue à l'Université de Paris-X Nanterre sous la direction de Jean de MALAFOSSE en 1999, 671 pages.
96. JONNET Frédéric, *De la « main tendue » au « pied à l'étrier » : pour une nouvelle politique d'égalité des chances dans les armées françaises*, thèse de sciences politiques sous la direction de Bernard BOËNE, soutenue à Toulouse en 2012.
97. LASPEYRES Arnaud, *La Réorganisation de l'armée française : un aspect particulier des premières années de la Troisième République*, thèse de troisième cycle soutenue à l'Université du Maine en 1984.
98. LHOSTE M, *L'Institution militaire : une organisation en crise. Analyse au niveau du corps de troupe*, thèse sous la direction de Michel CROZIER soutenue à l'Université Paris-Descartes en 1973.

Monographies :

99. BACH André (général), *L'Armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, 500 pages.
100. CRÉPIN Annie, *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires. De la Révolution à la fin du Second Empire*, Paris, Brepols-CEHD, tome 3, 2006, 360 pages.
101. DUTAILLY Henri, *La problèmes de l'armée de terre française*, Paris, SHAT, 1980, 452 pages.
102. EHRENBERG Alain, *Le Corps militaire. Politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983, 212 pages.
103. FULLER John Frederick Charles, *La Conduite de la guerre*, Paris, Payot et Rivages, 2013, 479 pages.
104. DE GAULLE Charles, *Vers l'armée de métier*, Paris, Berger-Levrault, 1934, 187 pages.
105. DE GAULLE Charles, *La France et son armée*, Paris, Plon, 1932, 278 pages.
106. DE GAULLE Charles, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932,
107. GOUHIER Pierre, *Les Militaires*, Paris, Éditions Universitaires, 1983, 220 pages.
108. HOWARD Michael (eds.), *Soldiers and governments*, London, Eyre and Spottiswoode, 1957, 192 pages.
109. HUNTINGTON Samuel P., *The Soldier and the State*, Cambridge, Harvard University Press, 1957, 534 pages.
110. JAKUBOWSKI Sébastien, *La Professionnalisation de l'armée française : conséquences sur l'autorité*, Paris, L'Harmattan, 2007, 308 pages.
111. JAUFFRET Jean-Charles, *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la Troisième République (1871-1914)*, Paris, 1997, 1355 pages.
112. JAURÈS Jean, *L'Armée nouvelle*, Paris, 1911, 692 pages.
113. LA GORCE Paul-Marie (de), *La République et son armée*, Paris, Fayard, 1963.
114. LEGRAND, *Le Recrutement des armées et des désertions*, Abbeville, Société d'émulation et d'histoire d'Abbeville, 1956.
115. LEHUGEUR Paul, *Histoire de l'armée française*, Paris, Hachette, 1880.
116. LEROY, *Remonte générale de l'armée*, Saumur, Milon, 1894, 362 pages.

117. MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2002, 507 pages.
118. MAURIN Jules, *Armée, guerre, société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 750 pages.
119. MIQUEL Pierre, *L'armée française : 1880-1930*, Paris, Atlas, 1994, 208 pages.
120. MONTAGNON Pierre, *Histoire de l'armée française des milices royales à l'armée de métier*, Paris, Pygmalion, 1997, 356 pages.
121. PAOLI François-André (colonel), *L'armée française de 1919 à 1939*, Paris, SHAT, tome IV, 170 pages.
122. PLANCHAIS Jean, *Le Malaise de l'armée*, Paris, Plon, 1958, 115 pages.
123. RALSTON David B., *The Army of the Republic. The Place of Military in the Political Evolution of France 1871-1914*, Boston, Massachusetts Institut of Technology, 1967, 395 pages.
124. RASFUS, *La Censure militaire et policière 1914-1918*, Paris, Le Cherche Midi, 1999, 260 pages.
125. REVOL (général), *Histoire de l'armée française*, Paris, 1929.
126. SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *A vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, EHESS, 2011, 310 pages.
127. SCHNAPPER Bernard, *Le Remplacement militaire en France. Quelques aspects politiques, économiques et sociaux au XIX^e siècle*, Paris, 1969, 326 pages.
128. SOURBIER-PINTER Line, *Au-delà des armes. Le sens des traditions militaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 2001, 186 pages.
129. TANANT (général), *La Discipline dans les armées françaises*, Paris, 1938.
130. THOUMAS (général), *Les Transformations de l'armée française*, Paris, 1887, 686 pages.
131. WEYGAND (général), *Histoire de l'armée française*, Paris, 1961, 475 pages.

Périodiques :

132. CHANET Jean-François, « Lire l'Armée nouvelle », *Cahiers Jaurès*, n°207-208, janvier-février 2013, p. 1-164.
133. COLLINET Michel, « Le saint-simonisme et l'armée », *Revue française de sociologie*, Paris, 1961, p. 38-47.
134. DESMONS Éric, « La République belliqueuse. La guerre et la constitution politique de la Troisième République », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n°15, janvier 2002, p. 113-133.
135. DUCOUDRAY, « Les Hussards et la France », *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, volume 302, n°1, 1995, p. 649-652.
136. GODECHOT Jacques, « La propagande révolutionnaire dans l'armée », *Revue hebdomadaire*, Paris, n°22, mai 1937.
137. JAUFFRET Jean-Charles, « Armée et pouvoir politique : la question des troupes spéciales chargées du maintien de l'ordre en France de 1871 à 1914 », *Revue historique*, n°547, juillet-septembre 1983.
138. JAUFFRET Jean-Charles, « La spécificité de l'armée de métier dans la France républicaine, 1870-1988 : une question politique », *Actes du colloque des écoles de Coëtquidan sur la spécificité militaire*, Paris, Armand Colin, 1990.

Les officiers :

Thèses :

139. BARDIES Laure, *Deux siècles de sociologie militaire en France, 1815-1991 : sociologie d'une sociologie*, thèse sous la direction de Bernard BOËNE soutenue à Toulouse en 2009.
140. COTON Christel, *La Culture de la distinction : unité institutionnelle et lignes de tensions au sein du corps des officiers de l'armée de terre*, thèse sous la direction de Numa MURARD soutenue à l'Université Paris VII en 2008, 620 pages.
141. FERMAUD Hugues, *Les Officiers européens à l'École de Guerre au XIX^e siècle*, thèse sous la direction de Jules MAURIN soutenue à l'Université de Montpellier en 1994.
142. MEROT Christian, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, thèse sous la direction de François COCHET, soutenue à l'Université de Lorraine (Metz) en 2015.

143. SERMAN William, *Le Corps des officiers français dans la Deuxième République et le Second Empire*, thèse sous la direction de Louis GIRARD soutenue à l'Université Paris IV en 1978, 1747 pages.

Monographies :

144. ADHEMAR P, *De l'état des officiers dans les armées de terre et de mer*, Paris, 1900

145. AUGÉ Axel, LEMAÎTRE (dir.), *Formation initiale et activité professionnelle : comment apprend-on à commander, diriger, manœuvrer*, Coëtquidan, Centre de recherche des écoles de Coëtquidan, ESCC, 2007.

146. BODIN Jérôme, *Les Officiers français. Grandeurs et misères (1936-1991)*, Paris, Perrin, 1992, 573 pages.

147. BODINER Gilbert, CARLE Pierre, CHAGNIOT Claude, JAUFFRET Jean-Charles, SURRAULT Jean-Pierre, *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Éditions Bourdessoules, 1987, 429 pages.

148. CHALMIN Pierre, *L'officier française de 1815 à 1870*, Paris, Marcel Rivière, 1957, 408 pages.

149. CHARLE Christophe, *Les Élite de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 2006, 616 pages.

150. CHAUSSIGNAND-NOGARET Guy (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 1991, 478 pages.

151. COENEN-HUTHER, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004, 172 pages.

152. CROUBOIS Claude (dir.), *L'officier français des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Éditions Bourdessoules, 1987.

153. DELBOS Jean-François, *La Formation des officiers*, Paris, L'Harmattan, 2001, 180 pages.

154. FERRANDI Jean, *L'officier colonial*, Paris, 1930, 208 pages.

155. FORCADE Olivier, DUHAMEL, VIAL, *Militaires en République, 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie politique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 734 pages.

156. GAINOT Bernard, *Les Officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire*, Paris, Karthala, 2007, 232 pages.

157. KUNTZ François, *L'Officier dans la nation*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1960.

158. MONTEIL Vincent, *Les Officiers*, Paris, Éditions du Seuil, 1958, 192 pages.

159. SÉNÉCHAL M, *Droits politiques et liberté d'expression des officiers des forces armées*, Paris, 1962.
160. SERMAN William, *La Vie professionnelle des officiers français au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 1994, 221 pages.
161. SERMAN William, *Les Officiers français dans la nation*, Paris, 1982, 285 pages.
162. SERMAN William, *Les Origines des officiers français, 1848-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, 280 pages.
163. TANANT (général), *L'Officier de France*, Paris, 1927, 264 pages.

Périodiques :

164. AUGÉ Axel, « La formation initiale des futures élites militaires à Saint-Cyr : un dispositif institutionnel en évolution », *Éducation et société*, Paris, janvier 2008, p. 81-94.
165. BÉDARIDA, « Les opinions politiques des officiers français en 1876-1878 », *Revue historique des armées*, Paris, septembre 1964.
166. BOUDON J-O, « Napoléon, l'École Spéciale militaire, la formation des officiers, l'encadrement des élites », *Cahiers d'études et de recherches du métier de l'Armée*, 2002, p. 29-42.
167. BOULÈGUE Jean, « L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République », *Revue française de sociologie*, Paris, volume 44, n°4, octobre-décembre 2003, p. 695-711.
168. BRUYÈRE-OSTELLS Walter, « Les officiers républicains entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », *Annales historiques de la Révolution Française*, Paris, n°346, 2006, p. 31-44.
169. CHANET Jean-François, « Réflexions sur l'autorité du premier degré en France des 1830 à la guerre », *Le Mouvement social*, n°224, mars 2008, p. 105-122.
170. COHEN Yves, « Les chefs, une question pour l'histoire du XX^e siècle », *Cités*, n°6, février 2001, p. 67-83.
171. COSSON Olivier, « Une pensée coloniale à l'œuvre ? Les officiers coloniaux dans la crise de la modernité militaire dans les années 1900 », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, Paris, n°27, janvier 2009, p. 117-132.
172. COTON Christel, « Briller sous l'épaulette. Capital culturel et capital combattant dans le corps des officiers de l'armée de terre », *Actes de la recherche en science sociale*, volume 191-192, 2012, p. 14-27.

173. LEMAIRE, « La Formation initiale des officiers dans l'armée de terre », *Défense nationale*, mars 2006, p. 153-161.
174. MATTEI, « Les officiers dans la carrière politique (du maréchal Mac Mahon au général De Gaulle) », *Revue française de sociologie*, Paris, n°2, 1961, p. 88-89.
175. PUYO Jean-Yves, « Une application du « rôle social de l'officier » (Lyautey) : les services du contrôle politique dans le protectorat français du Maroc (1912-1926) », *Les Études sociales*, n°156, février 2012, p. 85-100.
176. SERMAN William, « Les généraux français en 1870 », *Revue de défense nationale*, août-septembre 1970.

Sous-officiers et soldats :

Thèses :

177. CATROS Philippe, *Des Citoyens aux armes. Quelques aspects des obligations du recrutement militaire dans la France de la Révolution à la Grande Guerre*, thèse sous la direction de Roger DUPUY soutenue à l'Université de Rennes en 1997.
178. CATROS Philippe, *Des citoyens et des soldats. Histoire politique de l'obligation militaire en France de la Révolution au début de la Troisième République (1789-1872)*, thèse sous la direction de Roger DUPUY soutenue à l'Université de Rennes 2 en 2004.
179. MARLY Mathieu, *L'âme des régiments : le corps des sous-officiers : promotion, recrutement et discipline dans les rangs de l'armée française (1872-1914)*, thèse sous la direction de Jean-François CHANET soutenue à l'Université de Lille 3 en 2015.

Monographies :

180. BARJON Louis, *Le Soldat*, Paris, X. Mappus, 1943, 211 pages.
181. BOULANGER Philippe, *La France devant la conscription. Géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*, Paris, Economica, 2001, 391 pages.
182. BOZON Michel, *Les Conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981.
183. CRÉPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, 528 pages.
184. CRÉPIN Annie, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire de la Guerre de Sept ans à Verdun*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 424 pages.
185. CRÉPIN Annie, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 256 pages.

186. HIPPLER Thomas, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, 357 pages.
187. JANOWITZ Morris, *The Professional Soldier. A Social and Political Portrait*, Glencoe, The Free Press, 1960, 464 pages.
188. OBERMANN Emil, *Soldaten, Bürger, Militaristent*, Stuttgart, F.G. Cotta sche Burchhandlung, 1958, 328 pages.
189. QUAGLIERINI Bertrand, *Le Militaire : entre citoyen, agent public et soldat*, thèse sous la direction de Delphine COSTA soutenue à l'Université d'Avignon en 2017.

Périodiques :

190. GALLAND, « Les jeunes, l'armée, la nation », *Les Champs de Mars*, Paris, La Documentation française, 1999.
191. LAMBRÉ Stéphane, MARLY Mathieu, « A l'école du régiment. Instruction, culture et promotion dans les rangs de l'armée française au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°48, 2014, p. 145-161.
192. MARLY Mathieu, « Faire son lit pour être un homme. Genre, classes et routine ménagère dans les casernes françaises de la Belle Époque », *Genèses*, n°111, février 2018, p. 9-29.

La vie en garnison :

Thèses :

193. BOURCART Jean, *Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain (1873-1921)*, thèse sous la direction de François COCHET soutenue à l'Université de Lorraine (Metz) en 2013, 534 pages.

Monographies :

194. AUVRAY Michel, *L'Âge des casernes. Histoire et mythe du service militaire*, Paris, Éditions de l'Aube, 1998, 350 pages.
195. CANINI Gérard, *La Ville et la garnison*, Nancy, Annales de l'Est, 1974.
196. DALLEMAGNE François, *Les Casernes françaises*, Paris, Picard, 1990.

197. LEJEUNE B, *Les Casernements de l'armée de terre et de la gendarmerie mobile. Contribution à une étude sociologique sur l'insertion du militaire dans la nation*, Paris, EHESS, 1979.

198. ROYNETTE Odile, *Bons pour le service : la caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 462 pages.

Périodiques :

199. DE LUCCA-BARRUSSE Virginie, « Reconquérir la France à l'idée familiale. La propagande nataliste et familiale à l'école et dans les casernes (1920-1939), *Populations*, volume 60, janvier 2005, p. 13-38.

200. ROYNETTE Odile, « Les casernes de Boulanger. Pédagogie nationale et républicaine dans l'espace public septentrional », *Revue du Nord*, tome 85, n°350, avril-septembre 2003, p. 379-392.

201. THIBLEMONT (lieutenant-colonel), « Cantonnement militaire et militaires cantonnés », *Actes du colloque Espace et cadre de vie militaires, Contacts*, n°24, novembre 1982.

202. THOMAS Jean-Pierre Hubert, « Quelques clés pour comprendre l'architecture des casernements de la dernière décennie », *Actes du colloques Espaces et cadre de vie militaires, Contacts*, n°24, novembre 1982.

Histoire culturelle :

Les bibliothèques :

Thèses :

203. BOISHULT Agnès, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercle d'officier*, mémoire de recherche sous la direction de Dominique VARRY soutenue à l'ENSSIB en janvier 2011.

204. MULLER Marc, *Les Bibliothèques militaires dans les foyers du soldat durant la Première Guerre mondiale en France*, thèse, 2000.

205. SINISCALCO Marie, *Les Bibliothèques militaires dans la formation académique des officiers français au XIX^e siècle (1789-1914)*, thèse sous la direction de Nadine VIVIER soutenue à l'Université du Maine en 2012, 523 pages.

206. TURLAN Patrick, *Recherches sur les bibliothèques militaires*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle PERROT soutenue à l'Université Paris VII en 1986.

Monographies :

207. BARNETT Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris, 1987, 496 pages.
208. BELOT Gisela, *Les Fonds militaires de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Das Militärwesen in der National – und Universitätsbibliothek zu Strasbourg : 1871-1920*, Strasbourg, 2004, 924 pages.
209. BERNSTERMAN Théodore, *Les Débuts de la classification bibliographique*, Paris, 1950.
210. BERTRAND Anne-Marie, KUPIEC Anne, *Ouvrages et volumes (architecture et bibliothèques)*, Paris, 1997, 224 pages.
211. BLOCH Camille, *Bibliothèques et musées de la guerre*, Paris, Imprimerie de L. Pochy, 1920, 28 pages.
212. Collectif, *La Documentation historique militaire en France : Bibliothèque-Archives-Musées*, Nancy, Berger-Levrault, 1952, 124 pages.
213. Comité international des sciences historiques, *Les Bibliothèques, les dépôts d'archives et les musées militaires en France*, Paris, Commission d'histoire militaire comparée, 1955, 354 pages.
214. DEWEY Melvil, *A Classification and Subject Index for Cataloguing and Arranging Books and Pamphlets of a Library*, Amherst, Mass, 1876, 58 pages.
215. DINGBOE Marie, *Les Bibliothèques militaires : émergence dans la formation académique des officiers français au XIX^e siècle (1789-1914)*, Saarbrück, Presses académiques francophones, 2014, 596 pages.
216. DUBOS Jean-François, LAMY Jean-Philippe, *Les Bibliothèques de la Marine : un réseau atypique de bibliothèques spécialisées*, Villeurbanne, 2008, 103 pages.
217. CHASSIN (général), *Anthologie des classiques militaires français*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1950.
218. GROLIER Éric (de), *Théorie et pratique des classifications documentaires*, Paris, 1956.
219. HARRIS Michael H., *History of Libraries in the Western World*, London, Metuchen, 1984.
220. JAMIESON James, *Books for the Army : the Army Library Service in the Second World War*, Columbia University Press, 1950, 335 pages.
221. KUHLMANN Marie, KUNTZMANN Nelly, BELLOUR Hélène, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, 1989, 349 pages.

222. LENOIR Madeleine, *Les Bibliothèques, les dépôts d'archives et les musées militaires en France*, Paris, 1995.
223. MURPHY-JUNE Sharon, *The British Soldier and his Libraries: 1822-1901*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016, 200 pages.
224. PALLIER Denis, *Les Bibliothèques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 127 pages.
225. PIERRE Paul, *Les Archives et les bibliothèques militaires*, Conférence faite le 24 avril 1944 à l'École Nationale des Chartes, 28 pages.
226. POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises au XX^e siècle, 1914-1990*, 1992, 1187 pages.
227. SCHULTZ Véronique, DESRICHARD Yves, *Redéploiement et valorisation des espaces de la bibliothèque patrimoniale de l'École Militaire : conduite et gestion de projet, rapport final*, Villeurbanne, 2010, 122 pages.
228. TAILLANDIER Francis, *Le Statut juridique des bibliothèques de garnison*, Lyon, IRA, 2004, 42 pages.
229. VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de la Révolution au XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, tome 3, 1994, 671 pages.

Périodiques :

230. BARDIN (général), « Recherches sur les bibliothèques militaires », *Journal des sciences militaires*, 1884, p. 104-108.
231. DELBÉ A (commandant), « Les bibliothèques des officiers », *Revue militaire française*, décembre 1932, p. 387-412.
232. LAMY Jean-Philippe, « Le projet Rétrival du ministère de la Défense ou peut-on financer le catalogage par la vente de livres ? », *Bibliothèque(s)*, Paris, n°44, mai 2009, p. 52-53.
233. MAILLOLS Jean-François, « La bibliothèque centrale du service de santé des armées (BCSSA), centre de ressources du SSA », *Actu Santé*, Paris, n°129, 2012.
234. MARTIN Jean-Henri, « Une vision totale du livre », *BFF*, n°5, 2004.
235. PRADEL DE LAMASSE (M. de), « Les origines des bibliothèques de la Marine », *La Revue maritime*, n°125, septembre 1956, p. 1122-1129.
236. PRADEL DE LAMASSE (M. de), « Rapport au ministre sur les bibliothèques des équipages de la Flotte », *Revue maritime et coloniale*, tome LII, 1877, p. 427-434.

237. TALLON Jules, « La bibliothèque du Prytanée militaire de La Flèche », *Revue des bibliothèques*, avril-décembre 1914, p. 165-184.

Histoire de l'éducation :

Monographies :

238. BATAILLE Alain, CORDILLOT Michel, *Former les hommes et les citoyens. Les réformateurs sociaux et l'éducation, 1830-1880*, Paris, Les Éditions de la Paris, 2010, 213 pages.
239. BANTIGNY, JABLONKA Yvon, *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, 307 pages.
240. CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945*, Villeuneve d'Ascq, Septentrion, 2017, 430 pages.
241. GARCIA, LEDUC, *L'Enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003, 320 pages.
242. MASLAND John Wesley, RADWAY Laurence I., *Soldiers and Scholars : Military Education and National Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1957, 530 pages.
243. MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France : de la Révolution à l'école républicaine*, Paris, GV. Labat éditeur, tome 3, 1981, 800 pages.
244. OGNIER Pierre, *Une école sans Dieu ? 1880-1895. L'invention d'une morale laïque sous la Troisième République*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 266 pages.
245. OZOUF Mona, *L'École, l'Église, la République (1971-1914)*, Paris, Armand Colin, 1963, 272 pages.
246. OZOUF Mona, *Jules Ferry, liberté et tradition*, Paris, Gallimard, 2014.
247. PROST Antoine, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France : l'école et la famille dans une société en mutation depuis 1930*, Paris, G. V. Labat éditeur, tome 4, 1981, 832 pages.

Périodiques :

248. AMALVI Christian, « Les personnages exemplaires du passé proposés à la l'admiration de la jeunesse dans les livres de lecture et de prix de 1814 à 1914 », *Revue française d'histoire du livre*, n°84-85, 1994.
249. LE CŒUR Marc, « La chaire et les gradins. De la salle de classe à la salle de cours dans les lycées du XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, Paris, 2011, p. 83-109.
250. LE CŒUR Marc, CHÂTELET Anne-Marie, « L'Architecture scolaire. Essai d'historiographie internationale », *Histoire de l'éducation*, numéro spécial, mai 2004.
251. OZOUF Jacques, « Le thème du patriotisme dans les manuels scolaires », *Le Mouvement social*, n°49, octobre-décembre 1964.
252. SEBASTIEN-AKIRA Alix, « Arlette Boulogne : des livres pour éduquer les citoyens. Jean Macé et les bibliothèques populaires (1860-1881) », *Histoire de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Les écoles militaires :

Thèses :

253. CONRAUX Aurélien, *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914). La création de l'équitation militaire*, thèse d'archiviste paléographe de l'École Nationale des Chartes soutenue en 2004.
254. GUILLAMO Manuel, *La Réforme de la scolarité à Saint-Cyr ou la sélection des futures élites militaires*, thèse sous la direction de Francis PAVÉ soutenue à l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1997.

Monographies :

255. BELHOSTE Bruno, *La Formation d'une technocratie. L'École Polytechnique et ses élèves de la Révolution au Second Empire*, Paris, Belin, 2003, 508 pages.
256. CALLOT JP, *Histoire de l'École Polytechnique*, Paris, 1959, 356 pages.
257. DESMAZES (général), *Saint-Cyr, son histoire, ses gloires*, Paris, 1948.
258. DUROSOY (général), *Saumur. Historique de l'École d'application de l'arme blindée et de cavalerie*, Paris, 1965, 370 pages.
259. PHILIBERT (général), *Le Prytanée*, Paris, 1900.

260. PINET G, *Histoire de l'École Polytechnique*, Paris, 1887, 539 pages.
261. TITEUX (lieutenant-colonel), *Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France*, Paris, 1914-1915, 547 pages.

L'aumônerie militaire :

Thèses :

262. BONIFACE Xavier, *Les Armes, l'honneur et la foi (1850-1950)*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, soutenue à l'Université Lille 3 en 2008, 639 pages.
263. BRUNETEAU Michel, *L'aumônerie catholique des forces armées. Normes canoniques, droit français, comparaisons européennes*, thèse soutenue à l'université Paris-XI Nanterre sous la direction de Brigitte BASDEVANT-GAUDEMENT en 1999.
264. MARTINANT DE PRÉNEUF Jean, *Mentalités et comportements religieux des officiers de Marine sous la Troisième République*, thèse soutenue à l'Université Paris-X Nanterre sous la direction de Philippe LEVILLAIN en 2007.
265. VIDAL-DELPLANQUE Pauline, *L'Aumônerie républicaine. La conciliation moderne des principes de laïcité de l'État et de liberté de conscience des individus*, thèse de droit public soutenue à l'Université Lille 2 sous la direction de Pierre André LECOCQ en 1998.

Monographies :

266. BONIFACE Xavier, *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Éditions du Cerf, 2001, 526 pages.
267. BONIFACE Xavier, *L'Armée, l'Église et la République*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012, 519 pages.
268. GOUDAL Valentin, *Les Aumôniers militaires et la fondation des paroisses dans la mission française au Maroc de 1908 à 1961*, Aix-en-Provence, Celony, 1988.
269. MAYEUR Jean-Marie, *L'Histoire religieuse de la France XIX^e-XX^e siècles. Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975.
270. TURQUAIS Marie Sarah, *Armée et religion : l'œuvre militaire catholique de Notre-Dame des Armées de Versailles 1877-1939*, mémoire de maîtrise soutenu à l'Université d'Agen en 2004.
271. Vicariat aux Armées, *L'Aumônerie militaire française*, Paris, 1960.

Périodiques :

272. BONIFACE Xavier, « Armée, République et traditions au début de la Troisième République », *Revue historique des armées*, n°240, mars 2005, p. 4-19.
273. SEIGAN Kôbô, « L'Union entre Dieu et la Patrie. L'histoire de l'aumônerie militaire catholique (1870-1913) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome XCVI, n°237, juillet-décembre 2010, p. 467-488.

Annexes

Annexe 1 : Tableau des grades de l'armée de terre.

Annexe 2 : Cartes postales présentant les bibliothèques des écoles de Saint-Cyr, Polytechnique et Saint-Maixent.

Annexe 3 : Chronologie des principales réformes de l'armée.

Annexe 4 : Carte des régions militaires.

Annexe 5 : Les bibliothèques militaires avant 1873.

Annexe 6 : Carte des garnisons françaises en 1877.

Annexe 7 : Carte des bibliothèques militaires d'Algérie.

Annexe 8 : Cartes postales et photographies actuelles des cercles militaires de Paris et de Metz.

Annexe 9 : Les garnisons françaises en 1904.

Annexe 10 : Dossier de Ferdinand Durand, reçu à l'ordre de la Légion d'Honneur.

Annexe 11 : Carte des bibliothèques militaires de la société Franklin en 1911.

Annexe 12 : Tableau des évolutions de l'armée au fil de l'histoire.

Annexe 13 : Modèle de la classification Dewey.

Annexe 14 : Modèle de classement en vigueur dans les bibliothèques militaires.

Annexe 15 : Exemple de catalogue méthodique employé dans les bibliothèques militaires.

Annexe 1 : Tableau des grades de l'armée de terre.

La Troupe	Soldat
	Soldat de première classe
	Caporal
	Caporal-chef
Les sous-officiers	Sergent
	Sergent-chef
	Adjudant
	Adjudant-chef
	Major
Les officiers	Aspirant
	Sous-lieutenant
	Lieutenant
	Capitaine
	Commandant
	Lieutenant-colonel
	Colonel
Les officiers généraux	Général de brigade
	Général de division
	Général de corps d'armée
	Général d'armée

Annexe 2 : Cartes postales présentant les bibliothèques des écoles de Saint-Cyr, Polytechnique et Saint-Maixent.



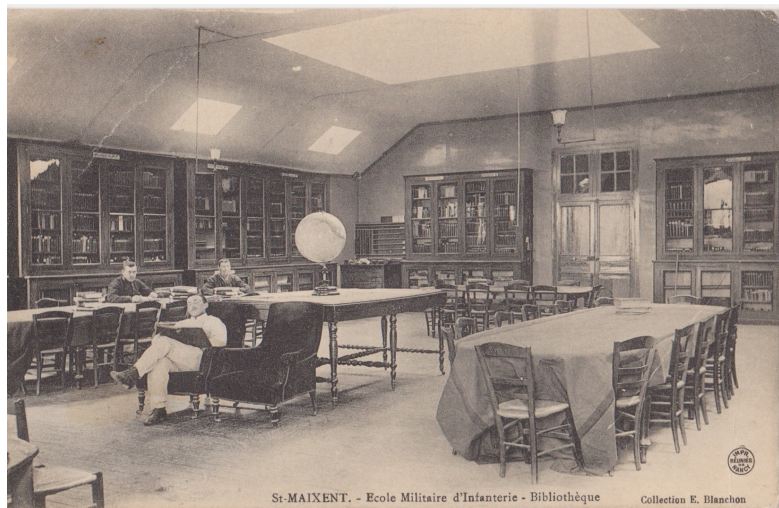
©Marie Fridrick

La bibliothèque de l'école de Saint-Cyr, 1915 (information fournie au revers).



©Marie Fridrick

La Bibliothèque de l'école Polytechnique.



St-MAIXENT. - Ecole Militaire d'Infanterie - Bibliothèque

Collection E. Blanchon

©Marie Fridrick

La bibliothèque de l'école de Saint-Maixent.

Annexe 3 : Chronologie des principales réformes de l'armée⁴⁴⁵.

1872 :

- **1^{er} juin** : instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de garnison
- **27 juillet** : loi relative au recrutement de l'armée établissant l'universalité du service militaire
- Amendement accordant aux militaires la liberté de culte et de conscience et leur donne la possibilité d'assister aux offices religieux

1873 :

- Loi relative à la mise en place des dix-huit régions militaires

1874 :

- Loi instaurant l'obligation de service religieux dans l'armée
- **20 mai** : loi prévoyant que les aumôniers militaires en poste au sein des garnisons dépendent de l'autorité de l'évêque et n'interviennent pas dans les décisions militaires

1875 :

- **18 janvier** : instruction provisoire sur l'organisation des bibliothèques de troupes
- Loi relative à la formation des cadres

1879 :

- **1^{er} juillet** : circulaire relative aux bibliothèques militaires

1884 :

- **24 septembre** : réglementation des inventaires à fournir par chaque bibliothèque de garnison
- **19 juillet** : création des écoles militaires préparatoires

1889 :

- **15 juillet** : loi sur le recrutement de l'armée reprenant les dispositions de 1872
- **25 juillet** : loi relative au recrutement des étudiants des grandes écoles effectuant un service militaire d'un an au lieu de trois

1913 :

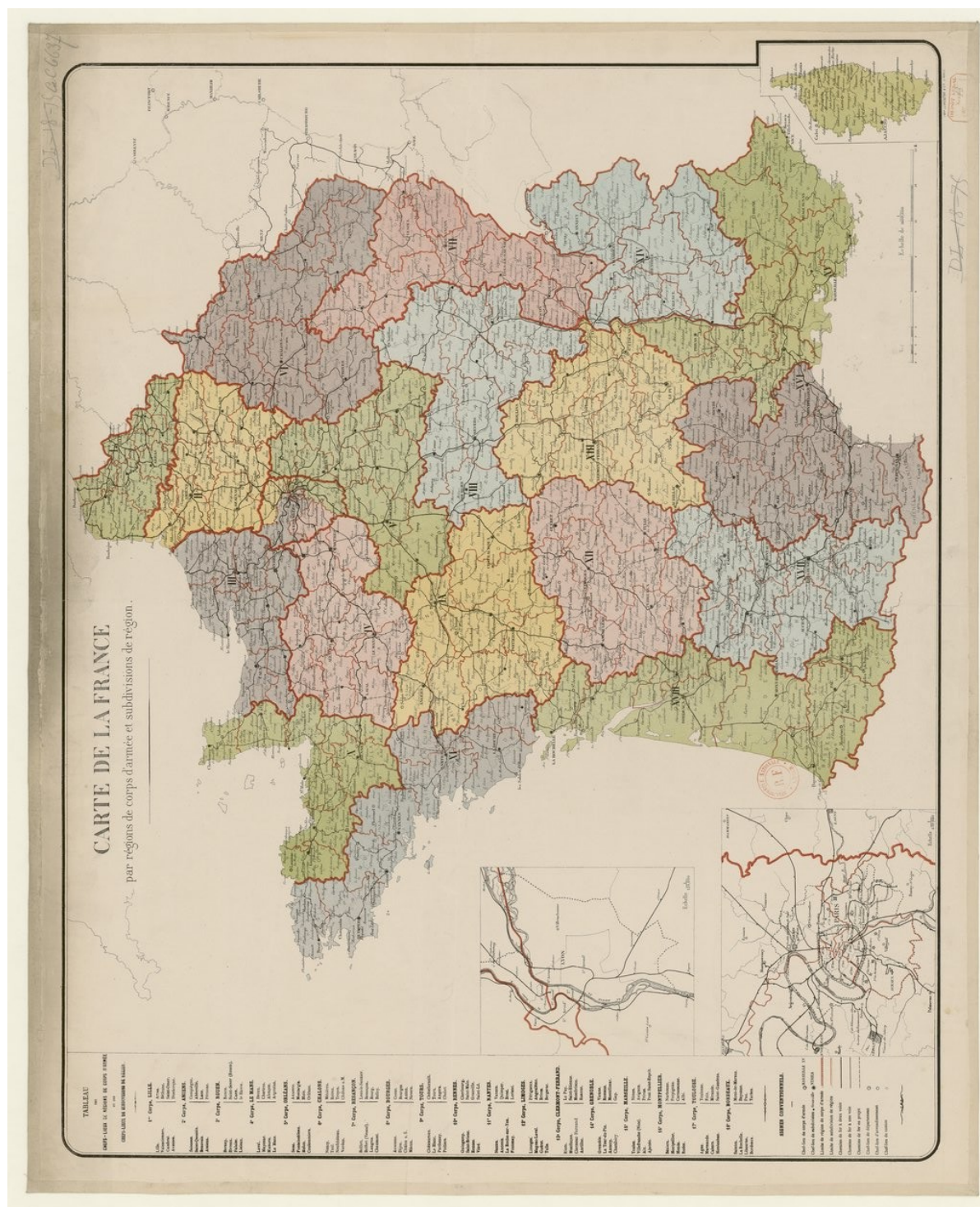
- Rattachement de l'aumônerie militaire au Service de Santé des Armées

1940 :

- Institutionnalisation de l'aumônerie militaire

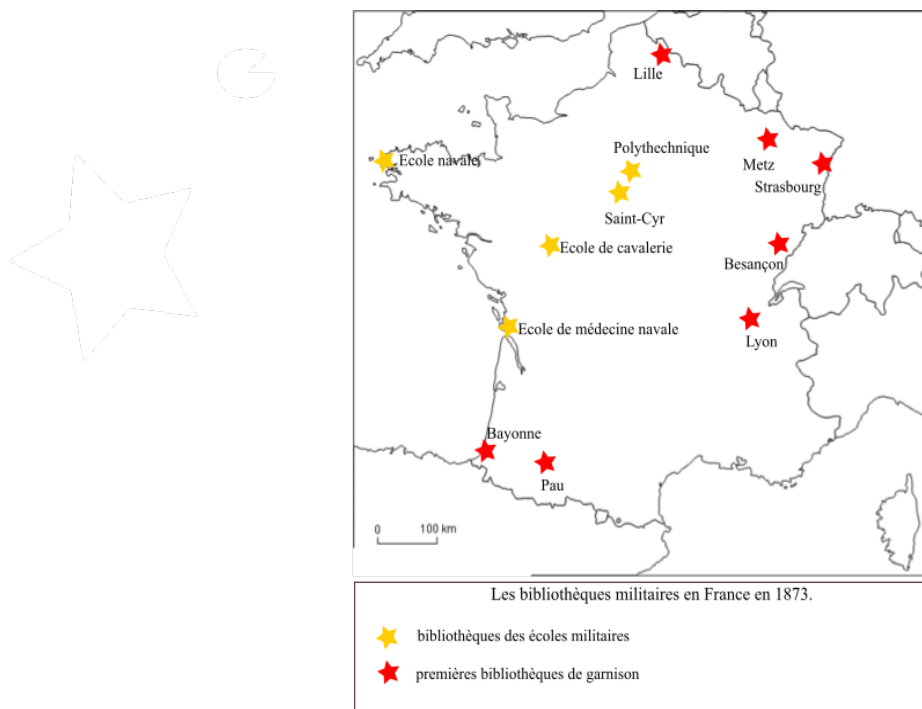
⁴⁴⁵ Les dates reprises ici sont celles ayant une importance au regard de notre sujet. Cette liste n'est pas une liste exhaustive de toutes les réformes de l'armée sur la période 1870-1945.

Annexe 4 : Carte des régions militaires.



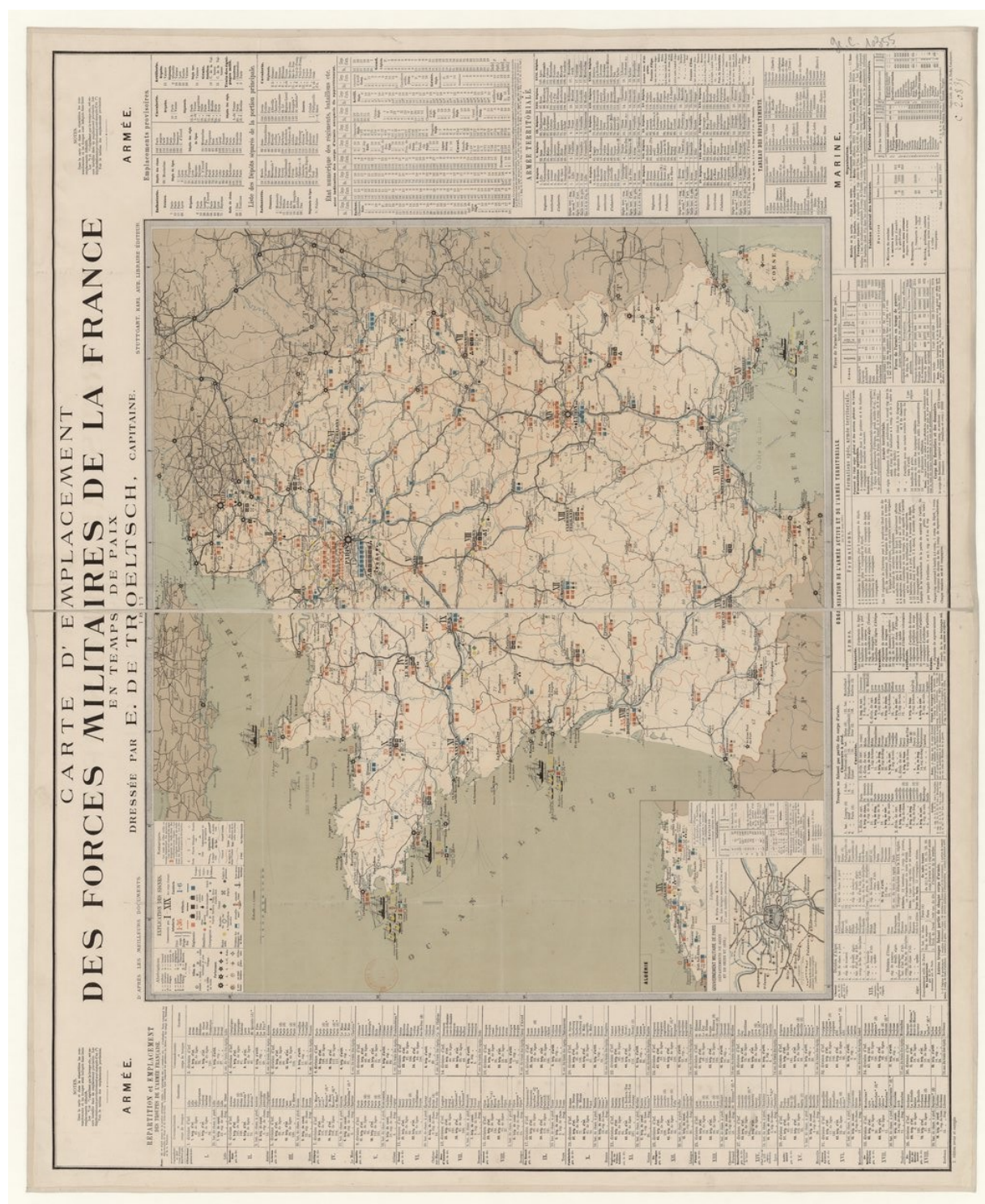
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Annexe 5 : Les bibliothèques militaires avant 1873⁴⁴⁶.

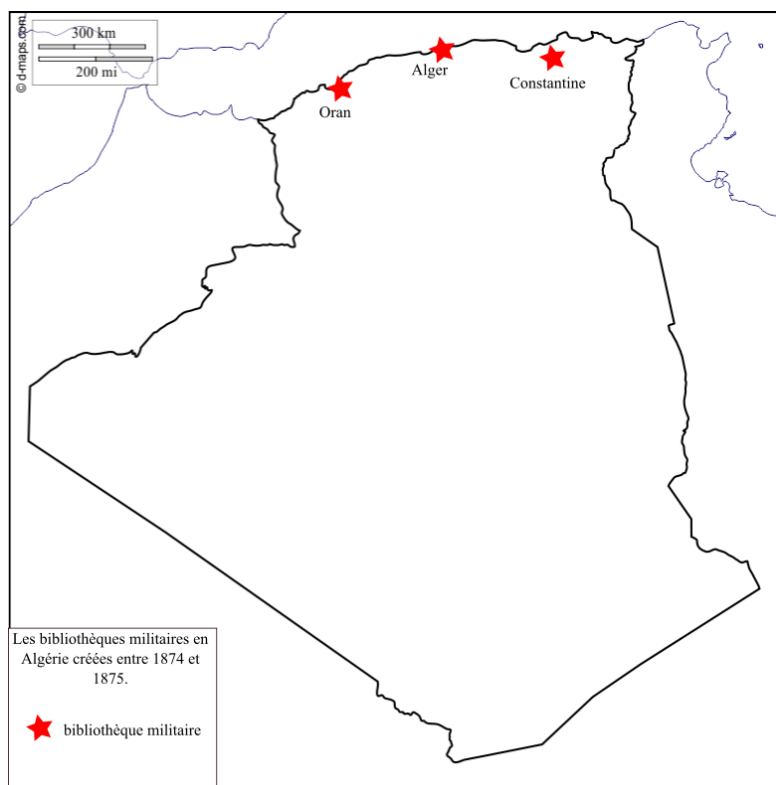


⁴⁴⁶ Cette carte a été réalisée avec pour modèle le travail de Marie Siniscalco, *Les bibliothèques militaires dans la formation académique des officiers français au XIX^e siècle (1789-1914)*, thèse sous la direction de Nadine Vivier, soutenue à l'Université du Maine, en 2012, 523 pages.

Annexe 6 : Carte des garnisons françaises en 1877.



Annexe 7 : Carte des bibliothèques militaires d'Algérie⁴⁴⁷.



⁴⁴⁷ Carte réalisée à partir des informations données par Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. La bibliothèque de la Révolution et du XIX^e siècle: 1789-1914*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, tome 3.

Annexe 8 : Cartes postales et photographies actuelles des cercles militaires de Paris et de Metz.



Bibliothèque du Cercle Militaire, 37, rue de Bellechasse.

©Marie Fridrick

Cercle militaire de Paris, 1904.



©Marie Fridrick

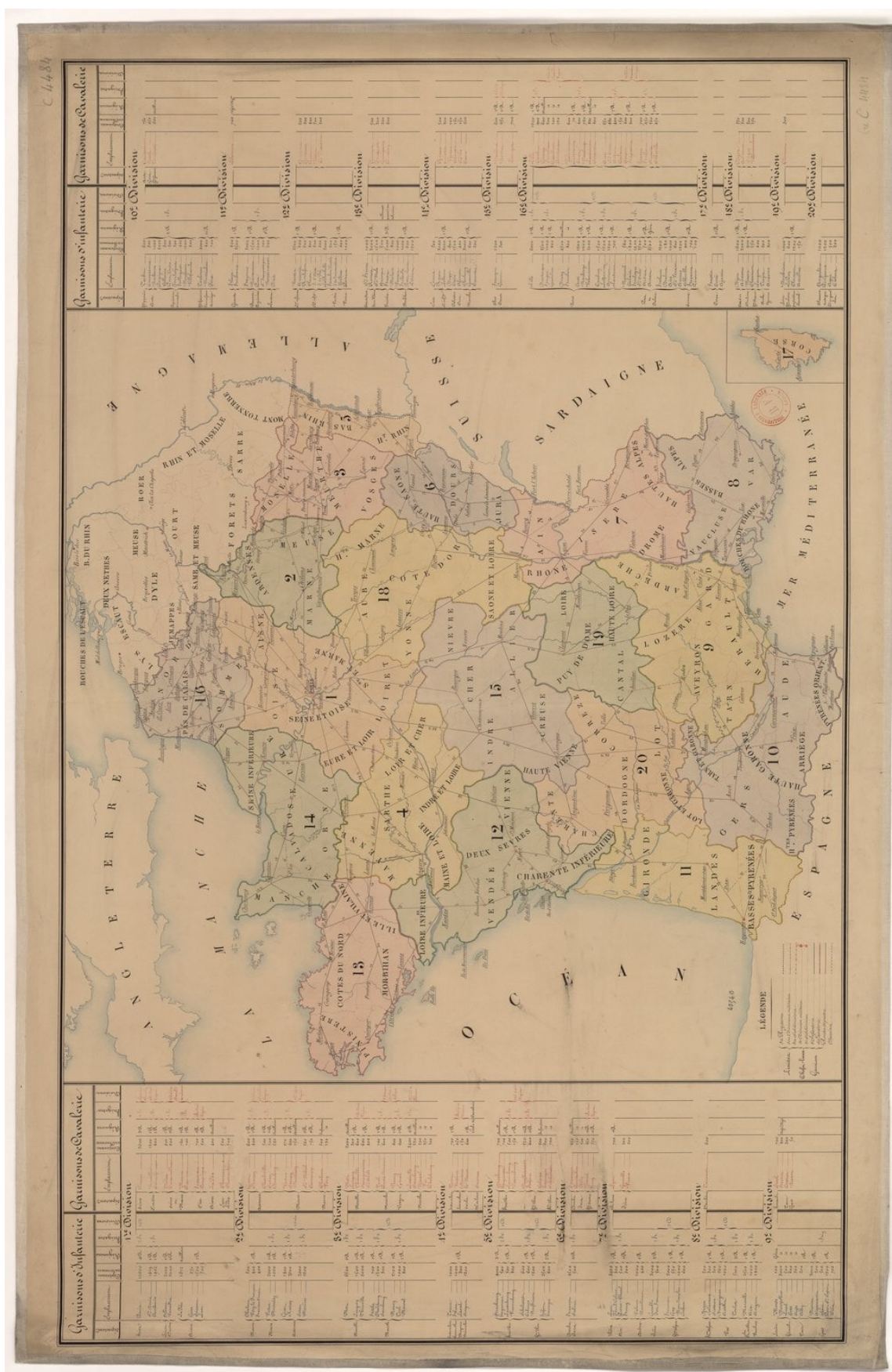
Cercle militaire de Metz (information fournie au revers).



©Jean-Jacques Châteaux

Le cercle militaire de Metz aujourd'hui, rue aux Ours.

Annexe 9 : Les garnisons françaises en 1904.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Annexe 10 : Dossier de Ferdinand Durand, reçu à l'ordre de la Légion d'Honneur.

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO D'ORDRE
DES MATRICULES:

Nom Durand,

Prénoms Pierre Félix Ferdinand

Qualité Chef d'Escadrons au 4^e Rég^t de Chasseurs
ou
grade

né le 27 Mai 1797
à Valognes (Manche)

a été promu au grade d'**Officier** de la Légion d'Honneur
par décret du 18 Juin 1853 rendu sur le rapport
du Ministre d

pour prendre rang du

N° du départ de la décoration

Idem du brevet

PIÈCES JOINTES:

1°
2°
3°
4°
5°
6°

869
3

GRANDE CHANCELLERIE

DE LA

LÉGION D'HONNEUR

RECONSTITUTION DES MATRICULES

Des Membres de la Légion d'honneur, des Décorés de la Médaille militaire et d'Ordres étrangers.

DIVISION ADMINISTRATIVE

1^{er} Bureau.

(1) La Légion d'honneur,
la Médaille militaire,
ou des Ordres étrangers.

ÉTAT des Renseignements extraits de pièces authentiques et destinés à l'inscription du Titulaire sur les nouvelles Matricules de (1) *La Légion d'Honneur.*

Nom, Prénoms et Domicile.	<i>Durand, Pierre Félix Ferdinand.</i> <i>Lunéville (rue du Midi 14).</i>		
Date et Lieu de naissance.	<i>Né le 27 Mai 1797 à Pabigne (Meurthe).</i>		
Dates des Nominations successives dans la Légion d'honneur.	Chevalier, le <i>19 Avril</i> 1843	Officier, le <i>14 Juin</i> 1853	Qualités ou Grades. <i>Captaine au 9^{me} Régiment de Pursaciers.</i> <i>Chef d'Escadron au 4^{me} Régiment de Chasseurs.</i>
	Commandeur, le	18	
	Grand Officier, le	18	
	Grand' Croix, le	18	
Date de la concession de la Médaille militaire.	Décret du _____ Grade _____		
Ordres étrangers.	DÉSIGNATION DES ORDRES	GRADES CONFÉRÉS	DATES DES AUTORISATIONS
Observations.			

CERTIFIÉ le présent État conforme aux pièces produites, vues et rendues.

Vu pour être transmis à la Légion d'honneur.

A *Paris* le *20 Juillet* 1872

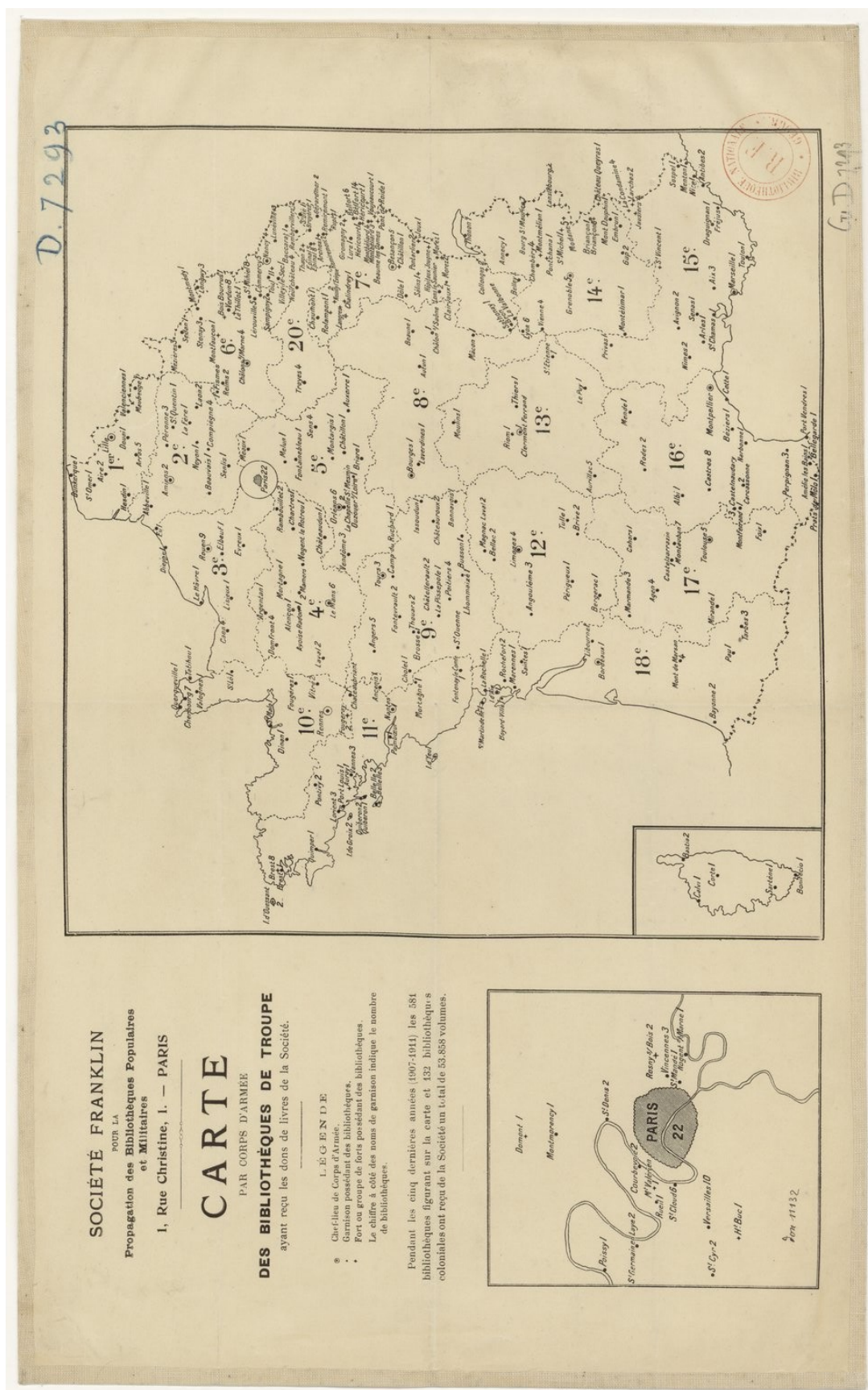
A *Lunéville* le *13 Avril* 1872.

Le Préfet

LE MAIRE.



Annexe 11 : Carte des bibliothèques militaires de la société Franklin en 1911.



Annexe 12 : Tableau des évolutions de l'armée au fil de l'histoire.

auteurs	roi/dynastie	événements	hauts faits militaires	réformes de l'armée
Villehardoin	Capétiens	croisade	chevalier, maréchal de Champagne	ost
Guillaume le Maréchal	Capétiens	croisade	tournois	ost
Froissart	Valois	Guerre de Cent ans	chroniqueur, chevalerie	compagnies d'ordonnance
Olivier de la Marche	Bourgogne	Guerre de Cent ans	officier chroniqueur	compagnies d'ordonnance
Saint-Rémy	Valois	bataille d'Azincourt	chevalier	compagnies d'ordonnance
Bayart	Valois-Angoulême	guerres d'Italie	chevalier	
Jean d'Auton	Valois-Orléans	guerres d'Italie	moine chroniqueur	
Jean de Beuil	Valois	Guerre de Cent ans	chevalier	
Montluc	Valois-Angoulême	guerres d'Italie et guerres de religion	maréchal de France	
Turenne	Louis XIV	guerres louis-quatorziennes	maréchal de France et maréchal général des camps et armées du roi	ordre du tableau
Bassompierre	Louis XIV	guerres louis-quatorziennes	maréchal de France	ordre du tableau
Villars	Louis XIV	guerres louis-quatorziennes	maréchal de France et maréchal général des camps et armées du roi	ordre du tableau
Quincy	Louis XIV	guerres louis-quatorziennes	général d'artillerie	ordre du tableau

Annexe 13 : Modèle de la classification Dewey⁴⁴⁸.

DIVISIONS.	
0	
10	BIBLIOGRAPHY.
20	BOOK RARITIES.
30	GENERAL CYCLOPEDIAS.
40	POLYGRAPHY.
50	GENERAL PERIODICALS.
60	GENERAL SOCIETIES.
70	
80	
90	
100 Philosophy.	
110	METAPHYSICS.
120	
130	ANTHROPOLOGY.
140	SCHOOLS OF PSYCHOLOGY.
150	MENTAL FACULTIES.
160	LOGIC.
170	ETHICS.
180	ANCIENT PHILOSOPHIES.
190	MODERN PHILOSOPHIES.
200 Theology.	
210	NATURAL THEOLOGY.
220	BIBLE.
230	DOCTRINAL THEOLOGY.
240	PRACTICAL AND DEVOTIONAL.
250	HOMILETICAL AND PASTORAL.
260	INSTITUTIONS AND MISSIONS.
270	ECCLESIASTICAL HISTORY.
280	CHRISTIAN SECTS.
290	NON-CHRISTIAN RELIGIONS.
300 Sociology.	
310	STATISTICS.
320	POLITICAL SCIENCE.
330	POLITICAL ECONOMY.
340	LAW.
350	ADMINISTRATION.
360	ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS.
370	EDUCATION.
380	COMMERCE AND COMMUNICATION.
390	CUSTOMS AND COSTUMES.
400 Philology.	
410	COMPARATIVE.
420	ENGLISH.
430	GERMAN.
440	FRENCH.
450	ITALIAN.
460	SPANISH.
470	LATIN.
480	GREEK.
490	OTHER LANGUAGES.
500 Natural Science.	
510	MATHEMATICS.
520	ASTRONOMY.
530	PHYSICS.
540	CHEMISTRY.
550	GEOLOGY.
560	PALEONTOLOGY.
570	BIOLOGY.
580	BOTANY.
590	ZOOLOGY.
600 Useful Arts.	
610	MEDICINE.
620	ENGINEERING.
630	AGRICULTURE.
640	DOMESTIC ECONOMY.
650	COMMUNICATION AND COMMERCE.
660	CHEMICAL TECHNOLOGY.
670	MANUFACTURES.
680	MECHANIC TRADES.
690	BUILDING.
700 Fine Arts.	
710	LANDSCAPE GARDENING.
720	ARCHITECTURE.
730	SCULPTURE.
740	DRAWING AND DESIGN.
750	PAINTING.
760	ENGRAVING.
770	PHOTOGRAPHY.
780	MUSIC.
790	AMUSEMENTS.
800 Literature.	
810	TREATISES AND COLLECTIONS.
820	ENGLISH.
830	GERMAN.
840	FRENCH.
850	ITALIAN.
860	SPANISH.
870	LATIN.
880	GREEK.
890	OTHER LANGUAGES.
900 History.	
910	GEOGRAPHY AND DESCRIPTION.
920	BIOGRAPHY.
930	ANCIENT HISTORY.
940	Modern. { EUROPE.
950	ASIA.
960	AFRICA.
970	NORTH AMERICA.
980	SOUTH AMERICA.
990	OCEANICA AND POLAR REGIONS.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

⁴⁴⁸ Melvil Dewey, *Classification and subject index for a Library*, Amherst, Mass, 1876.

HISTORY.

900 History.

- 901 Philosophy.
- 902 Compend, chronology.
- 903 Dictionaries.
- 904 Essays.
- 905 Periodicals.
- 906 Societies.
- 907 Education.
- 908 Charts.
- 909 Universal Histories.

910 Geography and Description.

- 911 Historical.
- 912 Ancient.
- 913 Modern.
- 914 *Europe.*
- 915 *Asia.*
- 916 *Africa.*
- 917 *North America.*
- 918 *South America.*
- 919 *Oceanica and Polar Regions.*

920 Biography.

- 921 Of philosophy.
- 922 " theology.
- 923 " sociology.
- 924 " philology.
- 925 " science.
- 926 " useful arts.
- 927 " fine arts.
- 928 " literature.
- 929 Genealogy and Heraldry.

930 Ancient History.

- 931 Chinese.
- 932 Egyptian.
- 933 Jewish.
- 934 Indian.
- 935 Persian.
- 936 Keltic.
- 937 Roman.
- 938 Greek.
- 939 Other.

940 Europe.

- 941 Scotland and Ireland.
- 942 England.
- 943 Germany and Austria.
- 944 France.
- 945 Italy.
- 946 Spain and Portugal.
- 947 Russia.
- 948 Scandinavia.
- 949 Other.

950 Asia.

- 951 China.
- 952 Japan.
- 953 Arabia.
- 954 India.
- 955 Persia.
- 956 Turkey in Asia.
- 957 Siberia.
- 958 Afghanistan.
- 959 Other.

960 Africa.

- 961 North Africa.
- 962 *Egypt and Nubia.*
- 963 *Abyssinia.*
- 964 *Morocco.*
- 965 *Algeria.*
- 966 Central Africa.
- 967 *Guinea.*
- 968 South Africa.
- 969 Other.

970 North America.

- 971 British America.
- 972 *Canada.*
- 973 United States and Territories.
- 974 *Eastern.*
- 975 *Middle.*
- 976 *Southern.*
- 977 *Western.*
- 978 Mexico.
- 979 Other.

980 South America.

- 981 Brazil.
- 982 Argentine Republic.
- 983 Chili.
- 984 Bolivia.
- 985 Peru.
- 986 New Granada.
- 987 Venezuela.
- 988 Guiana.
- 989 Other.

990 Oceanica and Polar Regions.

- 991 Malaysia.
- 992 *Sunda.*
- 993 Australasia.
- 994 *Australia.*
- 995 *New Guinea.*
- 996 Polynesia.
- 997 Isolated islands.
- 998 Arctic regions.
- 999 Antarctic regions.

Annexe 14 : Modèle de classement en vigueur dans les bibliothèques militaires⁴⁴⁹.

A	Sciences, art et histoire militaire	I- Science et art militaire	généralités
			tactiques
			constitution des armées
			traités des armes spéciales
			administration
			législation
			règlements
		II- Histoire militaire	histoire militaire
			biographies militaires
			Mémoires
			encyclopédies militaires
B	Sciences mathématiques, physiques, naturelles, médicales	III- Marine	annuaires
			revues
			journaux militaires
		I- Mathématiques pures	
		II- Mathématiques appliquées	astronomie
			géodésie
			topographie
			annuaires
C	Sciences historiques et géographiques	III- Sciences physiques, naturelles, médicales	physique
			chimie
			histoire naturelle
			hygiène médicale
			hygiène vétérinaire
		I- Sciences historiques	
		II- Sciences géographiques	géographie
			voyage
D	Sciences philosophiques, politiques et économiques	I- Philosophie et politique	philosophie
			morale
			religion
		II- Sciences économiques	statistique
			commerce
			finance
			travaux publics
			industrie
			télégraphie
E	Littératures et Beaux-Arts	I- Littérature et beaux-arts	revues littéraires
		II- Dictionnaires et encyclopédies	
F	Cartes et atlas	I- Cartes topographiques	
		II- Cartes générales	
		III- Atlas géographiques et cosmographiques	

⁴⁴⁹ Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, Dupont, 1885, p. 296-297.

Annexe 15 : Exemple de catalogue méthodique employé dans les bibliothèques militaires.

Modèle 2⁴⁵⁰ :

— 26 —

BIBLIOTHÈQUES
de
GARNISON.

MODÈLE N° 2

CATALOGUE MÉTHODIQUE.

NUMÉRO D'ORDRE.	ORIGINE et date d'entrée à la bibliothèque.	PRIX D'ACHAT et d'estimation. fr. c.	TITRE DE L'OUVRAGE. (Titre complet, traduction sommaire du titre, numéro de l'édition, lieu de la publication, nom de l'éditeur, millésime.)	NOM de L'AUTEUR.	FORMAT.	Nombre de volumes.	
						Nombre de volumes.	Nombre d'exemplaires.
1	Ministère 10 décembre 1896.	10	» A. — <i>Science, art et histoire militaires.</i> Dictionnaire de l'armée de terre ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes. — Seule édition, Paris, Corréard (librairie Dumaine), 1851.	Général Bardin.	in-8°	4	1
2	Achat 2 janvier 1897.	3	» Heerwesen und infanterie dienst der Königlich-prussischen armée. (L'armée prussienne et le service de l'infanterie). — 11 ^e édition, Berlin, Bath. 1869.	Von Witzleben	in 8°	1	1

Source gallica.bnf.fr / Service historique de la Défense

⁴⁵⁰ Ministère de la Guerre, *Bulletin officiel. Objets divers. Cercles et bibliothèques. Mess de sous-officiers. Coopératives militaires. Salles de lectures. Œuvres postcolaires*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, n°86^s, 1^{er} décembre 1913, p. 26.

Modèle 4⁴⁵¹ :

— 30 —

MODÈLE N° 4.

FICHE 1.
(PAR NOMS D'AUTEURS.)

BIBLIOTHÈQUES DE GARNISON.	
Nom de l'auteur. {	Classification :
Titre de l'ouvrage. {	
Traduction sommaire du { titre. }	
Nombre de volumes :	
Format :	
N° de l'édition :	
Lieu de la publication :	
Nom de l'éditeur :	
Millésime :	
Prix :	
Reliure :	
Observations :	

Source gallica.bnf.fr / Service historique de la Défense

⁴⁵¹ Ministère de la Guerre, *op. cit.*, p. 30.